UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

HESPÉRIS TAMUDA

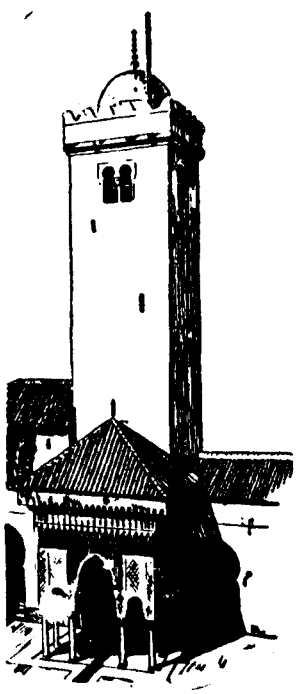

VOL. XIX. — Fascicule unique

EDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

30, RUE SBOU - RABAT

1980-81

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît, en principe, en trois fascicules simples par année. Chaque fascicule comprend des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus) ainsi que pour les demandes d'abonnements et d'achats, s'adresser au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines - B.P. 1040 - Rabat.**

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des échanges.

•

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletin del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece en principio en tres fascículos. Cada fascículo comprende articulos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), y para los pedidos de suscripción y compra, la correspondencia deberá dirigirse al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas - B.P. 1040 - Rabat.**

La Biblioteca de la Facultad de Letras en Rabat tiene a su cargo los intercambios.

•

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas des Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Abonnement annuel :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams

Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

Prix du présent volume (fascicule unique) :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams

Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

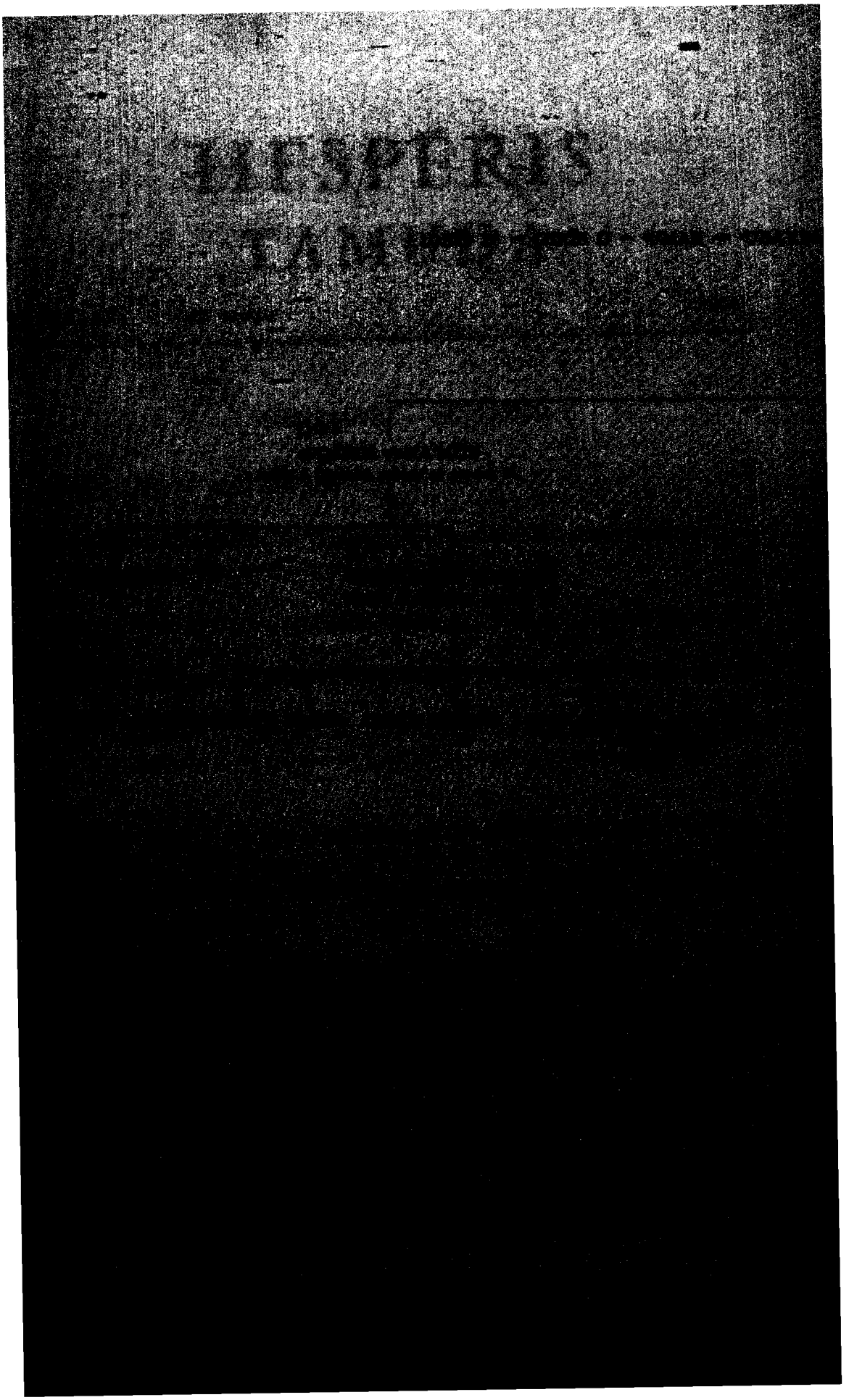

HESPÉRIS
TAMUDA

Vol. XIX. — Fasc. unique *1980-81*

SOMMAIRE - SUMARIO

ARTICLES — ARTÍCULOS

M'hammad BENABOUD. — *ʿAṣabiyya and social relations in al-Andalus during the period of the Taifa States* 5

Bachir ATTIÉ ATTIÉ. — *La bibliographie de Al-Muqniʿ d'Ibn Ḥaǧǧāǧ* 47

Daniel EUSTACHE. — *Trois dirhams anciens inédits trouvés au Maroc* 75

Larbi MEZZINE. — *Taʿqqitt de Ayt ʿAtman : Le recueil des règles de coutume d'un groupe de qsur de la moyenne vallée de l'Oued Ziz* 89

Daniel NORDMAN. — *Les expéditions de Moulay Hassan* 123

Mohamed AAFIF. — *Les harkas hassaniennes d'après l'œuvre d'A. Ibn Zidane* 153

Odette DU PUIGAUDEAU. — *Arts et coutumes des Maures* (suite) 169

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES — RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS

Les archives du Corps diplomatique de Tanger (Mohamed Amine El Bezzaz), p. 221. — Angus MACKAY, *Spain in the Middle Ages, From Frontier to Empire, 1000-1500* (Mohammad BENABOUD), p. 230. — Mohamed KENBIB, *Les protections étrangères au Maroc au XIX^e siècle et au début du XX^e* (Daniel Rivet), p. 235.

ᶜASABIYYA AND SOCIAL RELATIONS IN AL-ANDALUS DURING THE PERIOD OF THE TAIFA STATES (11TH CENTURY A.D./5TH CENTURY A.H.)

The nature and importance of the dynamic forces behind the mutation of Andalusian society has been a subject of controversy because of the variety of the latter's ethnic components and their complexity on the one hand, and its dynamic and evolving nature on the other. The theme of ethnic or racial conflict as a stimulating force within Andalusian society and its effects on social relations has been eloquently elaborated by some of the most eminent Hispanists, and it presents a further attraction in the context of Ibn-Khaldūn's notion of *ᶜaṣabiyya*, which is a lively subject of great interest among modern scholars. The ethnic or racial approach to Andalusian society has particularly been applied to the period of Banū Umayya, but it has also been assumed that the same approach is valid for Andalusian society generally. However, society in al-Andalus during the period of the Taifa states (11th century A.D./5th century A.H.) had changed in many ways, and it is the purpose of this article to examine the notion of *ᶜaṣabiyya* and social relations and to demonstrate that because of new developments in Andalusian society, the ethnic approach is not as valid for the Taifa period as is generally assumed.

The notion of *ᶜaṣabiyya* as elaborated in Ibn-Khaldūn's *al-Muqaddima* has been the object of discussion in numerous interpretations of Ibn-Khaldūn's philosophy of history (1). Originally designating the basic

(1) For two different views, see Nassif Nassar, *La pensée réaliste d'Ibn-Khaldun*, Paris, 1967, pp. 173-75 and Muhsin Mahdi, *Ibn Khaldūn's Philosophy of History*, Chicago, 1964, pp. 193-204. Whereas the former discusses *ᶜaṣbiyya* in the context of politics and power, the latter deals with it in terms of primitive and civilised cultures. On the other hand, it must be emphasised that the notion of *ᶜaṣabiyya* is derived from Ibn-Khaldūn's *Muqaddima*, rather than from his *Kitāb al-ᶜIbar* or history proper. Nassar tries in vain to justify the gap between the *Muqaddima* and *Kitāb al-ᶜIbar* by minimising the fact that Ibn- Khaldūn's theory of history as elaborated in the former is not stricly applied in the latter (N. Nasser, *op. cit.*, pp. 94-97). Nassar studies the numerous influences on the *Muqaddima* by recurring to Ibn-Khaldūn's biography and discerning factors like his social background, his formation and experience, his education, his masters, the exceptional social phenomena, and the general social decline and crisis of the Islamic civilisation during his lifetime (*ibid.*, pp. 8-34, 128-31).

force behind tribal societies, the notion of *ʿaṣabiyya* was later conceived as a social force in the cities, and Ibn-Khaldūn's originality as a thinker was partly due to his elaboration of the notion of *ʿaṣabiyya* to designate a major social force behind the historical rise and fall of states and civilisations (2). Ibn-Khaldūn therefore elaborated the term within a comprehensive theoretical framework for analysing macro-history, but our use of the term *ʿaṣabiyya* is less ambitious.

When discussing *ʿaṣbiyya* and social relations in al-Andalus during the Taifa period, we may run the risk of approaching the notion in a non-Khaldūnian sense or, at any rate, of altering its classical meaning. Our diversion from Ibn-Khaldūn's understanding and application of the term occurs both in terms of time and space. The period of the Taifa states lasted for less than a century. Our selection of a specific period is due to the fact that it was characterised by a phenomenon of its own, that is, the creation, development and collapse of the Taifa states. Consequently, the question of whether *ʿaṣabiyya* should be conceived in a span of time that is linear or cyclic does not present itself in the context of our discussion (3).

The consideration of *ʿaṣabiyya* in al-Andalus also differs from the background selected by Ibn-Khaldūn when he engaged in the enormous task of introducing his history of the world as he knew it. However, our limitation of space is not a real obstacle, because if *ʿaṣabiyya* is applicable to macro-history, it applies equally well to societies in a micro-space, like villages or cities, with the additional advantage of enabling us tc detect the smaller details with greater precision. Furthermore, we have a precedent, because the theme of racial conflict in al-Andalus during

(2) Al-Jābirī stresses the role of the state in Ibn-Khaldūn's philosophy of history. See Muḥammad ʿĀbid al-Jābirī, *Fikr Ibn-Khaldūn : al-ʿAṣabiyya wa-d-Dawla. Maʿālim Khaldūniyya fī t-Tārīkh al-Islāmī*, Rabat, 1979, pp. 209-369.

(3) Ibn-Khaldūn's cyclic theory of time is strongly criticised by Abdelkebir Khatibi who refers to it as « ... ce mythe (temps cyclique) » and « ... mode dégradé de l'histoire » (Abdelkebir Khatibi, *Hiérarchies pré-coloniales — les théories —*, *Bulletin Economique et Social du Maroc*, numbers 120-21, (1971), p. 32). By contrast, Arnold Toynbee based his work, *A Study of History*, on the cyclic model of time, and his praise for the *Muqaddima* was unconditional when he described it as « ... the greatest work of its kind... » (Arnold Toynbee, *A Study of History*, vol. 3, London, 1935, p. 322).

the period of the Banū Umayya dynasty has attracted the interest of many scholars (4). It must also be pointed out that because al-Andalus had become economically, socially and culturally harmonious, our selection of this particular geographical area during the eleventh century does not need any justification (5).

It would have been preferable to avoid the use of the term *ʿaṣabiyya* in this article, given its connotation with comprehensive themes in the fields of sociology, history or philosophy, but for lack of a better term, *ʿaṣabiyya* can be defined and analysed in the context of social relations in the Taifa states.

It must also be stressed that unlike other studies which relate to the notion of *ʿaṣabiyya* itself and were aimed at the elaboration of the notion *per se*, the present writer accepts a specific definition of *ʿaṣabiyya a priori* and is particularly interested in examining the limitations of its application to Andalusian society during the Taifa period. In other words, whereas other studies culminate with Ibn-Khaldūn and his philosophy of history, of which the notion of *ʿaṣabiyya* forms the nucleus and the linking thread, the aim of this article is to examine the place of *ʿaṣabiyya* in Andalusian society. *ʿAṣabiyya* is considered as a criterion, but more important social forces are brought to light. The stress is therefore laid on Andalusian society or our conception of it. In a sense, the approach adopted by the present writer is anti-Khaldūnian insofar as the limited value of *ʿaṣabiyya* as an instrument of historical analysis for Andalusian society during the

(4) This theme was lucidly elaborated during the nineteenth century by Reinhart P.A. Dozy in his *Histoire des musulmans d'Espagne*, and later by E. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, vol. 3, Paris, 1953, pp. 167-88. In the most recent anthropological study of al-Andalus, Pierre Guichard presents the established views of *ʿaṣabiyya* in al-Andalus in a new light. However, he does not reject the existence of *ʿaṣabiyya* in al-Andalus during the Taifa period, « On ne peut pas dire que le sentiment d'une différence, et même d'une certaine opposition, entre Arabes et non-Arabes ait disparu à l'époque des Taifas ». (Pierre Guichard, *Structures « orientales » et « occidentales » dans l'Espagne musulmane*, Paris, 1977, p. 315). For an evaluation of the role of different ethnic groups in the social and political life during the Taifa period, see *ibid.*, pp. 314-24.

(5) This cultural unity and harmony in al-Andalus has astounded many scholars. « Fait remarquable : dans cette Espagne musulmane... Les éléments ethniques sont hétérogènes, mais la culture est une », Henri Pérès, *Les éléments de l'Espagne musulmane et la langue arabe au* V^e^/XI^e^ siècle, in *Etudes d'Orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal*, vol. 2, Paris, 1962, p. 718.

Taifa period is concerned. However, this is not altogether true, because viewed from another angle, our approach is consistent with Ibn-Khaldūn's conception of *ʿaṣabiyya* and its role in world history. Did Ibn-Khaldūn not claim that *ʿaṣabiyya* weakens and diminishes when civilised societies are in decline and that it gradually decreases temporarily with the decline of the state prior to the regeneration of a new *ʿaṣabiyya* ? If we accept this premise then the limited role of *ʿaṣabiyya* in eleventh-century al-Andalus becomes normal and even rational, particularly when we consider that Andalusian society was shattered and in constant political and economic decline throughout the Taifa period and that the Taifa stades were the outcome of the de-centralisation of al-Andalus.

The notion of *ʿaṣabiyya* designates a collective feeling among groups which are bound together by a common tribal or racial origin or by a common consciousness of pertaining to a similar tribal origin, and affects the nature of their relations with other groups of different origins or vis-à-vis the rest of society (6). Consequently, the existence of a group of a similar racial or tribal origin or which is collectively aware of its common tribal origin is not in itself a sufficient condition to create the feeling of *ʿaṣabiyya,* which can only come to exist when this common feeling is translated into action, at the exclusion or through clashes with other groups, in search of the group's common interest or in defense of its survival. It is only at this stage that the notion of *ʿaṣabiyya* attains its real meaning as a dynamic social force behind societies, particularly tribal or neo-tribal societies.

It is not the purpose of this article to discuss the traces of *ʿaṣabiyya* as reflected in literature, particularly poetry, during the Taifa period, but to examine the existence or non-existence of *ʿaṣabiyya* at the social and political levels. In other words, to what extent were relations between different racial groups affected by feelings of tribal consciousness or solidarity, and to what extent were common interests sought by groups that were stimulated by non-racial social forces ?

(6) Following Nassar's example, Khatibi translates *ʿaṣabiyya* as « solidarité socio-agnatique » (Abdelkebir Khatibi, *op. cit.*, p. 32). M. Mahdi translates it simply as « solidarity », and discusses the different translations of the term by some of the most prominent specialists in Ibn- Khaldūn (M. Mahdi, *op. cit.*, p. 196, footnote number 1).

THE SOCIAL STRUCTURE

We are presented with a variety of problems when trying to determine the type of social structure in al-Andalus during the Taifa period. To begin with, there is the danger of applying the model of one society to another that is fundamentally different. For example, it has been contended that Andalusian society was a feudal society (7). In his study of the literary and historical aspects of Seville during the Taifa period, Ṣalāḥ Khāliṣ adopts this hypothesis (8). This is indeed the impression one gets from the literary material of the period, particularly the poetry, but Khāliṣ has perhaps relied on the literary material too heavily and indiscriminately, and has been misled by the literary sources on the one hand, and his strong ideological convictions on the other. For example, although the ruling class led a life of great luxury and extravagance, Khāliṣ' portrayal of the peasant's conditions is not supported by strong historical evidence. Furthermore the literary dimension is highly dominant in his style, often at the expense of the historical dimension.

(7) In a very intelligent article, Pedro Chalmeta examines the question of feudality in Islamic Spain. After defining his criteria and examining the positive and negative aspects of the question, he concludes, « Malgré tout et momentanément, une conclusion paraît s'imposer : dans L'Espagne musulmane il n'y aurait pas eu de féodalisme... », Pedro Chalmeta, *Le problème de la féodalité hors de l'Europe chrétienne : le cas de L'Espagne musulmane, Actas del II Coloquio Hispano Tunecino de estudios historicos (Madrid/Barcelona. Mayo 1972)*, Madrid, 1973, p. 115.

(8) Ṣalāḥ Khāliṣ, *Ishbīliya fī-l-Qarn al-Khāmis al-Hijrī, Dirāsa Adabiyya, Tārīkhiyya li-Dawlat Banī ʿAbbād fī Ishbīliya wa Taṭawwur al-Ḥayāt al-Adabiyya fīhā (414-461)*, Beirut, 1965, pp. 39-40 ; Muḥammad M. as-Saʿīd, *Ash-Shiʿr fī Ẓilli Banī ʿAbbād*, Bagdad, 1972, pp. 50-52.

One also gets the impression of a feudal society in an excellent study of Andalusian society during the eleventh century as reflected in its poetry (see Henri Pérès, *La poésie andalouse en arabe classique au* XI^e *siècle : ses aspects généraux et sa valeur documentaire*, 2nd ed., Paris, 1953).

These authors have stressed the luxurious and prodigal life style of the *khāṣṣa*, but their only standard of judgement for referring to the most privileged class in Seville during the Taifa period as an aristocracy, is its excessive wealth and its contrast in terms of wealth with the poverty of the masses. However, it must be stressed that the criterion of a feudal system in al-Andalus is lacking because the present evidence does not point out to a social system whereby a nobility characterised by heredity and excessive wealth exploited the labour of the serfs or peasants in large land estates, offering them a minimal means of subsistence and protection in return. Further, the middle class and its urban background in eleventh century al-Andalus indicate a different type of society than the European prototype in the Middle Ages.

The second problem when dealing with the social structure of Andalusian society during the Taifa period is that of the latter's great variety and inconsistency from one part of al-Andalus to another. Although political on the surface, the terrible fragmentation of al-Andalus into Taifa states had serious repercussions at the social and economic levels. One may speak of the inequality of the Taifa states and hence of the unequal conditions which characterised social life from one Taifa state to another. For example, economically, life in Seville, particularly the city which enjoyed greater stability and flourished commercially, differed from life in other cities like Cordoba, which was repeatedly ravaged during the eleventh century, or Malaga, which was economically less important.

This contrast between the Taifa states is clear at two levels. Firstly, the Taifa states were politically independent, which meant that the citizens of each Taifa state were subject to their owen particular political « régime ». This point is particularly important when we consider the different historical developments of the Taifa states in different parts of al-Andalus. To cite an example, the Cordoban citizens under the lenient rule of Banū Jahwar enjoyed a greater degree of freedom than those in the Taifa state of Silves (Shilb), where the tyrant, Aḥmad b. Jarrāsh, called himself King of Kings, until he was deposed by his oppressed subjects (9). Secondly, the Taifa states differed, often forming a sharp contrast, in terms of their territorial size, natural resources, human potential and economic power. The external pressures on the different Taifa states also varied both in their scale and intensity. For example, whereas Seville formed alliances with Alfonso VI's army against other Taifa states like Granada, the latter had to buy peace by paying Alfonso a yearly tribute of up to 10,000 *mithqāls* (10).

However, despite their differences in standards of living, ethnic composition, political regimes, etc., the inhabitants of eleventh century al-Andalus formed a society that was coherent culturally, linguistically and

(9) Abū-l-ᶜAbbās Aḥmad b. Muḥammad b. ᶜIdhārī al-Marrākushī, *Al-Bayān al-Mughrib fī Akhbār Mulūk al-Andalus wa-l-Maghrib*, ed. by E. Lévi-Provençal, vol. 3, Paris, 1930, pp. 215-16.

(10) ᶜAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, ed. by E. Lévi-Provençal*, Cairo, 1955, p. 77.

historically, and which was in many ways economically inter-dependent. Furthermore, far from being isolated, the contacts between them were intense. Not only did the Andalusians travel to other Taifas for purposes of acquiring knowledge or commercial exchange, they often settled in other cities which they found more attractive. Most important, however, is the fact that the Andalusians conceived of themselves as forming one society. This is to a large extent why the fragmentation of al-Andalus into Taifa states could not last longer than it did. In conclusion, despite the variety and diversity of the numerous ethnic elements composing Andalusian society, the latter remained a united entity, with a similar overall social structure.

There are two ways of conceiving social structure in al-Andalus during the Taifa period. One could study the conception the Andalusians had of their own society as the central point for formulating its social structure. The other more practical possibility is to try to visualise Andalusian society after being acquainted with the primary sources and forming a model, which despite its applicability to other societies generally, retains its validity for Andalusian society during the Taifa period particularly. The general framework of this model could be used to organise the detailed elements particular to our period of interest. However, a combination of the two approaches is perhaps most desirable, because each has its negative and positive aspects. The Andalusians' conception of their society has the advantage of reflecting the kind and degree of social consciousness in Andalusian society, which could be used to draw some interesting conclusions. On the other hand, the application of one's own model has the advantage of stressing elements and factors of importance, which the Andalusians may have been unaware of.

The conception the Andalusians had of their social structure was dichotomous. They employed the term *khāṣṣa* to designate the privileged social stratum which included the ruling class, the traditionally influential families and the big merchants and landowners. The rest of society, that is the peasants, the workers, the slaves and the lower middle class, was referred to as the *ʿāmma*. However, there is reason to suspect the existence of a third social stratum, the middle class, which seems to have dated prior to the eleventh century in al-Andalus. In his study of An-

dalusian society which stops in the end of the tenth century A.D. (fourth century of the Hijra), Lévi-Provençal spoke of an Andalusian middle class (11). For the Taifa period, there are also strong indications of middle class elements, and the Andalusian middle class in the urban areas seems to have attained great maturity and to have had an important role in the economic sphere.

'AṢABIYYA AND THE KHĀṢṢA

The privileged class or the *khāṣṣa* was composed of the ruling class, which monopolised all political power, and the traditionally influential families, which exerted much weight through their wealth and social prestige. Most powerful among the political class, were the Taifa leaders who enjoyed a great degree of power which they wielded in an authoritarian manner through a small political group. The extent of power enjoyed by the Taifa rulers differed in accordance with the power of the Taifa state itself, but several common features characterised the ruling class in all the Taifa states, given the similarity of the general causes which brought about their common existence, and the factors which directed the orientation of their policies.

The *khāṣṣa* led a life of great luxury and extravagance. For example, the Taifa leaders built themselves palaces and led a court life that was greatly inspired by that of Banū Umayya. The case of Seville is illustrative, because not only did poets from many parts of al-Andalus join the Sevillan courts, but the Banū 'Abbād rulers were themselves

(11) Evariste Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane*, vol. 3, Paris, 1953, pp. 196-97. Despite a lower standard of living and a predominantly agricultural economy of subsistance, Christian Spain too saw the development of a middle class in its towns. However, the alliance of the increasingly powerful king of Léon and Castile with the Catholic Church, which imposed Catholicism over the Hispanic rite developed by the Mozarabs (al-mu'rrabūn), eventually halted the evolution of the middle class as a result of the huge tracts of agricultural land acquired by the Church. The outcome of this struggle in Christian Spain was decided during the eleventh century. For a study of the origins of the middle class in Christian Spain, see Luis Garcia de Valdeavellano, *Origines de la burguesía en la España medieval*, Madrid, 1969.

poets of great distinction ([12]). The palaces in Seville were also famous and references to them are preserved in contemporary poetry. The Taifa leaders, particularly the more powerful, competed to attract the most famous poets since eulogy was an important instrument of propaganda. On the other hand, poets tried to gain acceptance in the more powerful Taifa states because this meant a greater income for them and, in some cases, a channel for social ascension. Arabic poetry was the most valued form of literary expression among the Taifa leaders, regardless of their ethnic origin, and even the weaker Taifa leaders who could not afford to maintain poets were themselves learned. The best example is the Berber Taifa leader of Granada, ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, who expressed his taste for Arabic literature and quotes verses repeatedly in his memoires, which he wrote during his exile in Morocco following the conquest of al-Andalus by Yūsuf b. Tāshufīn ([13]).

There are little traces of *ʿaṣabiyya* among the *khāṣṣa*, whether we consider the relations of the privileged members of society with each other, or with the privileged members in other Taifa states. During the Taifa period, the *khāṣṣa* was formed of different racial elements, because Andalusian society was heterogeneous, and the ethnic composition differed from one Taifa state to another. For example, the *khāṣṣa* in Seville was totally Arabised, and its members were racially speaking of Arab and Hispanic origin ([14]). In Granada, the privileged class was predominantly of Berber origin ([15]). Almeria was in turn largely inhabited by the *ṣaqāliba*. Although dominated by a given ethnic group, the *khāṣṣa* in the Taifa states was rarely compoed exclusively of that group,

(12) A rcent work studies Sevillan poetry in its social background (Muḥammad Majīd as-Saʿīd, *op. cit.*). On the other hand, the coherence of al-Muʿtamid b. ʿAbbād's poetry has been the subject of a doctoral thesis which stands out as an unusually concise, scholarly and original work (Raymond P. Scheindlin, *Form and Structure in the Poetry of al-Muʿtamid Ibn-ʿAbbād*, Leiden, 1974).

(13) ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, pp. 175, 177, 191.

(14) The degree of Arabisation of the *khāṣṣa* is, for example, reflected in the excellence of contemporary poetry, but this is not to exclude the use of other languages, particularly when we consider the scarcity of sources on the vernacular languages in al-Andalus.

(15) The Banū Zīrī established themselves in Granada and their rule lasted throughout the Taifa period until ʿAbd-Allāh b. Buluggīn was overthrown in 483 A.H./1090 A.D. (*Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, pp. 151-54).

because the basis of its unity was never one of tribal origin alone. The *khāṣṣa* was instead bound together by criteria of common interest. In many cases, we find that conflict among members of the *khāṣṣa* was basically between individuals of close blood ties, which indicates that the feeling of *ʿaṣabiyya* was virtually alien to this privileged class. For example, we find relatives struggling for power in many Taifa states. In Seville, al-Muʿtaḍid b. ʿAbbād's son, Ismāʿīl, attempted to overthrow his father, and the final outcome was that al-Muʿtaḍid murdered him personally. The letter which al-Muʿtaḍid sent to the Taifa leaders explaining his motive for carrying out this dreadful act is still preserved (16). In Cordoba, the struggle for power during the earlier part of the Taifa period included ʿAlī b. Ḥammūd and his brother al-Qāsim b. Ḥammūd (17). Al-Qāsim b. Ḥammūd was in the end captured and emprisoned by his relative, Yaḥyā b. Ḥammūd who then ruled Malaga (18). In Granada, ʿAbd-Allāh b. Buluggīn describes how a plot against his grandfather, Bādīs, by relative named Yiddīr was unveiled by a shaykh named Firqān who had been bribed to take part in the plot (19). In Toledo, the struggle for power by members of the Banū Dhū-n-Nūn family greatly facilitated Alfonso VI's task of increasing his pressure and finally conquering Toledo.

Palace intrigues were also quite common in the courts of the Taifa rulers. For example, the enmity between al-Muʿtamid's wife, Iʿtimād, and his long preferred poet-minister, Ibn-ʿAmmār, is well known. The court intrigues in Granada have been described in an extremely reliable source (20).

(16) *Adh-Dhakhīra*, Part II : *Historia Abbadidarum*, vol. 1, *op. cit.*, pp. 254-56.

(17) Abū-l-Ḥasan ʿAlī b. Bassām ash-Shantarīnī, *Adh-Dhakhīra fī Maḥāsin Ahl al-Jazīra*, Part I, vol. ii, ed. by a group under the direction of Ṭaha Ḥusayn, Cairo, 1942, p. 17 ; Ibn-ʿIdhārī, *Al-Bayān*, vol. 3, *op. cit.*, pp. 124-25, 135.

(18) ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān*, *op. cit.*, p. 32.

(19) *Ibid.*

(20) This group of ministers has ben described differently in various sources (Ibn-ʿIdhārī, *Al-Bayān*, vol. 3, *op. cit.*, p. 195 ; *Adh-Dhakhīra*, Part II : *Historia Abbadidarum*, vol. 1, ed. by R.P. Dozy, Leiden, 1884, p. 221 ; Abū-Muḥammad ʿAbd-al-Wāḥid b. ʿAlī al-Marrākushī, *Al-Muʿjib fī Talkhīṣ Akhbār al-Maghrib*, ed. by Muḥammad al-ʿArbī al-ʿAlamī, Cairo, 1949, p. 37 ; Abū-ʿAbd-Allāh Muḥammad b. ʿAbd-Allāh b. al-Abbār, *Al-Ḥulla al-Siyarā'*, vol. 1, ed. by Ḥusayn Mu'nis, Cairo, 1963, p. 37.

The struggles for power in the Taifa states were consequently not stimulated by *ʿaṣabiyya* as a major stimulating force, and the examples of relatives who clashed in their struggles for political power clearly illustrate this fact. Yet some examples seem to indicate the contrary. Let us examine the case of al-Qāḍī Muḥammad b. Ismāʿīl b. ʿAbbād, an Arab, who led a group including the most influential Sevillan leaders against the rule of al-Qāsim b. Ḥammūd in 414 A.H./1023 A.D. (21). Al-Qāsim, who had established himself in Cordoba, had left his son, Muḥammad, in charge of Seville. Overthrown in Cordoba for the second time, al-Qāsim b. Ḥammūd fled to Seville, but al-Qāḍī b. ʿAbbād revolted against Muḥammad b. Ḥammūd, and al-Qāsim b. Ḥammūd was not allowed to enter Seville. On the surface, it appears like an Arab revolt against a Berber ruler, and one is tempted to conclude that *ʿaṣabiyya* was an important social force behind this revolt. Yet two factors disprove this view. Firstly, the revolt couldn't have succeeded without the assistance of the commander of Muḥammad b. Ḥammūd's army, Muḥammad b. Zīrī b. Dūnās, who supported al-Qāḍī b. ʿAbbād and the Sevillan leaders on the assumption that he would become the ruler of Seville once the Banū Ḥammūd rulers had been defeated (22). We therefore have a Berber commander joining forces with al-Qāḍī b. ʿAbbād, an Arab, against the Berber ruler, Muḥammad b. Ḥammūd. Once the threat of the Banū Ḥammūd rulers had ended, al-Qāḍī b. ʿAbbād captured the commander Ibn-Dūnās, who was only released on condition that his army should leave Seville indefinitely (23). The important point to note in the context of our discussion is that the revolt was not an exclusively Arab revolt because the participation of the Berber commander was essential for its success. Secondly, the basic stimulating force behind the revolt was not *ʿaṣabiyya*, but personal ambition. After negociating the release

(21) *Adh-Dhakhīra*, Part I, vol. ii., *op. cit.*, pp. 17 ; Abū-Zayd ʿAbd-ar-Raḥmān b. Muḥammad b. Khaldūn, *Kitāb al-ʿIbar*, vol. 4, Cairo, 1284 A.H., p. 156.

(22) *Ibid.*

(23) Ibn-ʿIdhārī, *Al-Bayān*, vol. 3, *op. cit.*, p. 195 ; Al-Marrākushī, *Al-Muʿjib*, *op. cit.*, p. 51 ; Abū-ʿAbd-Allāh Muḥammad b. ʿAbd-Allāh Lisān ad-Dīn b. al-Khaṭīb, *Aʿmāl al-Aʿlām fi man Būyiʿa qabl al-Iḥtilāl min Mulūk al-Islām wa-mān Yaḥurr Dhālika min Shujūn al-Kalām*, ed. by E. Lévi-Provençal, Rabat, 1934, p. 178 ; Ibn-al-Abbār, *Al-Ḥulla*, vol. 2, *op. cit.*, p. 37 ; *Adh-Dhakhīra* Part II : *Historia Abbadidarum*, vol. 1, *op. cit.*, p. 221.

of Muḥammad b. Ḥammūd on the basis that al-Qāsim b. Ḥammūd should renounce his rule over Seville, and after sending Ibn-Dūmās and his army out of Seville, al-Qāḍī b. ʿAbbād eliminated the other Sevillan leaders and established himself as the only ruler over Seville (24).

The absence of *ʿaṣabiyya* in the struggles for power and the internal relations among the *khāṣṣa* in the Taifa states was due to the fact that other forces of greater importance predominated.

ʿAṢABIYYA AND THE ʿĀMMA

The existence of the *ʿāmma* in al-Andalus is certain, but whereas indirect references to this class are plentiful, details are scarce. Consequently, our conception of the Andalusian *ʿāmma* during the Taifa period can at present only be based on weak sources, and our conclusions will, for the moment, be partly based on inference.

The Andalusian *ʿāmma* was of two types, the underprivileged social stratum in the urban areas and that in the rural areas. It is difficult to specify which of the two was more disadvantaged, as both were underprivileged. However, life in the rural areas was perhaps harsher given that the cities benefited from a greater stability, and from various degrees of industrial and commercial prosperity. On the other hand, the Andalusian masses were not worse off than those in the Maghrib or the Christian North, which were less productive economically, less prosperous commercially, and agriculturally with less potential. The general social and economic prosperity of al-Andalus was indeed one of the major causes which incited Alfonso VI to engage in a new aggressive policy vis-à-vis the Taifa

(24) On the other hand, the kingdom of Leon and Castile under Alfonso VI, and the Maghrib under Yūsuf b. Tāshufīn were both militarily superior to the combined forces of the Taifa states. For the importance of the military dimension in Christian Spain, see E. Lourie, *A Society Organised for War : Medieval Spain, Past and Present*, no. 5, (1966), pp. 54-76, and Angus MacKay, *Spain in the Middle Ages, From Frontier to Empire, 1000-1500*, London and Basingstoke, 1977, pp. 15-35.

states, and Yūsuf b. Tāshufīn to conquer them after saving them from their Christian foe. (25).

The relations of the *ʿāmma* with the ruling class were characterised by a general attitude of passivity throughout al-Andalus (26). The *ʿāmma* lacked any degree of political consciousness and the result was that it did not participate as the majority group in the political decision making process or in the execution of political decisions. This led the ruling class to meet the needs of the *ʿāmma* only to a minimum degree, that is, in order not to arouse its anger or to stimulate a collective reaction. However, the general passivity of the *ʿāmma* in seeking its interests was accompanied by periodical violent reactions in different parts of al-Andalus. These outbursts were symptomic of a certain degree of social unrest, but they were usually exploited by individuals for promoting personal ambitions. We have the example of Cordoba, which was ravaged by internal armed struggles for the Caliphate following the fall of ʿAbd-ar-Raḥmān b. Abī ʿĀmir in 399 A.H./1008 A.D. and culminated in the upsurge of popular violence which led to the establishment of Abū-l-Ḥazm Jahwar b. Muḥammad b. Jahwar as the ruler of Cordoba in 422 A.H./1030-1 A.D. (27) Another example is the popular revolt in Granada during the reign of ʿAbd-Allāh b. Buluggīn's grandfather, Bādīs, which was aroused by the injustices of the powerful Jewish minister, Yūsuf b. an-Naghrālla, son of the minister Ismāʿīl b. an-Naghrālla, and which culminated in the

(25) However, other factors than the developed economic and cultural level in al-Andalus influenced Yūsuf b. Tāshufīn to conquer the Taifa states, and the ideological factor was among the most important. On the other hand, it is difficult to appreciate Yūsuf's real motives for deciding to conquer the Taifas because he was a man of few words. See, for example, his brief reply to Alfonso VI's letter challenging him for military confrontation prior to the Battle of *az-Zallāqa* in 478 A.H./1085 A.D. (Anonymous, *Al-Ḥulal al-Mawshiyya fī Dhikr al-Aḥbār al-Marrākushiyya*, ed. by I.S. Allouche, Rabat, 1936, pp. 29-30 ; Shihāb ad-Dīn Maḥmūd b. Sulaymān al-Ḥalabī, *Kitāb Ḥusn at-Tawassul ilā Ṣināʿat at-Tarassul*, Cairo, 1298 A.H., p. 4).

(26) Prince ʿAbd-Allāh b. Buluggīn of Granada describes the unwillingness of the Andalusians to participate in political matters and their reluctance to join the army. As an example, he cites the agreement reached between al-Manṣūr b. Abī ʿĀmir and the Andalusian peasants, whereby the former agreed to exempt them from military service in return for annual taxes which contributed to support the army (ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, p. 17).

(27) *Adh-Dhakhīra*, Part I, vol. ii, *op. cit.*, pp. 114-15.

latter's assassination by a mob ([28]). In Seville, we have the example of a dispute in the market place between a Muslim and a Jew which led to the imprisonment of the Muslim and the popular reaction of the Sevillans ([29]).

The state constituted a heavy burden on the shoulders of Andalusian society, which was subjected to increasingly heavier taxation, and the *ʿāmma* felt the pinch most. The causes of this taxation in the Taifa states were both internal and external. On the one hand, the governments of the Taifa states had their own administration, army and other features of a state, the maintenance of which required a regular income that generally and progressively surpassed their revenues. On the other hand, the continuous plunders and attacks among the Taifa states, and the tribute money imposed by the Christian kings on the Taifa states, including the most powerful like Seville or Toledo, forced the Taifa rulers to increase taxation as a means of meeting external pressures, or at least, of temporarily containing them. This heavy extra-religious taxation contributed to kindle discontent among the *ʿāmma*, and by the end of the Taifa period, protest against the Taifa leaders had become widespread in al-Andalus. Heavy non-Islamic taxation was Yūsuf b. Tāshufīn's major legal justification for conquering the Taifa states, and the Andalusian masses, led by the *fuqahā'*, gave him their full support ([30]). However, if this heavy taxation led to social unrest during the Taifa period ([31]), the general

(28) Yūsuf b. an-Naghrālla organised a plot to take Granada but failed, which led to the popular revolt and the massacre of the Jews in Granada on the 10th of Ṣafar 459 A.H./1069 A.D. (ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, pp. 54-55).

(29) The result was that ʿAbd-Allāh b. Salāma, who executed the functions of *ṣāḥib al-madīna* when this incident occured on the 13th of Dhū-l-Ḥijja 462 A.H./1072 A.D. in Seville, sent to al-Muʿtaḍid b. ʿAbbād for help, and the latter, who was then in Cordoba, commissioned an important delegation to solve the dispute and end the social unrest it produced (*Adh-Dhakhīra*, Part I, vol. i, ed. by a group under the direction of Ṭaha Ḥusayn, Cairo, 1939, p. 354).

(30) For example, al-Muʿtamid b. ʿAbbād was accused of imposing non-religious taxation, and of conspiracy with the Christian king, Alfonso VI, which led the *fuqahā'* to order Seville's conquest by Yūsuf b. Tāshufīn, (ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, pp. 169-70).

(31) The revolt of Lucena in the Taifa state of Granada was basically a protest against the heavy taxation imposed by ʿAbd-Allāh b. Buluggīn. Realising the profound causes of this revolt, ʿAbd-Allāh preferred to negociate with the leaders of the revolt with whom an agreement was reached to limit taxation (*ibid.*, p. 131).

attitude in al-Andalus was passive until the final explosion which led to the conquest of al-Andalus by Yūsuf b. Tāshufīn.

The *ʿāmma* formed an integral part of a socio-economic system which was most beneficial for another class, the *khāṣṣa*. Why then, was the *ʿāmma* passive in accepting its fate, and how did *ʿaṣabiyya*, as a social force, affect the social relations of the *ʿāmma* ? As stated earlier, the primary sources give us far less information than desirable on Andalusian society during the Taifa period, but this vacuum is particularly acute for the *ʿāmma*, either because the directing role of the *ʿāmma* was limited, or because it was seen as such by contemporary writers and later historians, or both. In the context of *ʿaṣabiyya*, the extreme passivity of the *ʿāmma* indicates the lack of a collective consciousness, which is a necessary condition for the existence of *ʿaṣabiyya*. Why then was the *ʿāmma* passive ?

Social relations among the *ʿāmma*, and the relations of the masses vis-à-vis the rest of society were both unaffected by *ʿaṣabiyya* during the Taifa period. Having formed a part of a heterogeneous society, the *ʿāmma* included several ethnic groups, and to determine the degree of *ʿaṣabiyya* among the *ʿāmma*, the question must be formulated of whether the different ethnic groups were united against each other, co-existed peacefully without inter-mingling, or disappeared in a melting pot to form an ethnically heterogeneous society. By the eleventh century, inter-marriage was practiced on a large scale, but different ethnic groups co-existed while maintaining their identity. In many cases, there were similarities of a religious, cultural or educational nature, and differences of a linguistic nature. In Granada, the *ʿāmma* was pre-dominantly Berber, in Almeria, the inhabitants were largely *saqāliba* (32), while in Seville, they were predominantly of Arab and Hispanic origin. Besides these ethnic groups which professed Islam, Andalusian society included Christian and Jewish communities. In the context of *ʿaṣabiyya* in al-

32) The term designates white slaves who were employed in the palaces of the Banū Umayya dynasty, and who became very influential politically. During the Taifa period, some of the Taifa states in eastern al-Andalus were ruled by the *ṣaqāliba*, such as Almeria or Denia. The term has been translated as Slavs by some and slaves by others. For a study of this group, see Aḥmad Mukhtar ʿAbbādī, *Aṣ-Ṣaqāliba fī Isbānya*, Madrid, 1953.

Andalus, the question is not so much whether these different ethnic groups clashed, but whether they did so because of their tribal consciousness, and we find that there were other reasons, where clashes involved the *ʿāmma*.

At times, the behaviour of the *ʿāmma* in eleventh century al-Andalus appeared to be stimulated by *ʿaṣabiyya*, but other latent or visible causes were always present. For example, the lynching of the Jewish minister, Yūsuf b. an-Naghrālla, by a mob in Granada, appears to be a case of racial hatred, but his downfall was really caused by his monopoly of political power, his despotic actions and his malicious intrigues and plots (33). The *ʿāmma* in Granada did not revolt against his father, Ismāʿīl b. an-Naghrālla, who served Bādīs as minister and gained general respect for his efficiency and capability as an administrator (34). The revolt of Lucena against Prince ʿAbd-Allāh b. Buluggīn was caused by over-taxation (35). The popular revolt in Cordoba, which led to the establishment of Yaḥyā b. Jahwar, has been interpreted as a reaction of the Arabised Cordobans against the Berber armies. However, the revolt was a social explosion resulting from the continuous plunders to which Cordoba had been subjected as a result of the struggles for power since the fall of ʿAbd-ar-Raḥmān b. Abī ʿĀmir.

It appears that the common socio-economic conditions of the *ʿāmma* during the Taifa period determined its mode of existence, its behaviour and attitudes, and its social relations to the extent of overshadowing any possible collective feelings of tribal or racial origin as a social force. Racially, the *ʿāmma* was predominantly of Hispanic origin, because the early inhabitants of the Iberian peninsula were mostly converted to Islam, and integrated into an Islamic and partly Arabised society. If *ʿaṣabiyya* characterised relations betwen the Arab and Berber members of the

(33) Prince ʿAbd-Allāh b. Buluggīn describes Yūsuf b. an-Naghrālla's abuse of power during the reign of Bādīs b. Zīrī, and how he murdered Bādī's son (ʿAbd-Allāh's father), Buluggīn, because the latter was hostile towards him (ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, p. 40).

(34) The abusive language ʿAbd-Allāh employed every time he mentioned Yūsuf b. an-Naghrālla (e.g. he refers to him as the pig, *ibid.*, p. 50), contrasts with his favourable references to Yūsuf's father, Abū-Ibrāhīm Ismāʿīl b. an-Naghrālla (*ibid.*, pp. 31-32).

(35) *Ibid.*, p. 131.

khāṣṣa who maintained their tribal behaviour and mentality during the first three centuries of Islamic presence in al-Andalus —e.g. in the army or among the ruling class— it is nonetheless difficult to see how this feeling of tribal consciousness could be successfully and permanently injected into the newly Islamised hispanic society, which had until then developed on the lines of a feudal society during the Visigothic period. Two assumptions indicate a lack of *ʿaṣabiyya* among the Andalusian *ʿāmma*. Firstly, there is the influence of the previous feudal system of the Visigothic period, which indicates that historically, the mentality of the Andalusian *ʿāmma* was such as not to accept *ʿaṣabiyya*. Secondly, the ideal of an Islamic community served to encourage social integration, rather than conflict, or at any rate, to give conflict a religious, rather than tribal justification. Thirdly, we have the socio-economic features of the *ʿāmma* which stimulated the pattern of its social relations.

ʿAṢABIYYA AND THE MIDDLE CLASS

During the Taifa period, the middle class in the Andalusian cities was important as an active and productive part of society, and as a stabilising agent between the *khaṣṣa* and the lower classes. The gap between the two extreme social strata was filled by the middle class, which rendered the contrast between the most and the least privileged groups in society less sharp, and their conflict less direct. This served to minimise and to contain social pressures but not to disolve them. Before dealing with the middle class proper, it is perhaps desirable to present a general survey of the urban background in al-Andalus during the Taifa period in order to stress the magnitude of urban development. Only then, will the reader fully appreciate the importance of the middle class.

Andalusian society was both rural and urban, and any consideration of its social structure must not underestimate any of the two dimensions, which complemented each other. However, the cities, which along with their surrounding territories were transformed into Taifa states, constituted the setting for most of the social activity. They constituted a place of refuge, shelter and safety during a period dominated by violence and plunder.

If life in the Andalusian cities during the Taifa period was unstable and difficult, that of the rural areas was extremely more perilous and sometimes impossible. Hence the Andalusian cities attracted people from the rural areas for various reasons of which defense was an important factor. The cities were usually protected by walls and a collective defensive effort made it virtually impossible for the enemy to penetrate the city, except by deceiving his opponent into allowing him in voluntarily or through negotiations. There were many such cases during the Taifa period. This was how Carmona fell to al-Qāḍī b. ʿAbbād and Muḥammad al-Barzālī, when occupied by Yaḥyā b. Ḥammūd (36). Al-Muʿtamid deceived Ibn-Jahwar and the Sevillan army entered Cordoba, and occupied it in 463 A.H./1070 A.D., after having defended it against al-Ma'mūn Ibn-Dhī-n-Nūn of Toledo (37). The Castilian army could not penetrate the walls of Toledo, and the latter only fell when al-Qādir b. Dhī-n-Nūn surrendered the city to Alfonso VI in exchange for his personal safety and that of his family (38). The same is true of Valencia's surrender to the Cid Campeador, Rodrigo Diaz (39). Failures to occupy cities because of their strong defensive capacity also abound. For example, al-Qāsim b. Ḥammūd failed to enter Seville when he was expelled from Cordoba in 414 A.H./1025 A.D., eventhough his son, Muḥammad, was inside the city (40). Al-Muʿtamid b. ʿAbbād failed to occupy Malaga, and his army was driven away by the succouring army of Bādis b.

(36) *Adh-Dhakhīra*, Part I, vol. i, *op. cit.*, pp. 271, 361 ; ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, pp. 90-95.

(37) *Adh-Dhakhīra*, Part II : *Historia Abbadidarum*, vol. 1, *op. cit.*, p. 322 Ibn-al-Khaṭīb, *Aʿmāl al-Aʿlām, op. cit.*, pp. 173-74.

(38) Alfonso VI's conquest of Toledo in 478 A.H./1085 A.D. has been described in numerous sources (e.g. Alfonso X and Sancho IV, *Primera crónica general de España*, ed. by Ramón Menéndez Pidal, vol. 2, Madrid, 1955, pp. 530-31 ; *Adh-Dhakhīra*, Part IV, vol. i, ed. by a group under the direction of Ṭaha Ḥusayn, Cairo, 1945, pp. 127-32 ; ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, pp. 76-77 ; Anonymous, *Kitāb al-Iktifā' fī Akhbār al-Khulafā'* ; *Historia Abbadidarum*, vol. 2, *op cit.*, pp. 18-21 ; Abū-l-ʿAbbās Aḥmad b. Muḥammad b. Khallikān, *Wafayāt al-Aʿyān fī Anbā' az-Zamān*, ed. by Iḥsān ʿAbbās, vol. 5, Beirut, 1968-1972, pp. 27-28 ; Abū-l-Ḥasan ʿAlī b. Muḥammad b. al-Athīr, *Al-Kāmil fī at-Tārīkh*, Beirut, 1967, p. 138).

(39) ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, pp. 175-76.

(40) *Adh-Dhakhīra*, Part I, vol. ii, *op. cit.*, p. 17 ; *Adh-Dhakhīra*, Part II : *Historia Abbadidarum, op. cit.*, p. 221 ; Ibn-ʿIdhārī, *Al-Bayān*, vol. 3, *op. cit.*, pp. 133-34 ; Al-Marrākushī, *Al-Muʿjib, op. cit.*, p. 51 ; Anonymous, *Al-Ḥulal al-Mawshiyya, op. cit.*, p. 36.

Zīrī (41). The combined armies of the Taifa leaders and that of Yūsuf b. Tāshufīn, which besieged the fortress of Aledo in 481 A.H./1088 A.D. for months, finally gave up, particularly when news reached them that Alfonso was on his way to assist the besieged Christian fortress (42). However, this is not to state that the Andalusian cities were impregnable. There are many examples to illustrate the contrary. Indeed, the history of the Taifas is one of continuous military strife, during which many of the Taifa states exchanged masters quite often. However, the rural areas were more exposed, and subject to greater damage, particularly as a result of the military expeditions organised by the Taifa states against each other, and those of the Christian rulers from the North.

Besides security, commercial and industrial prosperity and education were among the more important causes which rendered the Andalusian cities attractive. However, the general economic prosperity of the cities should be considered in the light of the agricultural potential of al-Andalus. The Andalusian cities were linked by various means of transportation. For example, all parts of the Taifa state of Seville were accessible in a matter of days (43). Rivers such as the Guadalquivir were of utmost importance as a means of transportation, besides serving for irrigation (44). Furthermore, the number of villages in the rural areas were many, and Seville alone is said to have had twelve thousand (45). Al-Andalus produced agricultural products including olives, almonds, pomegranates, plums, bananas and different varieties of figs (46). Products were derived from plants such as scents, or spices like saffron (47). Minerals which were found in al-Andalus included silver in the regions of

(41) *Adh-Dhakhīra,* Part II : *Historia Abbadidarum,* vol. 1, *op. cit.,* p. 301 ; ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.,* p. 43.

(42) *Ibid.,* pp. 112-13 ; Anonymous, *Historia Roderici,* ed. by Ramón Menéndez Pidal in *La España del Cid,* vol. 2, Madrid, 1929, pp. 930-31.

(43) Abū-l-ʿAbbās Aḥmad b. ʿAlī al-Qalqashandī, *Ṣubḥ al-Aššhā fī Ṣināʿat al-Inshā',* vol. 5, (photographic reprint of al-ʿĀmiriyya edition), Cairo, 1963, p. 185.

(44) *Ibid.*

(45) Abū-l-ʿAbbās Aḥmad b. Muḥammad al-Maqqarī, *Nafḥ aṭ-Ṭīb min Ghusn al-Andalus ar-Raṭīb wa Dhikr Wazīrihā Lisān ad-Dīn b. al-Khaṭīb,* vol. 1, ed. by Muḥammad Muḥyī-d-Dīn ʿAbd-al-Ḥamīd, Cairo, 1949, p. 210.

(46) *Ibid.,* p. 186.

(47) *Ibid.,* p. 185.

Cordoba and the sand near Toledo was transformed into glass in Niebla (Labla) ([48]). Marble was available in different parts of al-Andalus, such as reddish marble in Cordoba, and marble of lesser quality like black marble in other parts ([49]). Other materials in al-Andalus included wood, and dyes (especially red dyes). Textile production gave such products as *al-muballad,* a colourful silk cloth, or shiny colourfutl tiles called *as-zullayjī,* which were exported to the Orient ([50]). Sevillan craftsmen produced bows, arrows, decorated saddles, reins and ironware ([51]).

These products and others nourished a lively commercial activity between the cities in al-Andalus on the one hand, and on the other, between al-Andalus and the Maghrib, the Orient and to a lesser extent, the Christian North. Educational reasons were also among the important factors which rendered the Andalusian cities attractive and while Cordoba retained its leading cultural position, other cities like Seville also produced *fuqahā',* literary figures, etc. ([52]).

The Andalusian middle class was an important part of society generally, but its features varied in different parts of al-Andalus because the geographical conditions and the economic potential and prosperity of the Andalusian cities varied as did the standards of living and life styles of their inhabitants. For example, one could draw a distinction between the cities in the larger and more powerful Taifa states such as Seville, Badajoz, Saragossa and Toledo, and those in the smaller Taifa states such as Malaga, Ronda, Arcos, Algeciras, Niebla, Carmona or Silves. The middle class flourished more in the larger cities, which were more active and offered greater chances of improving the standards of living and of ascending socially. They were also more stable and secure, and this was particularly important during a period characterised by contin-

(48) *Ibid.,* pp. 186-7.
(49) *Ibid.,* p. 187.
(50) *Ibid.,* pp. 187-8.
(51) *Ibid.,* p. 188.
(52) Ibn-Bashkuwāl's *Kitāb aṣ-Ṣila* gives the biography of hundreds of members of the educated Andalusian urban elite from different cities during the Taifa period. For example more than seventy *fuqāhā'* are cited from Seville.

uous strife among the Taifa states at once level, and al-Andalus as a whole vis-à-vis the kingdom of León and Castile, and later the Maghrib, at another.

Ethnically, the middle class was as composite as the rest of Andalusian society, which varied both in terms of the ethnic elements composing it, and their different proportions in different parts of al-Andalus. In other words, following the general pattern of Andalusian society, the middle class was ethnically heterogeneous. More important, however, was the contrast in different cities of the Andalusian middle class in terms of its dynamism, the capacity of its production, the type of its economic production, the kind of economic activities it led, its standards of living, and the effects of economic factors on the middle class' life style and aspirations. For example the political independence of the Taifa states meant that each had its own government and administration. The Taifa rulers tried to expand this administration in order to give themselves the appearance of real rulers, and they therefore recruited their personnel largely from the middle class. The administration in the political system was significant in the larger Taifa states such as Seville, and this is clear from the number of high ranking officials, particularly the ministers, the *quḍāt* (judges) and the *kuttāb* (secretaries and administrators). These officials were studied by contemporary, or reliable authors who stressed specific aspects, particularly their literary or religious dimension, and the modern historian often finds references to officials, but no details on their social background or administrative functions. Yet the large number of high ranking officials in the political system of the larger Taifa states indicates the existence of an even larger number of smaller officials who carried out the decisions or programmes decided by the higher officials, and the members of the middle and lower classes must have been indispensable for this function. On the other hand, the geographical location of the different Taifa states greatly affected the middle class' mode of existence. The prosperity of Seville, which resulted from several factors such as the fertile lands of Wertern al-Andalus, its commercial links with other parts of al-Andalus and beyond, and the wealth which accumulated in different ways such as through booty, was unequalled by any other Taifa state. Further, some of the smaller Taifa states were handicapped

by their small territories or unfavourable geographic conditions, such as Granada which lay in a mountainous region. The middle class in the more prosperous cities was more successful, because the cities attracted talented people from other parts of al-Andalus for commercial, educational and political reasons.

There are virtually no traces of the role of *ʿaṣabiyya* in determining social relations among the middle class during the Taifa period, and several factors explain this absence of *ʿaṣabiyya*. Unlike the *khāṣṣa*, the middle class did not hold the reins of power in the Taifa states and unlike the lower class, the middle class in eleventh century al-Andalus was not underprivileged. Its hopes and aspirations for social ascension were therefore plausible. Although the Andalusian middle class owned enough to give it a sense of satisfaction with its social conditions and social status, it did not own too much, nor did it form a sharp contrast in terms of wealth with the lower class, as was the case of the *khāṣṣa*. On the other hand, the middle class was particularly active in the commercial sector and the administration, so the political perturbations of the eleventh century did not affect it as directly as the *khāṣṣa* or the *ʿāmma*. The relations of the middle class with the *khāṣṣa* and the *ʿāmma* were less conflictive, which minimised or nullified the nourishment of *ʿaṣabiyya* vis-à-vis the other ethnic groups of lower or higher social status.

However, despite its contrast, the middle class was characterised by a certain degree of uniformity, which resulted from the common socio-economic basis of society in al-Andalus. It is consequently legitimate to conceive the ethnic variety of the Andalusian middle class in the context of an overall social unity, which leads us to the question of *ʿaṣabiyya* and social relations among the middle class.

Perhaps the most important explanation of why there was little room for *ʿaṣabiyya* in the social relations among the middle class was that the different ethnic groups which fell in this category because of their economic activities, standards of living and social status, were involved in competitive activities in that they sought to improve their economic and social conditions, but the nature of their activities within the middle class were complementary rather than conflictive. For example, com-

mercial activities required relations with whoever offered greater advantages, lower prices and higher profits, fulfilled market demands, etc. This meant that the merchants had to deal with other merchants of different ethnic backgrounds from their own city or Taifa state, from other parts of al-Andalus and from abroad (e.g. the Maghrib). In the administration, competition for monopolising or improving the situation of individuals or groups often demanded collaboration with people of different ethnic backgrounds. This is not to state that groups of a particular ethnic origin did not collaborate to seek common ends, but the question in the context of our discussion is whether they were basically motivated by a collective ethnic awareness, and a defensive and hostile attitude towards other groups because of racial differences. The very acceptance of an Andalusian middle class confirms the fact that the common social conditions and standards of living, social status and economic activities of this class provide us with criteria, other than the ethnic criterion, to distinguish it from other groups in Andalusian society. However, the existence of a middle class was not expressed at the level of a collective consciousness of belonging to this particular class, so the development of class awareness as a social force for acquiring common aspirations did not occur in the modern sense.

The intellectual and religious elite, which was largely of middle class origin, formed an important pressure group in Andalusian society. Given that the religious men (*fuqahā'*) were of different ethnic origins, since they formed part of a heterogeneous society, it is interesting to examine the existence, or lack of *ʿaṣabiyya* among this group. Any discussion of the Andalusian *fuqahā'* must take into consideration their ideological background and the dominant rite of law. Due to the predominance of the rite of Mālik b. Anas, which had been the official rite in al-Andalus since 170 A.H./786 A.D. (53), the majority of the jurists applied Malikism, regardless of their ethnic background. We do have heterodox movements in al-Andalus during the Taifa period such as the Ẓāhirī school which was revived by ʿAlī b. Ḥazm, but it did not threaten the rite

(53) Al-Qāḍī ʿIyāḍ b. Mūsa as-Sabtī, *Tartīb al-Madārik wa Taqrīb al-Masālik li-Maʿrifat Aʿlām Madhhab Mālik*, vol. 1, ed. by Muḥammad Ibn-Tāwīt aṭ-Ṭanjī, Rabat, 1965, p. 27.

of Mālik in any significant manner (54). Moreover, Ibn-Ḥazm's opposition to the Taifa leaders, and his diversion from Mālikism were in no way motivated by *ʿaṣabiyya*. It is therefore futile to try to search for *ʿaṣabiyya* as the basis of Ibn-Ḥazm's heterodox rite as it is useless to search for it among the religious elite, because the latter was united on a dogmatic, and therefore non-racial basis. We could examine the ethnic origin of the *fuqahā'* through their names, but this has two limitations. Firstly, their names alone are not sufficient to prove their ethnic background. Secondly, their ethnic origin does not indicate that they were aware of it, or that they acted collectively on the basis of a collective ethnic awareness.

The importance of heterodox movements in al-Andalus has been greatly exaggerated in the past, and only recently has the rite of Mālik b. Anas and its social implications in al-Andalus been approached objectively (55). Concerning the eleventh century, the social role and impact of the *fuqahā* has only recently been viewed from an angle other than that of racial conflict (56). Once the rite of Mālik in al-Andalus is no longer

(54) Asín y Palacios' study of Ibn-Ḥazm, which lays special emphasis on his political thought and doctrine of law, remains unequalled (Miguel Asín y Palacios, *Abenházam de Cordoba y su Historia crítica de las ideas religiosas,* vol. 1, Madrid, 1927).

(55) For the political role of the *fuqahā'* in al-Andalus until the end of the Cordoban Caliphate, see Hussain Mones, *Les hommes de religion dans l'Espagne musulmane jusqu'à la fin du Califat, Studia Islamica,* vol. XX, (1964), pp. 47-88. H. Mones is, however, overconcerned with the demonstration of the merits of Shāfiʿism, and its assumed influence on Mālikism in al-Andalus. For an excellent study of the introduction and establishment of Mālikism in al-Andalus and the Maghrib, see Muḥammad al-Aroosi Abdul-Qadir, *The Reception and Development of Malikite Legal Doctrine in the Western Islamic World,* unpublished Ph. D. thesis, Edinburgh, 1973.

(56) Dominique Urvoy is critical of previous conceptions and has approached the eleventh and twelfth centuries in a new light, « Les données historiques que nous possédons ne permettent pas de saisir d'emblée les groupes sociaux. Pour l'Espagne musulmane, cela se traduit par une ambiguïté qui ne semble pas, curieusement, avoir gêné les chercheurs : on juxtapose couramment une vision monolithique du Mālikism andalou à la reconnaissance d'une plauralité de mouvements hétérodoxes. D'où la question : quelle est la véritable physionomie d'ensemble ? » (Dominique Urvoy, *Le monde des Ulemas andalous du* V/XI^e *au* VII/XII^e siècle, Geneva, 1948, p. 7). Urvoy studies the Mālikī version of *raʾy, istiṣlāḥ,* and the degree of liberty in the application of Mālikism in al-Andalus (*ibid.,* pp. 124-37). In his work on the Andalusian *fuqahā',* Urvoy rightly presents Mālikism in the forefront as the dominant ideological force, and not only are all other heterodox movements neglected, but the impression one has is that they were virtually absent. For an examination of the role of the *fuqahā'* in Seville, during the period of Banū ʿAbbād, see M'hammad M. Benaboud, *A political and Social History of Seville Under Banū ʿAbbād,* unpublished Ph. D. thesis, Edinburgh, 1978, pp. 138-58.

considered as a reactionary and oppressive force, and once it is given serious attention, the real background of the religious elite is clarified, and the heterodox movements take the second place they deserve. The question is then presented : did the Andalusian *fuqahā'* support or oppose the Taifa leaders, and on what basis ? The answer is not straightforward. On the one hand, justice in the Taifa states was based on Mālikism, and although semi-independent, the *fuqahā'* generally supported the Taifa leaders. For example, the Taifa leaders often justified their political actions with legal support from the *fuqahā'*. On the other hand, we find discontented *fuqahā'* who voiced the complaints of the people. Examples included Abū-l-Walīd al-Bājī, who visited different Taifa leaders, and tried to convince them of the need to unite al-Andalus politically ([57]), ʿAlī b. Ḥazm, who openly condemned the Taifa leaders ([58]), or Abū-Ibrāhīm Iṣḥāq al-Bīrī, who inspired the revolt against the Jewish minister, Yūsuf b. an-Naghrālla, in Granada. Furthermore, by the end of the Taifa period, the *fuqahā'* were largely opposed to the system of Taifa states as such, and not only was their role important in applying pressures on the Taifa leaders to seek Yūsuf b. Tāshufīn's military assistance against the aggressions of Alfonso VI against the Taifa states, but their role in convincing Yūsuf to conquer the Taifa states following the Battle of az-Zallāqa was equally significant. Most important, was the fact that they gave Yūsuf's intervention in al-Andalus a legal justification when the *fuqahā'* condemned the fiscal policy of the Taifa leaders, and accused them of collaborating with the Christian king and of failing to protect their subjects. ([59]). Religion was therefore an important social force both among the Muslims of al-Andalus and the Christians in Northern Spain during the eleventh century, yet both the Christians and the Muslims often sought their economic and political interests at the expense of their religious principles. Examples of inter-

(57) *Adh-Dhakhīra,* Part II : ms. number 7753, The Royal Library, Rabat, fol. 28 v., end ms. number 407, Bodleian Library, fol. 25 v.

(58) For example, Ibn-Ḥazm's works were burned in Seville (*Adh-Dhakhīra,* Part I, vol. i., *op. cit.,* p. 143), and he expressed his indignation in verse (*ibid.,* p. 144).

(59) For example, ʿAbd-Allāh b. Buluggīn of Granada complains of the *faqīh* al-Qāḍī b. Sahl, among others, who gave Yūsuf b. Tāshufīn a bad impression of the way ʿAbd-Allāh ruled and of the conditions in Granada (ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.,* pp. 169-70).

religious collaboration are plentiful, as are those of coreligionists conflicting with each other. In conclusion, religious consciousness may not have been the most important social force, but it contributed to the suppression of *ʿaṣabiyya*, and the minimisation of its impact, particularly among the middle class.

ʿAṢABIYYA AND RELATIONS BETWEEN THE TAIFA LEADERS

Relations between the Taifa leaders have in the past been conceived of in terms of *ʿaṣabiyya* by almost every modern Hispanist and the racial dimension of the Taifa states has been assumed to form an intrinsic aspect of their very constitution. The racial basis of the Taifa states as a dynamic social force has therefore never been seriously questioned, challenged or rejected. Elaborated by such eminent historians as Reinhart Dozy in the nineteenth century and E. Lévi-Provençal in the twentieth, the theme of racial consciousness as a major social force has equally been echoed by modern Arab historians of the Taifa period (60).

The widely propagated approach to the relations between the Taifa states is based on the racial division into three major groups, each dominated by the Arabs, the Berbers and the *ṣaqāliba*. Equally accepted is the view that the Taifa states formed coalitions dominated by each of these, groups, in order to attack or defend themselves against the hostility of individual Taifa states or coalitions. A brief glance at the map during the eleventh century will confirm this view. The Arab Taifa states, such as Seville, were concentrated in the West, the Berber Taifa states such

(60) « During a third of a century, the Berbers were able to dominate the triangle in the Southern part of the Iberian peninsula... The struggle continued between these conflicting forces, and after the triumph of the Berbers in the above mentioned regions, the Arab groups triumphed, taking most of the great Andalusian cities like Cordoba, Seville... As for the ʿĀmirī eunuchs, they were able to establish their rule in the eastern regions... » (Muḥammad ʿAbd-Allāh ʿInān, *Duwwal aṭ-Ṭawā'if*, 2nd edition, Cairo, 1969, p. 14). However, some Arab historians have been more cititical of the racial approach to the Taifa states, « Se pueden clasificar los reyezuelos según su filiació étnica : Taifas árabes, Taifas beréberes y Taifas eslavos ?... Ninguno de los métodos seguidos hasta ahora es aceptable ni resulta adecuado », (Hussayn Monés, *Sobre la época de los Reyes de Taifas. Al-Andalus*, vol. XXXI, (1969), p. 320).

as Algeciras or Malaga, were located largely in the South, and the Taifa states dominated by the *ṣaqāliba,* such as Denia, were in the East. Some Taifa states like Toledo or Badajoz seem to fulfil the requirements for an Arab and a Berber Taifa state ; although the Berber origin of their rulers is reflected in their names, the Banū Dhū-n-Nūn and the Banū al-Afṭas, for example, were Arabised. Consequently, they are accepted as Arab Taifa states, but their degree of Arabisation is considered to have been less than that of other Taifa states like Seville during the Banū ʿAbbād period. In other words, the general framework of Arab, Berber or *ṣaqāliba* Taifa states is unanimously accepted, and differences have only covered the possibility of some Taifa states as forming a part of one group or another. Given the concentration of the different groups of ethnically homogeneous Taifa states in particular areas, it follows that they conflicted with eash other, and that they did so for causes which were stimulated by social forces of collective awareness, sometimes called *ʿaṣabiyya.* The idea of conflicting groups of ethnic Taifa states has therefore been conceived within a theoretical framework with racial conflict as a major social force to explain the entire socio-economic evolution in al-Andalus during the Taifa period. Curiously enough, no reference has ever been made to Hispanic Taifa states, characterised by a collective Hispanic consciousness. Yet if *ʿaṣabiyya* was as important in determining the relations of the Taifa states as is generally thought, the original inhabitants of al-Andalus, who formed the majority during the eleventh century, would have reacted and formed their own exclusive Taifa states based on racial solidarity. To avoid the complications that this problem presents for the racial approach to the Taifa states, the political role of the Andalusians of Hispanic origin has been minimised, and they have generally been considered as part of the Arab group.

The very use of such terms as an Arab or Berber Taifa state, has never really been subjected to scrupulous examination. What is an Arab Taifa state, and what is a Berber Taifa state ? Must the ruler be an Arab in order that the Taifa state be considered as an Arab Taifa state, or must the subjects be Arab, or both ? If the ruler of a given Taifa state was an Arab, and his subjects were not, then it follows that an Arab *ʿaṣabiyya,* which requires a collective awareness of belonging to a similar

racial origin, could not have existed. On the other hand, it is not plausible to conceive an Arab ruler stimulated by his solidarity with a group of different racial origins. However, one could avoid being too specific, and consider an Arab Taifa state as one that is dominated by Arabs, particularly on the political level. It may be argued that given the absolute political power of the Taifa leaders, the racial consciousness of the Taifa ruler and the ruling class was what determined policies with other Taifa states. Yet this position is difficult to defend because we find politicians and administrators of different racial backgrounds in the courts of Arab and Berber Taifa leaders, and we even find Jews as ministers of Banū Ẓīrī in Granada, and Christians in the courts of Banū ʿAbbād (61).

Is the hypothesis of the Taifa states as having been dominated by the Arabs, the *ṣaqāliba* and the Berbers, which is so widespread among modern scholars, also reflected in the writings of contemporary historians ? An examination of the attitudes and outlook of contemporary historians towards the Taifa leaders and their relations in the light of *ʿaṣabiyya* would be useful in this respect, but we will be satisfied with the selection of two representative historians, Khalf b. Ḥayyān and ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, an Arab and a Berber respectively. Both were contemporary figures of the Taifa period, and the historical quality of their accounts of this period is unequalled. Ibn-Ḥayyān's attitude towards the different ethnic groups is particularly important because his history of the Taifa period has been heavily quoted by later historians, who also reflected his attitude vis-à-vis the Taifa leaders. Ibn-Ḥayyān is also representative because his Arabised educational background was similar to that of almost every historian of the Taifa period, and their feelings towards other groups of different ethnic origins were consequently identical. No better proof is needed to illustrate this point than the fact that passages from Ibn-Ḥayyān's works have been heavily quoted.

(61) Sisnando Davídiz, who was originally in the court of al-Muʿtaḍid b. ʿAbbād later served in the courts of Ferdinand I and Alfonso VI. On Sisnando, see Ramón Menéndez Pidal, and E. García Gómez, *El conde mozárabe Sisnando Davídiz y la política de Alfonso VI con los Taifas, Al-Andalus,* vol. Xii, (1947), pp. 27-41.

On the other hand, an examination of ʿAbd-Allāh b. Buluggīn's possible feelings of *ʿaṣabiyya* is representative because he is one of the few Andalusian Berbers whose writings have reached us. Furthermore, ʿAbd-Allāh's autobiography is exceptionally important not only because it presents us with important details on the social relations in Granada and Prince ʿAbd-Allāh's relations with other rulers like al-Muʿtamid b. ʿAbbād and Alfonso VI, but because it is a ruler himself who describes and analyses these relations, and this is an accomplishment that had until then been unknown in the annals of European history. Ibn-Hayyān has been widely acclaimed as the greatest Andalusian historian ever (62). It is also recognised that his quality as a superb historian reached its height in his *Al-Matīn*. The latter stands out as a unique and most reliable contemporary source for the study of the Taifa period. Indeed, the eminent medievalist, Sánchez-Albornoz, comes to the following conclusion regarding *Al-Matīn* :

> Es en efecto, el *Matín* donde Aben Hayán ante el espectaculo atormentado de su época, da libre curso a su genio de historiador, sobrepasa los límites de la hisotiografia de su tiempo y se acerca a las concepciones modernas de la historia (63).

The sixty volumes which originally constituted the work seem to have been lost (64). However, extracts from it have been widely quoted. For example, although he concentrated on literary presentation and com-

(62) Pons Boigues describes Ibn-Ḥayyān as follows, « Por voto unanime de los que se han occupado en el estudio de la historiografia arabigo-española, este fecundo escritor... occupa el puesto de preferencia entre nuestros historiadores musulmanes » (Francisco Pons Boigues, *Los historiadores y geógrafos arábigo-españoles*, repr., Amsterdam, 1972, p. 152).

To illustrate this point, we need simply quote the following eminent historians : « Abenhayán el juicioso historiador de la España musulmana » (Miguel Asín y Palacios, *Abenházam de Cordoba y su historia crítica de las ideas religiosas*, vol. 1, Madrid, 1927, p. 208) ; « L'auteur [Ibn-Ḥayyān] montre un esprit développé et étendu, libre et mâle, je dirai presqu'il est emprunté de l'esprit européen » (R.P.A. Dozy, *Bayano'l Mogreb*, p. 73, cited by Claudio Sánchez-Albornoz, *En torno a las origines del feudalismo*, vol. 2, Mendoza, 1942, p. 260) ; « La curva de la historiografía hispano-árabe alcanzó su punto más alto con Aben Hayán » (Claudio Sánchez-Albornoz, *En torno al feudalismo, op. cit.*, p. 257).

(63) Claudio Sánchez-Albornoz, *En torno al-feudalismo, op. cit.*, pp. 260-1.

(64) Carl Brockelmann mentions that sixty volumes constituting *Al-Matīn* existed in the Library of Tunis, but have been lost (Carl Brockelmann, *Geschichte der Arabischen Litteratur*, GI, p. 338).

mentary in his *Adh-Dhakhīra fī Maḥāsin Ahl al-Jazīra,* Ibn-Bassām frequently quoted Ibn-Ḥayyān for historical information, and extracts from *Al-Matīn* have been quoted by almost every later Muslim historian who studied eleventh century al-Andalus (65).

Ibn-Ḥayyān's approach to the Taifa states and their relations was not based on *ᶜaṣabiyya,* because he was a systematic historian with a clear method and approach to the Taifa period. A historian whose attitudes, outlook and interpretations are stimulated by *ᶜaṣabiyya* is one who approaches history emotionally, but Ibn-Ḥayyān was a rational historian. He not only considered the relations between the Taifa leaders critically, but his approach to the Taifa leaders and their relations was based on a profound rational contemplation of the visible and latent causes behind them. Consequently, there was little room for *ᶜaṣabiyya* in Ibn-Ḥayyān's historical thought and method. Had he regarded the Taifa states from a racial perspective, he would never have become the objective and impartial historian he is unanimously recognised to be. It is therefore useful to briefly examine his historical method as expressed in his writings. Although lacking the sociological dimension and the philosophical depth of Ibn-Khaldūn's *Muqaddima,* Ibn-Ḥayyān's introduction to his history of the Taifa states, which is conserved in the *Dhakhīra,* contains the following evidence of his sophistication as a historian :

1. He carefully prepared himself before writing his history of the Taifa states, *Al-Matīn.* Having lived during a period of continuous insecurity, Ibn-Ḥayyān waited until the initial turmoils of the inter-Taifa struggles had subsided, which enabled him to work in a more relaxed atmosphere and to adopt a more objective approach (66). Further, he examined all types of historical sources available and was critical of the deficient data many of his contemporaries had to offer (67).

(65) *Al-Matīn* has been used or quoted in the following works among others : *Al-Ḥulla as-Siyarā', Al-Mughrib fīn Talkhīṣ Akhbār al-Maghrib, Aᶜmāl al-Aᶜlām, Al-Mughrib fī Ḥulā al-Maghrib,* and *Nafḥ aṭ-Ṭīb Min Ghuṣn al-Andalus ar-Raṭīb,* This selection illustrates the enormous influence of *Al-Matīn* on authors in a wide area of specialisation over a period of five centuries.

(66) *Adh-Dhakhīra,* Part I, vol. ii, *op. cit.,* p. 87.

(67) *Ibid.*

2. Ibn-Ḥayyān attempted to be a truthful and impartial historian, and this was the result of a conscious effort on his part. His Islamic faith was possibly an important motive for his desire to seek historical truth (68). Despite his limitations and whatever his motives, Ibn-Ḥayyān consciously and conscientiously strove to be a truthful, impartial and objective historian. This intention is explicitly expressed in the following quotation from his introduction to *Al-Matīn* :

> I examined the material repeatedly, without prejudice, continuing my past accounts of the eruption of the *fitna* [literarly « trouble » or « strife »], the tidings of its kings and of its renowned battles. This material I had noted down, obtained from reliable persons, actually witnessed, was informed of by witnesses or cames across : [through discussions, reading, etc.]. I did this until I had compiled the complete tidings to my day, presented them as it [the *fitna*] occured, adducing it [the material] amply and in detail... without any bias or being fearful in expressing the truth concerning it, thus following the guidelines of the later Eastern historians... (69).

3. Ibn-Ḥayyān was successful as an impartial and objective historian, a fact which is particularly clear in his evaluation and analysis of the personality traits of the leading historical figures he studied. Since the medieval historians laid their main emphasis on those occupying positions of power, it is appropriate to examine Ibn-Ḥayyān's ability in evaluating the Taifa leaders. His attitude towards al-Muʿtaḍid b. ʿAbbād can be used as an illustration of his penetrative critical perception. If a careful selection of Ibn-Ḥayyān's statements can be made to show that he was favourable to al-Mu'taḍid, others show him to be extremely critical, and only an overall evaluation of the material indicates that Ibn-Ḥayyān's purpose was to describe al-Muʿtaḍid objectively and without any preconceptions. In a letter to al-Muʿtaḍid on the occas-

(68) The opening of Ibn-Ḥayyān's introduction to *Al-Matīn* overflows with pious overtones, expressing man's relation to God and stressing the gifts such as knowledge which He bestowed upon man, (*ibid.*, pp. 85-6).

(69) *Ibid.*, p. 87 (All the direct quotions from Arabic sources have been translated into English by the author of the present article).

ion of the latter's triumph over Ibn-Dhū-n-Nūn, the author employs unusually extravagant praise, and such honourary titles as al-Ḥājib Sirāj ad-Dawla (70). How are we to interpret this letter ? Was he sincerely expressing admiration for al-Muᶜtaḍid or was his adoption of a formal style simply a way of ensuring his survival and protection against a tyrant ? The latter seems more probable when we consider the following assessment of al-Muᶜtaḍid by Ibn-Ḥayyān, « Great was his lust to subdue the Peninsula [al-Jazīra], regarding it with contempt when he prepared for a revolt [*fitna*] without parallel... » (71), Ibn-Ḥayyān does not hesitate to touch upon such delicate aspects of al-Muᶜtaḍid's life as his murder of his own son, Ismāᶜīl (72). Nevertheless, Ibn-Ḥayyān's opinion is mixed as is illustrated in the following passage :

> Al-Muᶜtaḍid b. ᶜAbbād, leader of the Princes of al-Andalus... enflames civil strife, refutes disgrace and takes his revenge. His tidings are marvellous, his ambitions are high and his authority is undisputed (73).

Finally, Ibn-Ḥayyān's conclusion regarding al-Muᶜtaḍid is clear and critical, while maintaining reservations concerning exaggerated and unfounded opinions :

> He [al-Muᶜtaḍid] has in the past been accused of extravagant cruelty and exceeding limits in torture and [punishment] without justification... These are horrible stories, lacking in plausible evidence... but even if [he is] proven innocent of these controversial charges, [he] cannot be held innocent of abominable power, excessive cruelty and repression even of the submissive... (74).

4. Although limited in penetrative analysis, Ibn-Ḥayyān's history of the Taifa period is rich in commentary, which retains its value as contemporary historical evidence. Remaining within the mainstream of Muslim historians, he was concerned primarily with the political history of the

(70) *Ibid.*, p. 90.
(71) *Adh-Dhakhīra*, Part II : *Historia Abbadidarum, op. cit.*, p. 242.
(72) For example Ibn-Ḥayyān's account of the murder, see *ibid.*, pp. 256-9.
(73) *Ibid.*, p. 242.
(74) *Ibid.*

Taifa states. However, he did not limit himself to descriptive and chronological accounts, but classified his material and enquired into the individual motivations of leaders and the general causes for the decadence of states, as is clearly illustrated in the following passage :

> Following the traditions of my predecessors in collecting information relating to the kings of the Berber revolt [al-fitna al-Barbariyya], I classified it, presented the accounts of the prominent leaders... the causes of the collapse of their states (gradually and of their own doing) and their renowned histories and tidings. This included what occured during their era concerning battles, disasters, encounters and confrontations and I concluded with the accounts of the killings of notable figures and knights and the recording of the deaths of the *'ulamā'* and noble men... (75).

Having established Ibn-Ḥayyān's claims as a historian (76), it is now possible both to analyse his attitude towards the Arabs and Berbers, and to assess the extent to which such an Arab-Berber dichotomy dominated his approach to eleventh century al-Andalus. What was his attitude towards the Berbers ? In his introduction, we find a hostile condemnation of Berber elements as troublesome, destructive, and basically responsible for the breakdown of the Banū Umayya Caliphate of Cordoba. For example, Ibn-Ḥayyān refers to « ... the horrible, gloomy Berber revolt, divisive of the community and destructive of the deeply rooted powerful kingdom [of Banū Umayya]... » (77). Furthermore, he considers the Berbers as fundamentally responsible for the persistence of al-Andalus' division into Taifa states throughout most of the eleventh century. However, although the Berber Taifa leaders had a substantial role in the acceleration of the decadence of the Cordoban Caliphate, they were neither the initiators not the sole contributors to this decline. Nor does Ibn-Ḥayyān maintain their exclusive responsibility in the destruction of the Cordoban Caliphate. Hence, by using sources that quote Ibn-Ḥayyān

(75) *Adh-Dhakhīra,* Part I, vol. ii, *op. cit.,* p. 88.

(76) Melchor Antuña's works on Ibn-Ḥayyān are still among the best. See e.g. Melchor Antuña, *Ibn Ḥayyān de Cordoba y su historia de la España musulmana, Cuadernos de Historia de España,* vol. IV, (1945), pp. 5-71.

(77) *Adh-Dha.hīra,* Part I, vol. ii, *op. cit.,* p. 87.

at length, or rely on him heavily, it is possible to illustrate that the Berbers were not exclusively to blame for the *fitna*. The so called Berber Revolt (*al-fitna al-Barbariyya*) which plagued Cordoba following the establishment of ʿAlī b. Ḥammūd in the city in 407 A.H./1016 A.D., was in essence the logical culmination of the non-Berber dictatorship of Banū-Abī-ʿĀmir, during which time the Banū Umayya dynasty was gradually but effectively liquidated. Furthermore, it was Muḥammad b. ʿAbd-al-Jabbār, a non-Berber known as al-Mahdī, who overthrew the last ʿĀmirī ruler, disposed of the nominal Caliph, Hishām II, and was renowned for an extreme violence that was symbolised by his razing to the ground of the grand *Madīnat az-Zahrā'* (78). Ibn-Ḥayyān was himself aware of al-Mahdī's share in breaking up the Cordoban Caliphate when he stated, « Muḥammad b. ʿAbd-al-Jabbār, given the title of al-Mahdī, was [one who] divided the group in Cordoba and was the initiator of that horrible revolt... » (79). An-Nāṣir Sulaymān b. al-Ḥakam, who followed al-Mahdī, and definitively established himself in Cordoba in 403 A.H./1012 A.D., was equally destructive, as is illustrated by his plunders between 400 A.H./1009 A.D. and 403 A.H./1012 A.D. during which time he besieged Cordoba which was governed by the helpless Hishām II (80). It was not until 407 A.H./1016 A.D. that a Berber, ʿAlī b. Ḥammūd, appeared on the scene in Cordoba. Furthermore, it was not until he felt threatened that ʿAlī b. Ḥammūd became tyrannical, and his first eight months of rule over Cordoba were peaceful and exemplary (81).

Having examined some of his sources, we now find ourselves in a better position to judge Ibn-Ḥayyān's historical approach, and to suggest whether there was a racial dimension to his thought and, by implication, his approach. Ibn-Ḥayyān considered the Berber element as a basic, but not exclusive cause of the eleventh century disintegration of al-Andalus. However, this phenomenon of disintegration cannot be explained simply in terms of Berbers and Arabs, but in Andalusian terms, since the poli-

(78) *Adh-Dhakhīra*, Part II : *Historia Abbadidarum*, *op. cit.*, p. 244.
(79) Ibn-ʿIdhārī, *Al-Bayān*, vol. 3, *op. cit.*, p. 64.
(80) *Ibid.*, p. 112.
(81) *Adh-Dhakhīra*, Part I, vol. ii, *op. cit.*, pp. 78-9.

Taifa states. However, he did not limit himself to descriptive and chronological accounts, but classified his material and enquired into the individual motivations of leaders and the general causes for the decadence of states, as is clearly illustrated in the following passage :

> Following the traditions of my predecessors in collecting information relating to the kings of the Berber revolt [al-fitna al-Barbariyya], I classified it, presented the accounts of the prominent leaders... the causes of the collapse of their states (gradually and of their own doing) and their renowned histories and tidings. This included what occured during their era concerning battles, disasters, encounters and confrontations and I concluded with the accounts of the killings of notable figures and knights and the recording of the deaths of the *ʿulamā'* and noble men... (75).

Having established Ibn-Ḥayyān's claims as a historian (76), it is now possible both to analyse his attitude towards the Arabs and Berbers, and to assess the extent to which such an Arab-Berber dichotomy dominated his approach to eleventh century al-Andalus. What was his attitude towards the Berbers ? In his introduction, we find a hostile condemnation of Berber elements as troublesome, destructive, and basically responsible for the breakdown of the Banū Umayya Caliphate of Cordoba. For example, Ibn-Ḥayyān refers to « ... the horrible, gloomy Berber revolt, divisive of the community and destructive of the deeply rooted powerful kingdom [of Banū Umayya]... » (77). Furthermore, he considers the Berbers as fundamentally responsible for the persistence of al-Andalus' division into Taifa states throughout most of the eleventh century. However, although the Berber Taifa leaders had a substantial role in the acceleration of the decadence of the Cordoban Caliphate, they were neither the initiators not the sole contributors to this decline. Nor does Ibn-Ḥayyān maintain their exclusive responsibility in the destruction of the Cordoban Caliphate. Hence, by using sources that quote Ibn-Ḥayyān

(75) *Adh-Dhakhīra,* Part I, vol. ii, *op. cit.*, p. 88.

(76) Melchor Antuña's works on Ibn-Ḥayyān are still among the best. See e.g. Melchor Antuña, *Ibn Ḥayyān de Cordoba y su historia de la España musulmana, Cuadernos de Historia de España,* vol. IV, (1945), pp. 5-71.

(77) *Adh-Dha.hīra,* Part I, vol. ii, *op. cit.*, p. 87.

at length, or rely on him heavily, it is possible to illustrate that the Berbers were not exclusively to blame for the *fitna*. The so called Berber Revolt (*al-fitna al-Barbariyya*) which plagued Cordoba following the establishment of ʿAlī b. Ḥammūd in the city in 407 A.H./1016 A.D., was in essence the logical culmination of the non-Berber dictatorship of Banū-Abī-ʿĀmir, during which time the Banū Umayya dynasty was gradually but effectively liquidated. Furthermore, it was Muḥammad b. ʿAbd-al-Jabbār, a non-Berber known as al-Mahdī, who overthrew the last ʿĀmirī ruler, disposed of the nominal Caliph, Hishām II, and was renowned for an extreme violence that was symbolised by his razing to the ground of the grand *Madīnat az-Zahrā'* (78). Ibn-Ḥayyān was himself aware of al-Mahdī's share in breaking up the Cordoban Caliphate when he stated, « Muḥammad b. ʿAbd-al-Jabbār, given the title of al-Mahdī, was [one who] divided the group in Cordoba and was the initiator of that horrible revolt... » (79). An-Nāṣir Sulaymān b. al-Ḥakam, who followed al-Mahdī, and definitively established himself in Cordoba in 403 A.H./1012 A.D., was equally destructive, as is illustrated by his plunders between 400 A.H./1009 A.D. and 403 A.H./1012 A.D. during which time he besieged Cordoba which was governed by the helpless Hishām II (80). It was not until 407 A.H./1016 A.D. that a Berber, ʿAlī b. Ḥammūd, appeared on the scene in Cordoba. Furthermore, it was not until he felt threatened that ʿAlī b. Ḥammūd became tyrannical, and his first eight months of rule over Cordoba were peaceful and exemplary (81).

Having examined some of his sources, we now find ourselves in a better position to judge Ibn-Ḥayyān's historical approach, and to suggest whether there was a racial dimension to his thought and, by implication, his approach. Ibn-Ḥayyān considered the Berber element as a basic, but not exclusive cause of the eleventh century disintegration of al-Andalus. However, this phenomenon of disintegration cannot be explained simply in terms of Berbers and Arabs, but in Andalusian terms, since the poli-

(78) *Adh-Dhakhīra*, Part II : *Historia Abbadidarum*, *op. cit.*, p. 244.
(79) Ibn-ʿIdhārī, *Al-Bayān*, vol. 3, *op. cit.*, p. 64.
(80) *Ibid.*, p. 112.
(81) *Adh-Dhakhīra*, Part I, vol. ii, *op. cit.*, pp. 78-9.

tical and socio-economic contradictions and conflicts characterised al-Andalus without any discrimination of race. Even if the Berbers had caused greater destruction than the non-Berbers, it would have been difficult for Ibn-Ḥayyān, or anyone else, to determine the causes in purely racial terms. Moreover, culturally, the Taifa leaders of Berber origin had much in common with other non-Berber leaders, since most of them were Muslims, or nominal Muslims, and learned Arabic. When Ibn-Ḥayyān criticises Berbers, he actually means the Berber Taifa leaders, and we find no implication of racial discrimination in the modern sense. From his sharp criticism of the non-Berber leaders, it is clear that Ibn-Ḥayyān was aware that the Berber leaders were only to blame for their deficiencies as leaders, and not as Berbers *per se*. We may therefore conclude that Ibn-Ḥayyān's approach to the Taifa period was comprehensive and that he criticised all the ethnic parties for commencing or nourishing the general breakdown of al-Andalus into a multiplicity of pseudo-autonomous Taifa states. His ideal of unity was a reaction to the widespread conflicts and divisions that plagued eleventh century al-Andalus. It was therefore in the context of unity that Ibn-Ḥayyān expressed a nostalgic admiration for the moribund Banū Umayya dynasty. Finally, his history was simultaneously an effort to comprehend his era and an attempt to explain it to posterity in historical terms.

Prince ʿAbd-Allāh b. Buluggīn's memoirs, entitled *Kitāb at-Tibyān*, shed much light on the relations between the Taifa leaders in the most explicit and illuminating manner ([82]). In this context, the work retains a unique value in that a Taifa leader, who participated directly in the events, relates his relations with other Taifa leaders and the relations between other rulers.

(82) The editor of *Kitāb at-Tibyān*, E. Lévi-Provençal, refers to the importance of ʿAbd-Allāh's memoirs in the following terms, « C'est en même temps un document psychologique de premier ordre, qui permet beaucoup mieux que les chroniques postérieures, de juger de l'état de décomposition sociale et politique de l'Espagne musulmane avant la bataille d'al-Zallâqa et des progrès accompiis à cette époque par les champions de la Reconquête chrétienne. Le récit des événements antérieurs au propre règne de l'émir ʿAbd Allâh est également fort nouveau et fort important. Les *Mémoires* du prince de Grenade doivent être considérées, à partir de l'époque où prend fin la chronique d'Ibn Ḥayyân, comme un fil conducteur à travers l'histoire confuse des Ṭawâ'if... » (ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, p. 8)

The historical value of ʿAbd-Allāh b. Buluggīn's *Kitāb at-Tibyān* differs from Ibn-Ḥayyān's *al-Matīn* in many respects, but this in no way understates its importance. For example, ʿAbd-Allāh's accounts of such important eleventh century events as the Battle of *az-Zallāqa* in 479 A.H./ 1086 A.D., or Yūsuf b. Tāshufīn's conquest of al-Andalus are lacking in Ibn-Ḥayyān's history, because the latter died in 469 AH/1076 A.D. Although lacking Ibn-Ḥayyān's qualities as a historian, particularly his rigourous historical method, ʿAbd-Allāh is fairly truthful in his account of the relations between the Taifa leaders. Because ʿAbd-Allāh's memoirs were written during his exile in Morocco following the conquest of al-Andalus by Yūsuf b. Tāshufīn, he described his relations with the Taifa leaders freely, but carefully calculated everything he stated involving Yūsuf b. Tashufīn. Moreover, the information contained in *Kitāb at-Tibyān* is very exact, often containing many details which are lacking in other sources. For example, some of the details available in *Kitāb at-Tibyān* are lacking in all other sources. The names of the figures ʿAbd-Allāh mentions are numerous and reflect his great familiarity with the political developments during the eleventh century. For example, not only does he give the smallest details on the activities of rebels not mentioned elsewhere, like the rebels Kabbāb b. Tamīt and Mu'ammal, but he also describes his negociations with Alfonso VI's Christian envoys, such as Pedro Ansúrez, Alvar Hañez or Sisnando Davídiz, who are also mentioned in Christian sources ([83]). In conclusion, the reliability of ʿAbd-Allāh's memoirs is unquestionable because he was a contemporary figure of the period he discusses, because he was unaffected by most of the events he describes at the time he wrote his memoirs, and because most of the historical facts, commentary and analysis available in his memoirs can be corroborated by other reliable sources. Furthermore, *Kitāb at-Tibyān* has a complementary function in that it analyses the developments leading to some of the major events in the elevent century in great depth ([84]).

(83) *Ibid.*, pp. 69, 73, 95-100, 136-8.
(84) *Ibid.*, pp. 76-7, 104-6.

ʿAbd-Allāh's analysis of the nature of the relations between the Taifa leaders is unique and covers two levels. On the one hand, he analyses the political and ideological dimension, and on the other, the psychological dimension. ʿAbd-Allāh approaches the relations of the Taifa leaders in terms of power politics, whereby the weaker are the victims of the stronger ([85]). The division of the Taifa leaders is conceived as irreparable ([86]), which contributed to increase Alfonso VI's influence in al-Andalus, eventually taking the form of an aggressive policy aimed at the submission of the Taifa leaders.

ʿAbd-Allāh's *Kitāb at-Tibyān* is unique in that it analyses the psychological dimension of the Taifa leaders thus exposing the motives behind their decisions and actions. Most important, however, is that ʿAbd-Allāh reveals his inner thoughts and motives behind many of the important decisions he took ([87]), as well as those of the figures with whom he clashed or conducted negociations such as al-Muʿtamid b. ʿAbbād ([88]). He even quotes some of the figures he dealt with literally ([89]), thereby clearly reproducing the mentality of different factions in al-Andalus as no other author has done.

From ʿAbd-Allāh's account, *ʿaṣabiyya* was not conceived as a major social force behind the internal clashes in Granada or the relations between the Taifa leaders. For example, the reign of ʿAbd-Allāh's grand-

(85) ʿAbd-Allāh was further aware of the danger of Alfonso's power, and of how the latter exploited the divisions of the Taifa leaders for his own advantage. « Our problem was that we were too evenly balanced, to the extent that when one of us gained the support of an army, another could cancel this advantage by offering more money... », *ibid.*, p. 69.

(86) The divisions of the Taifa leaders became clearer than ever when despite their victory over Alfonso VI at *az-Zallāqa*, their quarrels persisted despite Yūsuf b. Tāshufīn's efforts to unite them (*ibid.*, pp. 106-7).

(87) It is not surprising to find that ʿAbd-Allāh expresses his suspicions, motives, etc., at a very personal level throughout his work, considering that the latter constituted his memoirs.

(88) The motives and intentions of Alfonso VI, with whom ʿAbd-Allāh conducted negociations directly, are literally quoted (*ibid.*, pp. 72-3).

(89) For example, Sisnando Davídiz is quoted as informing ʿAbd-Allāh of Alfonso's intentions to conquer al-Andalus, « Al Andalus originally belonged to the Christians, until they were overpowered by the Arabs, and driven to the hostile region of Galicia. They are now in a position of power, determined to recover what was originally theirs. This can only be achieved... in the long term. When you run out of money and men, we will take it [al-Andalus] without much effort », (*ibid.*, p. 73).

father, Bādīs b. Zīrī, was characterised by numerous intrigues and plots by other Berbers to overthrow him, which stimulated him to rely on Jews as his ministers. ʿAbd-Allāh himself was not safe with his Berber subordonates and several attempts to overthrow him occured (90). His suspicion of his ministers was such that he considered each one directly responsible to him (91). The internal struggles for power in Granada were therefore stimulated by personal motivations rather than by *ʿaṣabiyya*.

Externally, ʿAbd-Allāh regarded his relations with other Taifa leaders on the basis of interest rather than race. For example, he did not view his differences with al-Muʿtamid b. ʿAbbād in racial terms and he expressed astonishment at being attacked by the latter, despite their common religious faith (92). Further, ʿAbd-Allāh praises al-Muʿtamid's personality and blames his aggressive policy on Ibn-ʿAmmār's ambitions and excessive influence (93). Examples are numerous of both ʿAbd-Allāh's clashes, and his good relations with Taifa leaders of different ethnic origins.

The positive attitude of two historians towards ethnic groups other than their own is not in itself sufficient to demonstrate the limited role of *ʿaṣabiyya* as a stimulating social force, but the relations between Taifa leaders of different ethnic origins were in eleventh century al-Andalus both hostile and peaceful. They were based on a variety of factors and it is therefore impossible, after close examination, to accept the neat pattern of racial coalitions of ethnically homogeneous Taifa states, which is generally accepted. If some Arab, Berber or *ṣaqāliba* Taifa leaders clashed with each other, there are abundant examples of inter-strife between Taifa leaders of different ethnic origins. Further, we have examples of coalitions of Taifa leaders who became allies with Taifa leaders of different racial backgrounds against others of their own racial origin.

(90) *Ibid.*, pp. 136-8.

(91) *Ibid.*, p. 86.

(92) « When al-Muʿtamid attempted to calm the situation so that we could make peace with him or negociate a truce, he [Ibn-ʿAmmār] spared no effort to undermine these efforts and to enflame the situation », (*ibid.*, p. 72).

(93) *Ibid.*, p. 82.

However, the strongest evidence against the approach to the relations of the Taifa leaders as based on racial conflict is that examples from the historical reality during the Taifa period illustrate the contrary. The fact that other forces than *ʿaṣabiyya* stimulated the relations between the Taifa leaders alone explains the conflict of Taifa leaders of similar ethnic origin and the peaceful relations between others of contrasting ethnic backgrounds. For example, al-Qāḍī b. ʿAbbād, an Arab, supported the Berber ruler of Carmona, Muḥammad al-Barzālī, when the latter was overthrown by another Berber, Yaḥyā b. Ḥammūd in 427 A.H./1035 A.D. (94). Examples of inter-Arab strife among the Taifa leaders is clear in al-Muʿtamid b. ʿAbbād's conquest of Cordoba, which had until then been ruled by Ibn-Jahwar, in 463 A.H./1070 A.D. (95). The Sevillan army had been allowed into Cordoba after defending it against the attacks of al-Ma'mūn b. Dhī-n-Nūn of Toledo when al-Muʿtamid b. ʿAbbād decided to put an end to the rule of Banū Jahwar. An illustrative example of inter-Berber strife is the conflict between ʿAbd-Allāh b. Buluggīn and his brother Tamīm, ruler of Malaga. Their conflict attained a military dimension and persisted even after the Battle of *az-Zallāqa* in 479 A.H./1086 A.D., when each complained of the other to Yūsuf b. Tāshufīn (96).

The example of conflict among the Taifa leaders of similar backgrounds does not by itself prove a lack of *ʿaṣabiyya* as a stimulating force behind the relations between the Taifa leaders, but it shows that these relations were not based on a neat racial pattern of groups of united Arab, Berber and *ṣaqāliba* Taifa leaders. There are examples of conflict between Taifa states of different origins. For example, al-Muʿtaḍid and al-Muʿtamid b. ʿAbbād, were hostile to their Berber neighbours who ruled over the small Taifa states such as Ronda or Carmona. However, Seville's conquest of its weaker neighbouring Taifa states was not due to *ʿaṣabiyya* but to the contrast in size and power between Seville and these Taifa states, and to Seville's aggressive and expansionist foreign policy.

(94) *Adh-Dhaḥīra*, Part I, vol. i, *op. cit.*, pp. 37, 271 ; ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, pp. 90-95.

(95) *Adh-Dhakhīra*, Part II : *Historia Abbadidarum*, vol. 1, *op. cit.*, p. 322 ; Ibn-al-Khaṭīb, *Aʿmāl al-Aʿlām, op. cit.*, pp. 173-74.

(96) ʿAbd-Allāh b. Buluggīn, *Kitāb at-Tibyān, op. cit.*, pp. 106-7.

Self interest prevailed too when the Taifa leaders sought the assistance of Alfonso VI or Yūsuf b. Tāshufīn against other Taifa leaders. Following the Battle of *az-Zallāqa,* Yūsuf b. Tāshufīn realised that the Taifa states were not viable political and economic entities. On the other hand, Alfonso's defeat in the Battle of *az-Zallāqa* did not prevent him from ravaging the territories of various Taifa states immediately upon Yūsuf's return to Morocco. The question was at this moment whether Alfonso VI or Yūsuf b. Tāshufīn would conquer the Taifa states, which had failed under all circumstances to re-unite. Favoured by internal conditions in al-Andalus, Yūsuf took the initiative and in a matter of years conquered all the Taifa states except Saragossa, which served as a buffer zone between al-Andalus and the Christian North. In the context of *ʿaṣabiyya,* we find that Yūsuf conquered the Taifa states without any descrimination of race regarding the origin of the Taifa leaders. As a matter of fact, some of the Berber Taifa leaders were defeated before other Arab or *ṣaqāliba* Taifa leaders. For example, whereas ʿAbd-Allāh b. Buluggīn surrendered Granada in 483 A.H./1090 A.D., al-Muʿtamid b. ʿAbbād was defeated and Seville fell in 484 A.H./1091 A.D.

CONCLUSION

Having examined the social relations in eleventh century Andalusian society at three levels of its social stratum, and having evaluated the relations between the Taifa leaders, we see that other factors than *ʿaṣabiyya* stimulated the relationships and inter-actions of groups and individuals. The very assumption of a stratification into the *khāṣṣa,* the *ʿāmma* and the middle class may be contested on the basis that a social class implies exploitation and class consciousness, and that class consciousness did not exist in al-Andalus. However, the social classes in Andalusian society were characterised by a cultural coherence which rendered the classes permeable and inter-connected. A cultural consciousness united the social classes on the one hand, and Andalusian society as a whole on the other. Life in Andalusian society was regulated

by Islam, while respecting the Christian and Jewish communities in al-Andalus, and this is more than the Christians in Northern Spain could claim. Indeed, the reconquest was in its carliest stages based on a self-centred ideology, which considered the exclusive interests of the Christian conquerors, long before the inquisition was set up. Andalusian society, despite a wide gap between the haves and the have nots, was ethnically heterogeneous, but socially integrated. Upward and downward social mobility were among its basic characteristics, and it was possible to find people who attained the high office of a minister through education as did Ibn-'Ammār in the court of al-Mu'tamid b. 'Abbād, while others were deprived of great wealth and power.

On the other hand, the notion of *'aṣabiyya* is so flexible, that its definition in this article may be rejected, and it could be redefined, and shown to have been an important stimulating social force in eleventh century al-Andalus. Yet any redifinition of *'aṣabiyya* must be complemented by a heavy reliance on primary sources and their correct use and interpretation. Our examination, in the present article, of texts pertaining to the two most important Arab and Berber historians of the period indicates a lack of *'aṣabiyya* as a major stimulating social force during the period of the Taifa states, and only the discovery of new evidence can prove the contrary. Moreover, the works of these historians and others have in the past been misinterpreted by non-specialists of the Taifa period to consolidate widely propagated views that do not apply to Andalusian society during the eleventh century. Finally, it would perhaps be asking too much of a single article to change a view of the eleventh century which has been propagated for over a century by so many eminent European and Arab historians. However, the present writer simply intends to share his opinion with others by reformulating an old question in the light of fresh, solid, supporting evidence and serious thought. It is therefore hoped that the question of *'aṣabiyya* during the Taifa period will be approached with more caution, and will no longer be taken for granted *a priori*.

M'hammad BENABOUD

Institut Universitaire
de la Recherche Scientifique, Rabat.

LA BIBLIOGRAPHIE DE *AL-MUQNI*ᶜ D'IBN ḤAGGĀG *

*Al-Muqni*ᶜ (le traditionaliste) est un traité agricole qui fut rédigé en 466 H./1073 C., à Séville, par le révérendissime cheikh, le faqih, l'orateur, l'imam très vertueux Abū ᶜUmar, Aḥmad b. Muḥammad Ibn Ḥaǧǧāǧ (1). « Il est une mer de sciences » dit Ibn Bassām en évoquant sa mémoire, et il ajoute « Il a été plus célèbre que ceux qui l'ont précédé. » (2). De cette « mer de sciences », il ne reste que les *Citations* de son traité agricole, recueillies par Ibn al-ᶜAwwām, ainsi que des *Extraits* anonymes, identifiés par Millas-Vallicrosa dans le ms. nº 5013 (Blochet) de la B.N. de Paris (3).

* Les références aux principaux documents seront données dans le texte avec les abréviations suivantes :

Aw. : Ibn al-ᶜAwwām, *Kitāb al-filāḥa, el libro de agricultura*, éd. trad. Banqueri (en deux volumes), Madrid, 1802.

C : Constantin VII Porphyrogénète, *Geoponika*. C'est le seul traité agricole grec survivant, édité par H. Beckh, comme étant, *Geoponika sive Cassiani Bassi Scholastici*, Lipsiae, 1895.

K : Kassyanūs Aškūlāštīkih Bassūs, *Kitāb al-falāḥa*, ms. de la Bibliothèque Bodléenne (Oxford). Uri, *Catalogus*, I, p. 113, nº 439, coté : S. Superius 21.

Q : Qusṭūs Ibn Lūqā, *Kitāb al-falāḥa al-yūnānīya*, Le Caire, 1293 H., connu des Andalous sous le titre *al-falāḥa ar-rūmīya*.

G. Syr : *Geoponicon in sermonem syriacum*, éd. de Lagarde, Leipzig, 1860.

Ms. nº 2802 : De Slane, *Catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1883-95. C'est le traité de Dymuqratys.

Ms. nº 2806 : *Id.* Un autre exemplaire.

Ms. nº 5013 : Blochet, *Catalogue des manuscrits arabes des nouvelles acquisitions, 1884-1924*, Paris, 1925.

(1) Données biographiques fournies par Ibn al-ᶜAwwām en reproduisant l'épilogue d'Ibn Ḥaǧǧāǧ (Aw., I, 2) et son index (Aw., I, 8). On a trouvé une autre qualité à Ibn Ḥaǧǧāǧ, c'est celle de *mutakallim* (dialectitien religieux musulman), la reproduction tronquée du début de l'*index* est à l'origine de cette équivoque.

(2) Ibn Saᶜīd, *Al-muġrib fi ḥilā al-maġrib*, 2ᵉ édition corrigée par Chawqi Dayf, Le Caire, 1964, I, p. 179. Le correcteur garde une leçon incorrecte du copiste : *nabbaha*, avertir, prévenir, réveiller etc. Dans notre traduction, nous avons rétabli le trilittère : être, devenir plus célèbre.

(3) Millas-Vallicrosa, *Aportaciones para el estudio de la obra agronomica de Ibn Ḥaǧǧāǧ y de Abū-l-Ḫayr*, Al-Andalus, 20 (1955), pp. 85-105. — Millas y Martinez, *Un capitulo de la obra agronomica de Ibn Ḥaǧǧāǧ*, Tamuda, VI (1958, pp. 45 ss. Ce chapitre souffre d'un dérangement, et sa reproduction par Ibn al-ᶜAwwām souffre d'une lacune, les deux se corrigent par le *Geoponicon in sermonem syriacum*.

Les Citations comme les Extraits nous rapportent l'*épilogue* du traité (Aw., I, 2) et l'*index* des autorités citées. L'épilogue est une sorte de conclusion déduite de l'exposé fait dans le traité. Nous pourrions résumer cette conclusion détaillée sous la forme du syllogisme suivant : « Ceux qui donnent le meilleur enseignement sont le seul modèle à suivre ; or, les classiques ont donné le meilleur enseignement ; donc, les classiques sont le seul modèle à suivre. »

Mais, ce syllogisme pèche par inexactitude, car il ne tient pas compte de l'enseignement d'Ibn Ḥğğāğ lui-même, ni de celui des savants arabes cités par lui, ni de l'enseignement d'un Quṣṭūs, qu'Ibn Ḥağğāğ utilise, alors que c'est un faux classique. Ce syllogisme néglige surtout l'enseignement de certains agronomes arabes, enseignement que notre auteur a faussement attribué à d'autres pseudo-classiques, ou qu'il a simplement mentionnés de façon anonyme.

L'*index* comprend une trentaine de leçons corrompues de noms d'auteurs. Depuis deux siècles au moins, ces leçons furent l'objet de plusieurs tentatives d'identification (4). En voulant mettre à profit les conclusions de ces études, Robert H. Rodgers déclare : « Jusqu'à ce que nous ayons une notion plus claire des sources littéraires d'Ibn al-ʿAwwām, il est oiseux de spéculer sur le nom qui pourrait se cacher derrière la corruption. » (5).

Notre propos dans cette étude, c'est d'identifier uniquement les *livres* consultés par Ibn Ḥağğāğ dans la rédaction de son traité à lui, autrement dit : de faire la bibliographie du traité de cet agronome, intitulé *Al-Muqniʿ* (6). L'index fera l'objet d'une autre étude détaillée, leçon par

(4) Les identifications suggérées par Casiri, Banqueri, Meyer etc., ont été rapportées par Clément-Mullet : Ibn alʿAwwām, *le livre de l'agriculture*, trad. Clément-Mullet, Paris, 1864, *préface du traducteur*. — Les identifications plus modernes ont été rapportées par Mme L. Bolens, *Les méthodes culturales au Moyen-Age d'après les traités d'agronomie andalous : Techniques et Traditions*, Genève, 1974.

(5) Robert H. Rodgers, *Varro and Virgil in the Geoponica*, Greek, Romand and Byzantine Studies, 19 (1978), p. 279.

(6) L'ouvrage d'Ibn Ḥağğāğ n'est qu'une des nombreuses sources d'Ibn al-ʿAwwām. Les autorités de chaque source nous posent des problèmes différents. Par exemple, *Nāhyk*, qui n'est qu'une interjection presque intraduisible, employée au début d'un texte de Ġ (Al-Ḥağğāğ al-Ġarnāṭī), fut prise pour un agronome cité avec Ġ. Donc, des cent cinquante autorités d'Ibn al-ʿAwwām, seules les vingt-huit d'Ibn Ḥağğāğ nous intéressent. Ce sont elles qui ont intéressé le monde savant. Cf., Aw., I, 506.)

leçon. Mais, nous allons le prendre comme point de départ, car il est en même temps l'index des auteurs des livres qui nous intéressent. En effet, le nombre de ces auteurs et la place qu'ils occupent dans l'index nous seront très utiles dans nos recherches textuelles. Voici l'index, littéralement traduit et reproduit d'après le ms. n° 5013 (Blochet), fol. 71 r° :

> « Enumération de tous ceux que j'ai nommés en les citant. (Ce sont) des agronomes qui ont traité (littéralement : parlé) du sujet de cet ouvrage ; et d'autres auxquels j'ai attribué une citation. Les Anciens parmi eux sont : Yunyus, Barun, Laqtyus, Dyz(q)ntus, Tarytyus, Byudun, Ibn Nᶜalus, Dymuqratys, Kassyanus, Qrur/Atyqus, Lawun(,)Sudbuz, Qustus, Sadahmus, Smanus, Sydᶜus, Anulyus, Sulun, Manharys, Margutys, Marsyal, Anun, Bruraqtus. Leur nombre est de vingt-trois.
>
> « Et les Modernes parmi eux sont : Rāzī, Isḥāq b. Sulaymān, Ṯābit b. Qurra, Abū Ḥanyfa' ad-Dīnawarī, Aḥmad b. Muḥammad *Ibn Ḥaǧǧāǧ, il est l'auteur de ce livre.* Leur nombre est de cinq. ».

Nombre de leçons de l'index :

Pour avoir vingt-trois leçons, le copiste compte Florentinus comme deux sources (Qrur/Atyqus). Par contre, il compte Léon et Sotion comme une seule source (Lawun Sudbuz). Dans les deux cas, le nombre est vingt-trois.

Le passage *souligné* est une interpolation du copiste qui compte l'auteur lui-même parmi les cinq modernes. Il ne s'était pas rendu compte que la *nisba ad-Dīnawarī* pourrait ne pas revenir à Abū Ḥanyfa, mais à son homonyme dans la même ***nisba Ibn Qutayba ad-Dīnawarī,*** auquel Ibn Ḥaǧǧāǧ attribue une citation réglementaire pour lui faire l'honneur de figurer dans l'index. (Cf. ms. n° 5013 (Blochet), fol. 66 r.).

La reproduction de l'index faite par Ibn al-ᶜAwwām est quelque peu différente : au début, il donne le nombre de *trente* sources. Et à la fin il dit : « ... Les modernes parmi eux sont : Rāzī, Isḥāq bin Sulaymān, Ṯābit bin Qurra, Abū Ḥanyfa ad-Dīnawarī *et un autre qu'il n'a pas nommé.* »

Donc, nous constatons la même confusion au sujet de la *nisba*. Ibn al °Awwām, comme le copiste, n'a pas deviné qui se cache derrière la *nisba* ad-Dīnawarī. De plus, il a omis de copier la citation qui revient à Ibn Qutayba ad-Dīnawarī (Aw., I, 128).

Dans les anciens, Ibn al-°Awwām compte également Florentinus comme deux sources (Trwara/Tiqus), tout en comptant Léon et Sotion comme deux. Mais, il a aussi noté deux leçons différentes d'une même source : Sydāġūs. Ce sont Sra°us et Sydāġūs al-Isbānī (l'Espagnol). En corrigeant on revient au nombre de vingt-trois. Sur ce point, nous croyons que les *Extraits* sont dans le vrai.

Une autre différence : Ibn al-°Awwām donne les *nisba-s* de quatre agronomes. Elles sont attestées par le texte, ce sont : Dymuqrāṭys *ar-rūmī*, Quṣṭūs *le savant des Rūm*, Sydāġūs *al-Isbānī*, et Marsyāl *al-lātīnī*. Ces quatre *nisba-s* ne figurent pas dans l'index des *Extraits*.

Après avoir vérifié que le nombre exact des noms d'auteurs cités par Ibn Ḥaǧǧāǧ est de vingt-huit, vingt-trois anciens et cinq récents, nous allons voir maintenant, à qui d'entre eux, notre auteur attribue un traité complet.

LA BIBLIOTHÈQUE D'IBN ḤAǦǦĀǦ

A l'encontre des autres grands agronomes andalous, notre agronome n'était nullement un *expérimentateur*. Tout au plus était-il éventuellement un observateur pertinent. Par conséquent, son traité *Al-Muqni°* n'est qu'une somme de lectures bien assimilées, très étendues et enrichies par une logique impeccable. Il ignorait toutes les langues littéraires de son temps en dehors de l'arabe (7). Pour rédiger son traité, il a dû compulser

(7) B.A. Attié, *Ibn Ḥaǧǧāǧ était-il polyglotte ?* Dans cet article, nous avons démontré qu'Ibn Ḥaǧǧāǧ ignorait les langues classiques et qu'il a rédigé *Al-Muqni°* une dizaine d'années, au moins, après *Kitab an-nabāt* de Abū-l-Ḫayr, et en même temps, sinon quelques années après *Al-qaṣd wal-bayān* d'Ibn Baṣṣāl.

Les principales données prises en considération pour adopter cette chronologie sont les suivantes : 1° Le fait qu'Abū-l-Ḫayr qualifie Ibn Baṣṣāl d'expert correspondant et non d'auteur en agronomie. 2° Ibn Baṣṣāl dédia son livre à Al-Ma'mūn décédé en 467 H. 3° La rédaction de *Al-Muqni°* en 466 H. 4° La présence d'al Ḥaǧǧāǧ-al-Ġarnāṭī (et non pas d'Abū-l-Ḫayr) comme étudiant en médecine à Séville en 494 H.

des livres en arabe, soit originaux, soit traduits. De ces derniers, nous en avons actuellement, autant que lui, pour ne pas dire un peu plus. Nous avons aisément vérifié ses références aux traductions classiques.

Mais commençons par la partie qui est le plus à notre portée, c'est-à-dire, les livres arabes déclarés comme tels par l'agronome.

Les Modernes

1. Rāzī, *Samᶜ al-kiyān*, (Aw., I, 37).
2. Isḥāq bin Sulaymān, *chute du nom et du titre*.
3. Ṯābit bin Qurra, *chute du titre* (Aw., I, 45).
4. Abū Ḥanyfa ad-Dīnawarī, *Kitāb an-nabāt* (Aw., I, 39).
5. Ibn Qutayba ad-Dīnawarī, *ᶜUyūn al-'Aḫbār* (ms. n° 5013 (Blochet), fol. 66 r).
6. Anonyme, *Kalīla wa Dimna* (ms. n° 5013 (Blochet), fol. 66 r).
7. Ibn ᶜArnān (un ami de confiance : citation verbale. Aw., I, 420).
8. ᶜAlī bin Šihāb (un ami de confiance : citation verbale. Aw., I, 420)

De cet ensemble disparate, il a tout juste retenu, dans l'index, les noms des savants cités d'après un livre. Le livre anonyme et les noms sans livres n'ont pas été retenus !

Un fait étrange est à mettre en évidence : après cinq siècles de civilisation agricole arabe, faite par la contribution de peuples éminemment agricoles, notre agronome n'aurait-il pas pu trouver d'autres autorités aussi éminentes, agricolement parlant, que les cinq médecins et littérateurs cités par lui ?

La question posée, nous aurons le temps d'y répondre !

Les Anciens

Les vingt-trois noms d'agronomes anciens qui se trouvent dans l'index représentaient-ils vraiment vingt-trois traités agricoles dans la bibliothèque d'Ibn Ḥaǧǧāǧ ? Par suite, devraient-ils figurer tous dans la bibliographie de Al-Muqniᶜ suivis vingt-trois fois par le titre générique : *Kitāb al-falāḥa* ?

Avant de répondre à ces questions, voyons ce qu'en dit notre agronome. A propos de chacun des agronomes : Kassianūs, Dymuqrāṭys, Yūnyūs, Quṣṭūs et Sydāġūs, il mentionne leurs traités par l'expression « *dans son livre* ». Parfois il est plus clair en mentionnant le plan avec le livre : « *dans un article de son livre* ». Parfois il se contente de dire : « *ailleurs, il dit* ». Toutes ces expressions révèlent qu'il avait un traité de chacun. Comme nous possédons les traités des quatre premiers, nous avons constaté que les références au plan sont exactes. Le cas du cinquième : Sydāġūs et de son traité est différent, comme nous allons le voir par la suite.

Il ne mentionne pas *le livre* de Šūlūn ; mais il a fait allusion au plan en disant : « *Il a aussi un chapitre dans lequel il dit* ». Donc, nous pouvons conclure qu'il a feuilleté le traité de cet agronome qui serait le sixième *Kitāb al-falāḥā* dans la bibliographie.

Par contre, il ne mentionne ni le livre ni le plan de Martial. Il fait seulement, à son sujet, des observations linguistiques relatives aux synonymes employés par les traducteurs. Notons que le vocabulaire du traducteur de Martial est typiquement andalou et se distingue du style des traducteurs orientaux. Cette traduction andalouse serait le septième traité agricole dans la bibliothèque de notre agronome.

Une seule fois, on trouve le nom d'auteur et le titre agricole du traité, c'est : « *Lāwūn l'auteur de l'agriculture* ». Ceci ne représente nullement un traité de la bibliothèque d'Ibn Ḥaǧǧāǧ, car il l'a copié avec un texte de Yūnyūs.

Remarquons encore que le nom d'Anāṭūliūs ne se trouve ni dans l'index ni dans les citations. Pourtant, cet agronome était très connu en Andalousie, soit par la traduction d'Eustache, soit par la compilation faite par Nahrāwī (le pseudo-Ibn Wāfid de Millàs-Vallicrosa) intitulée *Kitāb al-falāḥa*.

En somme, Ibn Ḥaǧǧāǧ avait, au moins, sept traités agricoles qu'il attribue aux anciens. Tout en gardant sa division entre anciens et modernes, nous allons contester son attribution et subdiviser les anciens en deux groupes : vrais *classiques et pseudo-classiques*, ne serait-ce que pour

rappeler les résultats de nos recherches antérieures sur Qusṭūs dont nous avons montré ailleurs, qu'il n'est qu'un pseudo-classique. Mais si nous trouvons d'autres pseudo-classiques, tant mieux !

Les classiques

En effet, les « anciens » d'Ibn Ḥaǧǧāǧ ne sont pas tous des classiques. Quelques-uns étaient même ses contemporains. Nous possédons actuellement les écrits des uns et des autres, nous n'avons qu'à remettre le tout en question, sans nous laisser embarrasser par les prétentions de notre agronome ni par les conclusions de nos maîtres qui ignoraient la documentation actuelle !

1. *Lāwūn*

Onzième de l'index. Ibn Ḥaǧǧāǧ l'a connu comme auteur dans un texte copié d'après la traduction arabe de Yūnyūs qui dit : « *Lāwūn l'auteur de l'agriculture ordonne de ne pas transplanter etc.* » (Aw., I, 163). Le texte syriaque est fautif (⁸), car le copiste avait pris le nom de l'agronome pour un verbe conjugué à la troisième personne du pluriel et il a fait du titre du traité un sujet au pluriel comme suit : « *Meṭul hokano nlawūn falohê etc.* » (G. Syr, VI, 1, p. 30, ligne 20).

Dans ces conditions, nous retrouverons *Lāwūn l'auteur de l'agriculture* dans la bibliographie, tout en sachant qu'Ibn Ḥaǧǧāǧ n'avait pas son traité.

2. *Kassyanūs*

Neuvième de l'index. L'auteur de Al-Muqniᶜ dit : « *Kassyanūs a un article dans son livre dans lequel il préféra le fumier des équidés et il le loua* » (Aw., I, 100). Cette observation est exacte, seul Kassyanus consacre à ce sujet un article spécial très court (K, VII, 3).

On a confondu Kassyanus et son traité avec plusieurs autres agronomes et leurs traités. Ce n'est pas la peine de reprendre ici, ce qui a été dit

ailleurs à ce sujet (9), ni d'ajouter d'autres preuves pour démontrer que c'est le premier traité agricole traduit en arabe. Sa traduction fut exécutée d'après le pehlévi, elle est l'unique traduction arabe du traité de Cassianus Bassus Scholasticus. Nous en avons plusieurs exemplaires, nous avons consulté celui de la Bodleian Library (Oxford), coté S. Superius 21. Nous y renvoyons par la lettre K.

Il suffit d'affirmer ce qui nous intéresse maintenant : les citations attribuées à Kassyūs, Kyssūs, Kassyanūs et d'autres leçons fautives sont prises à un exemplaire identique à celui du manuscrit de la Bodléenne.

Donc, le traité de Kassyanūs était dans la bibliothèque de notre agronome et il aura sa place dans la bibliographie de Al-Muqni^{c}.

3. *Dymuqrāṭys*

Huitième de l'index. L'auteur de Al-Muqni^{c} signale son livre et le plan en disant : « *Dymuqrāṭys dit dans un autre lieu de son livre* » (Aw., I, 417). Il a donc copié un traité qui portait le nom de Dymuqrāṭys comme auteur.

Nous avons identifié deux exemplaires de ce traité dans la B.N. de Paris, ce sont les mss. n^{os} 2802 et 2806 (De Slane). Le premier est attribué à Ibn Waḥšīya dans la portée ; mais, au début du texte on trouve le nom de Dymuqrāṭys. Le deuxième est intitulé « *Le livre de l'agriculture nabatéenne... abréviation faite par... Ḥamzāwī* ». Le texte des deux manuscrits est identique, mais diversement détérioré.

La traduction arabe porte des traces du pehlévi, et contient des amulettes en langue syriaque écrites en lettres arabes (10). La rédaction grecque est de basse époque et cadre bien avec l'ensemble des traités byzantins, dont nous possédons les traductions arabes : même plan, mêmes

(8) Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que l'exemplaire syriaque qui fut traduit en arabe était plus correct et plus complet que l'exemplaire édité par de Lagarde.

(9) B.A. Attié, *L'origine d'Al-falāḥa ar-rūmīya et du pseudo-Qustus*, Hespéris-Tamuda, 13 (1972), pp. 139-181.

(10) B.A. Attié, *Les manuscrits agricoles arabes de la B.N. de Paris*, Hespéris-Tamuda, 10 (1969), pp. 241-261.

sujets et de plus, l'apport chrétien l'apparente à Kassyanūs. Cette rédaction pourrait en être une abréviation, elle n'a donc rien à voir avec Démocrite d'Abdère et le pseudo-Démocrite de Mendès.

La traduction arabe de ce traité nous pose d'autres problèmes :

1. Ibn Ḥaǧǧāǧ la cite sous Dymuqrāṭys. Mais les autres sources d'Ibn al-ʿAwwām la citaient sous Mahrārys (= Matrāwys !). Leurs citations viennent sous l'abréviation M. elle reproduisent les pratiques superstitieuses qui furent rejetées par Ibn Ḥaǧǧāǧ. Il nous semble donc que le nom original d'auteur dans la traduction soit Mahrārys, et que Dymuqrāṭys l'ait remplacé par la suite, car il est l'unique nom d'auteur repérable dans le texte, il se trouve dans l'article consacré au Zodiaque. A la perte de Mahrārys, les copistes l'ont remplacé par Dymuqrāṭys.

2. Ibn Ḥaǧǧāǧ citait Dymuqrāṭys d'après les traités de Kassyanūs, Yūnyūs et Qusṭūs. Quand on ne trouve pas la citation dans son traité, on la trouve chez eux.

3. Parfois, Dymuqrāṭys remplaçait d'autres agronomes dans quelques textes. Par exemple, il remplaça Tarentinus dans Qusṭūs ; mais, Tarentinus est toujours dans Kassyanūs (Cf. Q, IV, 13 ; K, IV, 14 ; C, V, 11).

4. Par contre, chez Ibn al-ʿAwwām et ses sources comme Mahrāwī, Anāṭūlyūs remplace Dymuqrāṭys (Aw., I, 83-4). Ces citations attribuées à Anāṭūlyūs sont du traité de Dymuqrāṭys, il y en a d'autres dans Mahrāwī.

5. Dans le traité d'Ibn al-ʿAwwām aussi, l'abréviation D de Dymwāṭ (Dymuqrāṭys !) a cédé la place à l'abréviation K (Kassyanūs).

Remarquons enfin, que Dymuqrāṭys vient directement avant Qusṭūs qui est un auteur comme lui, sans en être séparé par des noms d'agronomes, ce qui prouve que l'exemplaire de Ibn Ḥaǧǧāǧ était sans autorités textuelles.

De toute façon, nous aurons le traité de Dymuqrāṭys dans la bibliographie de Al-Muqniʿ.

4. *Yūnyūs*

Premier de l'index. C'est, peut-être Vindanyūnyūs Anatolius de Beritos. En tout cas, il n'est pas Junius Columelle ([11]). Une mention expresse à son livre : « *Souvent Yunius dit une chose dans son livre, et Qustus ou un autre l'approuve* » (dans le sien). (Aw., I, 416.).

La traduction arabe du traité de Yūnyūs Anaṭūlyūs al-Bayrūtī fut exécutée d'après le syriaque. La collation du texte syriaque du *Geoponicon in sermonem syriacum*, et des citations de Ibn Ḥaǧǧāǧ, démontre indiscutablement leur identité, et pourrait être donnée comme un modèle de correction dans l'art de traduire. Mais l'exemplaire traduit en arabe était plus complet que l'exemplaire du Geoponicon ([12]).

Le traité de Yūnyūs sera dans la bibliographie.

5. *Marsyāl*

Vingt-et-unième de l'index. Le livre et le plan ne sont pas mentionnés. Nous avons cette observation linguistique : « Ibn Ḥaǧǧāǧ dit dans son livre Al-Muqniᶜ, consacré à l'agriculture : ***at-tarkīb*** (le greffage) est appelé par Dymuqrāṭys al-inšāb ; Quṣṭūs l'appelle ***al-iḍāfa*** ; Yūnyūs l'appelle ***at-taṭᶜīm*** et Marsyāl dit ***at-tarkīb*** » (Aw., I, 406).

Donc, le traducteur de Martial emploie le vocable andalou *at-tarkīb*. Dans d'autres citations le régionalisme andalou est aussi évident. Par suite, la traduction de Martial est andalouse et indépendante.

Le traité de Marsyāl sera dans la bibliographie.

Bref, notre agronome avait dans sa bibliothèque trois traductions orientales des traités de Yūnyūs, Dymuqrāṭys, Kassyanūs ; et une traduction andalouse de Martial. C'est tout ! car il a ignoné Anaṭūlyūs.

(11) Rodgers, *Yūnyūs o Columela en la España medieval ?* Al-Andalus, 43 (1978), pp. 163-172.

(12) Nos références relatives aux textes de Yūnyūs renvoient au *Geoponicon in sermonem syriacum*, parce que nous n'avons pas pu consulter l'exemplaire arabe identifié par Sezgin, *GAS*, V, 427, et dont nous n'avons eu connaissance que par les articles de Rodgers.

LES PSEUDO-CLASSIQUES

Nous avons à produire encore les données qui trahissent la présence de trois autres traités dans la bibliothèque agricole de Ibn Ḥaǧǧāǧ. Mais sans prétendre que c'était tout. Au contraire !

Les trois traités reviennent à Qusṭūs, Šūlūn et Sydāġūs. Contre l'autorité d'une tradition millénaire, nous avons démontré ailleurs que Qusṭūs n'est qu'un pseudo-classique ([13]). De même, dans cet article, nous allons essayer de démontrer que Šūlūn et Sydāġūs ne sont que des pseudo-classiques.

En effet, le « classicisme » de Šūlūn et Sydāġūs n'a pour lui que le témoignage de Ibn Ḥaǧǧāǧ. Mais, la tradition, les faits, les textes et les grands agronomes andalous sont tous contre lui, comme nous allons le voir par la suite.

6. *Qusṭūs*

Treizième de l'index. « Son livre » et le plan sont signalés par Ibn Ḥaǧǧāǧ : « *Qusṭūs... lui a consacné un article ! (paragraphe) spécial dans son livre* » (Aw., I, 160). Il s'agit du célèbre traité *Kitāb al-falāḥa ar-rūmīya de Qusṭūs Ibn Aškūlaštīkih le grec, traduit par Sargys Ibn Halya le grec* ; mais, qui fut édité avec une inscription différente : *Kitāb al-falāḥa al-yūnānīya de Qusṭūs Ibn Lūqā le grec,* Le Caire, 1923 H. Nous avons, disions-nous, démontré, dans une étude précédente, que la rédaction de ce traité est certainement arabe, et qu'il n'avait besoin ni d'un auteur grec, ni d'un traducteur du grec. Autrement dit nous avons affaire à un pseudo-classique ([13*]).

Restait alors à démontrer que le rédacteur arabe s'appelait *probablement* ʿAlī b. Muḥammad Ibn Saʿd. Pour cela, il fallut compulser les lettres arabes de douze siècles au moins. Et nous avons ainsi trouvé qu'il y a eu un genre littéraire que nous appelons *la pseudo-traduction,* et qui fut pratiqué par d'habiles hommes de lettres qui se présentaient comme des

(13) B.A. ATTIÉ, *art. cit.* (note 8 *supra*).
(13*) B.A. ATTIÉ, *ibid.*

traducteurs. Le plus célèbre de ces faussaires fut Ibn Waḥšīya, l'auteur de *Al-falāḥa* (an-nabaṭīya). Mais avant lui, il y avait eu justement ce pseudo-Qusṭūs qui fut catalogué par Ibn an-Nādīm comme suit : Kitāb tarğamat Kitāb al-falāḥa lil-Rūm par ʿAlī b. Muḥammad Ibn Saʿd (14). L'étude où nous tentons d'identifier Qusṭūs au pseudo-traducteur, Ibn Saʿd, est encore inédite à ce jour. C'est pourquoi, en voulant démontrer l'activité du troisième grand faussaine agricole, à savoir Ibn Ḥağğāğ, nous sommes en train de le faire par petites tranches. Il se prête heureusement à cela.

Ibn Waḥšīya et Ibn Saʿd (le pseudo-Qusṭūs) prétendaient qu'ils étaient des traducteurs. Ibn Ḥağğāğ prétend seulement mais aussi faussement, qu'il s'appuie sur des « traductions ».

Le traité du pseudo-Qusṭūs (Ibn Saʿd) était dans la bibliothèque de notre agronome, nous le retrouverons dans la bibliographie de Al-Muqniʿ.

7. *Šūlūn*

Dix-huitième de l'index. Šūlūn est le premier cité par Ibn Ḥağğāğ dans le corps du traité. Cette primauté ne veut pas dire qu'il soit le plus ancien des vingt-trois, c'est certainement le contraire, car on le trouve à la suite de Rāzī, Abū Ḥanyfa et des Anonymes, traitant d'un sujet nouveau créé par les Arabes (Aw., I, 40).

Le plan du traité de Šūlūn est évoqué : « *Šūlūn a aussi un autre article dans lequel il dit* » (Aw., I, 101).

Le plus long passage est de Šūlūn, un passage où celui-ci cite, à son tour, Africanus, Bārūn et Anūn (Aw., I, 514-519). Dans un autre passage d'Ibn Ḥağğāğ, Šūlūn tombe d'accord avec Martial (Aw., I, 199). Son style est oriental. Il emploie parfois les vocables archaïques des traducteurs orientaux, comme *sinḫ* (nature. Aw., I, 46). En le lisant, on pense facilement à Ibn Waḥšīya.

Si la mention « son livre » n'est pas repérée, l'évocation du plan suffit pour lui donner une place dans la bibliothèque et la bibliographie.

(14) Ibn an-Nadīm, *Kitāb al-fihrist*, éd. Flugel, Leipzig, 1871, I, p. 171

8. *Sydāġūs*

Seizième de l'index. Deuxième cité dans le corps du traité (Aw., I, 41). Livre et plan signalés : « *Sydāġūs... dit dans un autre endroit de son livre* » (Aw., I, 161).

Sydāġūs al-Isbānī (l'Espagnol : lecture correcte) est une réplique plutôt andalouse de Šūlūn. Passages longs (Aw., II, 32-34), vocables archaïques : *sinḫ* (nature, Aw., I, 50), vocables de Yūnyūs comme *tarmdānāt* (dandānāt : pépinières, Aw., I, 161), style oriental, mais parfois des vocables andalous *tarkīb* (greffage, Aw., I, 416). Son enseignement théorico-pratique est aussi avancé que celui de Abū-l-Ḫayr. Les ressemblances de Šūlūn et Sydāġūs trahissent une origine intellectuelle commune.

Sydāġūs devrait avoir plus d'une place dans la bibliographie, car il représente plusieurs traités qui se trouvaient dans la bibliothèque.

En somme, dans la bibliothèque de notre agronome, il y avait les *traités agricoles suivants* : les trois traductions orientales de Yūnyūs, Kassyanūs et Dymuqrāṭys ; la traduction andalouse de Martial ; les deux pseudo-traductions de Qusṭūs et d'Ibn Waḥšīya et enfin le traité d'Abū-l-Ḫayr *Kitāb an-nabāt.*

Dans le corps du traité, Ibn Ḥaǧǧāǧ se trahit : il oublie de compter Šūlūn et Sydāġūs avec les anciens. Pourquoi ? pourtant, il compte Qusṭūs parmi eux (Aw., I, art. 2, p. 42), car il était incapable de le démasquer ; mais, s'il l'avait pu, l'aurait-il fait ? Naturellement, non puisque lui-même, il a fabriqué deux autres pseudo-classiques, à savoir Šūlūn et Sydāġūs pour masquer respectivement, Ibn Waḥšīya et Abū-l-Ḫayr. L'identité du pseudo-Qusṭūs ayant été mise en question par nous, nous allons le faire maintenant pour le pseudo-Šūlūn et le pseudo-Sydāġūs.

ŠŪLŪN ET SYDĀĠUS *alias* IBN WAḤŠĪYA ET ABU-L-ḪAYR

Quand Ibn Ḥaǧǧāǧ présentait l'agriculture des Anciens comme étant le seul modèle à suivre, quelle agriculture et quels anciens nous proposait-il ? Si c'était vraiment l'agriculture, celle-ci avait été en réalité

dépassée depuis deux siècles, au moins, par l'agriculture arabe orientale ; à plus forte raison l'était-elle par l'agriculture andalouse récente et contemporaine, qui venait de donner Abū-l-Ḫayr et Ibn Baṣṣāl et qui attendait al-Ḥāǧǧ al-Ġarnāṭī pour avoir ses meilleurs représentants. Ceci, sans compter les générations de précurseurs qui leur ont préparé le chemin, comme Nahrāwī, l'Anonyme de Paris etc. Ces deux derniers, cités par Ibn al-ʿAwwām parmi les anonymes, ne sont pas musulmans. Nahrāwī (l'Ibn Wāfid de Millas-Vallicrosa) fut édité plusieurs fois ; mais l'autre, l'Anonyme de Paris (ms. n° 4764) (Blochet) fols 47 a-64 a), n'a pas trouvé d'éditeur.

S'il entendait par *ancienne* l'agriculture qu'il expose, de fait, dans Al-Muqniʿ, il se trompait de qualificatif. Mais si, par *agronomes anciens* il désignait les Šūlūn et les Sydāġūs, il savait qu'il était un faussaire. Nous l'avons déjà dit : comment se fait-il qu'il n'ait trouvé dans les lettres arabes que trois médecins, deux hommes de lettres et un livre de fables pour les citer à propos d'un sujet technique comme l'art agricole ? Par conséquent, ce n'est pas contre les simples travailleurs de la terre qu'il fulminait dans son « épilogue », mais contre les agronomes arabes qu'il a injustement spoliés. A ce propos, son silence sur toute la littérature arabe agricole est plus qu'éloquent ! Qu'est-ce qui l'a poussé à adopter cette attitude *šūʿūbī* (anti-arabe) agricolement parlant ? A quoi bon faire des hypothèses ? Il vaut mieux voir comment il a cru pouvoir convaincre ses lecteurs de la réalité de son attitude.

D'abord, il a drastiquement épuré les textes agricoles classiques de tout ce qu'ils contenaient de magique et de superstitieux. Nous avons méchamment voulu le prendre en faute sur ce point. Voici ce que nous avons trouvé et jugez-en : en copiant le texte de Yūnyūs sur la destruction du chiendent (G. Syr, II, 28, p. 12), il a gardé la date astrologique : « *Yūnyūs dit dans un autre endroit de son livre... ceci doit être fait en juillet* (*G. Syr, : en juin*), *le soleil étant dans le Scorpion, le seizième du mois lunaire, la lune étant dans le Capricorne* » (Aw., I, 198). C'est tout ! Est-ce une faute vénielle ? En tout cas elle est la seule ! Donc, des grimoires grecs, il a tiré une technique rationnelle et efficiente quoique rudimentaire.

Ensuite, il a rédigé pour chaque sujet, des notices introductives et personnelles, dans lesquelles il exposait l'apport arabe en l'attribuant à lui-même, à des « Anonymes » et à des « agronomes géniaux ». Alors que, pour lui, il n'y avait pas d'agronomes classiques anonymes, surtout s'ils étaient des génies.

Enfin, comme il était impossible de placer l'apport arabe tout entier sous l'étiquette de l'anonymat, il a créé des noms pseudo-classiques auxquels il a pu attribuer l'apport arabe, sans crainte d'être démenti. Car, d'un côté, toutes les références aux classiques connus sont exactes. Alors, lui, cette « mer de sciences » ne pouvait-il avoir d'autres trésors ignorés du public et du menu fretin des petits agronomes ?

Nous avons déjà dit qu'Ibn Ḥaǧǧāǧ était très intelligent. Ajoutons qu'il était un habile faussaire et le digne émule d'Ibn Waḥšīya, dans cette activité. Pour dérouter ses lecteurs, Ibn Waḥšīya avait mis en commun les données des agronomes grecs, pour les distribuer ensuite entre ses pseudo-chaldéens Ḍiġrīṭ (Dymuqrāṭys), Yunbūšād (Yūnyūs), Qūṭāmī (Quṣṭūs), sans tenir compte de l'origine individuelle des doctrines. Ibn Haǧǧāǧ a fait de même : il a mis en commun l'apport arabe oriental et occidental, et il l'a distribué sans tenir toujours compte de son origine orientale ou occidentale. Donc on doit s'attendre à retrouver une doctrine de Abū-l-Ḫayr chez Šūlūn.

S'il nous était permis d'illustrer par une caricature le travail d'Ibn Ḥaǧǧāǧ, nous n'aurions pas trouvé mieux que la ligne du copiste de l'index qui le compte comme le premier et l'unique agronome arabe !

Maintenant, nous allons faire le rapprochement de Šūlūn-Ibn Waḥšīya et de Sydāġūs-Abū-l-Ḫayr, avant même d'avoir eu la chance de consulter toute la documentation souhaitée. C'est un risque qui vaut la peine d'être pris ! Pourquoi ? C'est long à expliquer, mais bref : c'est parce que le document qui nous démentirait n'a jamais existé, car, il n'a été connu que d'Ibn Ḥaǧǧāǧ lui-même. D'un autre côté, la documentation disponible nous encourage à faire ce double rapprochement.

Le traité d'Ibn al-ʿAwwām est notre principal document.

Ibn al-ʿAwwām est un homme méthodique. Il divise chaque sujet de son traité en triptyque : le premier volet revient à Ibn Ḥaǧǧāǧ et à ses sources ; le deuxième, à Ibn Waḥšīya et à ses sources ; le troisième, aux Andalous et à leurs sounces. Cette division reflète théoriquement les trois étapes de l'évolution agricole : la classique (Ibn Ḥaǧǧāǧ), l'orientale abbasside (Ibn Waḥšīya) et enfin l'andalouse. Alors, à propos de chaque idée ou technique, nous n'avons qu'à faire une lecture horizontale des trois volets pour savoir à qui nous la devons et juger si son attribution est défendable.

Le premier chapitre (Aw., I, pp. 37-98) est consacré à la science du sol : selon 1° Ibn Ḥaǧǧāǧ (pp. 37-53) ; 2° Ibn Waḥšīya (53-83) ; 3° les Andalous (83-98). Les pages qui reviennent à Ibn Ḥaǧǧāǧ sont divisées en quatre articles : le premier et le troisième traitent de sujets nouveaux ; le deuxième et le quatrième, de sujets classiques.

Pour éviter de perdre le temps dans la correction des leçons fautives des copistes et les mauvaises lectures des traducteurs, nous allons traduire, en substance, le premier article d'Ibn Ḥaǧǧāǧ et les données qui nous intéressent le plus dans les trois autres, afin de les discuter ; la numération des articles et de leurs citations est de nous :

Art. I. Des bons et des mauvais terrains

« 1. Ibn Ḥaǧǧāǧ : la science du sol est la base de l'agronomie.

« 2. Rāzī dans *Samʿ al-kiyān* : la terre se transforme, avec le temps, en argile par l'action du soleil et de la pluie...

« 3. Ibn Ḥaǧǧāǧ : le mot de Razi prouve que le soleil réchauffe la terre et la désagrège. C'est pourquoi la surface en est plus chaude que les autres parties. Nous constatons que les sols des puits et des fossés sont stériles la première année. Car la terre est, par nature, froide et sèche. Mais, telle partie en est plus froide que telle autre, et telle autre partie est plus chaude que telle autre.

« 4. L'unanimité des auteurs experts en agriculture :

« a) la plus chaude des terres c'est la noire puis la rouge.

« b) la plus froide c'est la blanche puis la jaune...

« c) la plus humide c'est celle qui ressemble au vieux fumier décomposé, on la trouve spongieuse.

« 5. Après celle-ci vient la terre décrite par Abū Ḥanyfa ad-Dīnawarī, l'auteur de *Kitāb an-Nabāt,* dans son livre :

« a) Si le pays est plat, dépourvu de sable, meuble, et qui ressemble au sable sans être du sable ; poreux, il obsorbe l'eau et donne passage aux racines etc.

« b) Si le pays est accidenté, dur, il n'absorbe pas l'eau...

« 6. Un autre pense que la terre sèche est de deux sortes :

« a) la première c'est le sable qui est au plus haut point de la sécheresse, car ce sont de petites pierres,

« b) la seconde c'est l'argile, car sa motte est aussi dure que la précédente,

« c) mais, si celle-ci est mêlée d'une terre qui ressemble au sable, elle s'améliore. On la trouve souvent dans les îles (= deltas, rives etc.), comme nous l'avions déjà dit dans l'humide, à cause du limon qui s'y trouve et de tout ce que les torrents charrient par érosion et transportent comme le fumier ; elle devient molle et très humide,

« d) il se peut qu'elle se trouve mélangée de sable fin qui la rend plus molle et plus poreuse.

« 7. *Šūlūn dit la même chose environ, voici son mot :* la bonne terre est celle qui réunit la chaleur et l'humidité. La couleur noire de la terre est la preuve de sa chaleur, de même la rougeur. Mais, la chaleur de la rouge est inférieure à celle de la noire (cf. 4-a). La rouge est suivie par la jaune... la terre blanche est froide (4-b).

« La sécheresse et l'humidité nous les connaissons par des signes évidents : la terre qui ressemble au vieux fumier décomposé par les ans et qui est spongieuse, est au plus haut degré de l'humidité (4-c). Puis la terre qui est un mélange d'alluvion et de sable fin, c'est la terre des îles (= deltas, rives etc.) (6-c).

« Au plus haut degré de la sécheresse c'est la terre sableuse (6-a). De même la terre excessivement blanche qui ressemble à la chaux. La terre argileuse est sèche, mais elle est un peu plus humide que le sable (6-b). Mais, si une terre d'érosion, comme le sable, vient se mélanger à elle, alors, elle devient poreuse (6-d).

« 8. Sydāġūs dit : si nous considérons attentivement les terrains, nous trouvons que nous avons besoin de l'humidité, de l'humus et de la spongiosité beaucoup plus que de la chaleur, car le soleil et le vent les réchauffent.

« 9. Ibn Ḥaǧǧāǧ : l'opinion de Sydāġūs est la pure vérité ! » (Aw., I, 37-42).

Cet article est la première des notices personnelles qui furent soigneusement rédigées par Ibn Ḥaǧǧāǧ pour enrichir l'agriculture classique de tout ce qu'elle n'a jamais connu, afin de lui garder une supériorité qu'elle n'avait plus. Le sujet de l'article est nouveau et tout à fait inconnu des agronomes classiques que nous connaissons. Son originalité devient plus claire quand on lui donne un titre exact : *De la formation des sols et de leurs propriétés physiques*.

Voyons maintenant les documents réellement utilisés par Ibn Ḥaǧǧāǧ dans la rédaction de l'article, et la manière dont il les a présentés pour atteindre son but. Les autorités citées se classent en trois groupes : Arabes, Anonymes et deux pseudo-classiques : Šūlūn et Sydāġūs. Il a commencé par citer les arabes. C'était inévitable pour fermer la bouche aux contradicteurs qui auraient pu lui reprocher d'avoir conclu à la supériorité de l'agriculture classique avant de se donner la peine de connaître l'agriculture arabe. En citant un médecin et un littérateur arabes, la réponse aux objecteurs est sous-entendue et formelle : les efforts des recherches n'ont pas été ménagés, mais que faire, dans les lettres arabes il n'y a rien de valable que ces deux noms de Rāzī et de Abū Ḥanyfa.

Mais, la vérité est tout autre ! La première proposition d'Ibn Ḥaǧǧāǧ elle-même (§ 1) n'est qu'un écho d'Ibn Waḥšīya (cf. Aw., I, 53, Ḍiġrīṭ). Est-ce qu'il ignorait vraiment le texte correspondant d'Ibn Waḥšīya, ou a-t-il fait semblant ? Un agronome arabe n'a-t-il pas des droits d'auteur comme un médecin arabe ?

Les deux textes anonymes (§ 4 et 6), de qui sont-ils ? Leur importance nous invite à les étudier de près : il s'agit d'un seul texte condensé par Ibn Ḥaǧǧāǧ, et qui fut artificiellement coupé en deux par le texte d'Abū Ḥanyfa (§ 5). La première partie étudie les sols chauds, froids et humides ; la deuxième étudie les sols secs, avec un rappel de la première partie, relatif à l'humidité. Donc, les deux parties sont complémentaires ; et par suite, ne constituent qu'un même texte. L'attribution de la première partie à plusieurs « Agronomes experts » ; et la deuxième à un seul, (« Un Autre pense »), ne détruit pas son unité ; au contraire, elle la confirme comme étant une condensation faite par Ibn Ḥaǧǧāǧ lui-même. D'ailleurs, son nom se trouve en tête de l'ensemble « Experts Agronomes, ... Abū Ḥanyfa, ... Un Autre pense » ! Nous l'avions omis dans notre traduction.

Les idées condensées ici sont inconnues des agronomes classiques. Par contre, nous les trouvons exposées en détail par Abū-l-Ḫayr et Ibn Baṣṣāl, dans le troisième volet (Aw., I, 83-98). Le fait de la condensation entraîne-t-il la perte des droits d'Abū-l-Ḫayr comme auteur ?

Le premier article aurait dû prendre fin ici, l'essentiel ayant déjà été dit par les Anonymes. Pourtant, Ibn Ḥaǧǧāǧ pousse sur la scène un certain Šūlūn, qui est un inconnu partout ailleurs, pour lui faire dire, de l'avis d'Ibn Ḥaǧǧāǧ lui-même, la même chose que les Anonymes. Maintenant, quelles sont les différences entre le texte de Šūlūn et celui des Anonymes ? Le texte de Šūlūn est débarrassé des explications linguistiques arabes qui encombrent l'autre. Le sol spongieux (6-c) y prend la première place parmi les sols humides. Enfin, il est un peu plus progressiste que l'autre, et de ce fait, il se rapproche encore des Agronomes andalous. Curieuse raison de le présenter comme plus ancien que le texte des Anonymes !

Puis, à la suite de Šūlūn, Ibn Ḥaǧǧāǧ cite un certain Sydāġūs qui est du même acabit !

Quelle est l'origine possible des Šūlūn et des Sydāġūs ? Un nom d'auteur, quel qu'il soit, n'est rien ! Le texte seul compte. Ces inconnus parlent comme les Arabes durant l'absence forcée de ces derniers. D'ailleurs,

leur origine n'est pas donnée sur l'heure. Pourquoi la taire et attendre l'index pour les classer parmi les anciens ? S'ils étaient vraiment des classiques, ils auraient dû occuper la première place dans l'article, et comme leur texte est plus complet, il n'était nullement besoin de nous embarrasser du texte désuet et compromettant des Anonymes !

Nous trouvant devant un apport très important, et surtout bien caractérisé, nous ne pouvons que chercher l'école à laquelle il s'apparente probablement. Nous laissons aux hellénistes le soin de trouver l'équivalent du texte de Sūlūn dans les traités agricoles classiques. De nôtre côté, nous retenons l'identité du texte de Šūlūn et de celui des Anonymes, signalée par l'auteur de Al-Muqni° lui-même, et nous constatons que le texte des Anonymes est une condensation, un peu lâche, des idées d'Abū-l-Ḫayr et de ses prédécesseurs arabes, relégués dans l'anonymat. Ce condensé est le premier, tandis que le texte de Šūlūn en est un deuxième, plus serré et plus désarabisé linguistiquement, afin d'être attribué à un pseudo-classique. Les deux condensations sont de la plume d'Ibn Ḥaǧǧāǧ.

Cet article est le type même de la notice personnelle d'Ibn Ḥaǧǧāǧ, quand il fait semblant de ne pas avoir une prise complète sur ses sources (Anonymat) et quand il s'emploie à nous laisser sans prise sur les sources qu'il donne (pseudo-classicisme).

Mais, quand il n'avait rien à nous cacher, il avait, heureusement, un autre type de présentation qui mérite tout notre respect et toute notre confiance pour son authenticité, comme nous allons le voir en étudiant l'article deuxième.

> (Art. II) DU DÉNOMBREMENT DES DIVERS TERRAINS SELON L'OPINION DE YŪNYŪS, KASSYANŪS, DYMUQRĀṬYS, QUSṬŪS, LES ANCIENS DANS LA SCIENCE AGRICOLE.
>
> « 1. Yūnyūs, (G. Syr, II, 1)
>
> « 2. Dymuqrāṭys, (ms. n° 2802 (de Slane), fol. 4 ; et ms. n° 2806 (de Slane), fol. 20 v)
>
> « 3. Qusṭūs, (Al-falāḥa ar-rūmīya, II, 4, p. 31)
>
> « 4. Yūnyūs, (G. Syr, XIII, 2, p. 89)

« 5. Kassyanūs, (ms. coté : S. Superius 21, Bodleian Library (Oxford), II, 4, fol. 15 v)

« 6. Quelques Agronomes (Aw., I, 94, abréviation Ṭ (Ibn Waḥšīya)

« 7. (Les textes de Ǧālynūs ne sont pas d'Ibn Ḥaǧǧāǧ). »

Dès le titre, on respire l'atmosphère de la saine érudition. On y trouve les noms de trois agronomes classiques notoires et le nom d'un pseudo-classique, plus célèbre qu'eux. Comme tout le monde, Ibn Ḥaǧǧāǧ prenait Qusṭūs pour un classique. Ces agronomes avaient-ils vraiment besoin d'être présentés comme classiques ? Et si oui, pourquoi pas Šūlūn et Sydāġūs ?

Nous avons déjà dit que nous possédons actuellement les traités des quatre ; les citations de Al-Muqniʿ proviennent bien d'eux, l'identité des textes est littérale. Le contrôle est possible car la matière est réelle. Mais cela ne veut pas dire qu'Ibn Ḥaǧǧāǧ avait intégralement copié les articles. Il a parfois fait un choix et changé l'ordre des textes.

Un fait curieux est à signaler : Šūlūn et Sydāġūs, comme classiques, n'avaient-ils rien à dire ici ? Pourquoi ? Pourtant le sujet est classique ! De plus, un autre fait est étonnant : les Anonymes (Quelques Agronomes) avaient leur mot à dire et ils l'ont dit, comme c'est le cas de « Ṭ et autres », dans le troisième volet d'Ibn al-ʿAwwām. Ibn Ḥaǧǧāǧ s'est contenté d'en rapporter l'idée principale, après l'avoir débarrassée des réflexions secondaires comme il avait l'habitude de le faire parfois en copiant les textes contrôlables ([15]). Voici les deux textes :

« Ṭ et autres disent : Le sable humide est sujet aux variations de l'atmosphère à cause de sa faiblesse. *Il se refroidit durant la saison froide et se réchauffe durant la saison chaude.* Il est en général froid. *De même, la terre sablonneuse.* » (Aw., I, 94).

(15) Ṭ est l'abréviation d'*Al-falāḥa* (*an-nabaṭīya*) d'Ibn Waḥšīya.

Ibn Ḥaǧǧāǧ débarrasse ce texte des deux réflexions et remplace le sable humide par son équivalent : *la terre sablonneuse* pour donner le texte suivant :

> « Quelques Agronomes disent : La terre sablonneuse devient plus chaude en été et plus froide en hiver » (Aw., I, 45).

Cela dit, passons maintenant à l'étude de la deuxième notice personnelle de notre agronome.

> (Art. III) De la connaissance des natures des terrains hauts et des terrains bas.
>
> « 1. Ṯābit Ibn Qurra
>
> » 2. Ibn Ḥaǧǧāǧ
>
> « 3. Šūlūn
>
> « 4. Ibn Ḥaǧǧāǧ
>
> « 5. Šūlūn
>
> « (Aw., I, 45-48). »

Avec ce troisième article, nous avons un sujet nouveau et des autorités également nouvelles : des Arabes et un pseudo-classique. Ibn Ḥaǧǧāǧ et Šūlūn exposent les idées d'Ibn Waḥšīya et autres agronomes arabes. Donc c'est une notice personnelle de l'auteur.

Passons au quatrième article qui est un peu plus compliqué :

> (Art. IV) De l'analyse du sol pour connaître son état.
>
> « 1. Yūnyūs, (G. Syr, II, 2) séparé en quatre citations.
>
> « 2. Dymuqrāṭys, (ms. n° 2802 (de Slane), fol. 21 r-21 v) ; et ms. n° 2806, fol. 4 r)
>
> « 3. Quṣṭūs, (al-falāḥa ar-rūmīya, II, 4, p. 31)
>
> « 4. Sydāġūs, (= Aw., I, 80)
>
> « 5. Anonymes et Ibn Ḥaǧǧāǧ etc.
>
> « 6. Šūlūn, (= Aw., I, 95)
>
> « (Aw., I, 48-53) ».

Bref, saluons la première contribution de Šūlūn et Sydāġūs à un sujet classique, par une citation chacun : Sydāġūs conseille l'emploi de la balance dans l'analyse de la terre humide. Mais Ibn Waḥšīya donne aussi ce conseil (cf. référence *supra*). Quant à Šūlūn son texte provenait d'Abū-l-Ḫayr (cf. *supra*, p. 66).

Qui est Šūlūn ? C'est plutôt Ibn Waḥšīya. Qui est Sydāġūs ? C'est plutôt Abū-l-Ḫayr, par respect, au moins, à la *nisba al-Isbānīa* (l'espagnol) que lui donne l'auteur. En attendant la publication du traité d'Ibn Waḥšīya pour pouvoir examiner en détail la probabilité de la première hypothèse, nous allons maintenant examiner la probabilité de la deuxième. Pour ce faire, passons à l'étude de la notice d'Ibn Ḥaǧǧāǧ, au sujet du greffage.

L'UN DES SYDAĠUS C'EST ABŪ-L-ḪAYR

Le chapitre huitième du traité d'Ibn Al-'Awwām est consacré au greffage. Il comprend une centaine de pages (Aw., I, 406-500). Les quinze premières pages reviennent à Ibn Ḥaǧǧāǧ et à ses sources (406-421). Son texte est divisible en deux sections : 1° Généralités sur le greffage (pp. 406-416). 2° Applications particulières (pp. 416-421).

C'est la première section qui nous intéresse. Elle se subdivise en deux articles : Art. I : notice personnelle. Art. II : Les généralités de ses sources.

Dans la notice personnelle (pp . 406-411), Ibn Ḥaǧǧāǧ dit qu'il y a trois genres de greffage : 1° En couronne, 2° Par écusson, 3° En fente. Il en signale un quatrième de Yūnyūs : par térébration.

Dans la description du greffage par écusson, il décrit seulement le greffage en flûte, sans dire à qui il le doit (Ibn al-'Awwām l'attribue à Ibn Waḥšīya : Aw., I, 475). Il se tait sur toutes les sources qui lui ont fourni la matière de cette description personnelle, et il y met fin en disant : « Après cela, je cite ce que j'ai trouvé chez les anciens agronomes » (Aw., I, 411). Passée cette ligne, les agronomes retrouvent leurs droits d'auteur. C'est le deuxième article qui a pour base l'enseignement des anciens. Voici les références exactes :

« 1. Yūnyūs, G. Syr, IX, 10, pp. 60 ss. Greffage en général.

« 2. Yūnyūs, G. Syr, IX, 2, pp. 55-56 : greffage par térébration.

« 3. Yūnyūs, G. Syr, XI, 10, p. 82 : greffage de l'olivier.

« 4. Dymuqrāṭys, ms. n° 2806 (de Slane), fol. 26 v.

« 5. Qusṭūs, Al-falāḥa ar-rūmīya, V, 7.

« 6. Sydāġūs dit : « Celui qui désire hâter la fructification d'un fruit étranger, doit prendre les graines de ce fruit, ou les fruits eux-mêmes, les planter dans un bon terrain bien fumé et prendre soin de les arroser jusqu'à ce qu'ils poussent, se fortifient, et que leur tronc atteigne la grosseur de l'auriculaire environ. Puis, il va à un arbre susceptible d'être greffé avec, il le coupe, le fend et y greffe le rameau. C'est ainsi qu'il hâtera sa fructification. En tout cas, il sera plus hâtif que s'il était resté sur son tronc. Et c'est étrange ! » ».

Yā sīdī Ibn Ḥaǧǧāǧ ! l'étrange c'est que vous attribuiez cet admirable procédé à un nom composite de votre invention : Sīd-Āġā-us, au lieu d'être fier en gardant le vrai nom de l'inventeur. Vous ne l'ignoriez pas, il était, comme vous, natif de Ḥomṣ (Séville), votre aîné et contemporain. Encore, et c'est une petite nuance, il était andalou et non pas espagnol. Il avait rédigé son traité agricole une quinzaine d'années, au moins, avant le vôtre. Il s'appelait Abū-l-Ḫayr n'est-ce pas ? En effet, en parlant de la reproduction de l'olivier, par semis, Abū-l-Ḫayr dit :

« ... Ce procédé est très efficace. Il vous donnera, *en moins de quatre ans,* des arbres gros comme l'index et qui portent fruit. Nous en avons fait nous-même l'expérience.

« *Désirez-vous hâter davantage encore la fructification ? Prenez la jeune tige d'un sujet obtenu par le semis et greffez-la sur un vieil arbre d'une autre essence. Si la greffe réussit, elle ne tardera pas à produire.* » (16).

(16) Abou'l-Khayr ach-Chadjdjâr al-Ichbîlî, *Kitāb al-filāḥa, ou le livre de la culture, Notices et Extraits traduits* par A. Charbonneau, *Eclaircissements,* par H. Pérès, (Bibliothèque arabo-française V), Alger, 1946, p. 15.

C'était la traduction de Cherbonneau, nous y avons souligné les deux passages les plus significatifs.

Le même procédé de greffage est donné à plusieurs reprises par un second agronome andalou, le célèbre Ibn Baṣṣāl, qui était dans sa jeunesse l'ami et le correspondant d'Abū-l-Ḫayr, et qui rédigea son traité agricole en même temps qu'Ibn Ḥaǧǧāǧ, sinon quelques années avant lui. Nous allons reproduire la traduction de son application à la vigne d'après Millas-Vallicrosa :

> « Si queremos abreviar el tiempo necesario para la plantación, tomaremos los sarmientos que han nacido del orujo sembrado *al cabo de un año,* y de ellos sacaremos a modo de injertos, con los cuales injertaremos otros pies de vid y así obtendremos una abreviación en la producción de fruto. » (17).

Comme le texte édité d'Ibn Baṣṣāl est détérioré par les copistes, quand il conseille ce procédé pour hâter la fructification du plant de l'olivier pris au semis des noyaux, nous allons recourir au témoignage du troisième grand agronome andalou, Al-Ḥāǧǧ al-Ġarnāṭī (alias aṭ-Ṭiġnarī) qui connaissait mieux qu'Ibn Ḥaǧǧāǧ les agronomes classiques, arabes et andalous et qui les citait tous nommément, pour les critiquer surtout. Il avait connu Ibn Baṣṣāl et le contredisait avec respect :

> « Les anciens et les bons praticiens modernes de l'agronomie, dit-il, sont d'accord pour prétendre que les noyaux d'olive, quand on les sème, et qu'ils atteignent leur maturité, fructifient *az-zanbūġ* (l'oleastre), et que rien de bon n'est à espérer de ce qui est pris des pousses de ces noyaux. Nous en avons soumis à l'expérience, et nous avons trouvé qu'il en pousse de beaux arbres qui portent une bonne récolte notable, dans un bref délai. Ibn Baṣṣāl pousse même l'imagination, dans son *Agriculture,* jusqu'à dire qu'ils fructifient en trois ans, si ce qui pousse d'eux reste *deux ans en place,* et qu'on le greffe. » (18).

(17) Ibn Baṣṣāl, *Libro de agricultura, Kitāb al-falāḥa,* éd. trad. Millas-Vallicrosa et M. Aziman (Instituto el-Hasan), Tetuan, 1955, *la vigne* : original arabe, p. 78 ; trad. espagnole : p. 94. *L'Olivier* : original, p. 61 ; trad. 70.

(18) Al-Ḥaǧǧāǧ al-Ġarnāṭī (alias : Ṭiġnarī), *Zahr al-bustān wa-nuzhat al-aḏhān,* ms. nº 2163 de la B.N. d'Alger, fol. 42 v.

Après la lecture de ces documents, à qui devons-nous faire confiance, à Ibn Ḥaǧǧāǧ ou aux trois grands agronomes expérimentateurs ? Quel était le vrai nom de l'inventeur de cet « étrange » procédé : Sydāġūs ou Abū-l-Ḫayr ? Ce Sydāġūs qui conseillait l'emploi de la balance dans l'analyse de la terre humide, n'était-il pas Ibn Waḥšīya ? Et cet autre Ṣydāġūs n'est-il pas, ici, Abū-l-Ḫayr ? Devons-nous parler de ces deux Sydāġūs seulement, ou bien y en a-t-il d'autres ?

On voit comme il est difficile de rétablir une bibliographie quand c'est l'auteur qui s'est lui-même, dès l'origine, ingénié à la falsifier !

LA BIBLIOTHÈQUE DE AL-MUQNI[c]

Un auteur doit-il donner ses sources ? C'est selon !

S'il promet de le faire, il doit s'en acquitter honnêtement et objectivement, dans les limites de ses possibilités. Mais, si au contnaire, tout en copiant les textes tels quels, ou plus ou moins retouchés, il falsifie les références, devons-nous le suivre ? Ne vaut-il pas mieux essayer de rétablir, autant que possible, le schéma réel de la bibliographie ? Les faussaires ont toujours eu recours à l'argument d'autorité. Mais quand cette autorité n'a jamais existé, devons-nous respecter la tradition qui l'a imaginée ? Un historien ne doit admettre que l'autorité du fait historique.

Bien que nous ne prétendions pas avoir épuisé la question, nous pensons au contraire, que nous l'avons seulement posée, nous allons donner néanmoins, une première ébauche de la bibliographie de Al-Muqni[c] en tenant compte de la falsification des sources : et par crainte des répétitions inutiles, nous renvoyons au paragraphe : *La bibliothèque d'Ibn Ḥaǧǧāǧ* dans cet article, dans lequel nous avons donné un numéro d'ordre à chaque agronome :

— *Agronomes classiques* :

Dymuqrāṭys, *son livre* (cf. n° 3)
Kassyanūs, *son livre* (cf. n° 2)

Lāwūn, l'auteur de l'*agriculture* (Laudatur, cf. n° 1)
Marsyāl, *sans titre* (cf. n° 5)
Yūnyūs, *son livne* (cf. n° 4)

— *Agronomes pseudo-classiques orientaux* :

Qusṭūs, *son livre* (cf. n° 6)

— *Agronomes pseudo-classiques d'Ibn Ḥaǧǧāǧ* :

Sūlūn *plan* de son livre (= Ibn Waḥšīya *Al-falāḥa* (*an-nabaṭīya*), et autres agronomes)
Šūlūn *plan* de son livre (= Ibn Waḥšīya *Al-falāḥa* (*an-nabaṭīya*) et autres agronomes)
Sydāġūs, *son livre* (= Abū-l-Ḫayr, *Kitāb an-nabāt* ; et autres agronomes)

— *Non-agronomes* :

Anonyme, *Kalīla wa Dimna*
Abū Ḥanyfa ad-Dīnawarī, *Kitāb an-nabāt*
Ibn Quṭayba ad-Dīnawarī, *ᶜUyūn al-ʾaḫbār*
Isḥaq bin Sulaymān, *chute du nom et du titre,* dans le corps du traité
Rāzī, *Samᶜ al-Kiyān*
Ṯābit bin Qurra, *chute du titre.*

Voilà donc, les noms d'auteurs qui devront tenir compagnie à « *Leurs livres* » dans la bibliographie. Les auteurs non-agronomes, qualifiés par l'auteur de *modernes,* qui sont tous des savants arabes et qui n'ont qu'une citation chacun, ne posent aucun problème. De même les agronomes classiques. Ces deux groupes rendent honneur à la probité et à l'exactitude d'Ibn Ḥaǧǧāǧ comme érudit.

Mais le cas des pseudo-classiques est différent. Qusṭūs doit céder la place à Ibn Saᶜd, auteur réel quoique prétendu traducteur de *Kitāb targamat kitāb al-falāḥa lil-Rūm.* On ne peut pas reprocher à Ibn Ḥaǧǧāǧ de l'avoir pris pour un classique.

Šūlūn et Sydāġūs doivent aussi céder leur place respectivement à Ibn Waḥšīya et à Abū-l-Ḫayr. Au cours de cet article, nous avons signalé la similitude des textes des deux pseudo-classiques et des deux agronomes arabes. Ce fait ne s'explique pas par le jeu du hasard. Ici, la responsabilité d'Ibn Ḥaǧǧāǧ est entière, car c'est lui qui les a créés. Ils ne sont pas les seuls. Il en a d'autres dont nous n'avons pas trouvé ces livres mentionnés. C'est pourquoi nous avons préféré les étudier avec les sources textuelles, comme Sotion, Flurentinus, Tarentinus, qu'Ibn Ḥaǧǧāǧ n'avait connus que comme cités dans les livres classiques qui étaient à sa disposition.

Faut-il enfin rappeler les Anonymes et les textes d'Ibn Ḥaǧǧāǧ lui-même qui n'était qu'un lecteur érudit ? Un rat de bibliothèque n'invente pas toute une nouvelle agronomie technique et progressiste !

En somme, nous avons identifié treize des noms d'auteurs qui se trouvent dans l'index. Chacun d'eux avait « son livre ». Il n'en reste que quinze à identifier. Espérons que nous aurons le temps de le faire dans une étude ultérieure, consacrée à ce propos. Elle était d'ailleurs promise, déjà, dans la note huit de notre article, « *L'origine d'al-falāḥa ar-rūmīya et du pseudo-Qusṭūs* » ([19]).

Bachir ATTIÉ ATTIA

(19) Cf. *supra*, note 8.

TROIS DIRHAMS ANCIENS INÉDITS TROUVÉS AU MAROC

LE PLUS ANCIEN DIRHAM CONNU A CE JOUR DES UMAYYADES D'ESPAGNE

(addition au corpus de M. G. C. Miles) (1)

Parmi les 310 dirhams umayyates d'Espagne, qui constituent le second lot du trésor monétaire n° 1 trouvé, le 24 octobre 1951, au cours de fouilles pratiquées par M. Michel Ponsich dans les ruines musulmanes sises hors des remparts de Volubilis, à proximité de la porte à deux baies, à l'O. de la ville (2), il en est un, particulièrement intéressant, qu'il nous paraît utile de présenter à part. Le lot en question sera publié par ailleurs intégralement dans un prochain fascicule de la revue *Hespéris-Tamuda* (3).

Ce dirham est le plus ancien connu à ce jour de la frappe des Umayyades d'Espagne (4). Il est daté de l'année 145 H. (762/3 J.-C.), soit sept ans après la prise du pouvoir par Abū l-Muṭarrif ʿAbd er-Raḥmān Ier ibn Muʿāwiya, surnommé ed-Dāḫil, « l'Immigré », fondateur de la dynastie. Frappé à l'atelier el-Andalus, c'est-à-dire Qurṭuba (Cordoue) (5), il présente le même type que celui des dirhams umayyates d'Orient et, comme eux, ne porte pas le nom du prince.

(1) Georges C. Miles, *The Coinage of the Umayyads of Spain*, N.Y., 1950, 2 vol. in-8°. (The American Numismatic Society. *Hispanic Numismatic Series*. Monograph no. I. Parts 1-2.)

2) Le premier lot, constitué par 231 dirhams umayyates d'Orient, a été publié par l'auteur du présent article dans *Hespéris*, 1956, fasc. 1-2, pp. 133-197, sous le titre *Monnaies musulmanes trouvées à Volubilis*. I. *Monnaies umayyades d'Orient*.

(3) Sous le titre *Monnaies musulmanes trouvées à Volubilis*. II. *Monnaies umayyates d'Espagne*.

(4) Il y a une trentaine d'années, en juin 1937, un trésor monétaire était découvert, au village de Denizbací, en Turquie, qui nous livrait un *unicum* daté de 146 H. Cf. Miles, *op. cit.*, I, pp. 6, 22 et 33, et n° 37, p. 131. Ce dirham avait été communiqué à M. G. C. Miles par Ibrahim Bey Artuq.

(5) Bien que cette hypothèse soit la plus vraisemblable, la question reste incertaine et controversée. Cf. Miles, I, pp. 33-42.

[ʿABD er-RAḤMĀN Ier (138-172 H./756-788 J.-C.)]

el-ANDALUS الأندلس

145 H. (762/3 J.-C.)

D

Dans le champ :

لا اله الا
الله وحده
لا شريك له

Lég. circ., début. en haut à 90° (6) :

بسم الله ضرب هذا الدرهم بالاندلس
سنة خمس واربعين ومئة.

2 cercles serratiformes.

Annelets : o o o o o o .

Cercle serratiforme extérieur.

AR *Dirham*. 2,69 g. — 27 mm (légèrement et irrégulièrement rogné).

R

Dans le champ :

الله احد الله
الصمد لم يلد و
لم يولد ولم يكن
له كفوا احد

Cercle serratiforme.

Lég. circ., début. en haut à 80° :

(*sic*) محمد رسول الله ارسله بالهدا
ودين الحق ليظهره على الدين كله ولو
كره المشركون.

(Noter *bi-l-hudā*, avec *alif* droit, et *dal* et *alif* liés.)

Cercle serratiforme. Annelets omme au droit. Cercle serratiforme extérieur.

[*Volubilis* II, n° 1. — Pl. 1, D/R. *Inédit*.]

(6) Nous avons proposé, dans notre article sur les monnaies umayyates d'Orient, de décrire la position du début de la légende circulaire au droit et au revers, en se référant à un cadran horaire imaginaire. On peut également l'exprimer en se servant d'un rapporteur transparent dont on lit les degrés dans l'ordre des aiguilles d'une montre. Ainsi on aura pour le demi-cercle supérieur + 0 à 180°, et pour le demi-cercle inférieur — 0 à 180°. Qu'en pensent nos amis collectionneurs ? Pourraient-ils nous proposer une autre solution plus pratique .

UN DIRHAM DE MIDYAN IBN MŪSÀ IBN ABĪ L-^{c}ĀFIYA

gouverneur miknāsien de Fās
(315-321 H./927-933 J.-C.)

Sans nom d'atelier (Fās ?)

Date illisible
(319-321 H./931-933 J.-C.)

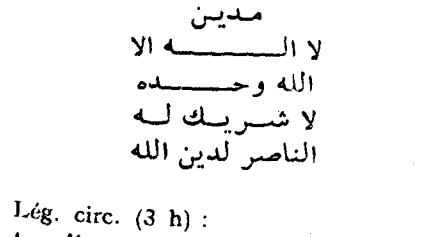

مدين
لا الـــــه الا
الله وحـــده
لا شـريـك لـه
الناصر لدين الله

Lég. circ. (3 h) :
[...] رسـول [...] رسله بالهـدا ودين (؟) [...].
(*Coran*, IX, *et-Tawba*, vt 33 au début modifié : [هو الذى ارسل رسوله] ; incomplet.) (?)

Cercle linéaire.

AR x g. — 19 mm. (3 trous, rogné.)

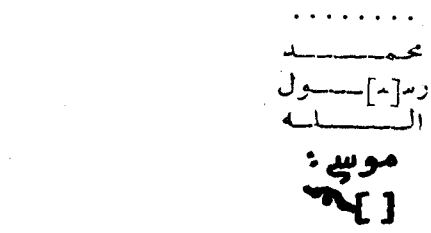

.....
محمـــــد
رسـ[ـه]ـــول
الـــــله
موسى
[ ]

Lég. circ. (1 h 30) :
(بسم الله) [ضـ]ـرب هذا الدرهـ[ـم] سـ(ـنة ؟) ... (و) ثـ[ـلثمئـ][ـة].

Cercle comme au droit.

[Coll. P. Pascon. *Inédit*. — Pl. 2, D/R.]

Au revers, en bas du champ, on lit *Mūsà*. Il s'agit de Mūsà ibn Abī l-^{c}Āfiya, chef de la tribu zénète des Miknāsa, nomades qui avaient pour terrains de parcours la vallée de la Malwīya, les territoires de Garsīf et de Malīla et les plateaux avoisinants de Tāzā, Tasūl et Lukāy.

Au début du IV^{e} s. H. (X^{e} s. J.-C.), le petit royaume idrīsite se trouvait dans un tel état de dispersion et d'anarchie que la suzeraineté du prince de Fās n'était plus reconnue et que les différentes branches de la famille se considéraient comme absolument indépendantes dans les fiefs concédés, et élargis, pour quelques-uns, à la faveur des luttes intestines. Les principautés idrīsites étaient condamnées, par ces particularismes mêmes, à la faiblesse devant toute attaque étrangère. C'est ce qui excita les appétits de Mūsà ibn Abī l-^{c}Āfiya lorsqu'il bénéficia de l'attaque des Fāṭimides contre le petit royaume chancelant.

Yaḥyà IV ibn Idrīs ibn ʿUmar, après 14 ans de règne à Fās (292-305 H./905-917-18 J.-C.), règne dont nous ne savons pratiquement rien, dut s'opposer à l'attaque du général fāṭimite Maṣāla ibn Ḥabūs, chef miknāsien et gouverneur de Tāhart et du Maghreb central, qu'il rencontra en 305 H. (917-18 J.C.), et subit une défaite. Réfugié dans Fās, assiégé, il fut contraint de reconnaître la suzeraineté fāṭimite et de verser tribut. Il conserva à ce prix le gouvernement de Fās et de sa province ; mais Mūsà ibn Abī l-ʿĀfiya obtint d'avoir les mains libres dans le reste du pays. Or Yaḥyà soutint ses parents réfugiés dans leurs fiefs et leur permit de résister à la tentative de domination du Zénète, dont il contrecarra les vues. Ce qui fait que lors de la seconde venue de Maṣāla en 307 H. (919-20 J.-C.), ce général, prévenu contre Yaḥyà par Mūsà, s'empara de sa personne et le destitua ; il tomba alors entre les mains de son ennemi qui le garda quelque temps prisonnier dans sa forteresse de Lukāy, puis le relâcha ; il finit par se réfugier à Aṣīlā. Maṣāla avait nommé un gouverneur à Fās, Rayḥān ibn ʿAlī el-Kutāmī, et s'en était allé, abandonnant le Maghreb extrême au pouvoir de Mūsà (1).

Peut avant 313 H. (925 J.-C.), les Kutāma s'étant révoltés contre le prince d'el-Baṣra qui les gouvernait, Yaḥyà ibn Ibrāhīm, dit Ibn Barhūya, mirent à la tête de l'armée qu'ils avaient constituée, el Ḥasan ibn Muḥammad ibn el-Qāsim, dit el-Ḥaẓẓām. Celui-ci combattit Yaḥyà et s'empara de ses Etats et des fiefs voisins, Aṣīlā et Luwāta, Kutāma, etc. Puis il vint prendre Fās, dont il expulsa le gouverneur en 313 H. (925-6 J.-C.). Attaqué par Mūsà, il le vainquit dans un combat sanglant et le contraignit à la fuite. El-Ḥasan el-Ḥaẓẓām gouverna Fās pendant deux ans. En 315 H. (927-8 J.-C.), il tomba par traitrise aux mains de Mūsà et périt peu après. Devenu le seul maître du pays, Mūsà expulsa les Idrīsides de leurs Etats et les traqua jusque dans la forteresse de Ḥażar en-Nasr, fondé en 317 H. par Ibrāhīm er-Rahūnī ibn Muḥammad ibn el-Qāsim (2).

(1) El-Bakrī, éd.-trad. de Slane, pp. 125-6/244-6 ; Ibn ʿIḏārī, I, éd. G.S. Colin/E. Lévi-Provençal, pp. 212-13 ; trad. E. Fagnan, p. 307 ; Ibn Abī Zarʿ, éd. lith. Fès, s.d., p. 52 ; éd. el-Hāšimī, I, p. 115 ; trad. A. Beaumier, p. 106 ; Ibn Ḫaldūn, éd. Beyrouth, 1959, VI, pp. 273-4 ; IV, pp. 31-2 ; trad. de Slane, respectivement I, pp. 265-7 ; II, pp. 567-8.

(2) El-Bakrī, pp. 112/220, 126-7/246-7 ; Ibn ʿIḏārī, I, pp. 188/267, 210-302, 213/308, 233-4/340-1, 235/344 ; Ibn Abī Zarʿ, pp. 53/119/109 ; Ibn Ḫaldūn, VI, pp. 274-6/1, pp. 267-8 ; IV, pp. 32-3/11, p. 568.

Au droit de notre dirham, en haut du champ, on lit *Midyan* مدين Midyan était le fils de Mūsà ibn Abī l-'Āfiya. En 315 H. Mūsà l'installa au gouvernement de Fās, puis, à la sollicitation des Umayyades d'Espagne, qui s'étaient emparés de Malīla en 314 H. (927 J.-C.) et venaient de prendre Sabta en 319 H. (931 J.-C.), il répudia l'autorité des Fāṭimides au profit de l'Umayyade 'Abd er-Raḥmān III (300-350 H./912-962 J.-C.). C'est le *laqab*, ou surnom honorifique, de ce dernier qu'on trouve sur ce dirham, toujours au droit, en bas du champ : *en-Nāṣir li-Dīni Llāh*. Cette frappe n'est donc pas antérieure à l'année 319 H. Les Fāṭimides envoyèrent alors contre Mūsà une armée commandée par le général Ḥumayd ibn Yaṣāl, qui entra à Fās en 321 H. (933 J.-C.) et nomma gouverneur de la ville, à la place de Midyan qui s'était enfui, Ḥāmid ibn Ḥamdān. Le général fāṭimite rentra aussitôt après en Ifrīqiya, sans plus s'occuper de Mūsà qui s'était réfugié à Tasūl ; ce qui devait lui valoir disgrâce et emprisonnement (3).

Ce dirham peut donc être daté assez précisément de 319 à 321 H. (931-933 J.-C.). Il fut vraisemblablement frappé à Fās, bien que la légende circulaire du revers, en grande partie effacée, semble ne porter aucun nom d'atelier. De la date il ne subsiste que les centaines.

(3) El-Bakrī, pp. 127-8/247-9 ; Ibn 'Iḏārī, I, pp. 234/341-2 ; Ibn Ḫaldūn, VI, p. 276/I, p. 268.

Nota bene. Maṣāla et Yaṣāl, noms berbères transcrits en arabe avec *ṣād*, se prononcent avec *ẓ* (*z* emphatique).

DIRHAM INÉDIT DE LA PRINCIPAUTÉ ḤAMMŪDITE DES ĠUMĀRA

(addition à la numismatique des *Mulūk eṭ-Ṭawā'if*)

WĀDĪ LĀW وادي لاو

441 H. (1049/50 J.-C.)

محمد
لا اله الا
الله وحده
لا شريك له
عبيدة
(ou عبده ؟)

ولي العهد
الامام محمد
امير المومنين
المهدي بالله
حسن

Lég. circ. (1 h) :
بسم الله ضرب هاذ (*sic*) الدرهم
بوادي لاو سنة احد واربعين.

2 cercles linéaires.

Billon (AR[1] ou AR[2]). Dirham. 2,96 g. — 23 mm.

Cercle linéaire.

Lég. circ. (1 h 30) :
محمد رسول الله ارسله بالهدى ودين
الحق ليظهره على

(*Coran*, IX, *et-Tawba*, vt 33 au début modifié ; incomplet.)

[Coll. J. Ledun et Dr J. Rault. *Inédit*. (1) Pl. 3, D/R.]

Ce dirham a été frappé dans l'atelier, inconnu jusqu'ici, de Wādī Lāw. Ce toponyme représente très certainement la capitale de la principauté ḥammūdite éphémère des Ġumāra. Cette petite ville peut être localisée, sans grand risque d'erreur, sur la rive droite de l'oued Laou, à son embouchure même où se trouvent aujourd'hui le petit port et le village de

(1) 36 spécimens de ce dirham nous sont parvenus. Ils ont été acquis auprès de M. Salomon Murciano de Fès et proviennent vraisemblablement d'une même trouvaille. En effet tous ont été frappés à l'aide des mêmes coins de droit et de revers. Ceci m'est confirmé par M. Murciano qui compta environ 200 pièces entières ou coupées à la cisaille selon des poids correspondant à 1/2, 1/4 et 1/8 de dirham. La trouvaille aurait été faite dans la campagne aux environs de Tétouan, sans autre précision. Ils sont constitués d'un billon à très bas titre d'argent. Suivant la qualité d'affichage du flan, il semble qu'on puisse distinguer deux titres différents, que nous indiquons à la manière de M. G. C. Miles, dans son catalogue *Coins of the Spanish Mulūk al-Ṭawā'if* (New-York, 1954. — *Hispanic Numismatic Series. Monograph*. Nr. III), note 5, pp. X-XI, par AR[1], au titre le moins faible, et AR[2], au titre le plus faible. Un grand nombre de ces pièces sont ébréchées. Leurs poids oscillent entre 1,24 et 2,96 g, les dimensions entre 18 et 23 mm (un spécimen écrasé mesure jusqu'à 25 mm). Très peu sont lisibles intégralement.

Qaᶜ Seres. La principauté des Ġumāra s'étendait de l'oued Laou à l'Ouest jusqu'à l'oued Ouringa à l'Est, et au Sud jusqu'à l'oued Ouergha (2).

Au revers (lignes 2-4), on lit le nom d'*el-Imām Muḥammad | amīr el-Mu'minīn | el-Mahdī bi-Llāh*. Il s'agit d'Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad ibn Idrīs el-Muta'ayyid bi-Llāh ibn ᶜAlī en-Nāṣir li-Dīni Llāh ibn Ḥammūd, calife à Malaqa avec le surnom honorifique (*laqab*) d'el-Maḥdī bi-Llāh.

Muḥammad et son frère, Ḥasan, avaient été emprisonnés par leur cousin Abū l-ᶜAlā' Idrīs ibn Yaḥyà el-Muᶜtalī ibn ᶜAlī en-Nāṣir, calife de Mālaqa avec le surnom honorifique d'el-ᶜĀlī depuis ǧumādà II 434 H. (janv. 1043 J.-C.) (3). Internés dans une forteresse voisine de Mālaqa, ils en furent tirés par le gouverneur lui-même, qui avait à se plaindre de son maître. Muḥammad, assuré du soutien des Noirs qui formaient la garnison de la citadelle de Mālaqa, s'empara de la ville en šaᶜbān 438 H. (févr. 1047 J.-C.) et déposa son cousin Idrīs. Celui-ci, qui n'avait opposé aucune résistance, fut interné à son tour dans la même forteresse. Muḥammad fut proclamé calife sous le nom d'el-Mahdī bi-Llāh et désigna aussitôt son frère Ḥasan comme héritier présomptif, avec le surnom hono-

(2) *Textes arabes* : Ibn Ḫurdāḏbih, éd. de Goeje, p. 89 ; éd.-trad. Hadj-Sadok, pp. 8-9 (Ghumīra) ; éd. de Goje, p. 90 ; éd.-trad. Hadj-Sadok, pp. 12-13 (Ghumāra) ; Ibn el-Faqīh, éd. de Goeje, p. 80 ; éd. Hadj-Sadok, pp. 32-33 (Ghumīra) ; el-Yaᶜqūbī, éd. de Goeje², p. 357 ; trad. Wiet, p. 223 (Ghumaira !) ; el-Muqaddasī, éd. de Goeje², (p. 57), pp. 220, 230 ; éd.-trad. Pellat, pp. 6-7, 26-27 (balad Ghumār) ; éd. de Goeje², (p. 57), p. 221 ; éd.-trad. Pellat, pp. 8-9 (Ghumāra) ; el-Bakrī, éd.-trad. de Slane, pp. 91-184, 100-197 suiv., 107-211 suiv., 124-242, 132-255 ; el-Idrīsī, éd. Dozy/de Goeje, pp. 93, 203-4 ; éd. Pérès, pp. 55, 110 ; Ibn Saᶜīd, éd. Vernet Ginés, p. 73 ; notice par l'éd. dans *Tamuda*, I, 2, 1953, p. 255, nº 43 ; trad. Fagnan, dans *Extr. inéd.*, p. 17 ; Ibn Ḫaldun, éd. Beyrouth, VI, 1959, pp. 435 suiv. ; trad. de Slane, II, pp. 133 suiv. ; el-Maḥallī, *Tuḥfat el-mulūk*, trad. Fagnan, dans *Extr. inéd.*, p. 170.

Ouvrages de référence : A. Mouliéras, *Le Maroc inconnu*, II, pp. 255-355 ; Cᵗ M. Bernard, *Les tribus de la zone nord et nord-ouest du Maroc*, Paris, 1926, pp. 29-36 ; *ibid.*, *Notice sur les ports de la côte marocaine*, par M. Jouffray, pp. 48-54 ; G.S. Colin, *Le Parler berbère des Ġmāra*, dans *Hespéris*, t. IX, 1929, 1ᵉʳ tr., pp. 43-58, carte ; art. *Ghomāra* par G. Yver, dans *E.I.*, II, p. 170 ; et *E.I.*².

(3) Idrīs el-ᶜĀlī ibn Yaḥyà el-Muᶜtalī ibn ᶜAlī en-Nāṣir, Iᵉʳ règne : 434-438 H. (1043-1047 J.-C.), 2ᵉ règne : 445-446 H. (1053-4 J.-C.). Voir Ǧ. (*Ǧamharat el-ansāb* d'Ibn Ḥazm), p. 51 (el-Mutaᶜālī ; un ms donne el-ᶜĀlī lu el-Qālī !) ; el-Bakrī, 134/258 ; el-Marrākušī, 116, 117, 118-119, 119-120, 121 ; Ibn el-Aṯīr, IX, 197-8/433-5 ; Ibn ᶜIḏārī, III, 216, 217, 218, 219, 244, 291.

rifique d'es-Sāmī. Il régna à Mālaqa, exerçant sa suzeraineté sur Qarmūna et Ġarnāṭa, jusqu'à sa mort survenue par empoisonnement à la fin de l'année 444 ou début de 445 H. (avril ? 1035, J.-C.) (4).

Au revers également (lignes 1 et 5), on lit le nom de l'héritier présomptif, *walī l-ᶜahd*|*Ḥasan*. Comme nous venons de le voir, il s'agit du frère de Muḥammad, Ḥasan ibn Idrīs el-Muta'ayyid ibn ᶜAlī en-Nāṣir. Mais il est dit dans les textes que le calife, irrité contre son frère à cause de sa conduite, lui retira son titre de succession et l'exila au Maghreb. Ḥasan se réfugia chez les Ġumāra, tribu qui avait toujours été l'un des plus fidèles soutiens des descendants de ᶜUbayd Allāh ibn ᶜUmar. Ceux-ci lui prêtèrent serment d'allégeance. Il les gouverna quelque temps, conservant son surnom honorifique es-Sāmī ; puis il perdit son autorité sur eux — peut-être pour les mêmes raisons qui lui avaient fait perdre la confiance de son frère — et il partit pour l'Orient (5).

Notre dirham nous prouve qu'en 441 H. (1049/50 J.-C.) Ḥasan gouvernait effectivemlnt les Ġumāra et, prétendant toujours au titre de *walī l-ᶜahd* qui lui avait été retiré, conservait également le surnom honorifique qui accompagnait ce titre. A part cela, on ignore tout de la durée de son gouvernement chez les Ġumāra et de ses tribulations. On ne connaît d'autre part aucune autre monnaie de ce prince.

Au droit on peut lire, à la 1re ligne, *Muḥammad* ; à la 5e ligne, ᶜ*Ubayda* (?), dont la lecture est douteuse à cause, semble-t-il, de l'appendice du *rā'* de *šarīka* à la ligne supérieure. Il s'agit probablement des noms de deux monétaires. Cependant, et bien qu'elle ne soit pas habituelle sur ces monnaies, on peut y voir aussi la formule *Muḥammad*|ᶜ*abduhu*.

(4) Muḥammad el-Mahdī ibn Idrīs el-Muta'ayyid, 438-445 H. (1047-1053 J.-C.). Voir *Ǧ.*, 51 ; el-Bakri, 134/258 (m. 444=el-Maqqarī, *Nafḥ eṭ-ṭīb*) ; el-Marrākušī, 118-119, 120, 121 ; Ibn el-Aṯīr, IX, 198/434 (proclamé en 432 !) ; Ibn ᶜIḏārī, III, 210, 217, 218, 230, 244, 291, 292.

(5) Ḥasan es-Sāmī ibn Idrīs el-Muta'ayyid. Voir *Ǧ.*, 51 ; el-Marrākušī, 114, 119, 120 ; Ibn el-Aṯīr, IX, 198/434 ; Ibn ᶜIḏārī, III, rien.

Les monnaies de Muḥammad el-Mahdī, calife à Mālaqa de 438 à 444/5 H. (1047-1053 J.-C.), sont bien connues. Ses dirhams d'argent (AR) et de billon (AR^1, AR^2), de cuivre même (AE), sont décrits dans Antonio Prieto y Vives, *Los Reyes de Taifas, estudio histórico-numismático de los Musulmanes españoles en el siglo V de la Hégira (XI de J.-C.)*, Madrid, 1926, et George C. Miles, *Coins of the Spanish Mulūk al-Ṭawā'if*, déjà cité.

L'atelier de Mālaqa y est désigné sous le nom d'*el-Andalus*(6) ; au droit, on trouve le plus souvent le nom du monétaire ; au revers, outre le nom du calife, *el-Imām Muḥammad amīr el-Mu'minīn el-Mahdī bi-Llāh*, on lit, le plus souvent également, celui d'*el-amīr Yaḥyà*.

Les dates connues sont :

438 (1047)	D sans nom de monétaire	R sans nom de prince	PV 101 a
439 (1047/8)	D » » »	R » » »	PV 101 b
	D avec ‖ Muḥammad	R » » »	M 99-100 ; PV/102 (D ?), [103 a
440 (1048/9)	D » »	R » » »	M 101 ; PV 103 b
	D » »	R avec el-amīr ‖ Yaḥyà	M 102-104 ; PV 104 a
441 (1049/50)	D » »	R » » »	M 105-113 ; PV 104 b-c
442 (1050/1)	D » »	R » » »	M 114-119 ; PV 104 d
443 (1051/2)	D » »	R » » »	M 120-130 ; PV 104 e, 105
444 (1052/3)	D » »	R » » »	M Pv 104 f
	D avec Muḥammad ‖ bnu ʿAlī	R avec ‖ el-amīr Yaḥyà	M 131, PV 104 f, 106
446 (1054/5)	D avec ‖ Muḥammad	Ravec el-amīr ‖ Yaḥyà	PV 104 g

Le nom qui figure au droit, Muḥammad et (ou) Muḥammad ibn ʿAlī, est un nom de monétaire. Trois questions se posent : qui est cet amīr Yaḥyà ? Pourquoi le nom de Ḥasan, frère de Muḥammad, héritier présomptif, n'apparaît-il jamais sur ces monnaies ? Comment expliquer la frappe de 446 H. ? alors que, d'après les textes, Muḥammad est mort en 444 H., à la fin de l'année, ou au début de 445 H., ce qui semble confirmé par l'absence de documents numismatiques pour l'année 445 H.

En ce qui concerne el-amīr Yaḥyà, Prieto y Vives (p. 114), tout en situant ce personnage comme un héritier présomptif avant sa proclamation, confirme qu'on ne connaît aucun prince de ce nom comme fils de

(6) A la suite de Prieto y Vives, n° 130 c, nous signalons un dirham de Madīnat [Sabta ?] daté de 440 H. (1048/9), D avec ‖ Muḥammad, et R sans nom de prince.

Muḥammad el-Mahdī. On peut ajouter qu'il n'y a pas non plus d'autre parent de ce nom vivant à cette époque dans la descendance d'Idrīs el-Muta'ayyid, père de Muḥammad. En effet le seul parent connu, Yaḥyà ibn Idrīs el-Muta'ayyid, frère de Muḥammad, avait accédé quelque temps au pouvoir, après la mort de son père en 431 H. (1039 J.-C.), mais ne s'était pas maintenu et avait été tué par son cousin germain Ḥasan ibn Yaḥyà el-Muʿtalī, en 434 H. (1043 J.-C.) très vraisemblablement (7). Il s'agit certainement de Yaḥyà ibn Muḥammad el-Mahdī ibn el-Qāsim el-Ma'mun de la branche qui gouvernait el-Ǧazīra (Algésiras). On peut supposer, à la suite de Prieto y Vives (p. 115), que, par égard à l'allégeance que lui avait manifestée el-Qāsim ibn Muḥammad, prince d'el-Ǧazīra depuis 440 H. (1048 J.-C.), Muḥammad el-Mahdī de Mālaqa, qui n'avait plus d'héritier présomptif, avait désigné comme prince associé, sans toutefois lui accorder le titre de succession, Yaḥyà ibn Muḥammad, frère d'el-Qāsim, ceci dès 440 H. (1049 J.-C.) (8). On peut en déduire que ce fut à cette même époque que Muḥammad priva son frère Ḥasan de son titre d'héritier présomptif et l'exila. Reste à savoir pourquoi auparavant le nom de ce dernier n'a pas figuré sur les monnaies de Muḥammad el-Mahdī. La méfiance du calife à son endroit devait être bien grande, et ceci suffit peut-être à expliquer cela.

Il est donc intéressant de noter que les dirhams de l'émir el-Qāsim ibn Muḥammad el-Mahdī ibn el-Qāsim el-Ma'mūn d'el-Ǧazīra (440-446 H./1048-1055 J.-C.) portent reconnaissance de la suzeraineté du calife de Mālaqa. Au revers, aux lignes 2-4, on a *el-Imām Muḥammad amīr el-Mu'minīn* | *el-Mahdī bi-Llāḥ*, et aux lignes 1 et 5, *el-amīr* | | *el-Qāsim*. L'atelier d'el-Ǧazīra est, comme celui de Mālaqa, désigné par le nom d'el-Andalus ; ce qui ajoute encore à la confusion. Les dates connues de la

(7) Yaḥyà ibn Idrīs el-Muta'ayyid, 431 H. (1039-40 J.-C.). Voir Ǧ., 51 ; el-Marrākušī 114, 115 (surnommé Ḥayyūn) ; Ibn el-Aṯīr, IX, 197/433 ; Ibn ʿIḏārī, III, 266 (calife sous le nom d'el-Mahdī), 289-290.

(8) El-Qāsim el-Wāṯiq ibn Muḥammad el-Mahdī ibn el-Qāsim el-Ma'mūn d'el-Ǧazīra, 440-446 H. (1048-1055 J.-C.). Voir Ǧ., 50, 51 (qualifié de *ḫaṣūr*, parce que, dit-on, il ne pouvait cohabiter avec des femmes, « impuissant ») ; el-Marrākušī, 115, n. 1 (d'après el-Maqqarī, jusqu'à sa mort en 450 H.), 121); Ibn el-Aṯīr, IX, 198/435 (m 445 H.) ; Ibn ʿIḏārī, III, 230-1, 242-3.

Yaḥyà ibn Muḥammad el-Mahdī. Voir Ǧ., 50.

frappe d'el-Qāsim, qu'on sait par ailleurs avoir porté le *laqab* el-Wāṯiq bi-Llāh, sont :

443 H. (1051/2) : PV 107 a
444 H. (1052/3) : PV 107 b ; 110 (D avec Aḥmad| |)
445 H. (1053/4) : M 135 ; PV 107 c, 108
446 H. (1054/5) : PV 107 d.

El-Qāsim el-Wāṯiq régna jusqu'en 446 H., date de son abdication sous la pression militaire d'el-Muᶜtaḍid, roi d'Išbīlya (Séville), 433-461 H. (1042-1069 J.-C.) (9)

On remarque qu'en 445 H., date pour laquelle nous n'avons pas de dirhams de Mālaqa, el-Qāsim reconnaît encore la suzeraineté du calife de Mālaqa. Ces monnaies ont-elles été frappées au tout début de l'année avant le décès de Muḥammad el-Mahdī ou sous le très court règne d'Idrīs el-Muwaffaq ibn Yaḥyà ibn Idrīs el-Muta'ayyid, neveu de Muḥammad, qui ne se maintint que quelques mois en 445 H. ? (10).

Il reste à expliquer les frappes de 446 H. à Mālaqa (PV 104 g) et à el-Ǧazīra (PV 107 d) au nom de Muḥammad el-Mahdī bi-Llāh, alors que, depuis la 2ᵉ moitié de 445 H. le pouvoir était entre les mains d'Idrīs el-ᶜĀlī ibn Yaḥyà el-Muᶜtalī ibn ᶜAlī en-Nāṣir, qui régnait pour la seconde fois. Il fut calife de Mālaqa jusqu'en 446 (H.) (11). A sa mort, son fils Muḥammad ibn Idrīs el-ᶜĀlī lui succéda, sans prendre le titre de calife, avec le surnom honorifique d'el-Mustaᶜlī. Il régna à Mālaqa jusqu'au début de 447 H., époque à laquelle la ville fut enlevée par Bādīs ibn Ḥabūs ibn

(9) Ibn ᶜIḏārī, III, 242-3.

(10) Idrīs el-Muwaffaq ibn Yaḥyà ibn Idrīs el-Muta'ayyid, calife (?) quelques mois en 445 H. (1053 J.-C.). Voir *Ǧ.*, 51 ; el-Bakrī, 134/258 ; Ibn Iᶜḏārī, III, 218, aurait pris le titre d'es-Sāmī, après quoi il serait parti sous le déguisement d'un marchand et aurait gagné la côte des Gumāra où il aurait été capturé ; mené à Sabta, il aurait été tué par Saggūt el-Baraġwāṭī ; mais il semble y avoir confusion entre Ḥasan es-Sāmī et Idrīs el-ᶜAlī ibn Yaḥyà et peut-être faut-il lire *qabilahu* au lieu de *qatalahu* : aurait été bien accueilli par Saggūt et serait resté auprès de lui jusqu'à sa mort en 444 (*sic* !).

(11) Voir n. 2 *supra*.

Maksen eṣ-Ṣinhāǧī, prince de Ġarnāṭa ([12]). Dès lors la dynastie ḥammūdide cessa de régner en Andalousie.

Il n'est guère possible que les frappes de 446 H. à Mālaqa (el-Andalus) (PV 104 g) aient été faites avec d'anciens coins de revers, par négligence de l'ouvrier ou intentionnellement. Ce ne peut être non plus le cas pour celle d'el-Ǧazīra (PV 107 d), puisque figure au revers le nom de l'émir el-Qāsim.

De même Prieto y Vives (p. 115) a rejeté la possibilité que la date 446 fût une lecture due à la réduplication par négligence sur un dirham de 440 H. du *ductus* سنة (*sana*), homographe de *sitta* — d'autant que dans ce cas on aurait, comme à l'habitude, *sitt*. Nous avons en effet deux spécimens de coins différents portant cette date (PV 104 g).

Ne peut-on interpréter ces frappes de 446 H. au nom de Muḥammad el-Mahdī bi-Llāḥ, et peut-être même celle de 445 H. (à el-Ǧazīra), après la mort de ce calife, comme une marque particulière d'attachement et de respect du prince d'el-Ǧazīra au dernier calife de Mālaqa, appartenant à la famille d'Idrīs el-Muta'ayyid, famille qui avait toujours montré de la mansuétude à ses cousins. Grâce à Muḥammad el-Mahdī en particulier, el-Qāsim avait pu gouverner en paix. Ces monnaies auraient alors été frappées à el-Ǧazīra et ne porteraient pas le nom d'el-Qāsim, car celui-ci aurait entendu par là qu'elles étaient émises par Mālaqa, occupée par les « usurpateurs » Idrīs el-ᶜĀlī ibn Yaḥyà el-Muᶜtalī (2ᵉ règne, 445-446 H.) et son fils Muḥammad el-Mustaᶜlī ibn Idrīs el-ᶜĀlī (446-447 H.), qui s'étaient toujours acharnés à la perte de sa famille depuis Yaḥyà el-Muᶜtali. Ce dernier avait emprisonné son père et son oncle ; son fils avait combattu le père d'el-Qāsim, Muḥammad el-Mahdī bi-Llāḥ, qui était mort dans l'affiction en 440 H. ([13]). On ne peut en tout cas penser à l'intention

(12) Muḥammad el-Mustaᶜlī ibn Idrīs el-ᶜĀlī, 446-447 H. (1054-1055 J.-C.). Voir Voir Ǧ., 51 ; el-Bakrī, 134/258-9 ; el-Marrākušī, n. 3, p. 121, d'après el-Maqqarī (prise de Mālaqa en 449 H.). En 459 il se rend à Malīla sur la demande de ses habitants et est proclamé par les Banū Ūrteddī souverain de Malīla et de Qulūᶜ Ǧāra ; il règne encore en 460 H. (1068 J.-C.) ; Ibn ᶜIḏārī, III, 218.

(13) Muḥammad el-Mahdī ibn el-Qāsim el-Ma'mūn. Voir Ǧ., 50 ; el-Marrākušī, 115, 116, 120 ; Ibn el-Aṯīr, IX, 196-7/432-3, 198/434 ; Ibn ᶜIḏārī, III, 134, 135, 144, 229-230, 291.

qu'el-Qāsim aurait eue d'honorer son propre père, car alors rien ne l'aurait empêché de maintenir son propre nom et son titre d'*amīr* sur la monnaie. Cette explication vaut ce qu'elle vaut, mais comme il est établi par les textes que Muḥammad el-Mahdī de Mālaqa était déjà mort à cette date, je n'en vois pas d'autre, dans l'état actuel de nos connaissances.

Daniel EUSTACHE

ᶜALĪ → AḤMAD ḤAMMŪD → MAYMŪN → ḤAMMŪD

ǰDIDES

mūd

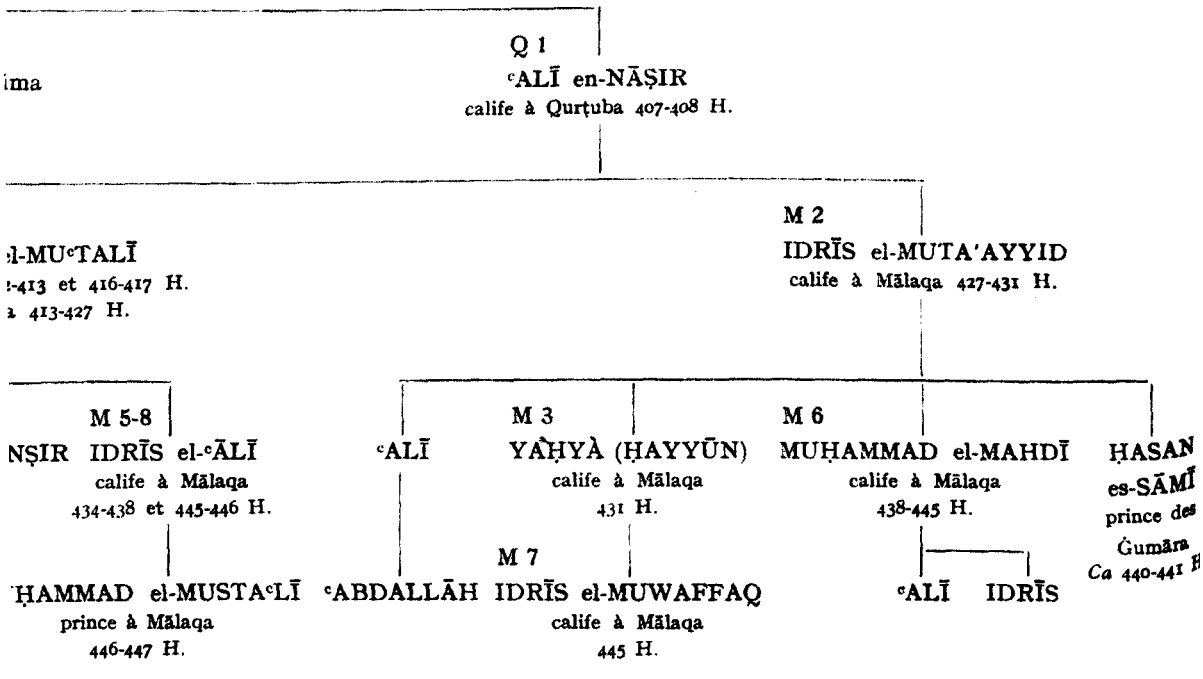

ik wa-l-mamālik,
ik, éd. C.J. Tor-
ārī, *el-Bayān el-*
, Voir également

1

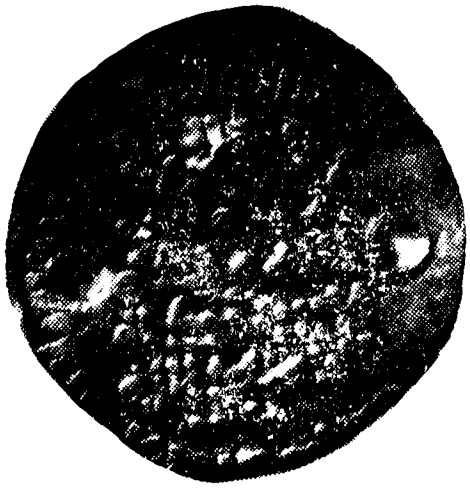

2

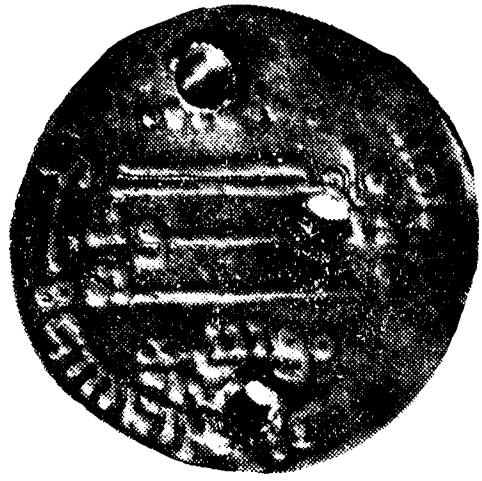

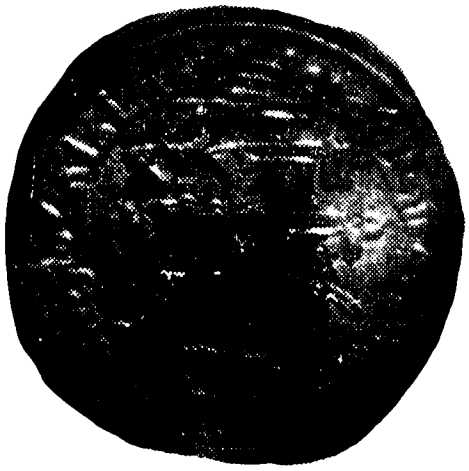

3

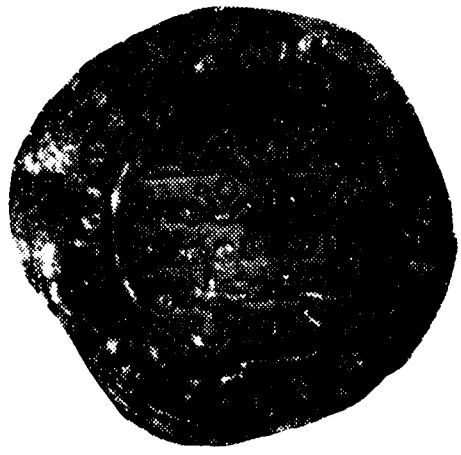

TAᶜQQITT DE AYT ᶜATMAN[1] :

LE RECUEIL DES REGLES DE COUTUME D'UN GROUPE DE QSUR DE LA MOYENNE VALLEE DE L'OUED ZIZ

INTRODUCTION

Le texte que nous publions ici, a déjà été signalé dans l'étude d'ensemble que nous avons effectuée sur les sources du Sud-Est marocain [2]. Il fait partie de cet ensemble documentaire, connu chez les populations berbères des montagnes et des oasis du Sud-Est marocain, sous le nom de Tiᶜqqidin, plusieur de Taᶜqqitt et qui désigne, dans le parler berbère Tamaziġt, les recueils de règles de coutume [3]. Taᶜqqitt de Ayt ᶜAtman est rédigée sur une feuille de papier de facture assez grossière, de 25 cm de large et 35 cm de long recto et verso. Le texte ne comporte pas de préambule comme il est d'usage de le faire, et une simple phrase de louange à Dieu en fait office, immédiatement suivie d'une série de dispositions de droit énonçant le délit et la pénalité, et réglementant les différents aspects de la vie dans le qsar et sa palmeraie, tels que la défense, l'organisation de la culture, ou le khammessat... Le recueil se termine par les textes de deux actes. Le premier est établi par la jmaᶜa [4] des Ayt

(1) Trois qsur sur la rive droite de la moyenne vallée de l'Oued Ziz district de Lḫeng. Situés au milieu des gorges creusées par cet oued dans le chaînon le plus méridional du Haut Atlas oriental, qu'emprunte le Triq al makhzen, ils ont un intérêt stratégique indéniable.

(2) Larbi Mezzine : *Contribution à l'histoire du Tafilalt. Aspects d'histoire économique et sociale du Sud-Est marocain aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles à travers l'analyse de quatre documents inédits.* Thèse de doctorat de 3^e^ cycle, 3 volumes, Paris I, Sorbonne, 1977. Exemplaire dactylographié à la bibliothèque de la Sorbonne et à la bibliothèque de la Faculté des Lettres, Rabat, pp. 21, 22, 23, vol. I.

(3) Dans les régions plus arabisées, le terme Šuruṭ est utilisé concurremment avec celui de tiᶜqqidin. Dans toute la moyenne vallée de l'Oued Ziz c'est le cas.

(4) Elle regroupe généralement les chefs des grandes familles appelés bab numur en berbère, mezrag, reffad ou ḫamil en arabe.

ᶜAtman au milieu du mois de rabiᶜ al awwal 1332 H., soit le 11 février 1914, et stipule la défense faite aux habitants du qsar, de pratiquer une ouverture dans le rempart qui l'entoure. Le second, daté du 12 jumada al awwal 1333 H., soit le 28 mars 1915, est un acte du genre solḥ (5), rétablissant la paix entre Ayt ᶜAtman et Ayt Mnzu (6), en présence des Šurfa-s decendants de Sidi ᶜAbdallah ben ᶜAlī ben Ṭahīr (7).

La langue de ce texte présente la complexité de composition que nous connaissons à cette littérature rurale contractuelle (8) ; rédaction d'ensemble dans une langue arabe parlée, rehaussée d'expressions classiques stéréotypées consacrées dans la tradition juridique maghrébine ; vivacité de la langue véhiculaire berbère, qui se manifeste sur le plan lexical aussi bien que sémantique ; enfin effort de travestissement de cette dernière dans un aspect qui soit conforme à la première. Ce dualisme qui à ce niveau extérieur déjà, traduit l'ambivalence que présente cette société entre la nécessité de se conformer à un modèle normatif musulman, et une réalité sociale plus complexe, fait de cette langue un instrument qui reste l'apanage des seuls lettrés ruraux, et explique la difficulté qu'il peut y avoir, pour nous, à faire une lecture des textes qui en sont rédigés.

Cette Taᶜqqitt est exécutée dans la même écriture que celle des deux actes dont nous connaissons la date d'établissement. Elle en est donc contemporaine à une ou deux années près ; ce qui revient à dire qu'elle aurait été exécutée entre 1910 et 1915. La date de rédaction de cet acte peut, néanmoins, ne pas être celle de son élaboration. Cette dernière a

(5) Les Solḥ-s sont les documents qui sont établis généralement au terme d'une discorde, et qui scellent la paix. Ils constituent une catégorie documentaire non négligeable dans le Sud-Est marocain. Cf. : L. Mezzine : *Contribution à l'histoire du Tafilalt...*, pp. 71 et suivantes, vol. I.

(6) Ayt Mnzu est le qsar situé immédiatement au sud de Ayt ᶜAtman sur la rive droite de l'Oued Ziz, Carte du Maroc au 1 : 100 000 feuille Gourrama.

(7) Il s'agit du personnage le plus connu de la branche ᶜalawite qui s'est installée dans le district du Mdġra au nord du Tafilalt. Une tradition veut que ce personnage ait eu une discussion avec Aḥmad Al Manṣur sur l'authenticité de l'ascendance chérifienne des Saadiens (*Istiqsa*, vol. V, pp. 4 et 5, Imp. Dar al Kitab, Casablanca, 1954), ce qui le place donc dans le dernier quart du xvrᵉ s. Al Qadiri estime néanmoins qu'il est mort trente ans après Aḥmad Al Manṣur ad- Addahbi (*Našr al Matani*, éd. Muḥ. Hijji et Aḥmad Toufiq, Dar al-Maġrib li nnašr, Rabat, 1977/1397, vol. 1, p. 330), ce qui place sa mort donc en 1633. La nombreuse descendance de ce personnage vit dans les qsur du Mdġra.

(8) L. Mezzine : *Contribution...*, pp. 15 et suivantes.

TAᶜQQITT DE AYT ᶜATMAN[1] :

LE RECUEIL DES REGLES DE COUTUME D'UN GROUPE DE QSUR DE LA MOYENNE VALLEE DE L'OUED ZIZ

INTRODUCTION

Le texte que nous publions ici, a déjà été signalé dans l'étude d'ensemble que nous avons effectuée sur les sources du Sud-Est marocain [2]. Il fait partie de cet ensemble documentaire, connu chez les populations berbères des montagnes et des oasis du Sud-Est marocain, sous le nom de Tiᶜqqidin, plusieur de Taᶜqqitt et qui désigne, dans le parler berbère Tamaziġt, les recueils de règles de coutume [3]. Taᶜqqitt de Ayt ᶜAtman est rédigée sur une feuille de papier de facture assez grossière, de 25 cm de large et 35 cm de long recto et verso. Le texte ne comporte pas de préambule comme il est d'usage de le faire, et une simple phrase de louange à Dieu en fait office, immédiatement suivie d'une série de dispositions de droit énonçant le délit et la pénalité, et réglementant les différents aspects de la vie dans le qsar et sa palmeraie, tels que la défense, l'organisation de la culture, ou le khammessat... Le recueil se termine par les textes de deux actes. Le premier est établi par la jmaᶜa [4] des Ayt

(1) Trois qsur sur la rive droite de la moyenne vallée de l'Oued Ziz district de Lḫeng. Situés au milieu des gorges creusées par cet oued dans le chaînon le plus méridional du Haut Atlas oriental, qu'emprunte le Triq al makhzen, ils ont un intérêt stratégique indéniable.

(2) Larbi Mezzine : *Contribution à l'histoire du Tafilalt. Aspects d'histoire économique et sociale du Sud-Est marocain aux* XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles à travers l'analyse de quatre documents inédits.* Thèse de doctorat de 3^e^ cycle, 3 volumes, Paris I, Sorbonne, 1977. Exemplaire dactylographié à la bibliothèque de la Sorbonne et à la bibliothèque de la Faculté des Lettres, Rabat, pp. 21, 22, 23, vol. I.

(3) Dans les régions plus arabisées, le terme Šuruṭ est utilisé concurremment avec celui de tiᶜqqidin. Dans toute la moyenne vallée de l'Oued Ziz c'est le cas.

(4) Elle regroupe généralement les chefs des grandes familles appelés bab numur en berbère, mezrag, reffad ou ḫamil en arabe.

ʿAtman au milieu du mois de rabiʿ al awwal 1332 H., soit le 11 février 1914, et stipule la défense faite aux habitants du qsar, de pratiquer une ouverture dans le rempart qui l'entoure. Le second, daté du 12 jumada al awwal 1333 H., soit le 28 mars 1915, est un acte du genre solḥ (5), rétablissant la paix entre Ayt ʿAtman et Ayt Mnzu (6), en présence des Šurfa-s decendants de Sidi ʿAbdallah ben ʿAlī ben Ṭahīr (7).

La langue de ce texte présente la complexité de composition que nous connaissons à cette littérature rurale contractuelle (8) ; rédaction d'ensemble dans une langue arabe parlée, rehaussée d'expressions classiques stéréotypées consacrées dans la tradition juridique maghrébine ; vivacité de la langue véhiculaire berbère, qui se manifeste sur le plan lexical aussi bien que sémantique ; enfin effort de travestissement de cette dernière dans un aspect qui soit conforme à la première. Ce dualisme qui à ce niveau extérieur déjà, traduit l'ambivalence que présente cette société entre la nécessité de se conformer à un modèle normatif musulman, et une réalité sociale plus complexe, fait de cette langue un instrument qui reste l'apanage des seuls lettrés ruraux, et explique la difficulté qu'il peut y avoir, pour nous, à faire une lecture des textes qui en sont rédigés.

Cette Taʿqqitt est exécutée dans la même écriture que celle des deux actes dont nous connaissons la date d'établissement. Elle en est donc contemporaine à une ou deux années près ; ce qui revient à dire qu'elle aurait été exécutée entre 1910 et 1915. La date de rédaction de cet acte peut, néanmoins, ne pas être celle de son élaboration. Cette dernière a

(5) Les Solḥ-s sont les documents qui sont établis généralement au terme d'une discorde, et qui scellent la paix. Ils constituent une catégorie documentaire non négligeable dans le Sud-Est marocain. Cf. : L. Mezzine : *Contribution à l'histoire du Tafilalt...*, pp. 71 et suivantes, vol. I.

(6) Ayt Mnzu est le qsar situé immédiatement au sud de Ayt ʿAtman sur la rive droite de l'Oued Ziz, Carte du Maroc au 1 : 100 000 feuille Gourrama.

(7) Il s'agit du personnage le plus connu de la branche ʿalawite qui s'est installée dans le district du Mdġra au nord du Tafilalt. Une tradition veut que ce personnage ait eu une discussion avec Aḥmad Al Manṣur sur l'authenticité de l'ascendance chérifienne des Saadiens (*Istiqsa*, vol. V, pp. 4 et 5, Imp. Dar al Kitab, Casablanca, 1954), ce qui le place donc dans le dernier quart du xvrᵉ s. Al Qadiri estime néanmoins qu'il est mort trente ans après Aḥmad Al Manṣur ad- Addahbi (*Našr al Matani*, éd. Muḥ. Hijji et Aḥmad Toufiq, Dar al-Maġrib li nnašr, Rabat, 1977/1397, vol. 1, p. 330), ce qui place sa mort donc en 1633. La nombreuse descendance de ce personnage vit dans les qsur du Mdġra.

(8) L. Mezzine : *Contribution...*, pp. 15 et suivantes.

pu en effet, s'étaler sur plusieurs années. Nous avons pu établir pour la Taᶜqqitt de Lgara (9) que, bien qu'elle ne fût établie qu'à la fin du siècle dernier, elle matérialise en fait, sur le plan juridique, une situation née de la conquête des qsur du Rteb (10) par Ayt ᶜAtta à la fin du XVIIIᵉ et au début du XIXᵉ s., et constitue le corpus de lois réglementant la vie, élaboré dans les années qui ont suivi cette installation. L'époque d'établissement de la Taᶜqqitt des Ayt ᶜAtman nous amène donc à nous interroger sur la date d'établissement des Ayt Izdeg (11) dans ce qsar.

L'existence du qsar Ayt ᶜAtman nous est signalée pour la première fois par les sources, lors de la poussée dilaïte dans le Tafilalt en 1056 H./1646 ap. J. C. (12). Est-ce que sa population était déjà à cette époque formée de clans Ayt Izdeg ? Nous n'en savons rien. Nous savons avec certitude par contre, que Ayt Izdeg sont présents dans la moyenne vallée de l'oued Ziz au XVIIIᵉ s. (13). La Taᶜqqitt de Ayt ᶜAtman est donc, la manifestation sur le plan juridique, d'une situation sociale dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne date pas du début du XXᵉ s. Une datation plus précise exige d'autres éléments d'information.

Produit d'une société où le rapport ressources-population est nettement en défaveur de cette dernière, la Taᶜqqitt de Ayt ᶜAtman présente elle aussi, cette caractéristique propre aux droits des sociétés de rareté, de vouloir réglementer tous les aspects de la vie, et de ne rien laisser au hasard. Comparée à la Taᶜqqitt de Lgara, celle de Ayt ᶜAtman de dimensions plus modestes, présente néanmoins des différences qui se perçoivent à différents niveaux de l'organisation sociale :

(9) L. Mezzine : *Op. cit.*, pp. 15 et suivantes.

(10) Nom du district du ziz qui est au nord de ceux du Tafilalt proprement dit et du Tizimi.

(11) Une des principales tribus de la confédération Ayt Yaflman. Ses fractions peuplent les qsur de la moyenne vallée du ziz, du guir et certains qsur de la Haute-Moulouya.

(12) Al Ifrani : *Nozhat el ḥādi*. Texte arabe publié par O. Houdas, Ernest Leroux éd., Paris, 1888, p. 218. Egalement la 2ᵉ édition en offset, Dar al Kitab, Rabat, sans date.

(13) Aḍ-Ḍuᶜayyif Ar-Ribaṭī : *Tarīḫ*. Ms. D 660, Archives Générales, Rabat, pp. 339, 347. Egalement Oustry : « Notes sur le Haut Ziz » in *Bull. de la société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, p. 401, vol. XXX, 1910, cité par De la Chapelle : « Le Sultan Moulay Ismail et les Berbères Sanhaja... », p. 45, note 4, *Archives Marocaines*, vol. XXVIII, 1931.

— Les modalités d'élection des instances exécutives du qsar y sont absentes.

— Taggurt ([14]), l'unité agraire dans la Taᶜqqitt de Lgara, est totalement absente de la Taᶜqqitt de Ayt ᶜAtman.

— Sur le plan social, nous n'y trouvons pas de façon explicite, cette ségrégation à l'égard du non-citoyen « barrani » ; chose que nous constatons dans la Taᶜqqitt de Lgara soit de façon explicite, dans l'interdiction faite aux personnes autres que Ayt ᶜAtta et les Šurfa-s ([15]) de participer à la vie politique du qsar, soit de façon indirecte, dans la situation du Hartani ([16]), du juif et du non-Ayt ᶜAtta d'une façon générale.

— Sur le plan juridique enfin, nous n'y trouvons pas l'équivalent de ce dispositif constitué par les différentes instances délibérantes qui, dans la Taᶜqqitt de Lgara, mène jusqu'à l'instance suprême, siégeant à Iġerm Amazdar ([17]), le berceau de la confédération.

Une étude de la Taᶜqqitt de Lgara ([18]) nous a déjà permis de constater le lien existant entre les modalités d'élection du Šayḫ du qsar et le souci du groupe d'empêcher l'accaparement du pouvoir, par une personne ou une famille à son détriment. Elle nous a permis de voir aussi comment la division de la terre en Tiggurin (plurier de Taggurt), et l'insistance des dispositions coutumières à la conservation de cette unité, ou de ses premières subdivisions arithmétiques (1/2, 1/3, 1/4, 1/8), comme étalon de mesure en cas de vente de terre, qui ne pouvait du reste se faire qu'à un Ayt ᶜAtta, étaient liées à la conquête de l'oasis par Ayt ᶜAtta, et au souci

(14) Unité agraire en usage chez Ayt ᶜAtta. Elle ne désigne pas une superficie fixe et varie selon la fertilité de la terre et la disponibilité en eau. Il s'agit plus d'une part de terre pouvant suffire aux besoins d'une famille dans un partage initial résultant d'une conquête. Pour plus de détails cf. L. Mezzine : *Contribution...*, vol. II, p. 487, note 54.

(15) Dans les oasis du Ziz il s'agit principalement de Šurfa-s ᶜalawites.

(16) Nom donné aux populations noires des oasis. Attachés aux travaux des champs et vivant soit dans des qsur spéciaux, soit dans des parties réservées des qsur des blancs, ils constituent une catégorie plus proche d'une caste que d'une classe. Cf. L. Mezzine : *Contribution...*, vol. II, p. 467, note 34.

(17) qsar du jbel Saghro où se trouve déposée la Taᶜqqitt originelle de la Confédération Ayt ᶜAtta.

(18) L. Mezzine : *Contribution...*, pp. 690 et suivantes, vol. III.

de maintenir une situation de domination et une organisation économique et sociale dont la possession de la terre constituait la principale garantie de pérennité. Dans le même ordre d'idée, cette idée nous a permis de voir comment la ségrégation instituée par les règles de coutume à l'égard de l'étranger, était une mesure défensive contre l'ingérence d'éléments autres que Ayt ᶜAtta dans la vie de la cité, et enfin comment le dispositif des différentes instances délibérantes menant en dernier recours jusqu'à Iġerm Amazdar, était la manifestation sur le plan juridique, d'une solidarité à un échelon pouvant prendre les proportions de la confédération.

A tous les niveaux donc, une chose était commune à ces différents aspects juridiques particuliers à la Taᶜqqitt de Lgara : la fonction qu'ils assuraient, de maintien d'une part de la mainmise Ayt ᶜAtta sur l'oasis, et d'autre part de la cohésion sociale du groupe, nécessaire à cette mainmise.

Cette conquête des oasis du Rteb par Ayt ᶜAtta a commencé, nous le savons, au milieu du XVIIIᵉ s., et s'est poursuivie jusqu'au milieu du XIXᵉ s. (19). Nous ne connaissons pas avec précision les facteurs ayant été à l'origine de ce phénomène. Néanmoins nous pouvons, sans trop nous hasarder, dire que nous sommes en présence de conditions générales, dont la résultante est un déséquilibre population-ressources qui a engendré la spoliation, et rendu nécessaire l'établissement d'une législation consacrant le nouvel état de domination. Historiquement, la structure dont la Taᶜqqitt de Lgara est la manifestation sur le plan juridique appartient donc à cette époque. Elle ne semble pas du reste, être la seule du genre ayant cette caractéristique, à avoir vu le jour à cette époque. La tradition orale si-

(19) Az-Zayani (*At Torjoman al moᶜrib*, éd. et trad. O. Houdas *Le Maroc de 1631 à 1812*. Ernest Leroux, Paris, 1881, p. 84) signale que Ayt ᶜAtta occupaient déjà les qsur du Tafilalt en 1198 H./1783-84 J.-C., et que le Sultan Sidi Muḥammad ben ᶜAbdallah les en chassa cette année même au cours de l'expédition qu'il organisa au Tafilalt. Aḍ-Ḍuᶜayyif (*Tarīḫ*, ms. D 660, Archives Générales, Rabat, p. 192) signale que les Berbères voyant le Sultan venir au Tafilalt en 1197/1783 abandonnent les qsur qu'ils avaient occupés dans le Rteb et au Mdġra. Nous savons que ces qsur étaient peuplés de Šurfa-s et de fractions arabes maᶜqil : Sebbaḥ, Roḥa, Blaġma, Mḥarza jusqu'au XVIIᵉ et même XVIIIᵉ s. (Aḍ-Ḍuᶜayyif, *Tarīḫ*, op. cit., pp. 7, 186, 193). La conquête Ayt ᶜAtta a donc commencé pendant la période d'affaiblissement du pouvoir central qui a suivi le règne de Mulay Ismaᶜīl.

gnale l'existence de celle Taḥiamt ([20]), le premier qsar à avoir été occupé par Ayt °Atta dans le Rteb, et considère que celle de Lgara n'en est qu'une dérivée.

La Ta'qqitt de Ayt °Atman en comparaison, traduit certes le même souci de défense d'un groupe dont les intérêts des membres sont interdépendants ; mais elle donne plus l'image d'une société installée dans des habitudes déjà anciennes ; et en tout cas d'une structure juridique ne traduisant pas une polarisation autour de la conservation de la terre par une catégorie sociale donnée, et ne faisant pas référence à une quelconque solidarité dépassant le qsar à cet effet. Il semble donc que nous soyions ici en présence d'une installation, et d'une appropriation qui se sont faites à une époque, et dans des conditions socio-économiques différentes. Il est exclu, que cette installation se soit effectuée pendant la deuxième moitié du XIX° s. ; nous avons la certitude qu'Ayt Izdeg étaient dans la vallée du Ziz bien avant. Il est exclu également qu'elle soit contemporaine à celle de Ayt °Atta dans le Rteb ; elle aurait gardé l'empreinte des rapports de violence ayant présidé à l'installation de Ayt °Atta, que nous percevons dans le cas de Lgara. Nous sommes donc manifestement en présence d'une installation et d'une appropriation antérieures à la deuxième moitié du XVIII° s.

En procédant comme nous venons de le faire ici, nous ne faisons en réalité que circonscrire la période où cette installation n'a pu avoir lieu. Il n'est pas besoin de dire, que le problème n'en reste pas moins entier pour autant. Quel est le moment, dans la période antérieure à la deuxième moitié du XVIII° s. où cette installation a eu réellement lieu ? Nous ne le savons pas encore.

Dans l'étude que nous avons essayé de mener sur le Sud-Est marocain aux XVII° et XVIII° s. ([21]), nous avons cru pouvoir établir une certaine corrélation entre périodes de crise du pouvoir, désorganisation des circuits d'échange et conquête des oasis par les pasteurs montagnards ou les nomades du désert. Afin de procéder à une datation plus exacte de la conquêtes des qsur du Ziz par Ayt Izdeg, nous allons essayer en procédant par induction, d'appliquer ce test aux périodes antérieures à 1750.

(20) Qsar du district du Rteb. Carte du Maroc au 1 : 100 000 feuille ksar es Souq.
(21) L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, vol. 3.

L'époque de Mulay Ismaʿīl ,bien que redonnant à la structure étatique une vigueur dont les effets sur les populations du Maroc central et le groupe Sanhaja (22) tranchent avec les conditions d'un épanouissement vécu à l'époque dilaïte, ne signale pas de conquête des oasis par les populations pastorales montagnardes. Peut-être faudra-t-il trouver les raisons de cela dans les nouveaux moyens de gouvernement mis en place par Mulay Ismaʿīl, et une relative activité des circuits commerciaux rendue nécessaire par les besoins de l'Etat et sa volonté de contrôler les échanges.

Avant cette période, la famine de 1661 dont une étude (23) a montré l'effet désastreux sur la démographie marocaine, n'a pas épargné le Haut Atlas oriental, bien qu'elle ne s'y manifestât que de façon plus tardive (24). Les scènes d'installation de clans et de revivification de terres après des années de famine et d'épidémies sont très fréquentes dans l'histoire marocaine (25). L'installation des Ayt Izdeg dans les qsur du Ziz a pu avoir lieu dans des conditions similaires en 1661. Nous sommes, il ne faut pas l'oublier, dans une région d'oasis, donc de sédentarisation ; et la vulnérabilité de ces dernières comparées aux régions pastorales n'est pas à démontrer (26).

La période ayant suivi la mort d'Aḥmad Al Mansur en 1603 présente elle aussi, des traits pouvant rendre vraisemblable la sédentarisation des clans Ayt Izdeg à cette époque. Le recoupement d'informations écrites avec ceux de la tradition orale, nous a déjà permis de soupçonner un lien entre la crise du commerce sur l'axe du Dra après 1603 et certaines transformations profondes de la morphologie des groupes du Maroc du Sud-Est (27). La naissance de la confédération Ayt Yafiman semble en être le phénomène majeur. La volonté des Dilaïtes de contenir un éventuel

(22) Nous utilisons ce terme pour sa commodité, pour désigner les populations berbères du parler Tamaziġt.

(23) B. Rosenberger et H. Triki : *Famines et épidémies au Maroc aux* XVI^e *et* XVII^e *siècles,* « Hespéris-Tamuda », 1973.

(24) ʿAbdaljabbar Al ʿAyyašī : *Lettre adressée à Abū Salim al Ayyaši décrivant la famine de 1071-72 H./1661* J.-C., in *Al iḥya wal intiʿaš* de ʿAbdallah Al ʿAyyaši, ms. D 1433, Archives Générales de Rabat.

(25) ʿAbdaljabbar Al ʿAyyašī, *Op. cit.*

(26) ʿAbdaljabbar Al ʿAyyašī, *Op. cit.*

(27) L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.,* pp. 581 et suivantes.

danger pouvant venir de l'ingérence Semlalite dans le Sud-Est marocain entre 1631 et 1640 et du développement du pouvoir °Alawite au Tafilalt entre 1640 et 1646, lui donne sa pleine configuration. La communauté d'intérêts entre les tribus du Haut Atlas oriental et la Zawiya de Dila, que sert une continuité culturelle dont la Zawiya est l'expression sur le plan politique, lui donne sa pleine dimension (28). Or dans le passage d'At-Tarjuman consacré à la naissance du pouvoir °Alawite nous lisons qu'en 1044 H., soit 1634 J.-C., et après l'annexion du Tafilalt par Abū Ḥassūn, et son retour au Sus, Muḥammad Al Ḥajj Ad-Dila'i lance une expédition dans le Tafilalt et amène Mulay Aš-Šarīf ben °Alī à signer une paix, à la suite de laquelle ce dernier abandonne trois places au bénéfice des Dilaïtes : Gulmima, Qsar Ssuq et Tabuᶜṣamt (29). Douze ans plus tard en 1646, et à la suite du développement du pouvoir de Mulay Mḥammad ben Aš-Šarīf, ce même Muḥammad Al Ḥajj, devenu après la mort de son père Muḥammad ben Abū Bakr le maître de la Zawiya de Dila, organise une expédition dans le Tafilalt comme pour contenir un pouvoir °Alawite devenu menaçant, et, après avoir défait Mulay Mḥammad ben Aš-Šarīf à la bataille de Lgara, lui impose la signature d'une paix à la suite de laquelle Mulay Mḥammad devra considérer le jabal Bani °Ayyaš comme la limite de leurs domaines respectifs, et abandonnera les cinq places dont les noms suivent : Asrir dans le Ferkla, Gulima dans le gheris, Ulad °Isa, Qsar Ssuq et le qsar Ayt °Atman, ces trois derniers sur l'Oued Ziz. Pour ces trois dernières places il est d'ailleurs à noter, que les noms des Šayḫ-s investis du pouvoir, nous sont conservés par l'historiographie traditionnelle (30).

Nous ne pensons pas que l'irruption du qsar Ayt °Atman dans la chronique marocaine en 1646, alors que douze ans plutôt le premier pacte n'en faisait aucune mention, soit l'indice de sa création au cours de cet intervalle. Que le Dilaïte exige qu'il lui soit remis à cette époque

(28) L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, pp. 626 et suivantes.

(29) Az-Zayani : *At Torjoman, op. cit.*, p. 2.

(30) Al Ifrani : *Nozhat..., op. cit.*, p. 281. — Aḍ-Ḍuᶜayyif : *Tarīḫ, op. cit.*, p. 8. Il s'agit des Sayḫ-s Maġfar pour Ulad °Isa, As Sayyid aṭ-Ṭayyib pour qsar Ssuq, et Aḥmad ben °Alī al Ḫangi (de Lḫeng) al °Utmani pour Bani °Utman (comprendre Ayt °Atman).

nous paraît en revanche, être l'indice d'une importance stratégico-économique sûre ; mais probablement aussi d'une prise de position de la population de ce qsar en sa faveur, aux dépens d'un pouvoir ᶜalawite plus proche, et partant peut-être plus exigeant. Le fait que son Šayḫ soit choisi, entre autres, par Dila pour défendre ses intérêts dans la région plaide dans ce sens. L'échange de lettres entre les Šayḫ-s des cinq places, qui décide Mulay Mḥammad ben Aš-Šarīf à revenir sur les clauses du pacte et à sévir contre eux ; et la fuite du Šayḫ de Ayt ᶜAtman dans les montagnes dilaïtes et la recherche d'un refuge auprès d'un certain Al Ġazwani, après que le ᶜAlawite eût mis fin à la vie des Šayḫ-s Maġfar et Aṭ-Ṭayyib, ne permet plus d'en douter (31). Or à cette époque nous avons la certitude, de l'existence dans la région de la confédération Ayt Yaflman (32), et de son lien avec Dila (33). D'un autre côté la région où se trouve le qsar Ayt ᶜAtman, est la zone de mouvance de Ayt Izdeg (34), qui se trouve être la principale tribu de Ayt Yaflman. Avec toutes ces données, il ne fait plus aucun doute pour nous, que Ayt Izdeg sont présents dans ce qsar déjà à cette époque, rendant par là même caduque, l'hypothèse émise plus haut d'une installation à la faveur de la famine de 1661, tout aussi bien que celle d'une sédentarisation à la faveur de la crise du début du siècle. La Taᶜqqitt de Ayt ᶜAtman devient de ce fait, une somme de règles qui a commencé à se constituer au moins à cette époque, et le recueil dans son ensemble, serait le résultat de situations vécues par la communauté du qsar pendant les trois derniers siècles. L'adjonction de règles manifestement tardives, telles que celle élaborée à la suite de la construction du pressoir à huile (35), ou celle se rapportant

(31) Aḍ-Ḍuᶜayyif : *Op. cit.*, p. 8.

(32) Tayssa de 1055 H./1645 J.-C. L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, p. 170, vol. II, p. 636, vol. III.

(33) L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, pp. 636-637, vol. III.

(34) Al Baydaq la place au XIIe s. déjà dans la région du Todġa, ce qui concorde avec la tradition orale de cette tribu. (Lévi-Provençal : *Documents inédits d'histoire almohade*, p. 68, Geuthner, Paris 1928.) Un document du XVIIIe s. la signale déjà sédentarisée dans son territoire actuel (G.S. Colin : « Un voyage de Fès au Tafilalt en 1787 », in *Revue de géographie marocaine*, p. 6, n° 1, 1934). Voir aussi L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, pp. 173-174, vol. II.

(35) La règle 92 et suivantes viennent manifestement après un texte plus ancien. La règle 91 le signale de façon claire.

au statut du rempart nouvellement construit ([36]), ou même les règles arrêtées dans le second acte, précisant le type de rapports à établir avec les qsur voisins ([37]), en est une preuve.

Au-dela du XVII[e] s., nous tombons dans des époques où l'information nous fait totalement défaut. L'analyse de la toponymie nous permet, néanmoins, de faire quelques remarques supplémentaires sur le peuplement des qsur Ayt Izdeg, et par voie de conséquence, sur les réglementations coutumières les concernant.

En passant en revue les noms des différents qsur Ayt ʿAtta et Ayt Izdeg de la vallée du Ziz, nous remarquons que ceux peuplés par Ayt ʿAtta ont, à une seule exception près — Ayt Isful —, gardé le nom souvent arabe d'avant la conquête. Les toponymes tels que Lgara, Blaġma, Jjramna, Ulad ʿAmira ([38]), refèrent en effet tous à des vagues de peuplement autres et n'ont rien à voir avec les groupes Ayt ʿAtta conquérants ([39]). Ceux peuplés par Ayt Izdeg en revanche, portent tous des noms berbères parfois géographiques, tels que Azru, Kba, Targwa ([40]), mais surtout patronymiques s'intégrant dans la généologie présumée de la tribu. L'information recueillie sur place révèle par ailleurs, que dans chacun des qsur Ayt Izdeg, le souvenir de l'ancêtre fondateur est conservé, et la parenté vécue au sein du qsar, et entre les qsur, à travers une généalogie loin d'être uniquement fonctionnelle. Par-delà une antériorité évidente sur les qsur Ayt ʿAtta, ne serions-nous donc pas, avec ceux de Ayt Izdeg, en présence de créations originelles par des cellules familiales ? Le début de constitution des juridictions régissant la vie dans les qsur étant en général contemporain de l'installation de la population ([41]) et des problèmes qui

(36) Premier acte annexé au recueil de règles.

(37) Deuxième acte annexé au recueil de règles.

(38) Carte du Maroc au 1 : 100 000 feuille Ksar esSouq. Ces toponymes arabes sont du point de vue construction, identiques aux noms des grandes tribus arabes ou arabisées du Sahara telles Mḥarza, Ḫnafsa, Brakna, Trarza et se rattachent, à notre avis, à la structure tribale maʿqil qui a été celle du Sud-Est marocain du Bas-Moyen-Age et jusqu'au XVII[e] s. La tradition orale des qsur non conquis par Ayt ʿAtta tels que Mʿadid, Mḥarza ou même Ddwira en témoigne.

(39) Il y a une discordance flagrante entre les noms des clans Ayt Umnasf, un des ḫoms Ayt ʿAtta peuplant le Rteb, et les noms des qsur qu'ils occupent.

(40) Carte du Maroc au 1 : 1 100 000 feuille Gourrama.

(41) Le cas est parfaitement clair pour Iġerm Amzdar. — L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, pp. 23, 24, 25, 26, vol. I.

découlent de la cohabitation, sommes-nous par ailleurs réellement en mesure de pouvoir dater ce phénomène global urbano-juridique ? Répondre à ces questions pose un problème aussi complexe que le phénomène d'apparition des villages et des réglementations s'y rattachant en Europe occidentale. Il exige une concentration de l'information écrite et orale disponible sur ces noyaux de sédentarisation que sont les qsur, mais surtout des techniques privilégiant le terrain (archéologie, photographie aérienne...) et le recoupement des données de la première, par les résultats des dernières. Or ces conditions ne sont hélàs, pas encore réunies pour les oasis du Sud-Est marocain.

Pour Ta°qqitt de Ayt °Atman, comme pour celle de Lgara avec laquelle nous avons essayé d'établir une certaine comparaison tout au long de cette introduction, une question reste néanmoins à poser. Pourquoi, pour l'une aussi bien que pour l'autre, les communautés concernées n'ont décidé de les rédiger que vers 1910-15 pour la premier et 1890 (42) pour la seconde ? Un autre document se rapportant à Ayt Izdeg de la région a été établi, lui aussi, à la même époque (43). Faudrait-il voir là le signe d'un seuil culturel pour les populations concernées, et pour la région ? D'autres cas devraient être étudiés, avant que l'on puisse émettre un jugement valable aussi général. Une chose paraît néanmoins certaine. Pour les populations de pasteurs des montagnes du Sud-Est marocain, contrairement à celles du Haut-Atlas central et occidental de vieille sédentarisation, l'écrit semble s'installer par un procédé différent. Ici tout se passe, comme si les populations de pasteurs en se sédentarisant, ou en faisant la conquête des oasis urbanisées, se mettaient à la portée de l'écrit. Or ce phénomène de domination et de conquête des oasis par les pasteurs montagnards ou les nomades, semble constituer la toile de fond de l'histoire de ces régions (44). Le seuil de passage de l'oral à l'écrit dégagé par M. J. Berque pour le Haut Atlas occidental au XVI° s. (45), semble donc devoir être franchi ici, à chaque fois que nous avons conquête des oasis

(42) L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, pp. 26 et suivantes, vol. I.
(43) L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, pp. 17 et suivantes, vol. I.
(44) L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, pp. 572 et suivantes, vol. III.
(45) M.J. Berque : *Al Yousi. Problèmes de la culture marocaine au* XVII° *s.*, p. 71, Paris, Mouton et Cie, La Haye, 1958.

par les pasteurs montagnards ou les nomades, et acclimatation de ces éléments nouveaux dans leur nouveau milieu. Il restera peut-être, à déterminer les moments privilégiés de ces conquêtes en liaison avec la conjoncture générale au Maroc, politique aussi bien qu'économique et sociale, et le temps moyen nécessaire à cette acclimatation (46).

(46) L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.* Nous avons essayé d'en faire une approche pour les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, pp. 572 et suivantes, vol. III, conclusion vol. III.

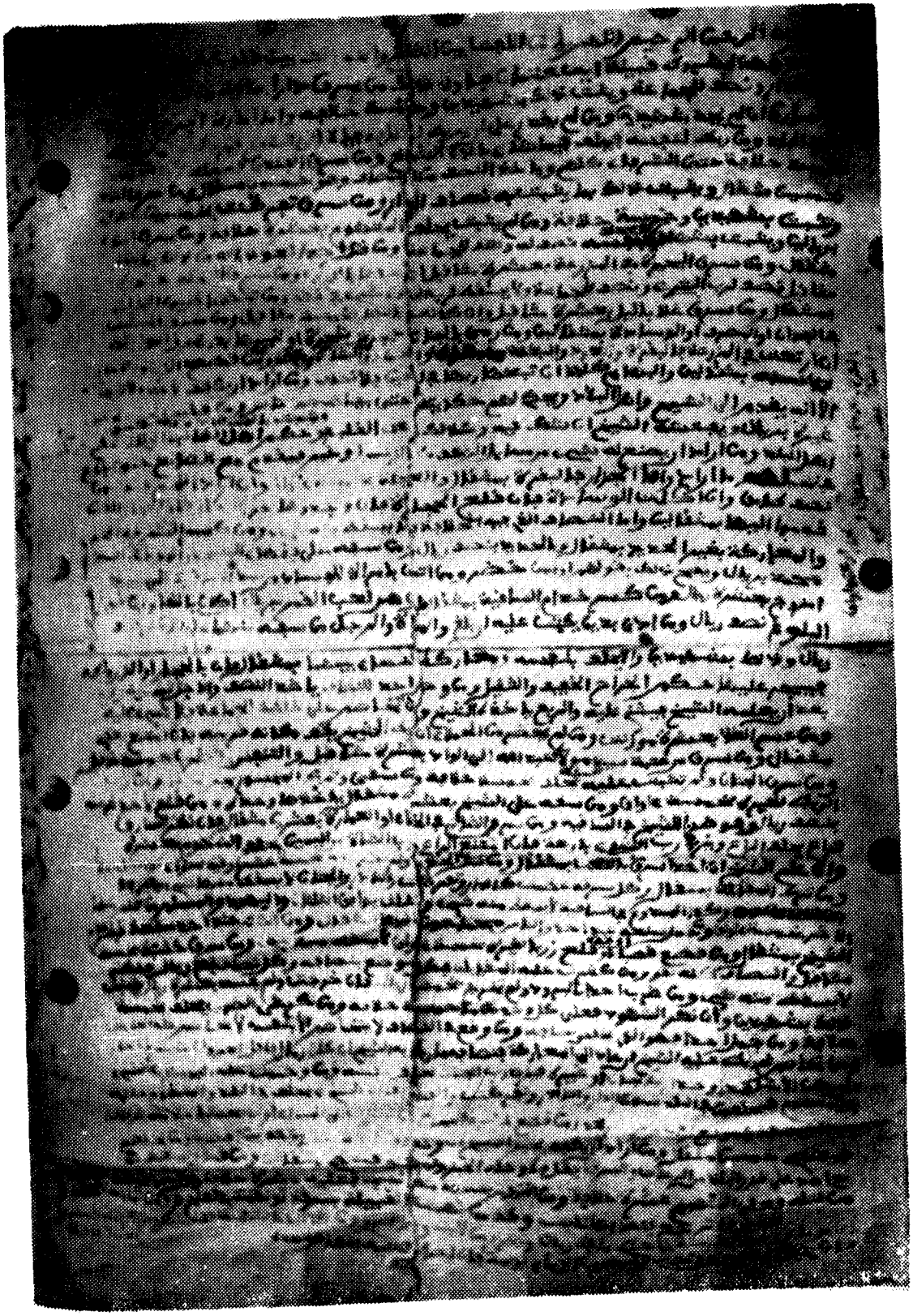

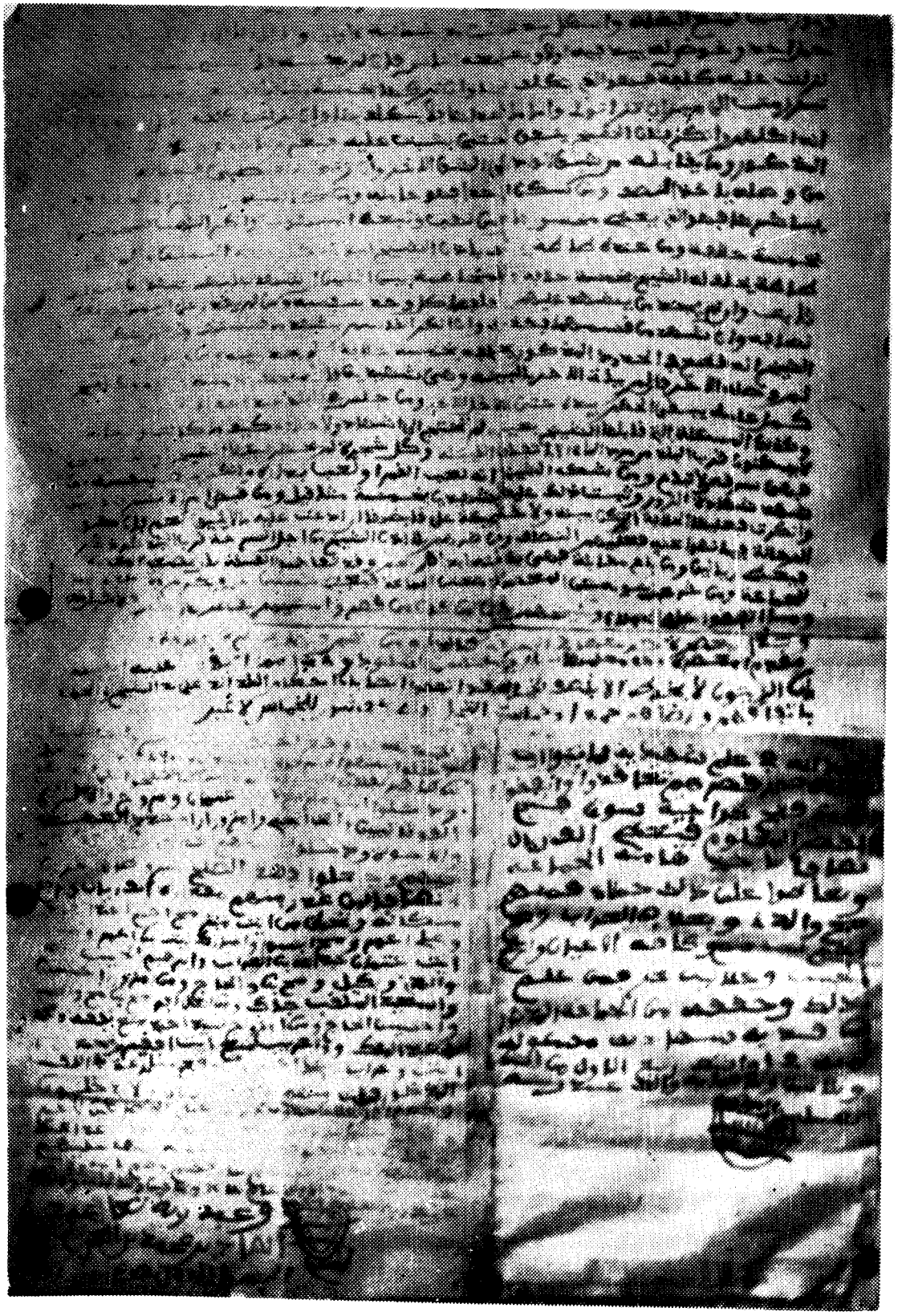

EDITION

[RECTO] بسم الله الرحمن الرحيم اللهم يامن أللفت (47) بين الثلج والماء الف بين قلوب عبادك المومنين، وبعد فهذه شروط قبيلة أَيْتْ عَتْمَانْ (48).

[1] (49) فأول ذلك من سرق دارا بمائة مثقال، نصف لرب الدار ونصف للجماعة، ويثبت ذلك بشهدين وخمسة حلافة، وإما إمارة الجرح ان وجدت في السارق إن لم يجد شهدين. ومن لم يقدر على أن يربِطَ الحلافة فياتي إلى الشيخ فيربطهم له ثم يحلف له في البلد. ومن ربط لنفسه فيحلف فيما شاء باذن الشيخ...

[2] ومن سرق الفندق فيحلف رب الفندق بخمسة حلافة حتى الشرفاء كلهم، ويأخذ النصف من النّصَافْ وهو خمسون مثقال.

[3] ومن سرق النَّادَرْ بخمسين مثقال ويثبت ذلك بما يثبت به نصاف الدار.

[4] ومن سرق تَفْرْكَنْتْ بخمسين مثقال وتبثت بشهدين وخمسة حلافة، ومن لم يثبت يحلف المتهوم بعشرة حلافة.

[5] ومن سرق الجنان بريالين ويثبت بشهدين ويحلف بنفسه، نصف له ونصف للجماعة.

[6] ومن قتل أحداً نعود بالله من دلك بمائة مثقال.

[7] ومن سرق الْبْحِيرَةْ في المزرعة بعشرة مثاقيل إن حدها بالزرب.

[8] ومن سرق النخلة بعشرة مثاقيل، نصف لرب الشيء، ونصف للجماعة، ولا يسقط لرب الشيء شيء في حقه.

[9] ومن تنقى أطيب النخلة بمثقال.

[10] ومن سرق غلل بالليل بعشرة مثاقيل، وإن كانت بالنهار بخمسة مثاقيل.

[11] ومن سرق الَحْشِيشْ في الفدان او المصرف او الوسادة بمثقالين.

[12] ومن رمى بالجنان حجرة شجرة أو غيرها بدرهم.

(47) En raison de la valeur documentaire qu'elle représente, l'orthographe est laissée telle qu'elle est dans le document.

(48) Toute la vocalisation ajoutée dans le texte.

(49) Les crochets entourent dans l'édition des éléments ajoutés par nous, pour une meilleure lecture.

[13] المواشي إن ارتعت فى المزرعة فالبقرة، والعوده والبغلة مثقال، والحمار اربعة اواق، والشاة عشرة مُزُنَتْ (50).

[14] ومن قطع الزيتون للشاة بمثقالين.

[15] والبهائم كلها إن تبعها ربها فى الحين فلا نصاف.

[16] ومن أراد أن يكفف لاحد فلا شيء عليه إلا أنه يقدم إلى الشيخ وأهل البلاد ويحكي لهم حكايته حتى يفاهمهم الناس.

[17] ومن قطع الجريد فى نخيل غيره بريال، ويفتشه الشيخ إن شك فيه. وكذلك زَعْفٌ القلب ويثبت بالشهادة المكتومة سرا أو علانية (51).

[18] وحكم أهل الطالب الجيلالي كحكم أهل البلد.

[19] ومن أراد أن يصنع له شيء من مسائل الزعف كالزّنبيل وغيره فيقدم مع الصانع حتى يقطع فى نخيله ما أراد.

[20] وأما الجزار فالبقرة بمثقال والعجلة بخمسة أواق، وإن أراد اللحم فثلث من نصف طابق.

[21] وإن أكلت الوسادة فان قلع الحجارة فان وجدوها خربت أو قلع الحجار الذين قدموا اليها بمثقالين.

[22] وأما النصاف الذى فيه الحلافة فلا يسقط منه شيء.

[23] ومن كسر الشرع فى اللحم بخمسة وعشرين أوقية (52).

[24] والمعاركة بغير الحديد بمثقال، وبالحديد بنصّف ريال.

[25] ومن سفه علي فقهاء المسجد والمودن والسيد مْحَمَّد بريال. ويصح ذلك بقولهم أو بمن حضر.

[26] ومن أتى بامراة للفساد من سد الساقية إلى سد أَمْزَّوجْ بعشرة ريال.

[27] ومن كَسَرَ خَدَّامْ الساقية بمثقال.

[28] وإن من لعب القمر ريال إن كان بالغاً، وإن قرب البلوغ نصف ريال.

[29] ومن أدى بدين يكتب عليه إن بلغ.

[30] والمراة والرجل من سفه منهما على الاخر بنصف ريال، ودلك بشهدين وإلا يحلف بنفسه.

(50) Règle inscrite à la marge rectifiant une plus ancienne dont le texte est le suivant :
والمواشي إن ارتعت فى المزرعة فالبقرة والعود والبغلة مثقال، والحمار والشاة اربعة اواق.

(51) De ويثبت jusqu'à la fin de la règle, ajouté dans l'interligne.

(52) Le montant de l'amende ajouté à la marge.

[31] ومعركة النساء بينهما بمثقال. فإن بالحجار أو الزَّرْوَطَة فيجر عليها حكم الجراح الخفيف والثقيل.

[32] ومن وخر احد للنصاف يأخد النصف والأجل ثمانية أيام بعد ان يعلمه الشيخ فيثنّى عليه، والربع ياخده الشيخ.

[33] ومن تخاصم على خلطة الجماعة فلا شيء عليه.

[34] ومن عسر الغلا بعشرة موزنت.

[35] ومن لم يحضر من الحملاء إن ربط الشيخ، يقف مكانه قريبة. فان امتنع يعطى مثقال.

[36] ومن سرق من عتبة سيد مولا عبد الله الى الواد بعشرة مثاقيل.

[37] والتنفس بالضرب بخمسة مثاقيل.

[38] ومن سرق الجنان ولم تثبت عليه السرقة (53) يحلف بخمسة حلافة.

[39] ومن سقى وترك الْمَخْسُورْ يجر بمثقال.

[40] ومن رد الرَّبْطَ لغيره بخمسة °اواق.

[41] ومن سفه على الشيخ بعشرة مثقال ياخدها وحده.

[42] ومن قلع لِأحد غرسه بنصف ريال.

[43] وفوظوا للشيخ فى الساقية.

[44] ومن سرق الشاة فى الخلاء أو العمارة بعشرين مثقال فان نكر السارق للراع يحلف الراع، ويزيد رب الشاة باربعة. فان امتنع الراع ورب الشاة من اليمين يحلف المتهوم بعشرة.

[45] وإن علم الشيخ أن أحدا سرق باللعب بمثقال.

[46] ومن سل الحديد ولم يضرب به بخمسة عشر أوقية سواء تواصل أم لا.

[47] ومن ترك المقابلة بمثقال.

[48] وكل سرقة عظمت كالدار وتَفْرْكَنْتْ والنَّادَرْ والجنان لا يسقط منها شيء.

[49] وكذا الْمَبْدُوغ فى الساقية لا يسقط منه شيء والثلث يوافق الثلثان.

[50] واليهود والمسلم من ظلم منهما الاخر بخمسة °اواق.

[51] ومن جمل سلعة عند أحد والناس محتاجون اليها بمثقال.

[52] ومن اشتر عند أحد سلعة قبل علم الشيخ بمثقال.

(53) Mot ajouté dans l'interligne.

[53] ومن قطع قصبا أو غير أو قلع زربا لغيره بخمسة «اواق لا يسقط منها شيء.

[54] ومن سرق خشبة بخمسة مثاقيل.

[55] والنصاف كله نقد.

[56] ومن كثرت عليه المقابلة فكل موضع بنصافه، وكل نصاف بلغ ريال فاكثر لا يسقط منه شيء.

[57] ومن ضرب أحدا بالبرود ولم تخرج بخمسة ريال فإن خرجت ولم يقسه بعشرة ريال. ويثبت دلك بشهدين، وإن نكر الشهود فعلى كل وحد منهما خمسة حلافة. ومن نكر على الضرب يحلف بخمسة حلافة.

[58] ومن حمل أحدا فهو الدى يخلص نصافه. ومن وقع فى النصاف لا يتخاصم الا بنفسه، لا يخاصم عليه الحامل.

[59] ومن تخاصم ثم ربط عليه الشيخ إن عاد الى المعاركة فنصافه ما ربط به الشيخ إن كان ريال فاقل. نعم.

[60] وإن من سرق الجنان ولم يكن إلاَّ شاهدا واحدا رب الجنان أو غيره، فيريد رب الجنان يحلف بنفسه.

[61] ومن وجبت عليه اليمين رب الشيء او المتهوم فيحلفون فى البلد سوى الدار، والنَّادَرْ، وتَفْرْكَنْتْ والفندق فرب الشيء يحلف فى البلد والمتهوم يحلفه رب الشيء فى أي موضع أراد من قرب أو بعد.

[62] ومن قطع فى طريق المخزن من تَبُوزَمْتْ إلى الميزان أو تابعه ليأخد منه الزطاطة فيعطي خمسين مثقال.

[63] ومن أراد أن يكفف يخبر الشيخ إن وجده، وإلا أربعة رجال، ويكفف بين القصرين.

[64] ومن تخاصم مع أحد على ضرر البلد من الرعات والسرقة، فكل من وصله الخبر ولم يعنه فيعطي مثقالين.

[65] ومن قتل ولم يظهر من قتله فعلى المتهوم عشرة حلافة.

[66] ومن التهم بسرقة متع المسجد فعليه عشرة حلافة.

[67] وكل دعوة وصلت أمام الشيخ فلا ترجع، فنصافها ثابت.

[68] وكدا من تهمت القبيلة بسرقة أو تهمت بالصلح هو ومن سرقه فعليه يحلف.

[69] إن من باع أحدا بالبينة فيعطي مائة ريال ويخرج من البلد ويرجم. واذ كانت بالتهمة من التهام يعطي عشر حلافة.

[70] فان حلل الماء فكل تراب لا يشرب إلا بماء يومه فإن اشترك فعليه النصاف وحده.

[71] وأما أهل صنعة الزَّعْفْ خمسة مُوزْنَتْ لِلْقُفَّة، وخمسة ءاواق لِلزَّنْبِيلْ متع الحمار، وسبعة ءاواق وموزنتين لمتع البغلة، وأَسْكَلْ متع ثلاثين مُدّ بثمانية ءاواق والاقل فاقل والاكثر فاكثر.

[72] ومن حمل أحداً وخوض له يبد فيه أولا ويتبعه الناس. فإن لم يعينه فلا شيء لهم عليه.

[73] ومن نزلت عليه كلفة فهو الذى يتكلف بها، وإن تركها بخمسة مثاقيل وهذا إن كانت من قنطرة تَبُوزَمْتْ الى مِيزَانْ تِزِانْوُلِّي، واما عداها فلا يتكلف بها.

[74] وإن نزلت كلفة على أحد، وادعوا أنه أكلهم وأنكر فإن الشيخ ينفق حتى يثبت عليه فيغرم ماضاع، وهذا فى الحدود المذكور وما يقابله من شَقْ الواد الى الشَّقْ الأخر.

[75] وإن زنى بالغ بصبي فنصافه ريال، وإن من وَصَّله ياخد النصف.

[76] ومن سكَّن أحدا فهو حامله.

[77] ومن كانت أصول البراني تحت يديه يباشرها فهو الذي يعطي مخسورها.

[78] ومن نهب وتبعه المنهوب، وأنكر الناهب فيحلف الناهب بخمسة حلافة. ومن عنده طَاطَة يحلف بادن الشيخ ليلا تتكرر عليه اليمين. وإن لم تكن طَاطَة يحلف له الشيخ بخمسة حلافة.

[79] والمخاصمة بين اثنين إن شهد عليهما شهيدين فنصافهما ثابت، وإن لم يجد من يشهد عليهما يحلفهما كل وحد بنفسه، ومن لم يقدر على اليمين يعطى نصافه. وإن شهد من قسمهما فكذلك وإن أنكر القاسم يشهد ماقسمتهما.

[80] وإن من شك الشيخ أنه قطع في الحدود المذكور يحلف بخمسة حلافة إن لم يجد بينة.

[81] ومن وصل أحدا للنصاف ثم وصله الاخر فان لم ياتى الاخر بالبينة وهي شهيدين فانه يحلف بخمسة حلافة.

[82] وكل شيخ كمل عامه يبقى الحكم بيده حتى يدخل الاخر.

[83] ومن جلس فى البلد عند أحد ثلاثة أيام فهو حامله.

[84] وكذلك المسئلة التى قابلها الشيخ بعينه لم تحتج إلى اشْهَادَ ولا حلافة كيف ما كانت.

[85] والرحالة لا يسكنون قرب البلد من مرد الماء إلاَّ باتفاق القبيلة.

[86] وكل شجرة لم يحضر لبيعها الشيخ أو الناضر للمسجد فهي سرقة ولا تباع.

[87] ومن شك الشيخ أنه لعب القمر أو لعب بداره وأنكر يحلف بنفسه.

[88] ومن شهد شهادة الزور وثبت ذلك عليه بشهدين بخمسة مثاقيل.

[89] ومن قبض امراة تسرق باليل وأنكرت فعليها الحلافة إن لم تكن بينة، ولا خطيئة على قابضها إن ادعت عليه مالا يليق.

[90] فإن سكنوا الرحالة فيما نهوا عنه، فعليهم النصاف. ومن ضرهم بلا إذن الشيخ من أجل السَّرْحَة قرب البلد كما ذكر فيعطي ريالين.

[91] ومن باع مقابلة فهي بدمته أبدا، انتهى.

[92] وقد تفاهموا القبيلة بان يصنعوا المعصرة للجماعة. ومن خرَّج زيتونه عن المعصرة متعت الجماعة فيعطى خمسين ريال ويخرج من البلد بلا إقامة.

[93] ومما اتفقوا عليه الحملاء وشيخهم بأن من كان من قصر واستيمن بقصر آخر فلا يقبل منه.

[94] وكذا المعصرة حرمتها فى السرقة كالدار. ومن اتهم فيها بعشرة حلافة. ومن سفه على مقدم المعصرة وهو معلمها بريال. وبينته (54) كالشهود.

[95] وكذا مما اتفقت عليه القبيلة بأن الزيتون لا يخرط إلَّا بنصف الخماسة.

[96] قد اتفقوا أيضا بأن أحكام البلد الذي على يد الشيخ والحملاء باتفاقهم ورضاهم جميعا.

[97] وخماسة النخل جله العشور للخماس لإغير.

[PREMIER ACTE]

الحمد لله في علم شهيديه لما بنوا أيت عتمان صور قصرهم تعاقدوا واتفقوا أن من فتح خَرَّاجِيَّة سوى فم القصر المعلوم فيعطى ألف رُيال نصافا تاخدها منه الجماعة. وتعاطوا على ذلك حملاء فمنهم مح والمدني وبَّعلَّل بن الْعَرَاب ومُحَ أحمَّ نَيْتْ مُحَ وكافة الأعيان، وابْرَهِمْ الَحْبِيبْ وعَلَّلْ نَيْتْ بُعَزَّ. فمن علم دلك وحققه من الجماعة المَذْكُورَ من قيد به شهادته، مسئولة منه فى أواسط ربيع الأول من اثنين وثلاثين وثلاثمائه وألف عبيد ربه تعالى .... (55) الله وليه آمين.

(54) Dans le texte وبينتهم. Cette marque du pluriel inciterait à penser que le Mqdm et le Mᶜllm sont deux personnes distinctes. Nous n'avons pu nous renseigner là-dessus.

(55) Signature illisible.

[DEUXIÈME ACTE]

الحمد لله لما وقع الخِلَفْ بين أَيْتْ مَنْزُ وأَيْتْ عَتْمَانْ دخلوا بينهم الشرفاء ءال سيدنا ومولانا عبد الله بن علي بن طاهير نفعنا الله ببركته ءامين. فاصطلحوا على أيديهم ودخلوا أَيْتْ مَنْزُ مع أَيْتْ عَتْمَانْ وَمَزّوجْ وأَهل إِفْري الْفُوقَانِيِّينْ وأهل إِنَجْبي وإِمْزّورَا، وجددوا العهد والأُخُوَّة، ودخلوا رسمهم القديم الذى كان انعقد بينهم وجعلوا فى هذا الصلح شروطا ءاخرين ونصافا لمن غدر منهم مقدارهُ ألف ريال ويرجع مكانه. وتحمل من أَيْتْ مَنْزُ مُحَ أَحَمَّ أَعَبْدْ الْهَادِي وْعلي أُعْمَرْ وَمُحَ أُبَسُّوا، وامْبَارْكْ نَايْتْ بن اعْمر ومن أيْتْ عُتْمَانْ عبد الله بن العراب وابراهيم الَحْبِيبْ ومُحَ وَالْمَدَني وَبُكِيلْ وَمُحَ بَنْ وَالْحَاجْ ومن إِمْزّوْرَا احسين وْاسْعِيدْ الملقب جَاكْ، ومن أهْلِ إِفْرِ مُحَ بَنْ مُحَ وْالْحُسَيْنْ واحْسَيْنْ أُلْحَاجْ ومن ءَامْزّوجْ سِيدِ احْمَدْ متع ايْت لَفْقِيهْ (56) ومحمد أَعَبْدْ الْمَلْكْ وَوَاعْرِيب متع أَيْتْ أُفَقِيرْ ومحمد متع أَيْتْ وَعْرَابْ وْعلي أُعْمَر. وان وقعت منازعة فى اللَّفْ المذكور فثلث منهم يوافق الثلثان. ولا يدخلون فى كلام أهل تِعَلَّلِينْ، حدودهم من زَعْبَلْ إلى صَرْغِينْ لا غير. وتحملها جماعة الشرفاء ءال سيدنا ومولانا عبد الله بن علي بن طاهير فوقهم. وبمضمنه شهد عليهم من أشهدوه به على أنفسهم عارفهم وهم بأتمه وفى اثنى عشر من جماد الأول عام ثلاثة وثلاثين وثلاثمائة وألف. عبيد ربه تعلى ...(57) بن أحمد وعبد ربه تعال عبد الهاد بن محمد بن العربى الحسني (58) الله وليه ءامين.

(56) Ce mot ajouté est plus conforme à la logique du texte.
(57) Signature illisible.
(58) Incertain.

TRADUCTION

[RECTO] (59)

Au nom d'Allah le Bienfaiteur Miséricordieux.

Dieux qui avez uni la neige et l'eau, faites qu'à leur image la concorde règne entre les cœurs de Vos serviteurs croyants. Ceci sont les règles de coutume *šurūṭ* (60) de la tribu *qbila* (61) Ayt °Atman.

[1] En premier lieu celui qui vole une maison est passible d'une amende de cent miṯqal-s (62) ; la moitié en sera versée au propriétaire de ladite maison et l'autre à l'assemblée du qsar *jma°a*. Le délit devra être attesté par deux témoins et cinq co-jureurs, ou à défaut de témoins, confirmé par des traces de blessure le cas échéant. Celui qui se trouve dans l'impossibilité de réunir les dits co-jureurs *yarbita* (63) *lḥellafa* devra s'adresser en cela au Šayḫ (64) pour les lui réunir, et prêtera serment dans le pays. Celui qui fournit lui-même les co-jureurs demandés, pourra prêter serment où bon lui semblera, avec l'accord du Šayḫ.

(59) Les crochets entourent dans la traduction les éléments que nous avons ajoutés, pour une meilleure lecture du texte.

(60) Les termes ou expressions en italique ont un sens précis dans le contexte oasien. Il s'agit de termes techniques. Cf. note 3 *supra*.

(61) Ce terme désigne dans les oasis, la communauté vivant dans un même qsar et par voie de conséquence le conseil des représentants des grandes familles du qsar. Cf. L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, vol. II, pp. 173, 479.

(62) Le système monétaire traditionnel marocain était caractérisé par le bimétallisme argent-bronze. Le miṯqal d'argent qui en était l'étalon se subdivisait en 10 dirhams d'argent, et chaque dirham en 4 muzuna's d'argent également. Parallèlement l'once ou uqiyya qui représentait un poids déterminé de bronze, était équivalente en valeur à un dirham, et à 4 muzuna-s, et la muzuna de son côté valait 24 flus, qui sont les pièces de bronze dont 96 constituent l'uqiyya. Pour la situation au XIX^{e} s. voir G. Ayache : *Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860*, « Revue Historique », oct-déc. 1958.

(63) Dans la littérature juridique coutumière du Sud-Est marocain le terme *ribat* et ses dérivées sont d'un usage courant. Le terme ribat est la traduction littérale du nom d'action berbère uqqun, tiré de la racine qqn qui veut dire fermer, ou imposer la mise en défens à une culture donnée. Nous retrouvons cette dernière acception dans l'expression berbère uqqun n tiyni, c'est-à-dire l'imposition de la mise en defens au palmier dattier. Par extension le terme uqqun traduit l'idée d'obligation ou de peine imposée à un individu par une autorité. C'est dans ce sens qu'il faudra comprendre dans le texte le terme ribat qui en est la traduction, tout aussi bien que ses dérivées.

(64) Autorité suprême du qsar. Son élection a lieu chaque année. Cf. L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, vol. II, p. 445.

[2] Celui qui est accusé de vol dans un *fandaq* (65), est en droit de réclamer que le propriétaire dudit fandaq en prête serment avec cinq co-jureurs. Les Šurfa-s ne peuvent faire exception à cela. La moitié de l'amende, *niṣaf* (66) soit cinquante miṭqal-s, est versée au propriétaire.

[3] Celui qui se rend coupable de vol dans une aire à battre est passible d'une amende de cinquante miṭqal-s. Pour être retenue, l'accusation devra être appuyée par les mêmes preuves que celles exigées pour le vol d'une maison.

[4] Celui qui se rend coupable de vol dans un enclos pour bestiaux *Tafrrgant* (67) est passible d'une amende de cinquante miṭqal-s. Pour être retenue, l'accusation devra être appuyée par deux témoins et cinq co-jureurs ; faute de quoi l'accusé prête serment [du contraire] avec dix co-jureurs [et sera tenu quitte de l'accusation].

[5] Celui qui commet un vol dans un jardin *jnan* est passible d'une amende de deux *rial-s* (68). L'accusation est retenue si le délit est attesté par deux témoins, et si la victime en prête serment en personne. La moitié de l'amende est alors versée à la victime, tandis que l'autre va à la jmaʿa.

[6] Celui qui se rend coupable de meurtre — que Dieu nous préserve de cela — est passible d'une amende de cent miṭqal-s.

[7] Celui qui commet un vol dans un jardin potager *bḥira* de la palmeraie, est passible d'une amende de dix miṭqal-s si son propriétaire l'a entouré d'une clôture.

(65) Ce nom est généralement donné dans les qsur à des cours fermées où sont gardées les bêtes des voyageurs de passage et leurs marchandises. L'hébergement étant assuré par les habitants du qsar, le fandaq ne comporte pas d'hôtellerie comme en milieu urbain.

(66) Remarquer le glissement de sens qui a eu lieu à partir du terme arabe insaf, c'est-à-dire équité ou justice. Cette littérature coutumière possède une terminologie spéciale qu'il faudra se garder de confondre avec la terminologie juridique arabe. Pour plus détails voir L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, vol. II, pp. 546-547.

(67) Ici ce terme est pris dans son sens premier. Chez Ayt ʿAtta il désigne un pacte d'affrèrement. Pour plus de détails voir L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, vol. II, p. 463, note 24.

(68) Dans la Taʿqqitt de Lgara (L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, vol. II, p. 386, règle n° 64) le rial est donné vers 1880 comme l'équivalent de 5 miṭqal-s pour le Tafilalt. En 1883 Ch. de Foucauld nous donne pour la même région un cours voisin 1 rial = 4 miṭqal-s (*Reconnaissance au Maroc*, T. II, p. 22, Paris, 1888).

Le Kunnaš du qayd Jilali ad-Damnati signale pour le Tafilalt et pour l'année 1884 le même cours.

W. Harris (« *Le Tafilalt* », in « Bull. du Comité de l'Afrique Française », 1909, p. 64) signale que le dollar espagnol (entendre le rial) est égal à 5 miṭqal-s au Tafilalt.

[8] Celui qui vole les fruits d'un palmier est passible d'une amende de dix miṭqal-s. La moitié en est versée au propriétaire du palmier, tandis que l'autre va à la jmaʿa.

[9] Celui qui cueille des fruits d'un palmier [appartenant à autrui] est passible d'une amende d'un miṭqal.

[10] Celui qui, la nuit, commet un vol sur les récoltes est passible d'une amende de dix miṭqal-s. Si le délit est commis le jour, elle est de cinq.

[11] Celui qui vole l'herbe dans un champ *feddan* (69), ou sur un canal de dérivation *mesref*, ou sur l'ados *usada* séparant deux champs, est passible d'une amende de deux miṭqal-s.

[12] Celui qui lance une pierre sur un arbre, ou toute autre plante d'un jardin *jnan*, est passible d'une amende d'un dirham (70).

[13] Si les bêtes paissent dans la palmeraie, [l'amende pour le propriétaire est de] un miṭqal s'il s'agit d'une vache, d'une jument ou d'une mule ; de quatre uquyas-s (71) s'il s'agit d'un âne, et de dix muzuna-s (72) s'il s'agit d'un mouton.

[14] Celui qui coupe [les feuilles de] l'olivier pour [les donner en pâture à] un mouton, est passible d'une amende de deux miṭqal-s.

[15] Les bêtes qui sont immédiatement rejointes, [dans la palmeraie], par leurs propriétaires, n'entraînent aucune amende pour ces derniers.

[16] Celui qui a la charge de tailler les palmiers *Kaffafa* d'autrui, n'est pas passible d'amende. Il doit néanmoins, auparavant, avoir mis au courant le Šayḫ et les gens du pays pour éviter tout malentendu.

[17] Celui qui coupe les palmes de palmiers appartenant à autrui, est passible d'une amende de un rial. Il peut faire l'objet d'une perquisition de la part du Šayḫ, si celui-ci a une présomption de doute sur lui. La même amende est prévue pour celui qui coupe le cœur du palmier. Pour être retenues, ces accusations doivent être appuyées par le témoignage public ou secret [d'une personne].

[18] La juridiction appliquée aux gens du pays sera la même pour la famille Ttaleb Jjilali.

(69) Ce terme ne désigne pas au Tafilalt et au Maroc d'une façon générale une unité de superficie comme cela semble être le cas en Egypte.

(70) Voir note 62 *supra*.

(71) Voir note 62 *supra*.

(72) Voir note 62 *supra*.

[19] Celui qui veut se faire fabriquer un objet en vannerie tel que le Zenbil (73) ou autre objet similaire, devra accompagner l'artisan [dans la palmeraie], afin qu'il coupe des palmiers de l'intéressé ce dont il aura besoin.

[20] Le boucher [doit verser] un miṭqal pour toute vache et cinq uquya-s pour tout veau [abattus]. S'il préfère payer en nature, ce sera une quantité égale à 1/12 de la viande de la bête abattue, *ṭulut min niṣf ṭabeq* (74).

[21] Si l'ados *usada*, [mitoyen entre deux champs], est grignoté [par le propriétaire d'un des deux champs], et si les pierres [servant de bornes entre eux] sont déterrées, les responsables de cet acte sont passibles d'une amende de deux miṭqal-s.

[22] Le jugement qui comporte la fourniture de co-jureurs ne peut être l'objet d'une quelconque remise d'amende.

[23] Celui qui ne respecte pas les prescriptions du Šraʿ (75) se rapportant à la viande [de consommation], est passible d'une amende de vingt-cinq uqiya-s.

[24] La querelle est passible d'une amende de un miṭqal, si des objets métalliques n'y sont pas employés, et de un demi-rial, dans le cas contraire.

[25] Celui qui manque de respect aux Fqih-s (76) de la mosquée, au muezzin et à Sidi Mḥemmed (77), est passible d'une amende de un rial. Leur seule déclaration, ou celle des individus présents à ce moment là, suffisent pour preuve.

(73) Le zenbil désigne, dans le Sud-Est marocain, un objet en vannerie de forme cylindrique de un mètre de diamètre sur 70 cm de profondeur, sans fond ni couvercle, et qui, vue la souplesse du matériau, forme une fois placé sur le dos de l'âne, deux pochettes de part et d'autre de l'animal. Les paysans l'utilisent généralement pour le transport du fumier.

(74) Le « Tabeq » désigne dans l'arabe parlé marocain, la partie supérieure droite ou gauche de la bête abattue.

(75) Remarquer la confusion qui existe dans cette société, au niveau de la dénomination, entre la coutume et le droit canon.

(76) Le fqih assure l'office et l'éducation religieuse des enfants dans la mosquée rurale du Sud-Est marocain.

(77) Il s'agit ici du tombeau d'un des saints protecteurs du qsar. Nous n'avons pu nous procurer des détails sur sa vie.

[26] Celui qui se rend coupable de délit de prostitution avec une femme, [dans l'espace situé] entre le barrage aménagé pour la séguia [du qsar], et celui [du qsar] d'Amezzuj ([78]), est passible d'une amende de dix rial-s.

[27] Celui qui refuse de participer au travail d'entretien communautaire de la Seguia *ḫeddam ssaqiya*, est passible d'une amende de un miṯqal.

[28] Celui qui pratique le jeu de hasard, est passible d'une amende de un rial s'il est pubère, et de un demi-rial, s'il approche l'âge de la puberté.

[29] Quand une personne règle [une amende] en contractant un crédit, la somme empruntée est portée à son nom dans un registre si elle est pubère.

[30] La femme qui manque de respect à l'homme et vice-versa, sont passibles d'une amende de un demi-rial. L'accusation doit néanmoins être appuyée soit par deux témoins, soit par le serment du plaignant lui-même.

[31] La querelle entre femmes est punie d'une amende de un miṯqal. Si des pierres ou des gourdins y sont employés, [et qu'il y a blessure], l'amende sera la même que celle en vigueur pour les blessures bénignes et graves.

[32] Celui qui veut accorder à une personne un délai pour le versement de l'amende qui lui est due, doit auparavant en avoir pris la moitié. Le délai accordé au débiteur, après que le Šayḫ l'eût mis en demeure de paiement, est alors de huit jours. Passé ce délai, la moitié de l'amende restante est doublée, et le quart [de la somme en] va au Šayḫ ([79]).

[33] Celui qui se dispute pour l'intérêt de la jmaᶜa n'est passible d'aucune amende.

[34] Celui qui provoque la chèreté des prix est passible d'une amende de dix muzuna-s.

[35] Celui, parmi les répondants des grandes familles du qsar, qui n'est pas présent au moment où le Šayḫ décide de tenir une réunion pour prendre une décision *rabata* ([80]), est obligatoirement remplacé par son parent le plus proche. Si ce dernier s'y refuse, il est passible d'une amende de un miṯqal.

(78) qsar de la moyenne vallée de l'Oued Ziz rive droite au sud de Ayt ᶜAtman dans le district de Lḫeng. Carte du Maroc au 1 : 100 000, feuille Gourrama.

(79) Traduction incertaine.

(80) Voir note 63 *supra*.

[36] Celui qui commet un vol, dans l'espace situé entre le seuil [du tombeau] de Sidi Mulay 'Abdallah ([81]) et l'Oued, est passible d'une amende de dix miṯqal-s.

[37] Celui qui intervient dans une querelle aux côtés d'un des deux belligérants en frappant l'autre, est passible d'une amende de cinq miṯqal-s.

[38] Celui qui est accusé de vol d'un jardin *jnan*, doit en l'absence de preuves, prêter serment avec cinq co-jureurs.

[39] Celui qui, après avoir irrigué [ses champs], laisse, [en colmatant la prise faite sur la seguia], une fuite d'eau, est passible d'une amende de un miṯqal.

[40] Celui qui, [après avoir irrigué ses champs], remet le dispositif de dérivation de l'eau de la seguia *rrbṭa*, de telle sorte que l'eau inonde les champs d'autrui, est passible d'une amende de cinq uqiya-s.

[41] Celui qui insulte le Šayḫ est passible d'une amende de dix miṯqal-s que le Šayḫ prendra pour lui-même en totalité.

[42] Celui qui arrache les plants d'autrui est passible d'une amende de un demi-rial.

[43] Il est donné une procuration totale au Šayḫ, pour décider dans les affaires se rapportant à la Seguia.

[44] Celui qui vole un mouton dans un endroit désert, ou dans l'agglomération, est passible d'une amende de vingt miṯqal-s. Si l'accusé rejette l'accusation portée contre lui par le berger, il est demandé à ce dernier de prêter serment, et au propriétaire du mouton volé d'en faire autant avec quatre co-jureurs supplémentaires, [pour avoir gain de cause]. En cas de refus, l'accusé prête serment avec dix co-jureurs, [et sera tenu quitte de l'accusation].

[45] Si le Šayḫ apprend qu'un individu a volé en plaisantant, ce dernier est passible d'une amende de un miṯqal.

[46] Celui qui dégaine un couteau [contre un individu], sans frapper, est passible d'une amende de quinze uqiya-s, que la plainte en soit faite au Šayḫ ou non.

(81) Un des saints protecteurs du qsar. Ancêtre des lignages des Šurfa-s installés dans Ayt 'Atman.

[47] Celui qui s'absente, au moment où il doit veiller au bon écoulement de l'eau d'irrigation de ses champs, est passible d'une amende de un miṯqal.

[48] L'amende de tout vol d'importance tel que celui d'une maison, d'un enclos pour bétail *tafrrgant*, d'une aire-à-battre, ou d'un jardin *jnan*, ne peut être l'objet d'une diminution.

[49] La même rigueur est observée pour [l'amende frappant le refus de participer au] travail communautaire de reconstruction de la seguia ; lequel s'il est décidé par les deux tiers de la jmaᶜa, engage obligatoirement le troisième (82).

[50] Le juif qui porte préjudice au musulman et inversement est passible d'une amende de 5 uqiya-s.

[51] Celui qui accapare une marchandise alors que les gens en ont besoin, est passible d'une amende de un miṯqal.

[52] Celui qui achète une marchandise à une personne, avant d'en avoir mis au courant le Šayḫ, est passible d'une amende de un miṯqal.

[53] Celui qui coupe le roseau, ou toute autre plante appartenant à autrui, ou lui arrache une clôture, est passible d'une amende de cinq uqiya-s, ne pouvant pas être l'objet d'une diminution.

[54] Celui qui vole une planche est passible d'une amende de cinq miṯqal-s.

[55] Toutes les amendes doivent être réglées en espèce.

[56] Celui qui est débordé par les travaux de surveillance [de l'eau d'irrigation] dont il a la charge, est passible d'une amende pour chaque endroit [endommagé] ; et toute amende qui aura atteint un rial ou plus, ne peut être l'objet d'une diminution.

[57] Celui qui tire une balle sur une personne est passible d'une amende de cinq rial-s si la balle ne part pas, et de dix rial-s si elle part et qu'elle ne l'atteint pas. Le délit est retenu s'il est attesté par deux témoins. Si les témoins nient avoir vu l'acte, il est demandé à chacun d'eux de fournir cinq co-jureurs ; et si l'auteur même de l'acte refuse de le reconnaître, il lui sera demandé de prêter serment avec cinq co-jureurs.

(82) Traduction incertaine.

[58] Celui qui prend une personne sous sa protection, aura la charge de régler les amendes dont cette personne sera frappée. Mais si le protégé fait encore l'objet d'une autre poursuite judiciaire, il devra assurer lui-même sa propre défense, et le protecteur n'est pas obligé de l'assurer à sa place (83).

[59] Si une personne se dispute [avec une autre], et que le Šayḫ lui inflige une amende avec sursis, cette dernière devient effective, si ladite personne récidive, et que l'amende prévue ne dépasse pas un rial.

[60] Si une personne commet un vol dans un jardin, et que le délit n'est attesté que par un témoin, pouvant être le propriétaire même dudit jardin ou une tierce personne, le propriétaire [aura gain de cause], s'il accepte d'en prêter serment en personne.

[61] Celui qui est astreint à prêter serment, devra, qu'il soit propriétaire ou accusé, le faire dans le qsar même. Mais dans le cas de vol d'une maison, d'une aire à battre, d'un enclos pour bétail *tafrrgant*, ou d'un fandaq, le propriétaire prête serment dans le qsar, et peut exiger de l'accusé de prêter serment dans l'endroit, proche ou lointain, de son choix.

[62] Celui qui exerce le banditisme dans le Ṭriq al makhzen (84), de [l'endroit appelé] Tabūizmt (85), à [l'endroit appelé] Lmizān (86), ou poursuit [un voyageur] pour lui extirper un droit de passage *Zeṭṭaṭa*, est passible d'une amende de cinquante miṯqal-s.

[63] Celui qui veut entreprendre la taille [de ses palmiers] *yukaffif*, devra au préalable, en avertir le Šayḫ. Dans le cas d'absence de ce dernier, il devra en avertir quatre hommes, et ne pourra alors entreprendre sa besogne, que [dans l'espace situé] entre les deux qsur.

[64] Celui qui apprend qu'une personne se querelle avec des bergers ou des voleurs, pour un préjudice causé au pays et ne vole pas à son secours, est passible d'une amende de deux miṯqal-s.

[65] Quand un meurtre est commis, et qu'on en ignore l'auteur, toute personne suspectée devra prêter serment [du contraire] avec dix co-jureurs.

(83) La traduction du deuxième alinéa incertaine.

(84) Littéralement « la route du Makhzen ». Il s'agit de la voie reliant Fès au Tafilalt.

(85) Endroit au sud de Ayt ʿAtman.

(86) Endroit au nord de Ayt ʿAtman.

[66] Toute personne accusée de voler des biens appartenant à la mosquée, devra, [pour prouver son innocence], prêter serment avec dix co-jureurs.

[67] Toute plainte portée devant le Šayḫ ne pourra plus être retirée, et fait l'objet d'une amende.

[68] De même, toute personne accusée par la qbila (87) de vol et de règlement de l'affaire à l'amiable avec la personne volée, doit, [pour prouver son innocence], prêter serment [du contraire].

[69] Celui contre lequel existent des preuves d'avoir été l'auteur d'une mouchardise fatale pour un habitant du qsar, devra verser une amende de cent miṯqal-s, quitter le pays, et être lapidé. Mais s'il n'est l'objet que d'une accusation sans preuves, il devra, [pour prouver son innocence], fournir dix co-jureurs.

[70] Au moment où l'eau d'irrigation est lâchée, chaque terre ne pourra être irriguée que par l'eau du jour qui lui est fixé. Toute terre irriguée en dehors de cela, fait l'objet d'une amende pour le propriétaire.

[VERSO]

[71] Les vanniers [doivent vendre] le pannier à cinq muzuna-s, le zenbil (88) de l'âne à cinq uqiya-s, celui de la mule à sept uqiya-s et deux muzuna-s, l'askl (89) d'une capacité de trente mudd-s (90) à huit uqiya-s pouvant néanmoins varier, compte tenu de la variation de la capacité de cet objet.

[72] Si une personne prend sous sa protection une autre personne, et que cette dernière se livre à des intrigues au bénéfice du protecteur, [et avec sa complicité], ce dernier aura à répondre le premier de cela en

(87) Voir note 61 *supra*.

(88) Voir note 73 *supra*.

(89) Objet en vannerie de forme légèrement sphérique, avec une petite ouverture au sommet et deux anses sur les côtés. Il sert au transport des céréales.

(90) Au Tafilalt l'unité de mesure des grains et des dattes est appelée indifféremment mudd, ᶜbar ou atmniy. Le mudd filali ou ᶜbar est égal à 3 fetra-s ou 6 gamila-s ou 11 ᶜwina-s, et équivaut à 8 kg. C'est ce mudd que nous retrouvons également chez Ayt Ḥdiddu du Haut Atlas oriental et Ayt Izdeg du Ziz sous le nom de aqzdir. Pour plus de détails voir L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, vol. II, pp. 501, 502, 503, note 70.

justice et encourra le premier, les poursuites judiciaires engagées par les gens [lésés]. Mais si sa complicité n'est pas prouvée, il ne peut être l'objet de poursuites.

[73] Celui qui est chargé [par la jmaʿa] de l'exécution d'une corvée communautaire *kulfa*, devra l'assurer en personne. Tout manquement est passible d'une amende de cinq miṯqal-s, si ladite corvée devait être exécutée dans l'espace situé entre le pont de [l'endroit appelé] Tabūizmt (91), et [celui appelé] Tizinwulli (92). En dehors de cela, il lui est permis de ne pas l'assurer [en personne].

[74] Quand une personne est chargée [par la jmaʿa] de l'exécution d'une corvée communautaire, qu'après cela on vient se plaindre de mauvaise exécution, et que le chargé soutient le contraire ; il reviendra au Šayḫ d'assurer les dépenses [exigées par la besogne en question], jusqu'à ce que la culpabilité du chargé de la corvée soit confirmée, mettant ce dernier par là même, dans l'obligation de verser les dépenses engagées [par le Šayḫ]. Ceci est valable dans les limites géographiques déjà citées, et sur toute la largeur de la vallée correspondante à ces dernières.

[75] Si un adulte se livre à un acte de pédérastie sur un enfant, il est passible d'une amende de un rial. La personne qui livre l'auteur de cet acte au Šayḫ en percevra la moitié.

[76] Toute personne qui installe un individu dans le qsar, devient automatiquement son répondant.

[77] Celui qui assure l'exploitation de terres appartenant à une personne étrangère au qsar, est seul responsable du versement des frais qui lui sont afférentes.

[78] Celui qui se livre à un acte de pillage sur une personne devra, s'il est traduit en justice et qu'il nie prêter serment [de son innocence] avec cinq co-jureurs. Si l'accusé est lié [à son accusateur] par le pacte de Taḍa (93), il ne pourra prêter serment qu'avec l'autorisation du Šayḫ ; et cela afin qu'il n'ait pas à supporter un double serment.

(91) Voir note 85 *supra*.

(92) Voir note 86 *supra*.

(93) Le terme berbère taḍa qui signifie l'allaitement, désigne chez les berbères du parler tamaziġt un pacte d'affrèrement qui lie deux individus de clans différents. Les individus qui sont liés par le pacte de taḍa se doivent de s'aider mutuellement, et ne peuvent faire un acte pouvant nuire à leur frère de taḍa ou utaḍa, sans encourir le risque d'être frappés par la malédiction que l'on croit être liée à la violation de ce pacte. Adoptés en milieu arabophone du Sud-Est marocain, l'institution et le terme sont appelés ṭaṭa. Voir pour plus de détails L. Mezzine : *Contribution..., op. cit.*, pp. 536, 537, 538, vol. II.

[79] La querelle entre deux personnes est passible d'une amende si elle est attestée par deux témoins. En l'absence de ces derniers, le Šayḫ demande à chacun des belligérants de prêter serment ; et l'amende est payée par celui qui ne pourra s'exécuter.

La personne qui intervient entre les belligérants pour les séparer et en témoigne [devant le Šayḫ] ne pourra être inquietée. Mais si elle nie être intervenue, elle devra en prêter serment.

[80] Celui sur lequel le Šayḫ a une présomption de doute pour avoir exercé le pillage dans les limites [géographiques] déjà mentionnées doit, en l'absence de preuves de son innocence, prêter serment avec cinq co-jureurs.

[81] Quand une personne en traduit une autre en justice, et que celle-ci se présente, il revient à cette dernière, en l'absence de preuves [de son innocence] c'est-à-dire deux témoins, de prêter serment avec cinq co-jureurs.

[82] Tout Šayḫ dont le mandat annuel arrive à expiration, conserve le pouvoir jusqu'au moment où son successeur rentre effectivement en fonction.

[83] L'hôte d'une personne qui doit séjourner trois jours dans le qsar, en devient le répondant.

[84] Toute affaire de quelque importance qu'elle soit, à laquelle le Šayḫ aura été témoin, n'aura besoin ni de témoins ni de co-jureurs, pour être prouvée.

[85] Les nomades ne peuvent s'installer dans le voisinage du pays au-delà de la zone irrigable, qu'après consentement du Šayḫ.

[86] Toute vente d'arbre effectuée en l'absence du Šayḫ, ou du préposé aux biens de la mosquée *naḍir* est considérée comme un vol, et sera nulle et non avenue.

[87] Toute personne sur laquelle le Šayḫ aura une présomption de doute pour avoir pratiqué le jeu de hasard, ou qui l'aura effectivement pratiqué à l'intérieur de sa maison, devra, si elle nie, prêter serment du contraire en personne.

[88] Toute personne coupable de faux témoignage devra, si le délit est attesté par deux témoins, verser une amende de cinq miṯqal-s.

[89] Si un individu surprend, en pleine nuit, une femme en train de voler, il revient à cette dernière, si elle nie, et qu'il n'y a pas de preuves

accablantes contre elle, de prêter serment, [et elle sera tenue quitte de l'accusation]. En revanche l'individu qui l'a surprise ne pourra être l'objet de pénalité si ladite femme l'accuse d'avoir voulu abuser d'elle.

[90] Si les nomades s'installent là où il leur a été interdit de le faire, ils sont passibles d'amende. Mais toute personne qui leur cause du tort, sans l'autorisation du Šayḫ, pour avoir fait paître leurs bêtes dans le voisinage du pays, comme cela a été dit plus haut, devra verser deux rial-s.

[91] Celui qui charge une personne de la surveillance [de l'écoulement de l'eau d'irrigation] contre paiement, en demeure toujours responsable. Ici se terminent ces règles.

[92] La qbila est tombée d'accord pour la construction d'un pressoir à huile communautaire. Toute personne qui presse ses olives ailleurs que dans ce pressoir communautaire, est passible d'une amende de cinquante rial-s, et devra quitter le pays, sans pouvoir emporter quoi que ce soit (94).

[93] Les répondants des différentes grandes familles du qsar et le Šayḫ ont, d'un commun accord, arrêté, qu'une personne originaire d'un qsar, ne pourra pas bénéficier du droit d'asile dans un autre qsar.

[94] Ils ont également décidé que le pressoir communautaire jouirait du même statut d'inviolabilité, que celui en vigueur pour la maison. Toute personne accusée de comportement irrespectueux dans son enceinte devra, [pour prouver son innocence], prêter serment avec dix co-jureurs ; et quiconque manque de respect au préposé au pressoir *mqddm* c'est-à-dire son technicien *mʿllm*, est passible d'une amende de deux rial-s ; et les seules preuves par lui présentées, ont valeur de témoignage.

[95] La qbila a également décidé, d'un commun accord, que la cueillette des olives ne se fera que moyennant la moitié de [la rétribution exigée dans le] khammessat (95).

[96] Les répondants [des grandes familles du qsar] et le Šayḫ ont également décidé d'un commun accord, que les règles régissant le pays, dont ils sont dépositaires, sont le résultat d'un consensus général.

[97] [Ils ont également arrêté, que] la rétribution dans le khammessat du palmier dattier ne pourra excéder un dixième de la récolte.

(94) La traduction du dernier alinéa incertaine.

(95) Remarquer le changement du contenu initial de l'institution compte tenu des conditions locales.

[PREMIER ACTE]

Louange à Dieu.

Le témoin présent à l'établissement de cet acte atteste que lorsque Ayt ʿAtman ont édifié le rempart de leur qsar, ils ont, d'un commun accord, arrêté que toute personne qui ouvrira une issue *ḫarrajiya*, autre que la porte bien connue du qsar, sera passible d'une amende de mille rial-s, que la jmaʿa se chargera de prélever sur lui. Ils ont, à cette fin, fourni les répondants suivants : Muḥa ulmadani, Bba ʿAllal ben Lʿarabi, Muḥa u Ḥmmū nAyt Muḥa et tous les notables, ainsi que Brahim Lḥbib et ʿAllal nAyt Buʿzza.

A pris connaissance de cela, et l'a fidèlement recueilli de ladite jmaʿa, celui qui a apposé à cet acte le témoignage qui lui a été demandé, en vue de sa validation ; et cela au milieu du mois de rabiʿ al awwal de l'an 1332, l'humble serviteur de Dieu élevé et très-saint... Dieu est son soutien Amen.

[DEUXIÈME ACTE]

Louange à Dieu.

Lorsque la discorde s'est installée entre Ayt Mnzu (96) et Ayt ʿAtman, les Šurfa-s descendants de Sidna et Mawlana ʿAbdallah ben ʿAlī ben Ṭahir (97), que Dieu nous fasse bénéficier de sa baraka Amen, sont intervenus pour ramener la concorde entre eux ; et la conciliation eut lieu à leur initiative. C'est ainsi qu'Ayt Mnzu, Ayt ʿAtman, [les gens d']Amezzuj (98), ceux d'Ifri (99) de l'amont, les gens d'Inegbi (100) et Imezzuwra (101) ont renouvelé le pacte *ʿahd* et la fraternité *uḫuwwa* qui les liaient,

(96) Voir note 6 *supra*.

(97) Voir note 7 *supra*.

(98) Voir note 78 *supra*.

(99) qsar du district de Lḫeng, moyenne vallée de l'Oued Ziz, situé au nord de Ayt ʿAtman rive droite. Voir carte du Maroc au 1 : 1 100 000, feuille Gourrama.

(100) qsar du district de Lḫeng, moyenne vallée de l'Oued Ziz, situé au sud de Ayt ʿAtman et de Amzzuj, rive droite. Voir carte du Maroc au 1 : 1 100 000, feuille Gourrama.

(101) Nous n'avons pu localiser l'emplacement de ce qsar. Dans le district de Lḫeng existe en revanche un qsar qui porte un nom légèrement voisin, Timzuġin.

accepté qu'il soit fait retour à l'acte ancien, qui avait été conclu entre eux, et que lui soient ajoutées, à l'occasion de ce ṣolḥ ([102]), d'autres règles, ainsi qu'une amende de mille rial-s, et l'obligation de revenir au statu quo, pour celui qui se soustrairait à l'accord ici conclu. Se sont portés garants de cela parmi Ayt Mnzu, les nommés Muḥa u Ḥmmu u ʿAbdelhadi, ʿAlī UʿAmr, Muḥa u Bassu et Mbark nAyt ben ʿAmr ; parmi Ayt ʿAtman, les nommés ʿAbdallah ben Lʿarabi, Brahim Lḥbib, Muḥa uLmadani, Bukil et Muḥa ben uLḥajj ; parmi Imezzuwra, le nommé Ḥsayn u Sʿid surnommé Jak ; parmi les gens d'Ifri, les nommés Muḥa ben Muḥa ulḥusayn et Ḥsayn ulḥajj, et parmi [les gens du qsar d']Amezzuj les nommés Sidi Ḥmad de [Ayt] Lfqih, Muḥemmed u ʿAbdelmalk, uʿAriba de Ayt Ufqir, Muḥemmed de Ayt uAʿrab et ʿAlī uʿAmr.

Si un désaccord survenait au sein du leff ([103]) cité, la décision prise par les deux tiers des membres engagerait obligatoirement le tiers restant.

Les concernés se sont engagés ici à ne pas s'immiscer dans les affaires des gens de Tiʿllalin ([104]) ; leur pays s'étendant seulement de Zaʿbel ([105]) [au nord] à Srġin ([106]) [au sud]. La jmaʿa des Šurfa-s descendants de Sidna et Mawlana ʿAbdallah ben ʿAlī ben Ṭahir s'est également, au-dessus des garants déjà mentionnés, portée garante de ce pacte.

Du contenu de cet acte, témoignent les personnes que les intéressés ont bien voulu prendre pour témoins sur eux-mêmes, et qui connaissent ces derniers, être en pleine possession de leurs facultés, et cela le douze de joumada al awwal, de l'an mille trois cent trente-trois, l'humble serviteur de Dieu... ben Aḥmed, et le serviteur de Dieu ʿAbdelhadi ben Muḥemmed ben Lʿarbi al Ḥassani, Dieu est son soutien Amen.

Larbi MEZZINE

Maître de Conférences
Département d'Histoire
Faculté des Lettres - Rabat.

(102) Voir note 5 *supra*.

(103) Ce terme est donné tel qu'il est dans le texte. Le leff se confond donc ici avec ce que la terminologie administrative coloniale appelle district. Comparé au leff du Haut Atlas, l'aspect géographique semble être déterminant ici.

(104) Nom du district du Ziz situé immédiatement au nord de Lḫeng.

(105) L'endroit où les gorges du Ziz sont les plus resserrées au nord de Ayt ʿAtman. Après Zaʿbel commence au nord le district du Tiʿllalin. Carte du Maroc au 1 : 1 100 000, feuille Gourrama.

(106) Le qsar le plus méridional du district de Lḫeng, rive droite. Carte du Maroc au 1 : 1 100 000, feuille Gourrama.

LES EXPEDITIONS DE MOULAY HASSAN

ESSAI STATISTIQUE *

Il n'est guère de voyageur ou d'observateur étranger, pour peu qu'il se soit intéressé au fonctionnement de l'Etat marocain du XIX[e] et du début du XX[e] siècle, ou aux longues expéditions militaires que le sultan conduit alors jusqu'aux régions les plus reculées de son Empire, qui n'ait exprimé son étonnement, parfois mêlé de dérision, devant les déplacements du gouvernement chérifien. Voilà, par exemple, ce qu'en écrit Pierre Loti qui accompagne à Fès l'ambassade de Jules Patenôtre, le représentant de la France à Tanger :

> « On sait que le sultan vit généralement six mois de l'année sous la tente, nomade par nature comme ses ancêtres d'Arabie, guerroyant sans cesse dans son propre empire contre ses tribus révoltées qui ne le reconnaissent que comme calife religieux, mais pas toujours comme souverain [...]. » (1)

Une dizaine d'années plus tard, en janvier 1898, le docteur Weisgerber assiste au passage de la colonne :

> « Nous étions là comme sur un îlot, au milieu d'un large fleuve dévastateur de gens et d'animaux donnant une idée de ce que devaient être les invasions des barbares : fantassins dégue-

* Ces pages reprennent le texte d'une conférence donnée à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat le 27 avril 1979.

ARCHIVES ET ABRÉVIATIONS

AMG C1 *sq* : Archives du ministère de la guerre (Vincennes), Fonds Maroc, Série C.
AAE CP/M 38 *sq* : Archives du ministère des affaires étrangères (Paris), Correspondance politique, Maroc.
AAE CC : Archives du ministère des affaires étrangères, Correspondance consulaire et commerciale.
GG : gouverneur général de l'Algérie ; Gu : ministre (ministère) de la guerre ; AE : ministre (ministère) des affaires étrangères.

(1) Pierre Loti, *Au Maroc*, Paris : Calmann-Lévy, éd. 1890, IV + 358 p. (pp. 263-264).

nillés, cavaliers du guich, marchands et femmes du souk montés sur des ânes, chameliers, secrétaires du makhzen à mule, prisonniers [...], tout cela pêle-mêle, se bousculant, criant [...]. » (2)

Le vocabulaire employé par les militaires — ceux de la mission militaire française — est parfois imagé, toujours significatif. L'un parle du voyage du sultan qui commence comme d' « une véritable émigration ». Un autre évoque le cours d'un « torrent ». Un troisième encore compare le convoi à « une migration de tribus nomades » (3). « Telles devaient être dans les temps anciens les émigrations de peuplades », estime aussi un autre officier, qui rédige pourtant sur la marche de la colonne un rapport précis et remarquable (4). C'est finalement l'art même de gouverner qui est mis en cause. Ne suffit-il pas du reste au grand vizir de siéger sur un tapis, en plein air, écrit Erckmann, « derrière une petite caisse en bois qui renferme quelques papiers », sans apparat, sans prestige ? Ailleurs il déclare que « le gouvernement n'a pas de siège déterminé » (5). Mais gouverner ainsi, est-ce vraiment gouverner ?

I

Ce remue-ménage, ou branle-bas continuel, qui est l'interprétation généralisée des Européens, appelle un certain nombre de remarques.

1. Le jugement est tendancieux, en ce qu'il se réfère, dans le passé, à l'image stéréotypée de l'invasion, c'est-à-dire aux siècles obscurs, les

(2) Docteur F. Weisgerber, *Au seuil du Maroc moderne*, Rabat : ed. La Porte, 1947, 368 + IV p., ill. (cf. p. 86).

(3) AMG C2, Erckmann à GG, Marrakech, 3 mai 1879 ; C5, de Breuille à Gu, 5 avr. 1886 ; C6, Cauchemez à Gu, Meknès, 1er juil. 1890. Pour l'histoire de la mission militaire française, cf. Jean-Louis Miège, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, Paris : P.U.F., t. 3, *Les difficultés*, 1962, p. 227 *sq.* ; t. 4, *Vers la crise*, 1963, pp. 97-98 ; et l'article récent de Magali Chappert, « Jules Erckmann et les débuts de la mission militaire française au Maroc 1877-1883 », *Revue d'Histoire diplomatique*, juil.-déc. 1978, 46 p.

Les officiers cités *infra*, Erckmann, Le Vallois, de Breuille, Cauchemez, Schlumberger, furent succesivement à la tête de la mission militaire française.

(4) AMG C5, capitaine Schmitt, « Dispositif de marche de l'armée du sultan. Ordre général de campement dans les étapes. Marche de l'artillerie. Chargement des mulets et des chameaux. Matériel de toute nature », Marrakech, 17 nov. 1886.

(5) Jules Erckmann, *Le Maroc moderne*, Paris : Challamel aîné, 1885, 304 p., carte, ill. (cf. pp. 222, 275).

plus obscurs, les plus tumultueux de l'Occident comme du Maghreb. Des Huns aux Hilaliens, ce sont, ici et là, des hordes de guerriers pillards et destructeurs. Aux origines — celles en tout cas qui comptent le plus dans les clichés historisants du XIX^e siècle — la sédentarité, toute romaine, des hommes et des institutions. Plus tard, les envahisseurs, leurs chariots ou leurs troupeaux. Dans cette imagerie du nomadisme universel se superposent finalement, pour le XIX^e siècle marocain, plusieurs thèmes : les migrations conquérantes dans le passé, les pratiques nomades de la tribu maghrébine pour le temps présent (il existe sans doute, dans les écrits de l'époque coloniale, des interférences obscures entre les deux types de réalités), l'interminable errance, enfin, du Makhzen à la poursuite des tribus.

2. Le jugement est erroné car il situe, historiquement, les précédents dans les époques les plus reculées, les plus « barbares », aux confins par exemple de l'antiquité et du haut moyen âge. C'est oublier que la pérégrination monarchique est une institution qui vécut longtemps — en dehors du Maghreb —, avec probablement des phases d'expansion et de régression. L'on se bornera ici à deux exemples empruntés au XVI^e siècle et à l'Occident chrétien.

L'on connaît, tout d'abord, le discours célèbre que Charles Quint prononce à Bruxelles, le 25 octobre 1555, en abdiquant la souveraineté sur les Pays-Bas (il renoncera ensuite à l'Espagne et aux possessions du Nouveau Monde, enfin à l'Empire). En cette occasion il rappelle le nombre de ses voyages : il s'était rendu neuf fois en Allemagne, six fois en Espagne, sept fois en Italie, dix fois en Flandre, il était entré quatre fois en France, deux fois en Angleterre, il était allé deux fois en Afrique (en 1535 et en 1541). Soit un total de quarante voyages, auxquels il faut ajouter, précise-t-il, les déplacements de moindre importance. Il a, enfin, navigué huit fois en Méditerranée, trois fois sur l'Océan (et bientôt quatre fois, dit-il, avec son prochain et dernier voyage en Espagne) (6). Il est semble-t-il, remarquable que soient à ce point associées l'idée de pouvoir,

(6) Cf. Prudencio de Sandoval, *Historia de la vida y hechos del Emperador Carlos V Máximo, fortísimo, Rey Católico de España y de las Indias, Islas y Tierra firme del mar Océano*, edición y estudio preliminar de D. Carlos Seco Serrano, Madrid, 1955-1956, 3 vol, (discours de Charles Quint, t. 3, pp. 478-481).

de gouvernement (fût-ce le moment de l'abdication) et celle de la pérégrination monarchique.

Après l'évocation du passé par Charles lui-même, les calculs de l'historien : selon Ramón Carande, le nombre des journées de voyage, à partir de 1517, équivaut à peu près au quart du règne. Ces voyages comprennent environ 500 jours de campagne et 200 jours de mer. Charles aurait pu passer la nuit dans 3 200 lits différents s'il n'avait emporté un lit avec lui (7).

Un second exemple, moins souvent cité, est aussi significatif. Il date, à peu près, de la même époque. Au début des guerres de religion une trêve, éphémère, est conclue. Le jeune roi Charles IX est proclamé majeur. C'est alors que sa mère Catherine de Médicis entreprend avec lui un immense voyage autour de la France. De Paris à Paris le déplacement dure deux années et trois mois (24 janvier 1564-1er mai 1566). A partir d'un opuscule, sorte de journal conçu sous forme d'itinéraire, rédigé par un obscur serviteur du roi, et publié dès 1566, l'on peut reconstituer la structure chronologique du voyage : 27 mois de déplacement, environ 21 mois de halte (un peu plus des trois quarts), 201 étapes. Le cortège (quelques contemporains parlent de 15 000, 16 000 chevaux : le tiers peut-être des armées du milieu du siècle, elles-mêmes bien supérieures en nombre à celles du siècle précédent) emprunte les grandes voies traditionnelles (vallées), mais la cour s'avance aussi, à plusieurs reprises, jusqu'aux frontières du royaume. C'est surtout l'entrevue de Bayonne où Catherine rencontre sa fille, femme de Philippe II, et le duc d'Albe. Le voyage est tout à la fois une présentation du jeune roi à son royaume (et une présentation réciproque), une exploration lente et systématique du territoire national jusque dans ses marches, une forme de gouvernement itinérant qui permet de contrôler directement les institutions locales (8).

Bien entendu l'on ne saurait sans excès s'engager trop loin dans une comparaison avec le Maghreb. La place respective du voyage ou de l'expédition dans l'Etat, dans l'ensemble du système politique et social, la

(7) Ramón Carande, « Carlos V : viajes, cartas y deudas », *in : Charles-Quint et son temps*, Paris : ed. du C.N.R.S., 1959, pp. 203-226 (cf. p. 204) ; Henri Lapeyre, *Charles Quint*, Paris : P.U.F., 1971, 128 p. (cf. pp. 13-15).

(8) Recherche collective, à paraître.

signification géographique, institutionnelle, militaire, de ce mode de gouvernement en général et de chaque itinéraire en particulier n'ont peut-être rien de commun. Cette restriction s'impose surtout lorsque l'on évoque l'Empire de Charles Quint qui n'est qu'une somme, largement accidentelle, de territoires divers et hétérogènes. Ce rappel d'exemples d'Occident ne vise donc qu'à redresser une interprétation trop « médiévale », voire « archaïque » d'un phénomène plus « moderne » que ne le pensaient les observateurs français de la fin du XIX^e^ siècle. Tout au plus pourra-t-on relever, d'un cas à l'autre, l'identité formelle d'une pratique que l'on désignera, et dans ces limites mêmes, comme *le fait du voyage* monarchique.

3. Dernière remarque préalable : au Maghreb le pouvoir itinérant n'est pas propre au Maroc. La mehalla, en Tunisie, est une véritable forme de gouvernement, adoptée semble-t-il à l'origine par les Hafsides, maintenue à l'époque ottomane. A la tête de son « camp ambulant », de son « camp victorieux », le souverain effectue une promenade militaire à l'intérieur de ses Etats : cette tournée régulière, qui est bien différente d'une simple expédition armée, lui permet de renouer le contact avec les tribus de l'intérieur et surtout de lever l'impôt. Le système de la mehalla est très spécifiquement lié à l'exercice de la souveraineté. C'est entre autres raisons parce qu'il commande chaque année les deux colonnes expéditionnaires d'été et d'hiver que le bey en vient à *supplanter* le dey. Puis la colonne est confiée à l'*héritier* présomptif, le bey du camp : cette formule, qui prépare la passation des pouvoirs, rappelle un peu la présentation du jeune roi à son royaume évoquée plus haut. A l'époque enfin des *réformes* tunisiennes du XIX^e^ siècle, le système est maintenu mais réorganisé par l'institution l'un « conseil de la mehalla », en 1861 : le pouvoir absolu est combattu à l'intérieur de la mehalla comme à l'intérieur de l'Etat (9).

Alors que les témoins étrangers considéraient la mehalla, au Maghreb, comme une pratique moyenâgeuse et comme un obstacle au gouverne-

(9) D'après Khelifa Chater, *La maḥala de Zarrūq au Sahel (1864-1865)*, th. de 3^e^ cycle, dactylogr., Paris IV, 1974, V + 234 p., cartes et plans (cf. particulièrement p. 51 *sq.*). Le conseil de la mehalla, constitué de l'état-major de la colonne, est présidé par le bey du camp (décret beylical de 1861) (p. 57). L'ouvrage a paru en 1978 (Publications de la Faculté des Lettres de Tunis).

ment efficace, il est plus vraisemblable que cette forme de circulation du pouvoir était, en réalité, le moyen par excellence de gouvernement dans l'étendue, régulièrement parcourue, de l'arrière-pays. Mais afin de répondre autrement que par des approximations, des impressions ou des interprétations, il convient de mesurer. Le choix du règne de Moulay Hassan s'est imposé pour plusieurs raisons. D'une part en raison de sa longueur relative (1873-1894). Ensuite parce que les méthodes et traditions de gouvernement n'ont peut-être pas été encore, sur ce plan et à cette date, entièrement perturbées par les effets de la pénétration et de la pression européennes (c'est du moins l'hypothèse de départ : il est notoire, en tout cas, qu'au début du XX[e] siècle le système était *complètement* déréglé). De ce point de vue, menacé, le Makhzen serait encore en situation de relatif équilibre. Le voyage du sultan, d'autre part, est aussi celui des principaux personnages de l'Etat : on voit ainsi apparaître, dans le récit du docteur Linarès, pour ne citer que lui, ici le grand vizir, là le chambellan, ailleurs le ministre des affaires étrangères ou le ministre de la guerre, etc., sans compter, bien entendu, les fonctionnaires de moindre importance ([10]) : les observateurs européens comprennent que le pouvoir est tout entier là où se trouve le sultan. Rappelons enfin le rôle que tient à exercer lui-même Moulay Hassan, à qui n'échappe aucune affaire ([11]).

II

Il importe avant tout d'établir une chronologie, aussi exacte que possible, en quelque sorte une géo-chronologie des déplacements de Moulay Hassan.

(10) Docteur F. Linarès, « Voyage au Tafilalet avec S.M. le Sultan Moulay Hassan en 1893 », *Bulletin de l'Institut d'Hygiène du Maroc*, juil.-sept. 1932, pp. 93-116, carte ; oct.-déc. 1932, pp. 95-136.

(11) Miège, « Hassan I[er] (1836-1894) et la crise marocaine au XIX[e] siècle », *in* : *Les Africains* (sous la direction de Charles-André Julien, Magali Morsy, Catherine Coquery-Vidrovitch, Yves Person), Paris : ed. Jeune Afrique, t. 3, 1977, pp. 231-251, ill. (cf. p. 238). Pour la mehalla au temps de Moulay Hassan, cf. les pages de Jacques Berque, *L'intérieur du Maghreb* XV[e]-XIX[e] *siècle*, Paris : Gallimard, 1978, 553 p. (pp. 486-489).

Les expéditions mémorables sont en général bien connues, en particulier celles qu'effectue Moulay Hassan en direction des confins de son Empire (Maroc oriental, Sous, Tafilelt). En revanche celles qui le conduisent d'une capitale à l'autre sont plus difficiles à appréhender à partir des récits des contemporains. Quoi qu'il en soit, les livres d'Erckmann, Foucauld, Harris, Weisgerber, Arnaud, les articles de La Martinière et Gérenton fournissent des repères (12). Toutefois les raccordements restent périlleux. Fait significatif, et qui dénote déjà une interprétation implicite : les expéditions, la mobilité intéressent plus que les temps de séjour. Or ces séjours importent autant, a priori, que les expéditions. Les rapports d'ambassades envoyées à Fès, Marrakech, donnent des possibilités de recoupement.

Mais seules deux sources, essentielles par leur précision, permettent une étude minutieuse des harkas de Moulay Hassan : ce sont, d'une part, l'ouvrage d'Abderrahman Ibn Zaïdan, *Itḥāf Aʿlām en-nās*... et, d'autre part, les archives de la mission militaire française. L'*Itḥāf* a été utilisé, ces dernières années, dans le cadre d'un séminaire d'histoire à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, pour la reconstitution des expéditions de Moulay Hassan (13). L'autre source fondamentale est constituée par les archives de la mission militaire française : les officiers de cette mission, en place à la fin de 1877, suivent le sultan dans ses déplacements. A partir de 1879 (il n'y eut pas d'expédition en 1878), ils rédigent des relations, retracent des itinéraires, dressent des cartes. Discutables lorsque leurs auteurs veulent interpréter une institution, ces rapports sont en revanche irremplaçables quand il ne s'agit que de dates, d'étapes, d'itinéraires, voire de renseignements techniques (topographie, nombre de pièces d'artillerie, etc.) : sur ces différents points la formation de ces officiers est sûre. Pour les premières années, avant 1878 — et éventuellement pour les années postérieures à 1878 — la correspondance du représentant de la France à Tanger fournit quelques renseignements. A la fin

(12) Ainsi que des renseignements d'ordre statistique (cf. *infra*), des itinéraires, etc.

(13) Je remercie très vivement M. Mohamed Aafif, de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, qui a bien voulu me communiquer la chronologie des harkas et des séjours de Moulay Hassan, constituée d'après Ibn Zaïdan. M. Aafif se propose de publier prochainement, à partir de cette source, une étude (avec carte) consacrée à ce sujet.

du règne — c'est la seule exception — le sultan se débarrasse de la mission pour son voyage au Tafilelt (14). Cependant le docteur Linarès, médecin de cette mission, fait partie de l'expédition et en donne un récit très précis, étape par étape, mais publié tardivement. Les rapports de la mission militaire sont, eux, adressés immédiatement, quelques jours ou quelques semaines au plus après la fin de l'expédition : c'est une garantie supplémentaire. Le calendrier qui suit a été dressé à partir de ces relations (15). L'étude des harkas ne sera ici qu'une présentation globale : il est évident que plusieurs d'entre elles mériteraient une monographie, appuyée sur une cartographie précise.

(14) Cauchemez, alors chef de la mission militaire, en est ulcéré. Il décrit l' « exode » de la mission française à travers le Maroc, en direction de Marrakech. Arrivant à Rabat celle-ci doit défiler devant un équipage allemand ; partout elle rencontre une population ravie et narquoise (AMG C7, Rabat, 13 juil. Mazagan [El-Jadida], 25 juil. 1893).

(15) Les calendriers fondés sur Ibn Zaïdan et les archives de la mission militaire (ou, accessoirement, la correspondance du représentant français à Tanger) présentent un certain nombre de divergences. Ce sont, d'une part, des divergences mineures (un jour, ou quelques jours), en tout cas sans conséquence notable du *point de vue statistique* (qui est l'objet principal de cette étude). Il existe, d'autre part, deux désaccords plus graves (en 1877 ; en 1891-1892).

Ces incertitudes ne pourront être levées que par recoupement avec d'autres documents. D'une manière générale, et dans l'impossibilité de trancher, j'ai préféré m'en tenir aux renseignements fournis par la mission militare : en matière de chronologie, le compromis n'est point possible et dans l'ensemble ces renseignements, parfois insuffisants (notamment en dehors des expéditions), me paraissent très sûrs, d'autant plus qu'ils sont, entre eux, concordants.

Dernière remarque : afin de préserver ici l'homogénéité des sources et des résultats, et d'éviter toute apparence de concordance et de conformité entre les deux types de documents, j'ai choisi de ne présenter la chronologie que dans le calendrier grégorien.

Tableau 1

Expéditions et séjours de Moulay Hassan
(en jours)

Séjours	Expéditions	Dates extrêmes	Rabat	Meknès	Fès	Marrakech	Expéditions
Marrakech		20 sept. 1873 - 25 oct. 1873				35	
	Marrakech - Rabat	26 oct. 1873 - 20 nov. 1873					26
Rabat		20 nov. 1873 - 12 déc. 1873	22				
	Rabat - Meknès	13 déc. 1873 - 27 déc. 1873					15
Meknès		27 déc. 1873 - 19 avr. 1874		113			
Fès		23 avr. 1874 - 28 août 1874			127		4
	Fès - Maroc oriental - Fès	29 août 1874 - déc. (?) 1874					109(?)
Fès		déc. (?) 1874 - 14 oct. 1875			303(?)		
Meknès		(?) - 19 oct. 1875		1(?)			4(?)
	Meknès - Rabat	20 oct. 1875 - 29 oct. 1875					10
Rabat		29 oct. 1875 - 2 nov. 1875	5				
	Rabat - Marrakech	3 nov. 1875 - 11 déc. 1875					39
Marrakech		11 déc. 1875 - 25 avr. 1876				136	
	Marrakech - Mazagan - Casablanca - Rabat	26 avr. 1876 - 28 mai 1876					33
Rabat		28 mai 1876 - 2 juin 1876	5				
	Rabat - Meknès	3 juin 1876 - 11 juin 1876					9
Meknès		11 juin 1876 - 15 juin 1876		4			
Fès		19 juin 1876 - 7 juil. 1876			18		4
	Fès - Maroc oriental (Oujda) - Fès	8 juil. 1876 - 14 oct. 1876					99
Fès		14 oct. 1876 - déb. juin (?) 1877			233(?)		
Meknès		début juin (?) 1877-fin juil. (?) 1877		52(?)			4(?)

Séjours	Expéditions	Dates extrêmes	Rabat	Meknès	Fès	Marrakech	Expéditions
	Meknès - Zemmour - Zaër - Tadla - Marrakech	fin juil. (?) - 1877 - 16 déc. 1877					139 (?)
Marrakech		16 déc. 1877 - 2 mai 1879				502	
	Marrakech - Tadla - Chaouïa - Rabat	3 mai 1879 - 4 juin 1879					33
Rabat		4 juin 1879 - 13 juin 1879	9				
	Rabat - Zemmour - Meknès	14 juin 1879 - 7 juil. 1879					24
Meknès		7 juil. 1879 - août (?) 1879		34 (?)			
Fès		14 août 1879 - 30 nov. (?) 1880			474 (?)		4 (?)
Meknès		4 déc. 1880 - 3 juin 1881		181			4 (?)
	Meknès - Zemmour - Rabat	4 juin 1881 - 20 juin 1881					17
Rabat		20 juin 1881 - 3 juil. 1881	13				
	Rabat - Zaër - Tadla - Marrakech	4 juil. 1881 - 11 oct. 1881					100
Marrakech		11 oct. 1881 - 28 mai 1882				229	
	Marrakech - Agadir - Taroudant - O. Massa - Agadir - Marrakech	29 mai 1882 - 11 août 1882					75
Marrakech		11 août 1882 - 20 mai 1883				282	
	Marrakech - Tadla - Zaër - Meknès	21 mai 1883 - 9 oct. 1883					142
Meknès		9 oct. 1883 - 21 sept. 1884		348			
Fès		24 sept. 1884 - 31 mai 1885			249		3
Meknès		3 juin 1885 - 19 juin 1885		16			3
	Meknès - Zemmour - Rabat	20 juin 1885 - 6 juil. 1885					17
Rabat		6 juil. 1885 - 2 août 1885	27				
	Rabat - Tadla - Marrakech	3 août 1885 - 11 oct. 1885					70
Marrakech		11 oct. 1885 - 18 mars 1886				158	

	Marrakech - Agadir - Goulimine - Taroudant - Marrakech	*19 mars 1886 - 20 août 1886*					155
Marrakech		20 août 1886 - 1er mai 1887				254	
	Marrakech - Tadla - Rabat	2 mai 1887 - 8 août 1887					99
Rabat		8 août 1887 - 16 août 1887	8				
	Rabat - Zemmour - Meknès	17 août 1887 - 24 août 1887					8
Meknès		24 août 1887 - 26 mai 1888		276			
	Meknès - Beni M'Guild - Meknès	27 mai 1888 - 27 août 1888					93
Meknès		27 août 1888 - 7 oct. 1888		41			
Fès		10 oct. 1888 - 16 juin 1889			249		3
	Fès - Tétouan - Tanger - Meknès - Fès	17 juin 1889 - 31 oct. 1889					136
Meknès		28 oct. 1889 - 29 oct. 1889		1			
Fès		31 oct. 1889 - 1er juin 1890			213		
Meknès		4 juin 1890 - 6 juil. 1890		32			3
	Meknès - Zemmour - Rabat	7 juil. 1890 - 16 juil. 1890					10
Rabat		16 juil. 1890 - 6 août 1890	21				
	Rabat - Zaër - Tadla - Marrakech	7 août 1890 - 19 oct. 1890					74
Marrakech		19 oct. 1890 - 14 juin 1891				238	
	Marrakech - Tadla - Zaër - Rabat	15 juin 1891 - 11 août 1891					58
Rabat		11 août 1891 - 30 août 1891	19				
	Rabat - Zemmour - Imouzzer - Meknès	31 août 1891 - 22 sept. 1891					23
Meknès		22 sept. 1891 - 11 oct. 1891		19			
Fès		14 oct. 1891 - 28 juin 1893			623		3
	Fès - Tafilelt - Marrakech	29 juin 1893 - 19 déc. 1893					174
Marrakech		19 déc. 1893 - 20 mai 1894				152	
	Marrakech	21 mai 1894 -					

N.B. Le jour d'arrivée dans une ville (l'arrivée a lieu dans la matinée) a été inclus dans l'expédition précédente. Les trajets Fès - Meknès et Meknès - Fès n'ont pas été introduits dans le tableau (mais ils ont été comptabilisés).

Tableau 2

Durée des expéditions et des séjours

Expéditions	1 826 jours	soit 5 ans 1 jour	24 %	(de l'ensemble du règne)
Séjours : Fès	2 489 jours	6 ans 299 jours	43 %	(de l'ensemble des séjours)
Marrakech	1 986 jours	5 ans 161 jours	34 %	» » » »
Meknès	1 118 jours	3 ans 23 jours	19 %	» » » »
Rabat	129 jours		2 %	» » » »
	5 722 jours	15 ans 247 jours		

Cette chronologie suggère les remarques suivantes, malgré quelques incertitudes qui subsistent (la précision de certains chiffres est illusoire, mais la marge d'erreur possible est faible).

1. *La question des capitales*

Si l'on définit la capitale (politique) d'un Etat moins par le prestige historique (qui peut être subjectif) que par la ville où réside effectivement le gouvernement, l'on constate que la place de Rabat n'excède guère 4 mois sur plus de 15 ans de séjour dans l'ensemble des 4 villes impériales. Ce rôle est donc inférieur, et de loin, à celui que laisserait supposer telle monographie qui rappelle l'existence d'ambassades envoyées dans cette ville (16).

Les séjours particulièrement longs (Marrakech, 1877-1879 : 502 jours ; Fès, 1891-1893 : 623 jours) sont liés à la maladie du sultan. Effectivement il n'y a pas d'expédition en 1878 et en 1892 : il est bien entendu difficile de faire la part exacte de ce qui est voulu et de ce qui l'est moins. Et il n'est guère possible de tenir compte de cette incertitude. Cela dit, Fès vient en tête, suivie d'assez près par Marrakech et de loin par Meknès.

(16) Jacques Caillé, *La ville de Rabat jusqu'au protectorat français. Histoire et archéologie,* Paris : Vanoest, 1949, 596 p., plans, pl. (Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, t. 44) (cf. vol. 1, pp. 351, 361-362).

Cette prépondérance relative de Fès et la nette prépondérance de l'*ensemble* des deux capitales septentrionales n'excluent cependant pas un certain *équilibre* : Moulay Hassan réside à Marrakech pendant près de 5 années 1/2. Les seuls séjours dans cette ville excèdent la durée totale des expéditions.

L'équilibre entre les capitales du Nord et celle du Sud est plus net lorsque l'on compare le nombre des hivers (tableau 3). La durée moyenne de ces séjours à Marrakech est en effet plus courte que celle des hivers passés dans les deux autres villes réunies.

Tableau 3

Hivers

	Fès	Meknès	Marrakech	Rabat
1873-1874		X		
1874-1875	X			
1875-1876			X	
1876-1877	X			
1877-1878			X	
1878-1879			X	
1879-1880	X			
1880-1881		X		
1881-1882			X	
1882-1883			X	
1883-1884		X		
1884-1885	X			
1885-1886			X	
1886-1887			X	
1887-1888		X		
1888-1889	X			
1889-1890	X			
1890-1891			X	
1891-1892	X			
1892-1893	X			
1893-1894			X	
	8	4	9	

2. *Expéditions et résidence*

Les textes d'inspiration coloniale laisseraient facilement entendre que le sultan est en perpétuel déplacement jusqu'à concurrence de six mois dans l'année. C'est ce qu'affirme Loti. Au total, cependant, la réalité diffère de la légende. Moulay Hassan aura voyagé pendant la durée de 5 ans, soit à peu près le quart de son règne. L'ensemble des déplacements est donc comparable à l'ensemble des déplacements de Charles Quint et au temps de déplacement de Catherine de Médicis (sur les deux années de son voyage : ce second rapprochement est sans doute moins significatif). Hasard ? Peut-être y a-t-il aussi comme une économie interne dans le système de gouvernement et la relation entre séjour et pérégrination : les contraintes du pouvoir imposeraient certains seuils à la monarchie itinérante. Pour être efficace, le rapport doit demeurer raisonnable.

Le calcul du nombre des déplacements peut prêter à quelques divergences. Faut-il compter pour une seule expédition l'immense voyage qui conduit en 1876 Moulay Hassan de Marrakech à Fès par Mazagan, Casablanca, Rabat et de Fès à Oujda ? Si l'on tient compte des différents fragments (mais non des trajets Fès-Meknès) le total n'est pas très éloigné de la trentaine qui est le chiffre, apparemment fort, que proposait A. Cour dans l'*Encyclopédie de l'Islam* (17).

3. *Calendrier des expéditions* (tableau 4)

L'étude saisonnière des expéditions n'offre guère de surprises par rapport à ce que l'on sait déjà. Un bon nombre de déplacements ont lieu entre les mois de mai et octobre. Du calendrier estival Erckmann donne des explications plausibles. En été, écrit-il, les jours sont longs, l'armée peut s'approvisionner sur place, les rivières sont guéables (18). Toutefois le climat ne paraît pas être ressenti comme un obstacle. La seconde expédition du Sous, si elle débute tôt dans l'année (dès le mois de mars), ne s'achève que dans la deuxième quinzaine d'août. Le chef de la mission

(17) A. Cour, « Al-Ḥasan », *Encyclopédie de l'Islam*..., t. 2 (ancienne éd.).
(18) Erckmann, *op. cit.*, p. 276.

Tableau 4

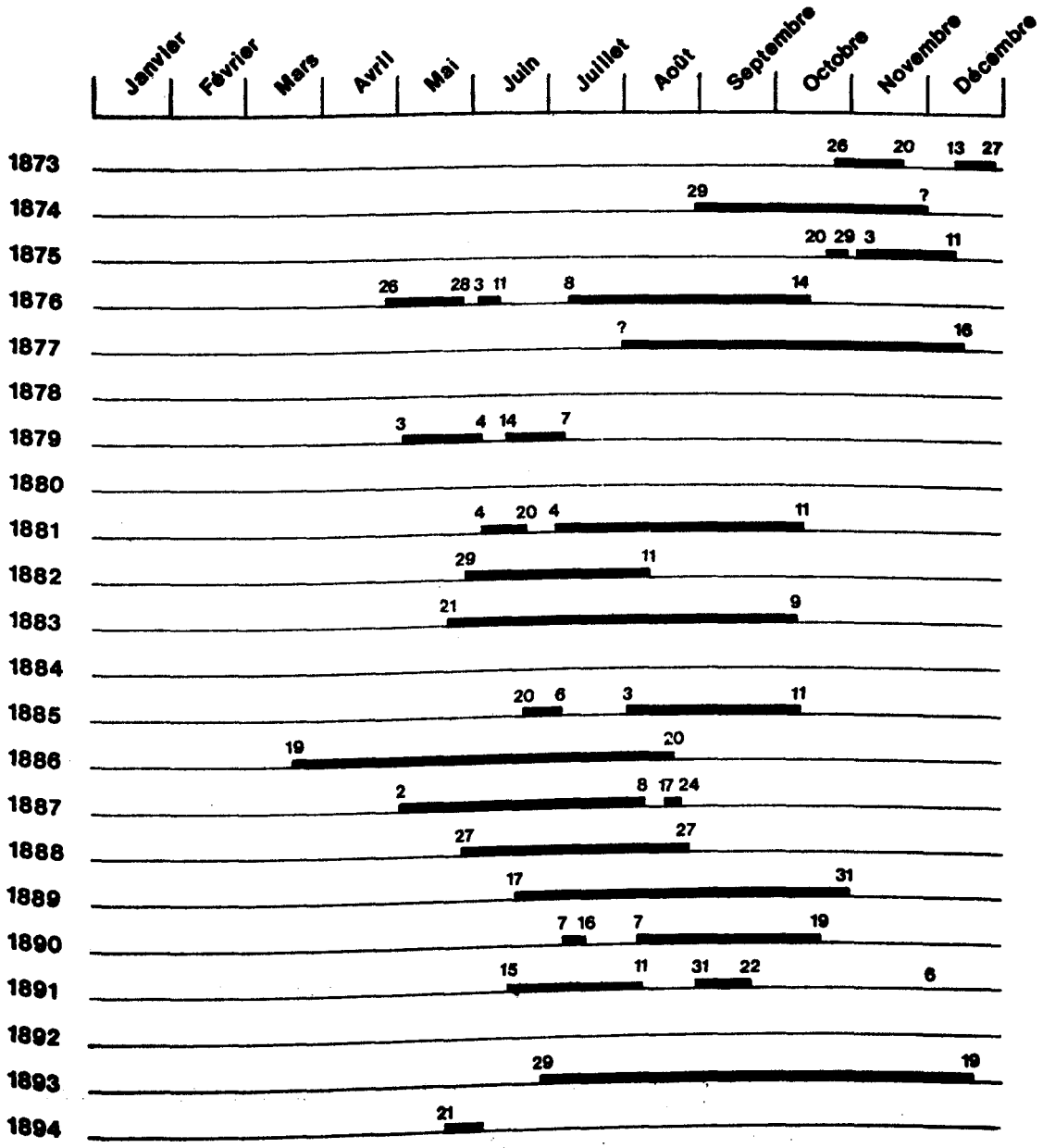

Les trajets isolés : Fès-Meknès et Meknès-Fès ne sont pas représentés.

militaire française a alors rédigé un journal de marche extrêmement utile qui indique noms des étapes, heures de marche, distances, altitudes, nature du sol. Il fournit également un relevé journalier des températures dont il est possible de tirer des indications qui tendraient à montrer que le Makhzen n'évite guère les moments les moins favorables, de ce point de vue, de l'année ([19]). L'expédition du Tafilelt, inversement, si elle se termine en décembre, est entreprise dès la fin du mois de juin.

4. *Les itinéraires : typologie*

Les déplacements de Moulay Hassan manifestent la présence, tangible et visible, du pouvoir sur le territoire. Ils permettent au souverain d'entrer périodiquement en contact avec les tribus, de lever l'impôt, de mettre un terme aux résistances, en un mot de gouverner. Il serait peut-être utile de reprendre certains aspects de l'histoire intérieure du Maroc — histoire économique, histoire sociale, histoire politique — à travers ces pérégrinations qui en partie la révèlent. Tâche immense : il faudra se borner ici à la seule étude du voyage.

L'on peut distinguer en gros deux types d'itinéraires. Les premiers sont ceux qui conduisent la cour, le gouvernement et les armées d'*une capitale à une autre*, de Marrakech aux capitales du Nord (et inversement). On constate que la harka emprunte régulièrement la route du Tadla, en 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1890, 1891. C'est encore la route du Tadla qu'emprunte Moulay Hassan en 1894. Les itinéraires exacts parcourus au début du règne sont moins sûrs. En 1876 en tout cas une exception notable : l'expédition passe par Mazagan et Casablanca. Mais pourquoi avoir, avec une telle régularité, emprunté la route intérieure ? Il revient aux monographies locales de le préciser un jour.

(19) AMG C5, de Breuille, « Expédition du Sous, mars-août 1886. Carte d'itinéraire », Marrakech, 1er nov. 1886.

19 mars - 16 juin $\leq$ 30° (sauf 8 journées) ;
17 juin - 20 juil. $\geq$ 30° (sauf 1 journée) ;
21 juil. - 20 août $\geq$ 40° (sauf 4 journées ;
dont : 30 juil. - 5 août $\geq$ 50° (sauf 1 journée).

Le second type d'itinéraire comprend les allées et retours. Il s'agit, en quelque sorte, d'expéditions *en boucle* : l'expédition revient au point de départ. Ce sont généralement les voyages les mieux connus : ils ont attiré l'attention des contemporains et des historiens. La raison en est peut-être simple : alors que dans le premier cas l'itinéraire peut n'être que secondaire par rapport à l'objectif (le changement de capitale), ici tout l'intérêt du voyage réside dans le déplacement, la liste des villes visitées et des régions traversées. A ce type appartiennent les deux expéditions du Maroc oriental, les deux expéditions du Sous, l'expédition des Beni M'Guild, l'expédition du Nord. Il existe enfin un type mixte : le voyage, en 1893, du Tafilelt.

Les préoccupations de politique intérieure dominent dans les expéditions du premier genre. L'on remarque, en revanche, que dans les « expéditions-circuits » ce sont probablement les considérations d'ordre extérieur qui sont déterminantes. Aux quatre extrémités du territoire se dessinent des présences étrangères. A Oujda, les 12 et 13 septembre 1876, le sultan reçoit le général français Osmont qui traverse la frontière pour le saluer. A ce moment les relations entre autorités d'Algérie et gouvernement chérifien passent par une phase de négociations et l'entrevue est à l'origine de la mission militaire française. Vers le Sud-Ouest ce sont les efforts de pénétration étrangère, anglais ou autres (20). Au Nord le sultan passe à Tétouan, à proximité des Espagnols de Ceuta. Le voyage du Tafilelt, enfin, prend place quand se précisent déjà les menaces françaises sur le Touat-et au cours même de cette expédition, Linarès perçoit les échos de la question de Melilla (21). Il n'est pas jusqu'à l'itinéraire côtier suivi par la harka en 1876 qui n'ait cette signification : à Casablanca le sultan a une entrevue avec les membres de la colonie européenne de la ville (22).

(20) Cf. Miège, *op. cit.*, t. 3, p. 293 *sq.* ; Pierre Guillen, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, Paris : P.U.F., 1967, X + 992 p., carte (cf. p. 128 *sq.*).

(21) Linarès, *op. cit.*, oct.-déc., p. 115.

(22) AAE CC Casablanca 1, vice-consul de France à AE, 8 juin 1876 ; cf. André Adam, *Histoire de Casablanca (des origines à 1914)*, Gap : ed. Ophrys, 1968, 196 p., pl. (Publications des Annales de la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence) (p. 97).

Tableau 5

		Effectifs	Unités d'artillerie	Sources
1876	Marrakech - Fès - Maroc oriental	12 000		- AAE CP/M40, Tanger, 29 mai 1876.
		12 000	30 pièces	- AAE CC Casablanca 1, Casablanca, 8 juin 1876, cité.
		19 000 (a)		- L. Voinot, « L'imbroglio marocain et l'entrevue du général Osmont avec le sultan à Oudjda (1874-1876) », *Revue Africaine* 64, 1923, p. 221.
		20 000		- AMG C1, lettre du général Osmont, Tlemcen, 7 sept. 1876 (copie).
1879	Marrakech - Tadla - Rabat - Meknès	20 600		- AMG C2, Erckmann, Rabat, 10 juin 1879 (copie).
		20 000 (b)	14 pièces	- AMG C2, rapport d'Erckmann, 1879 (copie).
1882	Sous	25 000	15 pièces	- AMG C3, Erckmann, 24 juil. 1882.
		40 000	32 pièces	- E. Gérenton, « Une page d'histoire du Sous. Les expéditions de Moulay el Hassan dans le Sous 1882-1886 », *L'Afrique Française. Bulletin mensuel du Comité de l'Afrique Française... Renseignements coloniaux...* (9), 1924, pp. 269-270.
		40 000		- Ch. de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc 1883-1884*, Paris : Challamel, 1888, p. 344.
1883	Marrakech - Tadla - Zaër - Meknès	16 000 (c)	26 pièces	- AMG C3, Erckmann à général commandant le 19e corps (Alger), Tanger, 3 oct. 1883.
1886	Sous	15 000 (d)	11 pièces	- AMG C5, de Breuille à Gu, 5 avr. 1886 ; capitaine Schmitt, Marrakech, 17 nov. 1886.

1888	Beni M'Guild	20 000	24 pièces	- AMG C5, de Breuille à Gu, 6 juin 1888.
1889	Tétouan - Tanger	12 500 (e)	24 pièces	- AMG C5, capitaine A. Thomas, « Mémoire sur l'expédition de 1889 », Fès, 20 déc. 1889.
1893	Tafilelt	30 000 18 000 (f) 15 000		- Linarès, *op. cit.*, juil.-sept., p. 100 ; oct.-déc., p. 96. - H. de la Martinière. « Le règne de Moulaï-el-Hassan », *Revue des Deux Mondes*, 15 sept. 1894, p. 430. - Dr L. Arnaud, *Au temps des « mehallas » ou le Maroc de 1860 à 1912*, Casablanca : Ed. Atlantides, 1952, p. 73.

(a) 12 000 fantassins, 7 000 cavaliers.

(b) 5 200 fantassins, 2 800 cavaliers du Makhzen (guich), 600 artilleurs, 12 000 cavaliers irréguliers (nouaïb). A ces effectifs devait s'ajouter une colonne commandée par un frère du sultan. Plus tard Erckmann donne les chiffres suivants : 7 200 fantassins, 5 200 cavaliers du Makhzen, 600 artilleurs, 7 000 cavaliers irréguliers.

(c) 7 000 fantassins, 5 000 cavaliers du Makhzen, 3 000 à 4 000 cavaliers irréguliers, 500 chameliers. Une autre armée, composée de 3 000 à 4 000 cavaliers, était commandée par un oncle du sultan.

(d) 5 000 fantassins, 8 000 cavaliers du Makhzen, 250 artilleurs, 2 000 cavaliers irréguliers. A ces effectifs s'ajoutent 5 000 à 6 000 personnes suivant l'armée : marchands, convoyeurs. Au total au moins 20 000 personnes.

(e) Colonne principale	— Troupes régulières	:	fantassins	6 300
			cavaliers	1 800
			artilleurs	800
	— Troupes irrégulières	:	cavaliers	1 850
			TOTAL	10 750
3 colonnes secondaires	— Fantassins, cavaliers	:		1 750
			TOTAL	12 500

(f) 15 000 fantassins, 3 000 cavaliers.

III

1. *Les effectifs*

A partir de sources variées, il est possible de regrouper quelques renseignements (tableau 5).

Ces chiffres sont des données très approximatives et parfois contradictoires. Il arrive que pour une même campagne un même officier propose des évaluations différentes dans le détail : c'est que les observateurs n'identifient pas toujours exactement la nature des troupes et des contingents. En cours d'expédition, d'autre part, les effectifs fluctuent : des colonnes secondaires rejoignent celle du sultan, tandis que des éléments disparaissent (pertes au combat, maladies, désertions). A fortiori les estimations divergent d'un auteur à l'autre : mieux vaudrait sans doute, si l'on devait choisir parmi ces chiffres, ou parmi d'autres, s'en tenir à ceux que fournissent les observateurs directs, et parmi eux, les militaires dont on peut penser qu'ils ont le coup d'œil ([23]).

L'on ne possède pas davantage de renseignements sûrs sur l'ensemble des troupes dont peut disposer le sultan. Les chiffres maximums, présentés comme des évaluations *théoriques*, atteignent 80 000 hommes ([24]). Les effectifs des harkas représenteraient ainsi, en gros, entre le quart et la moitié de toutes ces forces en puissance. Mais il ne s'agit que des hommes *en armes*. Il convient d'ajouter en effet le reste : les civils (marchands, personnel domestique, etc.) et les bêtes (chevaux, mulets : au moins 15 000 animaux, en 1886) ([25]). La harka est aussi une caravane.

(23) Le consul de Grande-Bretagne à Mogador [Essaouira] indique plus de 70 000 hommes pour la première expédition du Sous, Miège, *op. cit.*, t. 3, p. 351 n.

(24) 100 000 hommes selon le commandant Strohl, qui fit partie de l'ambassade de Vernouillet en 1877 (AMG C1, rapport, Alger, 4 juin 1877, 154 p., cf. p. 138) ; 70 000 à 75 000 selon le capitaine Martin (Miège, *Une mission française à Marrakech en 1882. Documents inédits avec introduction, commentaires et notes*, Aix-en-Provence : *La Pensée Universitaire*, 1968, 451 p., pl., cf. p. 214) ; 40 000 hommes d'infanterie et presque autant de cavaliers selon Erckmann, *op. cit.*, p. 298.

(25) AMG C5, de Breuille à Gu, 5 avr. 1886.

2. *Les étapes*

L'historien ne peut donc, pour le moment, que retenir un ordre de grandeur. Mais l'on comprend que les contemporains aient pu être frappés par l'ampleur de la colonne. Il convient surtout de se demander, d'après leurs descriptions, comment la colonne expéditionnaire, une fois fixé l'itinéraire dans son ensemble, c'est-à-dire dans ses objectifs successifs, circule à travers les campagnes *d'une étape à l'autre*, comment, en un mot, elle prend place dans le paysage. Sans doute utilise-t-elle en priorité des itinéraires bien tracés, qui existent (26). Mais à moins d'imaginer que l'armée ne s'étire sur une file interminable et que la tête ne parvienne à l'étape bien avant même que les derniers ne quittent la précédente, on peut penser qu'elle se déploie en largeur, annihilant ainsi toute distinction entre la piste et ce qui ne l'est pas. L'Anglais Harris note bien ce débordement :

> « L'immense procession d'hommes et d'animaux s'étalait largement sur les plaines et les collines ondulantes. Souvent, aussi loin que la vue s'étendait, on pouvait suivre l'immense migration d'un bout à l'autre de l'horizon comme un arc-en-ciel coloré sur les plaines grises (*sic*, pour green). Quelquefois, pour traverser une vallée, le cortège se rétrécissait, poué jaillir à nouveau au delà en pays plat, jusqu'à ce que le pays soit à nouveau parsemé de cavaliers, de mulets et de lents chameaux déambulant. » (27)

Selon le capitaine Schmitt, la colonne d'infanterie et de bagages s'étend, en plaine, sur une largeur de 1 à 2 kilomètres et une profondeur de plusieurs kilomètres (28).

L'on imagine sans peine les obstacles techniques que doit affronter cette armée en marche. Ils sont en particulier évoqués et énumérés par la correspondance du chef de la mission, en 1893, sans doute exagérés

(26) Cf., sur ce point, Abdallah Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain* (1830-1912), Paris : Maspero, 1977, 481 p., (pp. 41-42).

(27) Walter B. Harris, *Le Maroc disparu*, traduit de l'anglais par Paul Odinot avec une préface du général Gouraud et une introduction de M. Michaux-Bellaire, Paris : Plon, 1929, V + 297 p. (cf. p. 56. Il s'agit d'une mehalla de 1902).

(28) AMG C5, capitaine Schmitt, *op. cit.*

dans la mesure où les officiers français, exclus alors, in extremis, de l'expédition, contiennent mal leur rancœur : les émissaires envoyés par Moulay Hassan au Tafilelt pour préparer l'itinéraire auraient tous fait valoir, à leur retour, les difficultés du voyage. Aucune des routes possibles n'était praticable : elles étaient toutes encombrées de rochers, bordées de précipices. En dehors de l'obstacle lié à l'altitude, il fallait penser à l'approvisionnement : la paille et l'herbe pour les bêtes feraient défaut. Le sultan, qui est alors à Fès, en maintenant le projet d'expédition au Tafilelt, en vient même à faire étudier un nouvel itinéraire, à partir de Marrakech. Et bientôt il semble que Moulay Hassan, devant des rapports aussi défavorables, ait renoncé, au moins à ce voyage ([29]).

Pourtant, quelques mois plus tard, le même officier français qui ne cachait pas, à la veille du départ de la colonne, son scepticisme, se rend avec lucidité à l'évidence : le voyage a lieu, les hommes, les bêtes, l'artillerie passent (par le Tizi-n-Talrhemt).

> « J'avais toujours pensé, écrit-il, que le Sultan ne pourrait se rendre au Tafilelt, parce qu'il me semblait impossible qu'une armée, si mal payée et si mal organisée, pût subsister dans un pays relativement pauvre et s'y maintenir, pour peu que les habitants fissent un semblant de résistance ou tout au moins coupassent les communications avec l'arrière. »

Or, sur ces deux points essentiels, l'expédition a surmonté les difficultés : les communications sont restées libres et la colonne a été ravitaillée depuis Fès et Meknès ([30]) ; sur le plan politique, le sultan est allé au terme de son voyage sans conflit sérieux . « N'eût-il que ce résultat le voyage de cette année aura celui d'ébranler la légende de l'intangibilité de la région berbère et de son absolue insoumission. » ([31]) Les pertes, enfin, ont été moins nombreuses que celles que l'on attendait, malgré, au retour, la traversée de l'Atlas, malgré le froid et la neige (l'armée ne parvient à

(29) AMG C7, Cauchemez, rapport du mois de mai 1893 (*cf.* 20, 27,31 mai).

(30) AMG C7, Cauchemez à Gu, Marrakech, 14 sept. 1893.

(31) AMG C7, Schlumberger à Gu, rapport mensuel du mois de décembre 1893, Marrakech, 1er janv. 1894.

Marrakech qu'en décembre). Tout au plus doit-on se délester, en fin d'itinéraire, de la grosse artillerie, confiée aux caïds des Glaoua et de Demnate ([32]).

Ces différents aspects des expéditions, et particulièrement les questions de l'approvisionnement et des relations avec les tribus, mériteraient des études de détail. Or ne peuvent être prises en compte ici que les dimensions géographiques du voyage ou plus exactement l'*expression spatiale du pouvoir*. Il importe de savoir comment le Makhzen, et selon quels rythmes, manifeste son autorité à travers le tissu géographique du territoire (et des tribus). De ces modalités dépend l'efficacité du gouvernement.

Le lieutenant-colonel Cauchemez, perspicace observateur, même lorsqu'il n'est pas sur les lieux, fournit une réponse : l'expédition se déplace *lentement*. Cette lenteur n'est point imposée par les résistances : elle est un moyen de gouvernement.

> « Mouley Hassan a fait preuve d'une ténacité remarquable, il a agi avec une grande prudence, il a marché avec une grande lenteur, car il aura mis plus de deux mois pour faire un trajet qu'une colonne bien organisée aurait effectué en une vingtaine de jours, (...) ; la lenteur de la marche a permis de faire appel aux tribus pour combler les vides produits par les désertions. » ([33])

Une progression lente, patiente, méthodique, qui a moins pour objectif de traverser le territoire, que de piétiner, d'occuper un espace continu, c'est déjà la méthode constatée au début du règne : le sultan voyage « à petites journées » ([34]).

(32) *Ibid.* ; sur cet épisode et les effets du passage du sultan dans l'Atlas, *cf.* Paul Pascon, *Le Haouz de Marrakech*, Rabat, 1977, 2 t., 693 + 165 p., cartes, graphiques (texte de Schlumberger, t. 1, pp. 312-313). Pascon cite aussi des opinions contradictoires sur les résultats de l'expédition du Tafilelt *ibid.*, p. 312 n.

(33) AMG C7, Cauchemez à Gu, Marrakech, 14 sept. 1893, cité ; pour la campagne des Beni M'Guild, cf. AMG C5, rapport de de Breuille, Meknès, 1er sept. 1888 (ici, dans la seconde quinzaine de juillet, la marche à « petites étapes » permet aux Beni M'Guild de verser leurs contributions et à l'armée de vivre sur le pays).

(34) AAE CC Casablanca 1, 8 juin 1876, cité ; CP/M 42, Erckmann à GG, Marrakech, 20 févr. 1878 (annexe à dépêche de Tanger, 21 mars 1878) ; sur cette lenteur, cf. encore CP/M 40, lettre à AE, Tanger, 29 mai 1876.

Il arrive que les journaux de marche rédigés par les officiers permettent de préciser, par le calcul, ce que suggèrent les textes. Pour les expéditions du Sous (1886) et du Nord, la colonne progresse en moyenne, chaque jour, de 19,7 et de 16,25 km, à raison de plus de 3 heures de marche et d'une vitesse horaire supérieure ou égale à 5 km. En fait le rythme est inégal (une moyenne inférieure à 5 km/h, ou proche de 5 km/h est celle d'une « marche lente » ; à 6 km/h, la marche est dite « régulière »). Mais beaucoup plus que la marche, qui peut se prolonger, importe le temps des haltes : l'on s'aperçoit que les seuls arrêts supérieurs à une semaine représentent plus du tiers (pour l'expédition du Sous) et plus de la moitié (pour l'expédition du Nord) de la durée totale du déplacement. En revanche, les arrêts réduits à une seule nuit sont inférieurs au tiers et au cinquième de cette durée totale (tableau 6), quand il ne sont pas en nombre très réduit comme c'est le cas dans l'expédition des Meni M'Guild. L'armée et la cour, donc, s'installent. Il est vrai que certains de ces séjours s'éternisent : le docteur Linarès le déplore, cas l'hygiène du camp s'en ressent ([35]).

3. *La marche*

Il reste à suivre la colonne au cours d'une de ces étapes. Au point de départ, tout d'abord, une inconnue ou plutôt deux inconnues. Les observateurs étrangers s'interrogent, en premier lieu, sur la direction générale, sur l'objectif même de l'expédition. Ils bâtissent hypothèses sur hypothèses. C'est le cas, entre autres, en 1893. Le sultan, pense-t-on, semble irrésolu, quant à l'itinéraire à suivre ; des bruits circulent, les plus contradictoires ([36]). Pendant quelques semaines encore, le sultan *paraît* se diriger vers le Tafilelt, sans qu'il soit possible de rien affirmer « vu la réserve dont il s'entoure » ([37]). Ces incertitudes ne sont pas particulières aux milieux diplomatiques de Tanger, fort éloignés, il est vrai, du centre de décision : on ne voit pas qu'à d'autres moments les militaires de la

(35) Linarès, *op. cit.*, juil.-sept., p. 115 ; oct.-déc., p. 104.
(36) AMG C7, Tanger, 20 mai, 24 juil. 1893.
(37) AMG C7, Tanger, 27 juil. 1893.

Tableau 6

Expéditions	Durée totale de l'expédition (en jours)	Durée totale des arrêts réduits à 1 nuit	Durée totale des arrêts de 2 à 6 nuits	Durée totale des arrêts ≧ 7 nuits	Nombre d'étapes	Distance totale en km	Distance moyenne par étape	Nombre d'heures de marche par étape	Distance moyenne à l'heure	
Sous, 1886	155	47	51	57 (12 ; 12 ; 9 ; 9 ; 8 ; 7) (a)	71	1 399	19,7	3 h 30 env.	5,6 km env.	AMG C5, de Breuille, « Expédition du Sous, mars - août 1886... », *op. cit.*
Beni M'Guild 1888	93	13	42	38 (14 ; 10 7 ; 7)	30					AMG C5, « Expédition des Beni M'Guild ».
Nord, 1889	136	25	33	78 (25 ; 18 ; 15 ; 13 ; 7) (b)	41	666	16,25 env.	3 h 15 env.	5 km	AMG C5, A. Thomas, « Mémoire sur l'expédition de 1889 », *op. cit.*

(a) 12 j. à Goulimine et Taroudant ; 9 j. à Tiznit ; 8 j. à Agadir ; 7 j. à Tiznit.

(b) 18 j. à proximité de Tanger ; 15 j. à Tétouan.

mission française soient vraiment mieux informés. Il y a, également, une seconde inconnue : c'est la date exacte du départ. Certains projets d'expédition paraissent très anciens : en 1883 il avait été déjà question d'une expédition au Tafilelt ([38]) ; en 1888 le sultan paraît devoir, au retour de l'expédition des Beni M'Guild, entreprendre le voyage de Tanger, qui est finalement différé ([39]). A partir du moment où l'expédition est imminente, chacun observe les préparatifs : les contingents arrivent, on passe les chevaux en revue, les hommes réparent les tentes ; les employés du Makhzen, surtout, visitent l'emplacement où pourrait être installée, à l'extérieur de la ville, la tente du sultan. C'est à qui apercevra le premier la tente de Moulay Hassan : au dernier moment, à une des portes de la ville, elle désigne l'itinéraire et en même temps annonce le jour proche du départ ([40]). Mais l'ordre de départ n'est donné que la veille, au moment où l'on s'y attend le moins ([41]).

Ce que les commentateurs considèrent souvent comme des marques d'indétermination est en fait tout autre chose : le sultan tient à garder, jusqu'au bout, le secret. Cette politique lui permet de tenir les étrangers qui l'observent à l'écart de ses desseins. Grâce à elle encore il peut jouer, à l'égard des tribus sur les territoires desquelles il se dirige, d'un effet de surprise. La régularité des déplacements à l'intérieur de l'espace marocain, si elle est un moyen de gouvernement, ne peut être telle qu'elle ne laisse subsister, pour le plein exercice de ce gouvernement, quelques ultimes incertitudes.

Au départ de chaque étape, l'infanterie part la première, vers quatre heures trente du matin (ou parfois vers deux heures : on sonne alors le réveil à minuit). Après l'infanterie viennent les bagages et la cavalerie des tribus. A son tour le sultan sort de sa tente : il écoute alors les rapports de ses ministres, donne les ordres pour la journée, reçoit les représentants des tribus de la région. C'est l'heure du gouvernement. Le sultan se met

(38) AMG C3, lettre à AE, Tanger, 28 mai 1883, copie.

(39) AMG C5, rapport de de Breuille, Fès, 20 oct. 1888.

(40) AMG C2, Erckmann a GG, Marrakech, 1er mars 1879, copie ; C4, rapport de Le Vallois, Meknès, 4 juin 1885 ; C7, Cauchemez, rapport du mois d'avril 1893 (cf. 11, 24 avr.).

(41) AMG C6, Cauchemez à Gu, Rabat, 1er août 1890 ; Cauchemez, rapport du mois de juin 1891.

en route vers six heures du matin (parfois plus tôt). Alors que les observateurs insistent sur le désordre avec lequel progresse l'infanterie, ils s'accordent pour souligner le strict dispositif de la colonne du sultan — du moins lorsqu'il s'agit d'un parcours de plaine. Viennent, successivement : une trentaine d'étendards, 400 à 500 cavaliers, les musiciens, l'artillerie, des cavaliers du mechouar. Le sultan suit à cheval, avec le personnel à pied, puis une autre ligne d'une trentaine d'étendards. 400 à 500 cavaliers ferment la marche.

Schéma 1

400 à 500 cavaliers

I I I I I (une trentaine d'étendards)

Sultan

Cavaliers du mechouar

Artillerie

Etendards de l'artillerie

Musiciens

↓ 400 à 500 cavaliers

I I I I I (une trentaine d'étendards) (42).

Cet agencement est sans doute chargé de significations politiques et symboliques. D'une expédition à l'autre, d'une étape à l'autre, l'ordre est inaltérable. Précédé et suivi de ses cavaliers, le sultan — qui règle le pas, l'allure de la marche —, est au centre d'un dispositif symétrique. En fait il est peut-être moins au centre qu'à l'arrière de la colonne : la cohésion de l'ensemble, par la surveillance de ce qui se situe à l'avant, en est sans doute accrue, et l'éparpillement plus difficile. Et alors même qu'elles progressent dans l'espace, les figures du pouvoir restent immuables d'un lieu à l'autre.

(42) D'après AMG C5, Schmitt, *op. cit.*, croquis ; cf. C2, Erckmann, « Rapport sur les voyages de S.M. chérifienne l'Empereur du Maroc », 1879, copie.

4. *Le camp*

La marche dure, on l'a vu, trois ou quatre heures. Une heure avant l'arrivée de la colonne, le caïd de la tribu sur le territoire de laquelle il est prévu de camper vient prendre les ordres du sultan. L'infanterie, arrivée la première, se forme en haie sur le passage du souverain, qui adresse quelques mots à ses troupes puis se retire dans sa tente.

Une ville de tentes se dresse ainsi, de modèles différents selon les rangs et dignités. La principale d'entre elles, la koubba du sultan, surmontée d'une boule dorée, est toujours située sur le point le plus élevé du camp. Elle est entourée d'une enceinte de toile abritant les proches du sultan. L'ensemble du campement comprend à l'Ouest une vaste enceinte (de 3 ou 4 kilomètres de circonférence) regroupant, autour du sultan et de ses proches, les tentes des fonctionnaires et du personnel, les écuries et à la périphérie les contingents de cavalerie guich. A l'Est, une autre enceinte, moins étendue, constitue le camp de l'infanterie. Entre les deux, un souk. Autour des deux camps, les cavaliers des tribus.

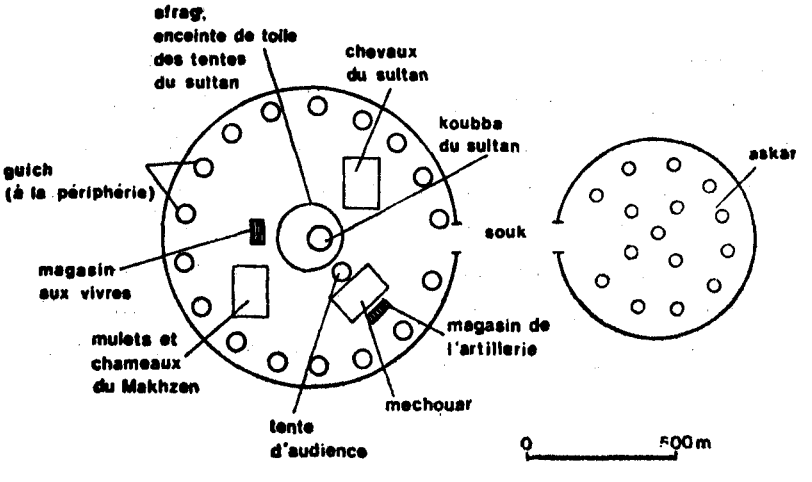

Ce schéma, bien connu, combine et simplifie, peut-être avec quelque arbitraire, le plan donné dans l'ouvrage du docteur Weisgerber et les indications précises d'un croquis figurant dans le rapport, déjà cité, d'un

officier de la mission (pour 1886) ([43]). A vrai dire cette disposition du camp, elle aussi pratique et symbolique, mériterait une étude spécifique. Bornons-nous ici à souligner, outre la permanence du dispositif et une hiérarchie probable entre les différents corps de l'armée, l'image, centrale et éminente, du pouvoir.

***

Les pages qui précèdent prétendent moins conclure que susciter des *interrogations*, à partir de données brutes recueillies un peu à la manière dont un philologue « établirait » un texte. Bon nombre de questions, en effet, sont restées dans l'ombre, directement liées à la harka. Il ne serait pas inutile de reprendre celle des *effectifs* (chiffres de départ, pertes au combat, épidémies, etc.) et de la composition des troupes (par origines géographiques et tribus...). L'on constate du reste, d'une manière générale, qu'il manque encore une étude définitive sur l'armée marocaine à la fin du XIX[e] siècle, une étude qui, en dehors des aspects strictement techniques, situerait sa place dans l'ensemble de l'Etat et de la société. C'est ensuite le problème du *ravitaillement* : l'expédition se déplace à l'époque ou au lendemain des moissons, donc des plus fortes disponibilités alimentaires. Les tribus fournissent alors d'autant plus facilement la mouna. Mais les vivres peuvent aussi venir de l'arrière. En 1882 même — après plusieurs années de crise agricole — l'armée s'approvisionne par voie de mer : à cet effet le Makhzen prend en location le vapeur l'*Amélie* chargé d'assurer le transport des céréales vers le Sous. Mais si l'on entrevoit des modes d'approvisionnement, on ne sait rien des chiffres. Cela, pourtant, importe. La quantification permettrait de savoir ce que représente exactement la ponction sur place. Plus largement, c'est toute la question des relations avec les tribus que pose la harka : le Makhzen perçoit l'*impôt*, rétablit l'ordre, gouverne. Or les itinéraires qu'emprunte le sultan semblent attirer l'attention sur certaines régions (le Tadla par exemple). S'agissant enfin des *itinéraires* l'historien ne peut que souhaiter la constitution d'une carte synthétique où figuraient les voies de communication,

(43) Weisgerber, *op. cit.*, pp. 50-52 (et plan h.-t.) ; AMG C5, Schmitt, *op. ci.*, croquis.

leurs variantes et leur importance respective, éventuellement leur évolution au XIX[e] siècle : dans cet ensemble pourraient être mieux interprétés les itinéraires du sultan.

Cet essai statistique, enfin, ne porte que sur une vingtaine d'années. Il conviendrait, pour ne pas en rester à une présentation statique, de les insérer dans une plus longue durée. A l'aval l'on voit déjà à quel point le système a été déréglé par l'offensive européenne : Abdelaziz demeure près de six années à Marrakech, jusqu'à la fin de 1901 ; Rabat, avec le Protectorat, sera la capitale du pays. On mesure les ruptures. A l'amont, et de façon, finalement, plus pertinente, c'est l'historique du système, son évolution sur un siècle, voire davantage, qu'il faudrait retracer.

Ainsi pourraient être précisés, sur une base statistique, quelques aspects, qui sont à la fois géographiques et institutionnels, de l'histoire de l'Etat marocain. La réponse à certaines questions évoquées plus haut permettrait de passer, dans un second temps, et de façon sûre, de la phase de la description à celle de l'explication.

Daniel NORDMAN
Paris - C.N.R.S.

LES HARKAS HASSANIENNES D'APRES L'ŒUVRE D'A. IBN ZIDANE

Le phénomène des « harkas », autrement dit des déplacements de la cour à travers les diverses provinces du royaume et sa fixation momentanée dans l'une des capitales impériales, a toujours constitué un sujet d'étonnement pour les étrangers qui se sont penchés sur l'histoire moderne et contemporaine du Maroc.

Considérées comme trait spécifique de l'exercice de l'autorité makhzénienne, les harkas évoquent généralement le règne de Moulay Hassan. Cette association tient à des causes multiples et plus particulièrement à la fréquence relativement élevée des expéditions hassaniennes — 19 au total — ainsi qu'à la fonction que ce sultan assignait à la harka conçue en tant qu'élément organique du pouvoir et l'une de ses principales manifestations. Il ne s'agissait pas simplement, comme cela est entendu généralement, d'opérations militaires destinées à mater les révoltes et à lever l'impôt. Au-delà des considérations d'ordre fiscal et de conjoncture politique, le sultan visait également le maintien d'un contact, « personnalisé » en somme avec les populations, le règlement de litiges que les Caïds ou les gouverneurs n'avaient pu résoudre eux-mêmes etc. Bien entendu, l'attention portée au cours de ces déplacements aux problèmes régionaux et locaux ne signifiait nullement paralysie, entre temps, de la marche normale des affaires générales de l'Etat (promulgation de dahirs, instructions aux gouverneurs et aux oumanas, réception d'ambassades étrangères etc.).

L'exposé qui va suivre se propose de préciser certains aspects de la harka entre 1873 et 1894 sur la base des indications fournies par A. Ibn Zidane, dans « Al ʿIzz wal-s-Sawla » (1) et « Itḥāf Aʿlām Nās » (2). Les

(1) Abderrahmane Ibn Zaïdane : *El ʿIzz wa-l-Ṣawla*, Imprimerie Royale, Rabat, 1962 (en arabe). عبد الرحمن بن زيدان «العز والصولة» المطبعة الملكية، الرباط 1962.

(2) A. Ibn Zaïdane : *Itḥāf Aʿlām En-Nās*, T. II, Rabat, 1930 (en arabe). عبد الرحمن بن زيدان «اتحاف اعلام الناس» الجزء الثاني، الرباط 1930.

correspondances officielles représentent l'essentiel des documents utilisés dans ces deux ouvrages. Il s'agit le plus souvent d'ordres donnés aux gouverneurs dont les secteurs de commandement étaient inclus dans l'aire géographique de l'expédition projetée. D'autres renseignements sont extraits des registres makhzéniens dans lesquels des agents spécialement chargés de ces tâches consignaient les besoins de l'armée en blé, orge, etc., ainsi que les ordres de marche, la durée des étapes et les itinéraires. Ces indications sont extrêmement précises pour la première et la seconde expéditions du Souss effectuées respectivement en 1882 et 1886.

Ibn Zidane n'a pas hésité non plus à puiser dans les compositions des poètes qui accompagnaient la cour en déplacement ou venaient à sa rencontre et, à l'occasion, évoquaient les étapes marquantes et les territoires visités.

Les documents relatifs aux Oumanas cités par Mme N. Touzani (3), dans sa thèse sur l'administration financière et fiscale à l'époque de Moulay Hassan, nous ont été, eux aussi, d'une grande utilité.

A cette étude, il manquera pourtant, et nous le regrettons, d'autres renseignements qui sont à rechercher à l'échelon local et régional — dans la perspective d'un travail comparable à l'étude effectuée sur Inoultane (4). — Il est en effet certain que les harkas ont laissé, directement ou indirectement, toutes sortes de traces dans chaque tribu (levée de contingents, fourniture de ravitaillement etc.).

Le terme de harka (5) dans son sens général, se rapporte à la course de chevaux - *fantasia*. Son acception particulière est pourtant très ancienne puisque dans son ouvrage sur les Almohades, Ibn Sahib Assalat (6)

(3) Naïma Touzani : *El Oumana* (en arabe), Editions Faculté des Lettres de Rabat, 1979. نعيمة التوزاني «الامناء» منشورات كلية الآداب بالرباط سنة 1979.

(4) Ahmed Toufik : *Inoultane (1850-1912)*, Editions de la Faculté des Lettres de Rabat, 1980, (deux tomes en arabe).
أحمد التوفيق «اينولتان (1850 - 1912) جزءان منشورات كلية الآداب، الرباط 1979 - 1980.

(5) كلمة حركة معناها الدارج فى اللسان العامى المغربى تختلف عن أصلها العربى الذى يراد به فى الاصل الحركة ضد السكون (لسان العرب) حركة فى المصادر التاريخية المغربية يراد بها تحرك السلطان من مكان الى آخر ويراد بها ايضا تنظيم حملة عسكرية.
أما فى اللسان العامى الدارج غير تبسط معناها بالفرس والركض به وكذلك العاب الفروسية.

(6) Ibn Ṣāḥib Eṣ-Ṣalāt : *Ta'rīḫ al-Mann bi-l-Imāma.*
ابن صاحب الصلاة ـ «تاريخ المن بالامامة» تحقيق الدكتور عبد الهادي التازي، طبعة بيروت 1964.

l'emploie pour désigner le simple déplacement du souverain : « ... à propos de la harka de Amir Al Mouminine de Marrakech à Tinmel où se trouve le tombeau de Mahdi. » (7). Le même auteur lui donne aussi un sens militaire lorsque, dans l'un de ses chapitres, il parle « de la détermination... d'organiser une harka fortunée et victorieuse... » (8).

Ces deux acceptions se retrouvent dans tous les ouvrages qui mentionnent les harkas (9).

Néanmoins une question essentielle demeure : à quel moment précis la harka a-t-elle été intégrée à l'exercice de l'autorité, ou de manière encore plus explicite, à partir de quel stade précis de l'évolution de l'Etat marocain ce déplacement quasi-régulier entre Fès et Marrakech essentiellement est-il devenu une nécessité politique ?

Le recul historique permet une première approche de ce problème et révèle, par la même occasion, quelques éléments de réponse.

Il n'est pas sans intérêt de constater qu'à l'époque des Saâdiens déjà, Ahmed Al Mansour (1578-1603), a, immédiatement après la bataille de Oued El Makhazine, pris le chemin de Fès où il séjourna du 16 août 1578 à octobre 1578, date de départ pour Marrakech qu'il ne quitte qu'en 1580. Cette année-là le souverain saâdien se rend dans le Sous et, en novembre 1581, prend la direction du Nord, campe dans la vallée du Tensift et pousse jusqu'à Fès avant de retourner à Marrakech. Commence alors une période de sédentarité relative dans la capitale du Sud allant de 1582 au 10 novembre 1588. Cette dernière date marque le début d'un bref séjour à Fès.

Ce qui frappe donc le plus dans les harkas d'Al Mansour c'est surtout le balancement très irrégulier certes, entre deux pôles : Fès et Marrakech et les séjours assez longs dans cette dernière capitale.

(7) *Ibid.*, pp. 215, 216.

(8) *Ibid.*, p. 269.

(9) A titre d'exemple, voir Ibn Khaldoun.

(10) On a pris l'œuvre d'El Fachtali, ***Manāhil Eṣ-Ṣafā'***, comme source principale des harkas mansouriennes.

عبد العزيز الفشتالي، «مناهل الصفا» تحقيق الدكتور عبد الكريم كريم، الرباط 1972.

La mise en place et la consolidation d'une nouvelle dynastie sous les premiers Alaouites ne pouvaient intervenir sans un rythme élevé de harkas à caractère essentiellement militaire. Moulay Rachid a entrepris ainsi onze expéditions successives en direction des Aït Oulal, Taza, Tétouan, les Beni Snassen, la Zaouïa de Dila, la Chaouïa, les Aït Ayache, le Souss, Salé et Marrakech (11).

Comme son prédécesseur, Moulay Ismaël, lui aussi et en dépit de l'installation d'une nouvelle capitale à Meknès, avait organisé de nombreuses expéditions au cours des 24 premières années de son règne. Le but principal était la répression des révoltes notamment dans les régions orientales de l'Empire et les montagnes de l'Atlas. C'est peut-être ce qui explique que Marrakech ait été momentanément reléguée au second plan. Le chroniqueur Azzayani a commenté les harkas ismaéliennes en ces termes :

« Vingt-quatre années durant, ce sultan, occupé à réprimer les hérésies, n'est pas resté une seule année entière dans son palais. » (12).

Les expéditions de Sidi Mohamed Ben Abdallah (1757-1790) constituent l'essentiel des harkas du XVIII[e] siècle et présentent de nombreux points de similitude avec celles de Moulay Hassan.

Déjà à l'époque où il n'était que khalifa de son père à Marrakech, Sidi Mohamed avait dirigé trois grandes expéditions :

— une première en direction du Sous en 1169 H./1756 G.

— une seconde dans les Haha en 1170 H./1757 G.

— une troisième qui, depuis Marrakech, l'a conduit au Tamesna, à Salé et à Tétouan. L'itinéraire du retour étant le même.

Après sa proclamation, il organisa les harkas suivantes :

1. De Marrakech à Meknès et Fès.

(11) Pour les harkas du 17[e] et du 18[e] siècle, on a pris l'œuvre d'Ez-Zayānī, *At-Turjmān al-Muʿrib*, comme source principale.
ابو القاسم الزياني، «الخبر عن اول دولة من دول الأشراف العلويين» وهو منقول من كتاب الترجمان المعرب، طبعة باريس 1886.

(12) *Ibid.*, p. 25.

l'emploie pour désigner le simple déplacement du souverain : « ... à propos de la harka de Amir Al Mouminine de Marrakech à Tinmel où se trouve le tombeau de Mahdi. » (7). Le même auteur lui donne aussi un sens militaire lorsque, dans l'un de ses chapitres, il parle « de la détermination... d'organiser une harka fortunée et victorieuse... » (8).

Ces deux acceptions se retrouvent dans tous les ouvrages qui mentionnent les harkas (9).

Néanmoins une question essentielle demeure : à quel moment précis la harka a-t-elle été intégrée à l'exercice de l'autorité, ou de manière encore plus explicite, à partir de quel stade précis de l'évolution de l'Etat marocain ce déplacement quasi-régulier entre Fès et Marrakech essentiellement est-il devenu une nécessité politique ?

Le recul historique permet une première approche de ce problème et révèle, par la même occasion, quelques éléments de réponse.

Il n'est pas sans intérêt de constater qu'à l'époque des Saâdiens déjà, Ahmed Al Mansour (1578-1603), a, immédiatement après la bataille de Oued El Makhazine, pris le chemin de Fès où il séjourna du 16 août 1578 à octobre 1578, date de départ pour Marrakech qu'il ne quitte qu'en 1580. Cette année-là le souverain saâdien se rend dans le Sous et, en novembre 1581, prend la direction du Nord, campe dans la vallée du Tensift et pousse jusqu'à Fès avant de retourner à Marrakech. Commence alors une période de sédentarité relative dans la capitale du Sud allant de 1582 au 10 novembre 1588. Cette dernière date marque le début d'un bref séjour à Fès.

Ce qui frappe donc le plus dans les harkas d'Al Mansour c'est surtout le balancement très irrégulier certes, entre deux pôles : Fès et Marrakech et les séjours assez longs dans cette dernière capitale.

(7) *Ibid.*, pp. 215, 216.

(8) *Ibid.*, p. 269.

(9) A titre d'exemple, voir Ibn Khaldoun.

(10) On a pris l'œuvre d'El Fachtali, ***Manāhil Eṣ-Ṣafā'***, comme source principale des harkas mansouriennes.

عبد العزيز الفشتالي، «مناهل الصفاء تحقيق الدكتور عبد الكريم كريم، الرباط 1972.

La mise en place et la consolidation d'une nouvelle dynastie sous les premiers Alaouites ne pouvaient intervenir sans un rythme élevé de harkas à caractère essentiellement militaire. Moulay Rachid a entrepris ainsi onze expéditions successives en direction des Aït Oulal, Taza, Tétouan, les Beni Snassen, la Zaouïa de Dila, la Chaouïa, les Aït Ayache, le Souss, Salé et Marrakech ([11]).

Comme son prédécesseur, Moulay Ismaël, lui aussi et en dépit de l'installation d'une nouvelle capitale à Meknès, avait organisé de nombreuses expéditions au cours des 24 premières années de son règne. Le but principal était la répression des révoltes notamment dans les régions orientales de l'Empire et les montagnes de l'Atlas. C'est peut-être ce qui explique que Marrakech ait été momentanément reléguée au second plan. Le chroniqueur Azzayani a commenté les harkas ismaéliennes en ces termes :

« Vingt-quatre années durant, ce sultan, occupé à réprimer les hérésies, n'est pas resté une seule année entière dans son palais. » ([12]).

Les expéditions de Sidi Mohamed Ben Abdallah (1757-1790) constituent l'essentiel des harkas du XVIII[e] siècle et présentent de nombreux points de similitude avec celles de Moulay Hassan.

Déjà à l'époque où il n'était que khalifa de son père à Marrakech, Sidi Mohamed avait dirigé trois grandes expéditions :

— une première en direction du Sous en 1169 H./1756 G.

— une seconde dans les Haha en 1170 H./1757 G.

— une troisième qui, depuis Marrakech, l'a conduit au Tamesna, à Salé et à Tétouan. L'itinéraire du retour étant le même.

Après sa proclamation, il organisa les harkas suivantes :

1. De Marrakech à Meknès et Fès.

(11) Pour les harkas du 17[e] et du 18[e] siècle, on a pris l'œuvre d'Ez-Zayānī, *At-Turjmān al-Mu"rib*, comme source principale.
ابو القاسم الزياني، «الخبر عن اول دولة من دول الأشراف العلويين» وهو منقول من كتاب الترجمان المعرب، طبعة باريس 1886.

(12) *Ibid.*, p. 25.

2. De Fès au pays Ghomara, à Tanger, Salé et Marrakech en 1172 H./1759 G.

3. De Marrakech et Meknès vers Fès en 1175 H./1761 G.

4. De Fès à Marrakech.

5. De Marrakech vers Fès ; puis après un court séjour à Fès, la harka se dirige vers le pays des Ḥiaïna et des Ghiata en 1177 H./1763 G.

6. De Fès à Marrakech.

7. De Marrakech à Fès en passant par Meknès.

8. De Fès à Taza, puis à Meknès, expédition connue sous le nom de « harka Marmoucha ».

9. De Meknès à Marrakech en passant par Essaouira. Visite de Aghmat en 1178 H./1764 G.

10. De Marrakech à Fès.

11. De Fès vers le pays Ghomara par Tétouan. Retour par Taza, expédition connue sous le nom de « harka Rif » en 1179 H./1765 G.

12. De Meknès à Tanger puis retour en 1180 H./1766 G.

13. De Meknès à Marrakech par El Brija.

14. De Meknès à Fès par Tadla, expédition connue sous le nom de « harka Tadla ».

15. De Fès à Melilla, qui sera assiégée en 1187 H./1774 G.

16. De Meknès vers Kasba puis Tadla. Retour à Meknès, expédition connue sous le nom de « harka Aït Oumalou ».

18. De Meknès à Marrakech.

19. De Marrakech à Meknès par Salé et Moulay Driss Zerhoune.

Le chroniqueur Zayani ne signale que ces 19 expéditions. Il faut toutefois remarquer que l'année 1189 H. marque le début d'une période particulièrement agitée caractérisée par le déclenchement d'une grande révolte du corps des Abids et les ravages provoqués par la famine notamment

entre 1190 H. et 1196 H. (1776-1782). Malgré toutes ces difficultés, Zayani ne situe une autre grande harka de Sidi Mohamed qu'en 1197 H./1783 G. (contre les Zemmour). La suivante a lieu en 1201/1787 et conduit le sultan à Sijilmassa. Après son retour à Marrakech celui-ci se rend à Meknès en l'an 1202 H./1788 et y séjourne jusqu'à sa mort (1204 H./1790 G.).

Toutes ces indications témoignent de la permanence des déplacements entre Marrakech et Fès. Ce va et vient incessant entre le Sud et le Nord du royaume englobe l'inspection quasi-régulière des places-fortes du littoral tant atlantique que méditerranéen.

Au nombre de 15 en l'espace d'une trentaine d'années de règne, les harkas de Moulay Slimane (1206-1238/1792-1822) perpétuent cette tradition avec des séjours prolongés tantôt à Fès tantôt à Marrakech, Meknès n'étant plus qu'une étape. Des pointes sont poussées épisodiquement vers Taza, le Rif, les Beni Mguild et les Chaouïa.

Tel est le cas également des harkas de Moulay Abderrahmane Ben Hicham (1822-1859) et de son successeur, Sidi Mohamed Ben Abderrahmane (1859-1873).

La chronologie des déplacements de Moulay Hassan repose sur les indications fournies par A. Ibn Zidane que nous avons confrontées avec les renseignements émanant des archives de la mission militaire française (Vincennes-Paris) ([13]), archives dont s'est servi D. Nordman pour élaborer le tableau I qu'on trouvera pages 131-133 ci-dessus.

La concordance entre les deux sources est quasi totale. La légère différence qu'il est possible de relever ici et là — à un jour près — tient essentiellement à la difficulté de faire coincider très précisément les dates de l'ère hégirienne et celles du calendrier grégorien. Elle provient aussi du sens donné par les témoins de l'événement à l'installation extra-muros de l' « afrag » : signal annonciateur du départ imminent de la harka ou début effectif de celle-ci ?

(13) Daniel Nordman, pp. 131-133 ci-dessus.

Nous saisissons cette occasion pour remercier M. Daniel Nordman pour ses encouragements, et ses conseils.

La date du séjour de la Cour à Marrakech après la 15e harka représente la seule divergence notable entre Ibn Zidane et les officiers de la mission militaire française. Le premier le situe du 4 rabi' I 1308/18-10-1890 au 7 kaâda 1309/3-6-1892 alors que les seconds, négligeant les passages très courts à Meknès, le placent entre le 19-10-1890 et le 14-6-1891.

PRINCIPAUX FACTEURS DE LA HARKA

Il ressort de ce qui précède que depuis l'époque d'Ahmed Al Mansour les harkas sont fondamentalement autant de va-et-vient incessants entre Meknès et Marrakech. A quels besoins impérieux répondait ce mouvement ? S'agissait-il initialement d'une nécessité administrative liée à la division de l'empire en « Royaume de Fès » et « Royaume de Marrakech » ? Hypothèse plausible mais le souverain, fixé à Marrakech, aurait pu faire l'économie de tels déplacements — avec toutes leurs implications et leurs contraintes — par la désignation d'un khalifa à Fès. C'est d'ailleurs un fait que l'héritier du trône assumait cette charge soit à Fès précisément, soit à Marrakech même. Tel fut le cas de Moulay Abderrahmane Ben Hicham et de Sidi Mohamed Ben Abderrahmane puis de Moulay Hassan avant leur proclamation respective. Néanmoins, en dépit de la nomination d'un khalifa, les souverains régnants poursuivaient leurs déplacements démontrant ainsi que l'affirmation de l'autorité sur les portions Nord et Sud du pays n'était pas seule en cause.

Pour la plupart des étrangers qui ont décrit les harkas de Moulay Hassan la levée des impôts en était le principal objectif. C'est ce qu'affirme A. Cour, par exemple, qui souligne au passage la supériorité militaire du Makhzen et ses succès sur les tribus révoltées :

« Pendant tout son règne le sultan ne cessa de promener à travers son territoire sa méhalla... l'armée campait... sur son territoire et, après avoir coupé de nombreuses têtes, mangeait le pays (suivant l'expression marocaine) jusqu'au complet payement des redevances fixées. Ce procédé plus

redouté que les combats avait vite raison des tribus ou des villes obligées d'entretenir les troupes du sultan durant leur séjour. » (14).

De son côté, W.B. Harris, correspondant du Times à Tanger, assimile la harka à « un incendie » et écrit : « à l'annonce de l'arrivée d'une de ces expéditions impériales, les habitants, autant qu'ils le pouvaient ou qu'ils l'osaient s'enfuyaient dans d'autres régions. Souvent le sultan traversait un pays désert où l'on avait laissé seulement ce qu'il fallait au Caïd pour approvisionner les coffres royaux. » (15).

D'après cet auteur, le Makhzen devait maintenir son armée constamment en alerte pour réprimer les révoltes provoquées par le poids écrasant d'impôts destinés principalement et précisément à l'entretien de cette armée. Toute l'histoire du pays se réduirait à ce cercle vicieux : extorsion, rébellion, répression, et les déplacements du Sultan n'auraient de fin autre que fiscale.

En fait W. Harris néglige l'existence d'une administration régulière spécialement chargée de la perception des impôts canoniques et des taxes sur les marchés. Les Oumanas en étaient la principale ossature. Ils remplissaient leurs charges seuls. Mais en cas de besoin recevaient, sur instruction expresse du pouvoir central, le concours des gouverneurs, caïds, cadis, cheikhs... (16). Les archives du Makhzen fournissent des indications très précises à ce sujet. Elles contiennent aussi de nombreuses correspondances montrant clairement que le recours à la force n'intervenait qu'en cas de refus délibéré, injustifié et répété des individus et des groupes de s'acquitter de leurs obligations fiscales. Avant d'adopter des solutions extrêmes, le pouvoir essayait de convaincre les réticents par la persuasion, l'appel à des personnalités religieuses influentes, l'envoi sur place d'un ou deux mokhaznis et, enfin, la menace « du châtiment de Dieu ».

Les Oumanas n'attendaient nullement le passage de la méhalla pour réclamer le paiement des impôts. D'ailleurs établir une corrélation systématique entre les déplacements du Sultan et la levée des Zakat et Achar

(14) A. Cour, *Encyclopédie de l'Islam*, Art. *Al-Ḥassan*, T. II, p. 292.
(15) W.B. Harris, *Le Maroc disparu*, p. 2.
(16) Naïma Touzani, *op. cit.*, pp. 153, 182.

reviendrait à admettre que seules les tribus comprises dans l'aire des pérégrinations de la Cour s'en acquittaient. Etant donné que la harka n'affectait de manière régulière que les populations situées sur l'itinéraire Fès-Marrakech cela signifierait en définitive que le poids du trésor public — incombant du point de vue religieux à l'ensemble de la Communauté musulmane et de ses dhimmis — s'exerçait exclusivement et injustement aux dépens d'un ensemble extrêmement restreint de tribus. Ceci ne coïncide absolument pas avec la réalité, du moins avant que les effets corrosifs de la pénétration coloniale ne se fassent pleinement sentir (17).

Autre élément négligé par les observateurs étrangers : la composition même de la harka. Il serait totalement erroné de la limiter à la force militaire proprement makhzénienne. Les tribus y participaient directement elles aussi par des contingents d'importance variable. Il serait également faux de ne percevoir les déplacements de la cour que sous l'angle déformé d'un irréductible antagonisme Makhzen-tribus. Se fondant sur le témoignage de J. Erckmann, l'un des chefs de la mission militaire française, Germain Ayache écrit à ce propos :

« Les harkas n'avaient pas forcément un caractère hostile. Très souvent au contraire les tribus réservaient au Sultan un chaleureux accueil heureuses de recevoir celui qui, à leurs yeux, était un personnage sacré. Et si quelque tribu devait être punie pour ses méfaits passés, c'est moins la force que la diplomatie à quoi l'on recourait pour lui faire accepter une amende... » (18).

Selon J. Erckmann lui-même « ... dans ces harkas de plusieurs mois la négociation joue un rôle de premier plan... l'artillerie ne servant la plupart du temps qu'à faire du bruit. » (19).

Le témoignage de Marocains contemporains des événements est encore plus significatif. Des auteurs tels que Sbāʿi et Machrafi ne se contentent pas de décrire les déplacements du Sultan mais s'efforcent d'en saisir le sens profond.

(17) *Ibid.*

(18) Germain Ayache, *La fonction d'arbitrage du Makhzen*, in « Actes de Durham », Bulletin Economique et Social du Maroc, 1979, p. 6.

(19) Magali Chappert, *Erckmann et les débuts de la mission militaire française au Maroc 1877-1883*, « Revue d'histoire diplomatique », juin-déc. 1978.

Le premier, Sbāʿi, associe ainsi étroitement harka, exercice du pouvoir politique et participation au fonctionnement de la justice. Pendant ses pérégrinations le souverain tranchait en effet personnellement certains différends d'ordre judiciaire. L'auteur n'en veut pour preuve que le délai de six mois mis par Moulay Hassan pour se rendre de Fès à Marrakech alors que ce trajet nécessite normalement moins d'un mois de marche lente (20).

Soulignant la présence de contingents des tribus au sein de la harka, Machrafi, de son côté, voit dans celle-ci un moyen régulier de gouvernement (21).

Il faudrait replacer ces propos dans leur contexte pour les rendre plus intelligibles. L'insistance d'Al Machrafi sur les notions d'ordre public, de sécurité des gîtes d'étapes (nzalas), et de mobilisation des tribus soumises contre les rebelles se situe dans le cadre d'un récit sur l'expédition de Moulay Hassan contre les Beni Mguild.

Pour Machrafi et Sbāʿi, la harka, « forme de gouvernement itinérant » selon D. Nordman, permettait donc de maintenir un contact direct avec les populations, de régler les litiges en suspens, de hâter le recouvrement des impôts et, le cas échéant, de mener quelques actions répressives. De ce fait la harka contribuait activement à la marche de l'Etat et jouait un rôle important dans sa permanence. Des études plus poussées devraient démontrer de manière plus nette le degré de dépendance entre fréquence des harkas et phases plus ou moins longues de stabilité politique. Ces études auraient également à analyser la place tenue par cette institution traditionnelle dans la préservation de l'indépendance du Maroc sous Moulay Hassan en dépit de l'aggravation de la pression coloniale et de la multiplication des intrigues suscitées par les puissances et leurs « clients » autochtones.

(20) Mohamed Sbāʿi, *Al-Bustān al-jāmiʿ*, manuscrit, Bibliothèque générale de Rabat, 1346-D.

محمد السباعي، «البستان الجامع» مخطوط بالخزانة العامة بالرباط تحت رقم 1346 د، ص 73.

(21) Mohamed El Machrafi, *El Ḥulal El Bahia*, manuscrit, Bibliothèque générale de Rabat.

محمد المشرفي، «الحلل البهية» مخطوط بالخزانة العامة بالرباط، تحت رقم 1463 د، ص 289.

ORGANISATION DES HARKAS

La question du ravitaillement

De quelle manière commence une harka ? Pierre Loti donne la réponse en ces termes : « Dès que la tente du Sultan (afrag) sort des greniers du palais et commence à se montrer en dehors des murs, la nouvelle s'en répand dans le Maroc entier par les caravanes qui passent et, surtout, par ces piétons rapides (rekkas) qui marchent nuit et jour à travers les montagnes ou les rivières pour porter des lettres ou des nouvelles... » (22).

Le Sultan veillait en personne aux préparatifs de toutes ces expéditions. Il accordait une attention particulière aux problèmes d'intendance car, compte tenu de l'importance de la masse d'hommes mise en mouvement — quelque 15 000 en moyenne — et de la durée des campagnes projetées — généralement 3 mois — rien ne devait être laissé au hasard.

Ces deux éléments, importance numérique et ravitaillement, ont suscité toutes sortes de commentaires.

Reprenant la métaphore khaldounienne, W. Harris parle de nuée de sauterelles détruisant tout sur son passage. Des violences à l'étymologie ou plutôt une grossière ignorance de la langue, lui permettent de confondre *ḥarka* (déplacement, mouvement) et *ḥrīqa* (incendie) afin d'assimiler *ḥarka* et « invasions barbares » (p. 26) (23).

Bien que se voulant plus objectif, A. Cour ne peut s'empêcher, lui aussi, de faire sienne cette vision déformée des faits (24), et de reprendre à son compte l'image de méhallas dévastatrices se déplaçant dans un but exclusivement répressif.

Toutes ces déformations proviennent d'une généralisation abusive d'initiatives que le Makhzen ne prenait qu'exceptionnellement pour éteindre les foyers de révoltes. Ibn Zidane lui-même écrit d'ailleurs au sujet de la harka de 1879 :

(22) Pierre Loti, *Au Maroc*, pp. 262-64, Paris, Calman-Lévy, 1890.
(23) W.B. Harris, *op. cit.*, p. 2.
(24) A. Cour, *op. cit.*, p. 292.

« Les Aït A'tab furent sévèrement réprimés. En plus de récoltes razziées, ils eurent 21 têtes coupées en guise de châtiment de leurs méfaits. » (25).

Coupables d'exactions répétées contre les Arabes D'khissa et Oulad Noussaïr transplantés de force dans la plaine du Saïs, les Beni Mtir durent subir le même sort. Moulay Hassan mobilisa contre eux, en dehors de ses propres soldats, des Beni Mguild et des Aït Youssi.

C'est un fait que lorsque le sultan décidait d'entreprendre une action punitive, la dévastation, quand elle était retenue, faisait partie intégrante du « châtiment ». De là à affirmer que le ravitaillement de la harka se fondait sur la rapine il y a un pas énorme que nul historien soucieux d'objectivité ne peut franchir. En effet comment le Sultan, et spécialement Moulay Hassan auquel tous les observateurs reconnaissent une grande clairvoyance et un sens politique aigu, peut-il mettre en mouvement une masse considérable d'hommes et d'animaux et s'en remettre au hasard pour son ravitaillement ?

Les documents publiés par Ibn Zidane dévoilent l'ampleur des moyens engagés dans les harkas et l'attention exceptionnelle que le souverain accordait aux questions d'intendance (27).

L'un de ces documents donne les estimations suivantes :

— Participants : 15 900 personnes (fantassins, artilleurs, contingents des tribus, porteurs, âniers, serviteurs...).

— Consommation en céréales pour les 3 mois de l'expédition : 5 724 caroubes.

— Orge nécessaire aux chevaux (4 188), mulets et chameaux mobilisés pour la circonstance : 11 778 caroubes.

Avant d'entreprendre le déplacement que signale ce document, Moulay Hassan tint à connaître les quantités de céréales disponibles dans les silos de l'Etat et ordonna que des dépôts fussent aménagés sur l'ensemble de

(25) A. Ibn Zaïdane, *Itḥāf A'lām En-Nās*, T. II, p. 194.
(26) *Ibid.*, p. 195.
(27) A. Ibn Zaïdane, *Al-'Izz wal-Ṣawla*, pp. 203, 207.

l'itinéraire prévu pour la harka. Comme après enquête, il s'avéra que les stocks des Chaouïa et des Doukkala étaient insuffisants, les Oumanas de Casablanca et d'El Jédida reçurent de nouvelles instructions pour effectuer des achats complémentaires.

Ce document atteste donc de manière irréfutable que le Sultan ne laissait rien au hasard et qu'avant de se déplacer il installait toute une logistique dans les régions où il comptait se rendre.

Cela ne veut pas dire, bien entendu, que les tribus se dispensaient de tout effort à ce niveau. Il ne faut guère perdre de vue que la fourniture d'une « mouna » à la méhalla faisait partie des « corvées » makhzéniennes et que les populations y contribuaient selon des quotas précis (28).

Le rôle des tribus

En général la participation des tribus simplement au ravitaillement ou à la harka en tant que telle s'effectuait de diverses façons, plus particulièrement :

— En cas de contribution limitée à la fourniture de « mouna », les Caïds et les Oumanas procédaient, bien avant l'arrivée du Sultan sur leur territoire ou celui des tribus voisines, à la collecte et au stockage des quantités requises (29). Dans de nombreux cas cela n'allait pas, évidemment, sans problèmes et comportait même le risque de révolte. Ibn Zidane explique l'une des expéditions de Moulay Hassan contre les Ghiata par le refus de ces montagnards de fournir une mouna jugée excessive du fait des ponctions que les Caïds cherchaient à réaliser pour leur propre compte (30).

Ailleurs, les autorités prenaient la défense de leurs administrés et se faisaient leur porte-parole :

(28) N. Touzani, *op. cit.*, p. 174.
(29) *Ibid.*
(30) *Ithāf Aʿlām En-Nās, op. cit.*

« Lorsque l'écho des préparatifs de la harka du Souss parvint aux Caïds et chefs de tribus de cette région... ils sollicitèrent une audience et exposèrent au Sultan les graves difficultés, la disette et la hausse vertigineuse des prix dans lesquelles se débattaient leurs contribules. » (31).

Ne pouvant compter sur les populations locales, Moulay Hassan dut se ravitailler ailleurs. Il affréta un navire pour transporter les vivres dans le Sous.

Dans d'autres cas, le projet de l'expédition était purement et simplement annulé. Telle fut la solution retenue en 1295 H. 1878 G., « par compassion pour des sujets durement touchés par la sécheresse. » (32).

— Le concours des tribus pouvait également se traduire par l'envoi de contingents dûment équipés et dotés de vivres pour une période déterminée. Lors de la seconde expédition du Souss, les Ouled Frej (Doukkala) durent ainsi fournir, en deux temps, quelque 2 000 fantassins et cavaliers, des convoyeurs et des bêtes de somme, des chameaux en particulier (33).

Selon Ibn Zidane les tribus des plaines et celles des montagnes n'étaient pas soumises à des contraintes absolument identiques dans la mesure où « les premières fournissaient chacune 200 cavaliers et fantassins en moyenne alors que les secondes ne participaient généralement que par des hommes à pied » (34).

Seules les monographies locales pourraient expliciter ce dernier point et permettre d'évaluer — en termes quantitatifs — la participation de chaque tribu aussi bien en ce qui concerne le nombre d'hommes mobilisés et la durée de leur absence que les distances qu'ils parcouraient avant de regagner leurs foyers et le poids que les diverses composantes de cette participation représentaient par rapport aux ressources de la tribu.

— Autre contrainte, permanente celle-là, imposée aux tribus: la prise en charge complète des bêtes de somme du Makhzen et de ses troupeaux. Il fallait non seulement pourvoir à leur nourriture toute l'année mais aussi

(31) *Ibid.*
(32) *Ibid.*
(33) *Ibid.*
(34) *Ibid.*

remplacer celles qui mouraient ou étaient volées ([35]). Un document précise à ce sujet (réponse du Sultan à une tribu des Khlot) :

« ... les chevaux du Makhzen sont, selon l'usage, répartis entre les fractions et les douars. La perte d'un cheval, d'un mulet ou d'un chameau doit être compensée. La tribu en est solidairement responsable... Ordre est donné au gouverneur d'observer strictement cet usage et d'exiger le versement des 3 525 rials que la tribu est tenue de payer en compensation des pertes dont elle est responsable. »

Les itinéraires

Déterminer les itinéraires qu'empruntait Moulay Hassan pour ses expéditions c'est aussi reconnaître les voies habituelles de communications reliant les grandes villes aux tribus.

Les documents que publie Ibn Zidane fourmillent de renseignements sur les principales étapes. Ceci n'a rien d'étonnant dans la mesure où il s'est fondé sur les registres mêmes des agents makhzéniens spécialement chargés des tâches de topographes, d'arpenteurs et d'éclaireurs ainsi que de la proposition de l'ordre de marche de la troupe.

Avant de mettre en branle la harka le Sultan étudiait attentivement le rapport préalablement établi par ces agents envoyés plusieurs semaines sinon plusieurs mois à l'avance sur le terrain, étudier la configuration des zones à traverser, les obstacles naturels, l'étroitesse des vallées, les disponibilités en eau etc. Les autorités locales et régionales étaient tenues de leur apporter tout le concours dont ils pouvaient avoir besoin pour remplir leur mission.

Les instructions que recevaient ces agents au nombre de 35 à l'époque de Moulay Hassan, étaient généralement formulées comme suit :

« ... aux serviteurs Mohamed Ben Bousselham et Jilali Ben Larbi ... que Dieu vous garde ... vous devez absolument poursuivre votre mission et déterminer avec précision l'itinéraire que Notre Seigneur aura à emprunter.. et ce conformément aux instructions qu'Il vous a données. » ([36]).

(35) N. Touzani, *op. cit.*, p. 322.
(36) *El ʿIzz, op. cit.*, p. 265.

Les « serviteurs » chargés de la reconnaissance du terrain avant la harka du Sous relevèrent les observations suivantes :

« — Des Ouled Jerrar à Bou Naamane : 3 h 15

— Bou Naamane est situé dans les Aït Brime en territoire Aït Ba Amrane ; terrain peu accidenté et bien pourvu en eau jusqu'au pied de la montagne...

— Le piémont constitue la dernière étape de ce trajet. » (37).

Une fois que le rapport parvenait aux services centraux, ceux-ci l'épluchaient soigneusement et, le cas échéant, demandaient des renseignements supplémentaires avant d'en adresser la synthèse au Sultan. Celui-ci exigeait, quand il le jugeait nécessaire, des détails encore plus précis.

L'attention portée par le Makhzen au parcours des harkas transparaît également à travers l'intérêt accordé aux nzalas (gîtes d'étapes pour les voyageurs et les caravanes). La sécurité de celles-ci incombait aux tribus sur le territoire desquelles elles se trouvaient et faisait partie des « charges » makhzéniennes.

Sbāʿi rapporte ainsi qu' « après la harka de Beni Mtir et l'écrasement de leur révolte, le Sultan les obligea à donner des garants. Ils durent s'engager à ne plus perturber les communications entre Fès et Meknès... et furent tenus d'établir et d'entretenir des nzalas selon l'usage en vigueur dans les tribus. » (38).

Par ailleurs, et en dépit de l'inexistence de routes carrossables, il faut souligner l'existence de quelques ponts sur les oueds. L'entretien en était justement réactivé au moment des harkas (39).

Mohammed AAFIF

(37) *Ibid.*

(38) Mohamed Sbāʿi, *op. cit.*, p. 289.

(39) Abdallah Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*, Paris, 1977, p. 42.

ARTS ET COUTUMES DES MAURES

(*suite*)

CHAPITRE V

L'ARTISANAT

I. LE HARNACHEMENT DU CHAMEAU

chormāṭ شرماط. (pl. *chrāmīṭ*) شراميط

LA SELLE D'HOMME, *rāḥla* راحلة (fém. sing.) ; (pl. : *rouāḥīl*) رواحل

Au seuil d'une étude de l'artisanat maure et avant de me lancer dans les richesses et les extrêmes finesses, dans les complexités du symbole sacré ou profane, qui caractérisent l'inspiration décorative des Sahariens, il me semble juste de présenter la selle de chameau, la *rāḥla,* qui est à la base même de la vie nomade. Elle est l'exemple de l'adaptation exacte de la forme à l'emploi, de la solidité et de la rusticité du matériau à la grâce du décor, et, dans ce décor même, de l'union harmonieuse du symbole mystique et de la magie protectrice ou agressive.

La selle maure est moins élégante mais plus robuste et confortable que la légère *targuiya* des Touareg. C'est une selle de grands nomades, conçue pour les longues transhumances pastorales, les pèlerinages, les échanges commerciaux à travers le désert, pour les expéditions qui menaient les guerriers de la côte atlantique, du Nūn et du Drā°a jusqu'aux Pays des Noirs.

Textes et dessins de l'auteur.

Dans son large siège, creux et évasé comme une coupe, le méhariste voyage à l'aise pendant des jours et des nuits. Solidement fixée à l'échine du chameau, elle peut supporter, accrochés autour d'elle et judicieusement équilibrés, les peaux de bouc, les sacs de vivres, de munitions et de vêtements, tout ce qui est nécessaire pendant un long voyage.

Les selles sont fabriquées par les *mā'allemīn*, pour ce qui est en bois et en métal. Le travail du cuir — tannage, couture, teinture, décoration — est réservé aux femmes.

Certaines familles d'artisans, comme les Awlād l-'Abeïd de l'Adrār, se sont spécialisées de père en fils dans ce travail long et délicat. D'une façon générale, les selles de Chengīṭī sont les plus estimées.

Le meilleur bois est celui de l'*Iginīn* (*Capparis aphylla*). Dans le Ḥôḍ où cet arbre n'existe pas, on le remplace par le *Teïchoṭ* (*Balanites aegyptiaca*). Si ce bois était employé vert et rapidement séché à l'air, il se déformerait, se crevasserait et se briserait. On découpe donc des planchettes approximativement dégrossies, que l'on enduit de beurre avant de les enfouir dans le sable, à l'ombre. Cette opération doit être répétée plusieurs fois, à trois ou quatre semaines d'intervalle. Au bout de 5 à 6 mois, le bois est sec, complètement imprégné de beurre et ne risque plus d'éclater ou de jouer ; on peut alors le façonner.

Le bâti de la selle se compose essentiellement de huit pièces : l'arçon, ou *zāra*, (fig. 293), qui, ouvert dans le bas, emboîte les épaules du chameau, et dans le haut, s'amincit en pommeau rectangulaire, *garbuç*, pour passer entre les deux jambes du chamelier, le troussequin, *ṭābetʃart*, ou *ṭānetʃurt* dans le Ḥôḍ (fig. 294), arrondi en dossier. Ces deux pièces sont faites chacune de deux planchettes assemblées par des chevilles et des lanières de cuir cru. Elles sont largement découpées dans le bas en V retourné pour former l'échancrure, *gāsba*, dans laquelle se loge l'échine du chameau. Et les ailes latérales, *sāfa*, *āsfūf*, insérées entre l'arçon et le troussequin, à mi-hauteur, obliquement. Ces quatre premières pièces forment le siège, sorte de cuvette plus ou moins creuse et large, échancrée de chaque côté du pommeau pour laisser passer les jambes du méhariste. Une lanière de peau crue les entoure. Devant et derrière, cette lanière est

fendue longitudinalement, formant des boutonnières dans lesquelles passent le pommeau et le troussequin.

Deux autres pièces de bois, les panneaux d'appui, *lūḥ*, *'alūaḥ-ou-ḥarbān*, sont fixées en-dessous et de chaque côté de ce siège ; faites de deux ou trois planchettes étroites ajustées dans le sens de la longueur, ces *'alūaḥ* ont une certaine souplesse qui leur permet d'épouser l'échine de la monture sans la blesser. Elles sont reliées aux ailes par deux, trois ou quatre tendeurs, *meten* (fig. 294, 298) en lanières de cuir cru, tordu, travaillé mouillé, passant dans des trous percés au fer rouge.

Ces six pièces de bois, aux bords soigneusement arrondis et lissés, planchettes dont l'épaisseur ne dépasse pas un centimètre, sont gainées de cuir de bouc ou de bœuf, à demi-tanné, appliqué humide, qui se contracte et adhère fortement en séchant.

Enfin, de chaque côté, un arc-boutant épais, solide, *marfūg* ou *mrasseg*, (fig. 294 et 301), coudé, assure l'ajustage de l'aile et du panneau d'appui auxquels cette sorte d'équerre est fixée en haut et en bas par des rivets de fer.

En bas de chaque panneau d'appui sont rivés deux anneaux de fer ou de cuivre, *grāb*, (fig. 299, 300 et 318), auxquels s'attachera la sangle sous-ventrière. Ces anneaux sont faits d'une tringle à section ronde ou carrée dont les extrémités sont tordues au feu l'une sur l'autre. Exceptionnellement, ceux de la selle (fig. 293 à 294) sont remplacés par deux fortes lanières en cuir cru d'échine d'antilope Addaw. Pliées double, fixées aux planchettes du siège, elles passent entre le bois et le gainage des panneaux d'appui et forment des boucles à la place ordinaire des anneaux.

Les quatre rivets des arcs-boutants et les quatre anneaux des panneaux d'appui sont les seules pièces métalliques qui entrent dans la construction d'une selle maure ; ils sont placés à des endroits où ils ne sont pas en contact avec le poil et la peau de l'animal, qu'ils ne tarderaient pas à arracher et à écorcher. Les Maures sont très soigneux de leurs chameaux dont les blessures sont difficiles et longues à guérir.

Décor et housse

Le souci de la solidité n'exclut pas chez l'artisan celui de la beauté, même lorsque la décoration devra rester cachée sous une housse. La gaine de cuir, gravée à la pointe sèche ou pyrogravée de lignes, de motifs et de zig-zags, est teinte en rouge ; des raies noires soulignent les arêtes, les coutures et les joints ; quelques motifs, (anneaux concentriques autour d'un rond central) sont une protection préventive contre le mauvais œil. Les arcs-boutants, seules pièces de bois nu, sont ornés de lignes pyrogravées et de bandes transversales noires, vertes et rouges.

La *rāḥla,* du moins celle des gens aisés, est souvent recouverte d'une housse mobile en cuir de chèvre, *l-arché,* teinte en rouge ou en jaune vif et richement ornée d'applications de peau diversement découpée, ajourée et colorée (fig. 299-300). Un ruban de cuir rouge, posé à cheval, ourle le bord. Quatre boutonnières rondes sont taillées à l'endroit des anneaux de sangle. Une fente, également bordée, laisse passer le pommeau. Au milieu du troussequin, la housse, fendue du haut en bas, se ferme par un lien de cuir.

Ce type de selle, ses principes de construction et d'ornementation restent les mêmes dant tout le pays maure. Néanmoins, la *rāḥla* présente des variations de détail selon l'adresse de l'artisan, les goûts et les moyens de l'acheteur. La gaine est toujours rouge et noire. La housse est généralement jaune au Tagānt ; les autres provinces marquent une préférence pour le rouge et la peau naturelle ; à Boutilimit, on voit beaucoup de housses vert vif, en cuir travaillé à l'envers, d'aspect chamoisé. De toutes façons, la bordure est rouge.

Les selles bon marché sont plus petites, leurs lignes moins gracieuses. Les planchettes, grossièrement ajustées par des clous, forment une manière d'entonnoir fort inconfortable, bon pour de maigres jeunes gens. Leur bois, trop rapidement préparé, insuffisamment beurré, est cassant.

La *rāḥla,* (fig. 299), est un bon exemple de la selle que choisit un chef maure, un homme sérieux et aisé qui ne regarde pas au prix ni au temps pour avoir quelque chose d'élégant, solide, confortable pour lui-même et pour sa monture ; une selle défectueuse fatigue le chameau. En 1937, une

rāḥla comme celle-ci valait 50 frs CFA chez le *maᶜallem* des 'Idaw ᶜAlī de Chengīṭī qui l'avait fabriquée et qui était considéré, à cette époque, comme le plus habile sellier de Mauritanie. Un goumier maure qui s'en servait depuis 3 ans me la vendit à Tindouf. Avec moi, elle travailla toute une année, du Maroc au Soudan et retour ; puis de nouveau deux ans, 1950-51, et elle est encore capable de servir. Voici ses dimensions : 57 cm d'envergure d'une aile à l'autre, 44 cm du pommeau au dossier, 50 cm de hauteur au pommeau, 32 cm d'écart entre les sommets des panneaux d'appui. La housse, faite à Tijikja, est en chèvre jaune serin, ornée de motifs, de filets rouges et verts et d'appliques rouges et noires, collées, cousues à petits points de lanière blanche et incisées finement au couteau.

Les artisans des postes et des Groupes nomades ont appris à faire les larges selles presque plates qui plaisent aux Européens. La *rāḥla* (fig. 293-294), qui mesure 65 cm d'envergure, est un modèle de ce genre. Elle a été fabriquée à Aṭar par un forgeron réputé des 'Awlād l-ᶜAbeïd. Mais ces selles trop larges, sont encombrantes et se heurtent aux arbustes, ou aux selles voisines lorsqu'on marche en caravane.

Le tapis de selle matelassé, *lebda* لبدة

Pour protéger le chameau, on place sous la *rāḥla* une sorte de coussin plat (fig. 303, 304) qui recouvre exactement les parois de la *gāsba*. Il est fait de deux demi-lunes en peau de mouton superposées et séparées par un épais bourrage de laine, de chiffons ou de débris de cuir. La peau du dessus, tannée, décorée de dessins, plus grande, se replie sur celle du dessous en recouvrant un gros bourrelet de paille, posé en bordure, lui-même enroulé et serré dans une bande de cotonnade. Pour être plus douce, la peau du dessous, en contact avec l'épiderme sensible du chameau, reste munie extérieurement de sa fourrure noire et blanche. Deux lignes concentriques de grands points lancés en lanière (fig. 305) retiennent en place les peaux et le rembourrage. Seul le bourrelet doit dépasser des bords de la *rāḥla*. Quelle que soit la couleur de la *lebda*, la partie recouvrant le bourrelet est toujours teinte en rouge vif.

Au milieu, pour assurer l'aération, on ménage une ouverture retenue d'avant en arrière par un lien de cuir tordu. Les deux bords avant et arrière sont surjetés ; sur les bords latéraux, la peau de dessus est largement rabattue sur celle du dessous. Cette ouverture est très grande dans la *lebda* (fig. 303) qui accompagne la selle (fig. 293). Cette *lebda* est d'ailleurs d'un type tout à fait exceptionnel dont je n'ai jamais rencontré d'autre exemplaire. La doublure est tannée et épilée. La *lebda* (fig. 304), faite à Tijikja pour la selle (fig. 299), représente le modèle en usage dans toute la Mauritanie. Ses plus grandes dimensions, 52 cm × 48 cm, varient naturellement selon la *rāḥla* à laquelle il est destiné. L'ouverture centrale mesure 17 cm × 11 cm. Elle est rouge pour le milieu et le bourrelet, jaune vif pour la zone intermédiaire. Les dessins qui la décorent sont rouges, verts et noirs.

Les variations que peut présenter l'ornementation des tapis de selle semblent dues à la fantaisie de l'artisane et de son client plutôt qu'à des modes spéciales aux diverses provinces.

•

La *sangle sous-ventrière, gorḍa* قـرظـة

La sous-ventrière est tantôt une courroie, tantôt une large tresse plate de cuir ou de laine. Dans un pays de nomadisme et d'échanges constants, on ne peut guère indiquer de limites précises à l'un ou l'autre de ces modèles, pas plus, d'ailleurs, qu'aux autres éléments du harnachement. Néanmoins, les sangles tressées sont plus particulières au Tagānt et au Ḥôḍ.

Lorsque la sangle est une courroie, elle est faite de solide cuir de bœuf ou de grande antilope, naturel, rouge ou noir, uni ou orné de dessins repoussés. Elle mesure 5 ou 6 cm de largeur. La sangle (fig. 317), qui me fut donnée par Ahmed-ū-Deïd, Emir du Trarza, est en cuir de girafe, pratiquement inusable.

Nous avons vu que la selle porte 4 anneaux rivés sur ses panneaux d'appui. Une des extrémités de la courroie est fendue sur une cinquantaine de centimètres, en deux lanières qui seront nouées par des nœuds fixes aux anneaux de droite (fig. 311, 312, 313, 318). A gauche, elle se termine par une boucle de métal, *ḥalga*, où l'on peut considérer trois parties essentielles : un anneau dans lequel passe un contre-sanglon, une plaque médiane ornée et, à la base, une traverse sur laquelle se replie la sangle solidement rivée entre deux plaquettes de fer (fig. 316). La traverse peut être supprimée ; la boucle est alors directement rivée sur la sangle comme dans le modèle (fig. 317) dont le cuir trop épais pour être plié.

La sangle tressée, qu'elle soit de cuir ou de poils (mouton, chèvre ou chameau) est montée différemment. Tantôt elle est cousue sur un simple anneau dans lequel passe le contre-sanglon ; à droite, elle est enfilée dans la traverse de la boucle sur laquelle des points de lanière la tiennent pliée ; l'extrémité libre retombe presque jusqu'au sol et se termine par une frange et des glands. C'est le cas de la sangle (fig. 16), achetée à Tijikja. Tantôt la sangle est nouée à droite et à gauche à des boucles semblables et ses deux extrémités flottent librement.

Les boucles de sangle sont remarquables par la diversité et souvent la richesse de leur ornementation. C'est le bijou du harnachement maure. Elles peuvent être en fer plaqué de cuivre et de laiton ciselé, comme celles du Trarza, (fig. 320), celle d'Aṭar (fig. 322) ou celle du Tagānt (fig. 316). Elles peuvent être aussi en cuivre jaune massif comme la belle boucle à charnière de Tijikja (fig. 319).

Bien entendu, la sangle est toujours plus courte que la longueur totale nécessaire afin de laisser au contre-sanglon, *gchāt*, qui la prolonge la possibilité de régler le serrage selon les hasards et les vicissitudes de la vie d'un chameau. Le contre-sanglon (fig. 311), fixé à un des anneaux de la selle, passe dans la boucle et remonte au second anneau auquel on l'attache par deux demi-clefs ou un « nœud de cravate », faciles à défaire, après qu'on a réglé le serrage de la sangle.

Les Maures ignorent la courroie percée de trous et la boucle à ardillon qui diminueraient la solidité de la sangle.

LA CORDE-A-QUEUE, *asfal*

En outre de la sous-ventrière, l'amarrage de la selle exige une « corde » en cuir de mouton ou d'antilope, à deux ou trois torons, longue de 4 à 6 mètres, de la grosseur du pouce. Elle peut être en cuir cru ou en cuir tanné naturel ou noir, de toute façon assouplie au beurre afin de n'être point cassante et de ne pas écorcher l'animal.

Dans la corde (fig. 310) achetée à Tijikja, chacun des trois torons est fait de plusieurs lanières tordues de gauche à droite, la torsion finale allant de droite à gauche. Elle mesure 4,75 m. C'est le modèle qui est partout utilisé. A l'une des extrémités, les lanières sont divisées en deux torons, reliés et retordus sur eux-mêmes. Dans l'œil ainsi formé, la corde-à-queue sera enfilée après avoir entouré la selle et glissera en nœud coulant. A 40 cm, les lanières sont regroupées en trois torons, constituant une corde tout unie terminée à son extrémité libre par une grosse « tête de More ». En cours de travail, les bouts des lanières trop courtes et de celles qui vont les prolonger sont redoublées, se chevauchant, et rentrées à l'intérieur du toron, sans épissures ni nœud apparent.

Les cordes en cuir cru n'ont généralement que deux torons composés chacun de deux lanières. Les plus solides sont celles en Antilope Mohor et Addax employées avec leur poil. Mais elles sont plus dures à manier. Elles sont surtout en usage dans les régions de l'Est, l'Adafer, Ḥōḍ, Azwad, où abondent ces grandes antilopes.

LA BRIDE, *khezāma* خزامة (fém. sing.) ; (fém. pl. خزايم)

En principe, la bride est une simple corde reliant la main du méhariste à l'anneau de cuivre, Ghorb (fig. 306) enfilé dans la narine droite du chameau et passant sous le menton pour remonter à la main du chamelier. Sur ce thème, l'artisane brode de nombreuses variations.

Pour faire la bride de Chengīṭī (fig. 306), la cordonnière a commencé, comme pour la corde-à-queue, par tordre, plier par la moitié et retordre sur elle-même une mèche de petites lanières de mouton tanné et bien

assoupli, formant ainsi une corde à deux torons d'un centimètre de diamètre. Au bout de 10 à 15 centimètres, elle a partagé ses lanières en 5 fines cordelettes à 3 torons sur une longueur de 2,40 m. A distances assez inégales, trois ligatures rassemblent les cordelettes (fig. 306, a, b, c). Après une quatrième ligature, elle les a réunies en deux groupes, pendant 18 cm, et en a attaché les bouts par une dernière ligature, formant ainsi une poignée que le méhariste passera à son bras. A l'autre extrémité, elle enfile une petite cordelière de 15 cm, faite de deux lanières roulées et tordues sur elles-mêmes, dans l'œil qu'elle a ménagé au début de son travail en repliant les lanières. On passe cette cordelière dans l'anneau de nez avant de boutonner l'extrémité finie en « Tête de More » dans celle terminée en boucle. Toute cette partie de la bride est teinte en rouge vif ; les 5 cordelettes sont noire, jaune, rouge, verte.

Cette bride pourrait aussi bien n'avoir que 3 ou 4 cordelettes (fig. 307, 308) ; les ligatures pourraient être plus ou moins rapprochées et garnies de franges multicolores.

D'autres brides sont plus simples. Le début du travail reste le même, mais la torsade initiale peut se continuer en corde à 3 torons de couleurs différentes.

Au Tagānt, on préfère généralement la bride toute noire et unie. La mienne, faite à Tijikja par une *ma°allema* des 'Idaw °Alī, mesurait 2,40 m de long et valait 15 francs CFA en 1973. L'extrémité, terminée en « tête de More », était simplement passée entre deux torons pour former bracelet.

La peau de mouton, *'ilūich* (berb.) إلـويش

Pour rendre la selle plus confortable, on y étend une peau de mouton à laine épaisse, *ilūich*, blanche de préférence. Comme il n'y a pas de mouton à laine au Sahara occidental, ces peaux sont apportées du Nord, soit par bateau à (Tarfaya, Nouazibou, Dakar), soit par caravane : bergers mauritaniens conduisant des troupeaux aux marchés de Bir-Moghrein, Tindouf, Goulimīn ; commerçants du Nord descendant aux salines de Taoudéni et à Tombouctou ; R'Gueïbat transhumants dans l'Adafer et le Ḥōd.

Généralement, ces peaux sont employées telles quelles, simplement tannées, les bords irréguliers, les pattes et le cou pendant hors de la selle. Elles ne sont façonnées qu'au Tagānt (fig. 314). La *maᶜallema* prépare un grand carré de cuir de mouton, souple, dont la surface teinte en jaune formera l'envers du tapis. Tout autour, elle applique une large bande, également teinte en jaune, ornée de motifs multicolores ; une petite bordure rouge, posée à cheval, tient les deux peaux ensemble. Au milieu, l'*ilūich* est collé avec de la gomme arabique, ses contours irréguliers se détachant sur l'ourlet décoré et ses longues pattes marquant les angles. La fig. 314 représente un tapis de ce genre, fabriqué par la *maᶜallema* des 'Idaw ᶜAlī de Tijikja en 1937. Il mesure 1,05 m sur 0,94 m. Aux haltes, le Maure étend son *ilūich* sur le sable pour s'asseoir ou se coucher ; il s'y agenouille parfois pour la prière. S'il ne possède pas de plateau, il le retourne du côté cuir pour y poser la viande ou le service du thé.

A défaut de peau laineuse, les Maures utilisent des peaux de chèvre, de mouton à poil noir, de gazelle, de guépard, etc., ou encore quelque morceau de couverture soudanaise pliée en plusieurs épaisseurs.

Le baton, *ḍeb̄būs* ضبوس

C'est une simple branche d'arbre que l'on choisit bien droite et renflée en massue afin qu'elle soit mince dans la main et lourde sur l'échine de la monture.

Le méhariste prépare lui-même son bâton, le coupe à 90 cm environ de longueur, l'écorce et le polit soigneusement, d'abord avec son couteau, puis avec du sable. Finalement, il perce un trou dans l'extrémité la plus mince pour y enfiler une cordelette, une tresse ou une simple lanière de cuir qui lui permettra de suspendre ce bâton à son bras (fig. 315).

On préfère pour ce bâton le bois compact et blanc des acacias, particulièrement le *ṭalḥa* (*Acacia tortilis*). Au Tagānt, on emploie souvent des branches d'*imijij* (fig. 316) dont le bois, plus jaune, est très solide, et dont les branches sont fortement renflées à la base. Ces *ḍbbūs* ne sont pas

objets de commerce. Le berger, en gardant son troupeau, le chamelier, pendant les longues heures de marche, les taillent soit pour leur propre usage, soit pour les offrir à un ami ou à une femme.

Sellage du chameau

Le moment venu de seller sa monture, le Maure, suivant ses traces qu'il reconnaît aisément entre toute autre, s'en va la chercher au pâturage. Lorsqu'il l'a rejointe, il la saisit par la queue et les touffes laineuses de son épaule, attrape son oreille, l'oblige à baisser la tête et, en dépit de ses cris, boutonne la bride à son anneau de nez. Après quoi, il la délivre de ses entraves qu'il lui attache autour du cou comme un collier, à moins, s'il est d'humble condition, qu'il ne s'en fasse à lui-même une ceinture. Il ramène sa bête au campement, la fait barraquer et jette la bride sur le sol devant elle, ce qui indique au chameau bien dressé qu'il ne doit point se relever.

La *rāḥla*, rembourrée de sa *lebda*, est posée sur la pente de l'échine, entre la bosse et le garrot, de façon à ce que tout le poids repose sur les épaules. Rien ne doit appuyer sur la bosse, masse graisseuse à faible circulation sanguine où la pression causerait rapidement des lésions incurables. La selle qui penche trop en avant met le méhariste en péril de basculer, tête la première, lorsque la monture s'agenouille brusquement. Elle ne doit point pencher en arrière, ce qui donnerait au méhariste l'air d'être assis dans un bain de siège, jambes ballantes, ses pieds ne pouvant à leur aise frapper l'épaule du chameau de ces coups de talon légers ou durs qui sont un code secret entre l'homme et la bête. Une selle mal équilibrée est cause de fatigue pour la monture aussi bien que pour le méhariste et, de plus, nuit à l'harmonie de leur ensemble.

Donc, la selle étant judicieusement placée, au besoin même soutenue en arrière par un bouchon d'étoffe ou de paille si la bosse est insuffisante, on boucle la sangle qui doit passer juste en arrière du *kerkeb* (masse cornée, au milieu de la poitrine, entre les pattes antérieures, sur laquelle le chameau, couché, s'appuie comme sur un socle). Les sacs, la peau-de-

bouc et autres bagages sont empilés sur la croupe, leurs longues anses de cuir nouées l'une à l'autre par quelques bouts de corde sur le devant de la selle. On peut aussi suspendre une peau-de-bouc de chaque côté de la *rāḥla*, au-dessus des flancs, à condition que les poids soient bien équilibrés.

Posée sur une échine inclinée, la *rāḥla* glisserait peu à peu vers le cou si elle n'était retenue que par la sangle. C'est là qu'intervient la corde-à-queue. Son large coulant entourant la selle, la corde passe en croupière par-dessus les bagages, puis sous la queue et remonte s'attacher au coulant. On peut aussi bien, si la queue de l'animal vient à s'écorcher, passer la corde sous le ventre juste devant les cuisses (Ph. 107).

Dans le harnachement maure, tout est solidement arrimé. Rien ne doit pendre, traîner ou ballotter, au risque de s'accrocher aux pierres des montagnes et aux branches épineuses, ou de se détacher pendant la course.

Le méhariste étend son *'ilūich* sur sa selle, ramasse la bride qu'il fait passer de droite à gauche sous la mâchoire du chameau et dont il enfile la boucle à son poignet gauche, suspend son *ḍebbūs* à son poignet droit, saisit le pommeau, pose le pied gauche sur le genou ployé du chameau, le pied droit sur l'échine, se retourne et se trouve en selle au moment même où le chameau se relève. Il y a beaucoup d'autres façons plus sportives ou, au contraire, plus prudentes de grimper dans une *rāḥla*. Ceci est la méthode classique.

Le chameau de Mauritanie n'a pas l'habitude d'être dirigé au pied comme celui des Chaâmba ou des Touareg ; indépendamment de son action stimulante, le *ḍebbūs* remplit le rôle de gouvernail. Tout en tirant sur la bride pour faire tourner sa bête, on lui montre le bâton du côté opposé. Ce bâton sert également à écarter devant elle les branches d'acacia aux épines menaçantes.

Les Maures n'aiment pas marcher lentement ; ils voyagent au petit trot, dit gach-gach, moins fatigant que le grand pas allongé qu'ils n'adoptent que pour des courses rapides et brèves. Ils chantent souvent à tue-tête, surtout pendant les marches nocturnes, de longues mélopées au rythme desquelles les chameaux accordent aussitôt leur allure.

Les chameaux comprennent un vocabulaire d'onomatopées en usage, sans différences appréciables, dans tout le pays maure. *Ouôtch* ! les met en route. *Chaâchaâchaâ !* fait allonger leur pas. *Iourrtttt !* leur fait prendre le trot vif. *Ohôôô -... Ohôôô !* calme leurs frayeurs.

Quand le méhariste veut s'arrêter, il frappe légèrement du talon, à petits coups redoublés, la base du cou de sa monture, lance la bride par terre devant elle et susurre un *Tchttchttch !* qui la fait docilement ployer les genoux et s'accroupir en grattant le sol des pieds et du ventre afin de s'y creuser une place confortable pour y ruminer en paix jusqu'au prochain départ.

La selle de femme

Les différentes pièces du harnachement destiné aux femmes sont, naturellement, plus richement ornées, plus confortables, en un mot plus jolies que celles réservées aux hommes. Elles se composent des mêmes éléments sous des formes différentes, réalisées avec les mêmes matériaux : peau, cuir cru ou tanné, souple, fourrure soyeuse d'agneau noir ; un peu de cuivre et de fer pour les anneaux et les boucles de sangle.

La selle d'homme tend à la facilité du maniement, à l'allègement, à la solidité, à la durée. Les femmes exigent l'élégance des formes, l'abondance du décor sur cuir, bois ou métal, sculpté, pyrogravé, ciselé, peint ou brodé avec de fines lanières, la stabilité. Le harnachement de leur chameau fait partie de leur coquetterie, comme la beauté de ce chameau. La litière est assez spacieuse pour qu'une ou deux femmes, assises au milieu, sur des fourrures et des coussins, puissent y loger leurs jeunes enfants, quelques bagages précieux ou utiles en cours de route, et même un chevreau nouveau-né, aux pattes encore trop faibles pour suivre la caravane. On y voit souvent un chat, animal sacré du Sahara et du Sénégal, mascotte du campement (Ph. 108).

La monture est, le plus souvent, et de préférence, une chamelle dont le lait nourrira femmes et enfants pendant le voyage.

Ainsi la Beïḍāniya va lentement, balancée au pas régulier de sa monture, à l'ombre d'un *velum* de percale blanche tendu sur une légère armature de branches souples, courbées en forme de couronne royale.. Cet appareil compliqué et si habilement ajusté n'a pas de nom d'ensemble correspondant au nom français de « selle », ni au nom berbère de *l-aḥraj* utilisé quelquefois au Tagānt, mais qui prend une partie pour le tout. « Bassour » est inconnu. « Palanquin » ne convient pas. *L-ḥijba,* le plus fréquemment employé, désigne en bloc l'ensemble femme-monture-harnachement-bagages, et cela seulement pendant la marche.

Le harnachement à usage féminin se compose essentiellement de la selle proprement dite *l-aḥraj,* présentant, avec quelques variantes ou adaptations, les caractéristiques de la *rāḥla* des hommes ; d'une litière, *jarfa,* rectangulaire (3,40 m × 0,70 m environ), en lanières cordées, entrecroisées et tendues sur un cadre de bois ; d'un bâti, *ʿamchchagab,* dont les quatre montants de bois sculpté, fixés à des traverses aux angles de la litière, portent le dais et son *velum.* A ces éléments essentiellement féminins, il faut ajouter ceux qui sont les mêmes pour les deux harnachements et que nous avons déjà étudiés : la sangle sous-ventrière, et sa belle boucle, la corde-à-queue, la bride et l'anneau nasal auquel elle est attachée, et le tapis de selle rembourré de laine qui protège le dos de la monture sous la selle.

La selle, *l-āḥraj* الحـرج (Pl. LXVI et LXVII, fig. 328-331)

Dans ces deux modèles, aussi bien celui du Trārza que celui du Tagānt, on reconnaît les éléments fondamentaux de la *rāḥla* mais le pommeau, *garbūç,* et le troussequin, *garbūç alūrani,* sont écartés à une distance suffisante pour qu'on puisse placer la litière entre eux.

Tous deux s'élargissent vers leurs sommets, échancrés en deux pointes, les « cornes » auxquelles il est commode de suspendre outres et sacoches ou de se cramponner en cas de déséquilibre soudain. Les extrémités de leurs moitiés inférieures se divisent et s'écartent en ogives. Celle du *garbūç*

est terminée par deux planchettes longues et étroites qui s'appuient à droite et à gauche de l'épaule. Celle du troussequin rembourrée de laine, s'incurve en longues palettes de chaque côté des flancs (fig. 328).

Toutes ces pièces sont gaînées de peau tannée teinte en jaune vif.

Sous *l-aḥraj,* comme sous la *rāḥla* des hommes, un tapis *lebda* (fig. 303) en cuir rouge, matelassé, protège la bosse et le dos du chameau.

Deux brancards de bois, un peu courbés en leur milieu, relient le *garbūç* au *garbūç-lūrāni,* auxquels chaque brancard est solidement attaché par des liens de cuir cru appliqués mouillés. Ce sont eux qui soutiennent la litière. Ils ont aussi un rôle décoratif, et leurs extrémités, qui dépassent largement la selle en avant et en arrière sont sculptées et décorées au fer rouge de dessins linéaires (fig. 330).

La litière, *jārfa* (Pl. LXVI, fig. 328, 329) est un fort réseau de cordelettes en cuir à mailles carrées, tendu par de solides ligatures, dans un cadre de bois rectangulaire et, au centre, sur une pièce de cuir jaune fixée aux brancards sur quoi elle se replie.

Sur sa longueur, 1,30 à 1,50 m, le cadre est bordé par une barre de bois clair, uni, soigneusement poli. Sur sa largeur, 70 à 80 cm, ce gros bâton uni est remplacé par une traverse en bois de *gonakié* épaisse, plate, profondément sculptée. Aux angles des deux extrémités, sont fixés des arceaux de branches souples, comme des anses de panier, gaînées de cuir noir, qui servent à manier plus facilement la litière et, pendant le voyage, à suspendre bagages et ustensiles.

Naturellement, toutes ces pièces sont des détails qui peuvent varier selon le goût et la commodité de celles qui emploieront cette selle (fig. 335).

La selle décrite ici est le modèle le plus répandu ; avec quelques variantes de détails ; c'est celui qu'on rencontre le plus souvent, un peu partout en pays beïḍān.

Au Tagānt, on peut voir une autre selle féminine (fig. 331) qui, bien que fort différente dans ses formes et dans l'ajustement de ses éléments essentiels, répond néanmoins à la première par sa logique, son souci d'équilibre et de commodité.

Celle qui est représentée (Pl. LXVII) appartenait à l'épouse de l'Emir Abderraḥmān qui me la donna, avec tous ses luxueux accessoires lors de ma visite à la *ḥella* émirale, en 1960. Elle est maintenant au Musée de l'Homme de Paris.

La principale différence avec le modèle ordinaire, est le fait que chaque brancard est divisé en deux parties, coudées et entrecroisées entre le pommeau et l'arçon. Des lanières finies, serrées, les assemblent. Les deux *garbūç* sont entièrement revêtus de cuir de mouton ou de chèvre jaune vif, dans lequel s'enfonce une extrémité de chaque brancard, l'autre bout restant libre et dépassant la selle en avant et en arrière.

Une autre particularité, ce sont les grands coussins plats, rembourrés de paille et de chiffons qui protègent les flancs de la monture en arrière de la bosse et de la sangle sous-ventrière.

Le *garbūç* avant est lui aussi revêtu d'une enveloppe de cuir qui, ouverte au garrot, retient deux planchettes en bois de *teïchoṭ* appuyées aux épaules. Les cornes du *garbūç* sont hautes et larges : celle du pommeau peut même tenir le rôle d'écran et permettre à la femme de se dérober aux regards trop curieux.

L'*'amchchaġab* (fig. 232-235) est le chef-d'œuvre du sellier maure. « *Celui qui peine* », celui qui porte pendant les déplacements, le poids du *Khteïr,* le dais voilé de cotonnade blanche, et, aux haltes sous la tente, les sacs de mil, de riz, de thé, les vêtements et couvertures, tout ce que l'on veut tenir à l'abri des fourmis et des insectes venimeux qui courent sur le sol.

L'*'amchchaġab* est un bâti à claire-voie dont la base rectangulaire formée par deux barres rondes en bois clair de *teïchoṭ* est posée en travers des brancards de la selle. Deux lattés solides en bois dur de *yata* ou de *sanqū* (*Albergia molanonylon*), qu'on nomme aussi *Faux-ébénier,* maintiennent l'écartement du bâti entre les deux barres, au-dessus de la litière. Huit longs bâtons disposés en X sur la face arrière et sur les côtés et en V sur le devant, pour ne pas gêner la femme qui conduit (fig. 335) assurent la rigidité de l'appareil. Tous ces bâtons, ainsi que les grosses tra-

verses rondes de la base, sont terminés en boules et en gorges plus ou moins ouvragées, qui facilitent leur ligature ou leur emboîtage dans des gaînes de cuir cru (fig. 332, 333 et 334).

La beauté, l'originalité de l'*'amchchaġab*, l'aspect luxueux, raffiné, qui marquent les ouvrages sahariens, résident dans les quatre montants de *sanqū* fixé aux angles du bâti. Les extrémités qui posent sur le cadre inférieur sont taillées en fourches et s'adaptent aux traverses rondes du bâti. Un bout aminci s'enfoncerait dans le sable ; aussi l'autre extrémité est-elle différente : elle se termine par des pieds massifs, arrondis en forme de champignons, ainsi ne peuvent-ils enfoncer dans le sable quel que soit le poids de bagages qu'il supportent lorsque l'*'amchchaġab* retourné est au repos sous la tente.

Les montants plats, épais, sont ornés sur leur face extérieure de dessins géométriques très finement gravés en creux. Les champs rectangulaires ou carrés, alternant avec de minces plates-formes transversales, sont séparés par des travées à jour qui réservent sur l'envers un axe central ne portant aucun décor entaillé. Quelques perforations en T ou en trous-de-serrure, allégeant le lourd montant sans en diminuer la solidité.

On retrouve réunis dans l'*amchchaġab* tous lest traits caractéristiques de l'artisanat maure : le goût d'embellir l'utilité d'un objet, l'ingéniosité mise au service du décor, la valeur unique d'un objet destiné à une personne précise et non à quelque autre, fût-elle égale dans l'estime de l'artisan. Je n'ai jamais vu deux porte-bagages identiques, bien qu'ils soient tous taillés dans le même bois, et par les mêmes ouvriers avec les mêmes outils traditionnels. Ainsi, chaque nomade qui s'éloigne dans la brousse est-elle fière de posséder un objet d'art fait spécialement pour elle, qui ne ressemble à nul autre. C'est une satisfaction à laquelle mes amies étaient très sensibles.

Le couronnement de cet édifice de bois et de cuir si judicieusement étudié est un bâti léger, le *khteïr* (fig. 335, ph. 107 et 108) en branches souples d'*imijij* jaune clair, dont les courbures alternativement convexes et concaves dessinent une sorte de cage autour des voyageuses.

La base est un cadre rectangulaire de mêmes dimensions que la litière à laquelle il est fixé aux quatre angles. Des branches verticales le relient à un second cadre parallèle, tracent les arêtes du « toit » et se rapprochent jusqu'à se réunir au centre en pignon pointu. D'autres tronçons de branches disposés entre les deux cadres horizontaux, en V devant, en X sur les côtés et sur l'arrière, comme les montants de l'*'amchchaġab*, assurent la rigidité de l'appareil.

Assez souvent, l'*'amchchaġab* peut manquer, soit que la femme n'en possède pas ; soit qu'on ait voulu alléger la charge du chameau. Le *khteïr* lui aussi peut manquer, et la femme est simplement accroupie au soleil, abritant son bébé sous son voile, sur des ballots de vêtements et de couvertures pliées et roulées sur une natte, entre les montants sculptés de l'*'amchchaġab*. Ce harnachement réduit peut suffire pour de courts déplacements dans des régions inhabitées où les convenances n'exigent pas de se cacher ; ou encore en hiver quand on n'a pas à redouter un ensoleillement excessif. Mais, en saison chaude, il est prudent d'étendre sur le *khteïr* une grande pièce de cotonnade, blanche de préférence, nouée aux quatre coins, qui transforme la *ḥijba* en petite tente mouvante.

Arrivé à ce stade de la description du harnachement à l'usage des femmes, il semble que l'équilibre de la selle et la sécurité des voyageuses soient solidement assurés. Néanmoins, la selle qui porte la litière peut encore se déplacer dangereusement : si la sangle sous-ventrière, *qorda*, n'est pas solidement attachée à la *rāḥla* par sa boucle et les contre-sanglons, cette *rāḥla* et son chargement glissent autour de l'animal et vont basculer sous son ventre, en avant de la bosse. La corde-à-queue, *asfal*, qui entoure la selle et passe sous la queue empêche le glissement de la selle d'arrière en avant lorsque le chameau s'agenouille brusquement pour « barraquer ». Et la corde de poitrine ou licol, *r'çān*, noué à la selle, et passant à la base du cou, l'empêche de faire chavirer tout l'appareil en avant lorsqu'il se redresse d'un mouvement brutal et imprévu. Et il y a encore le risque de voir la selle basculer latéralement, entraînée vers la droite ou la gauche par le poids inégal des bagages, le balancement et les secousses du long pas de l'animal cherchant son passage dans la montagne ou à travers une *sebkha* glissante.

Dans sa légère *rāḥla*, l'homme est libre de tous ses mouvements ; en cas de rupture d'équilibre, il peut sauter vivement à terre. La femme, elle, est prisonnière de sa confortable litière, de l'abri de branches et de toile qui la protège et l'enferme.

Mais l'ingéniosité saharienne a inventé deux grands sacs en cuir de vache, les *tiziyaten* (fig. 340-346).

Le fond est un rectangle de 1 m × 0,80 m environ, dont le bord pincé aux quatre angles est replié sur une bande plus courte, suivie d'une deuxième bande faisant goulot autour d'une couverture finale de 40 cm × 25 cm environ (fig. 340).

Chacune des deux *tiziyaten* est bourrée de paille sèche, de sacs de mil, d'orge, ou de riz, de vêtements, etc., le tout étant si fortement tassé que le sac en devient dur comme du bois. Suspendues par des cordelières de cuir en-dessous de la litière, leur côté le plus long est appliqué aux flancs du chameau. Ainsi forment-elles des butoirs qui maintiennent la litière au niveau horizontal quelles que soient les secousses de la marche et les inégalités de poids du chargement.

Tout cela, c'est l'armature, le prétexte, l'objet d'équipement — c'est-à-dire le support d'une décoration minutieuse comme on l'aime au Sahara. Le peu que l'on possède, il faut en faire du luxe superflu. La solidité du cuir nu, chamoisé ou non, tout uni, n'y suffirait pas ; il y faut de longs rubans de chevreau, souples, tombant des coutures du goulot, et des bandes elles-mêmes réunies par des points de broderie. Des flots d'effilés de cuir multicolores s'échappent des grosses cordelières recouvertes d'un lacis de lanières.

Mais on ne peut décrire ce travail minutieux ; un dessin est plus explicite que les mots. Nous le retrouverons, afin d'éviter des redites lassantes, dans l'étude d'ensemble des techniques et des représentations de l'artisanat saharien.

La couleur vaudrait mieux encore que la plume pour rendre le contraste entre les rouges sombres des fonds et l'enluminure jaune d'or, ou vert bleuté, ou émeraude des motifs.

Et ces motifs émeuvent si l'on songe que ces spirales, ces croix gammées, ces croix byzantines, ces dentelures, ces zig-zags exprimant le cours d'oueds depuis longtemps taris, ces triangles et ces yeux prophylactiques qui couvrent les longs rubans de chevreau flottants, toute cette imagerie de symboles a traversé les déserts depuis des siècles venant d'Orient, d'Egypte, de Byzance, des îles et des rives méditerranéennes pour enrichir la selle, les coussins, la ceinture d'une Beïḍaniya, et les montants sculptés de son *'amchchaġab*.

Odette DU PUIGAUDEAU

Rāḥla راحلة (fé. sing.) رواحيـل (plur.)

293. Selle de chameau, fabriquée par le maᶜallem Ūld-ᶜAbeïd, des *Lᶜ Aghläl* d'ᶜAtār. Hauteur (au sommet du pommeau *garbūç* الاوراني) : 50 cm. Ecartement des bords supérieurs des ailes au pommeau : 64,5 cm, du pommeau au troussequin : 45,5 cm, de la base des pommeaux : 27 cm. Rouge liserés et motifs noirs. Arcs-boutants *Marfoug* rayés rouge, vert, bois naturel et lignes pyrogravées. Anneaux en cuir antilope Addax, non tanné.

294. La même, de profil.

295. Coupe du point de lanière couronnant le pommeau. Hachures : planchette. Noir : cuir de la gaine. Blanc : lanière.)

296. Point cousant le cuir et traversant le bois le long de l'arçon et du troussequin au raccord avec les pommeaux.

297. Couture des morceaux du cuir de gaine.

298. Détail des lanières tordues entre les pommeaux et le siège.

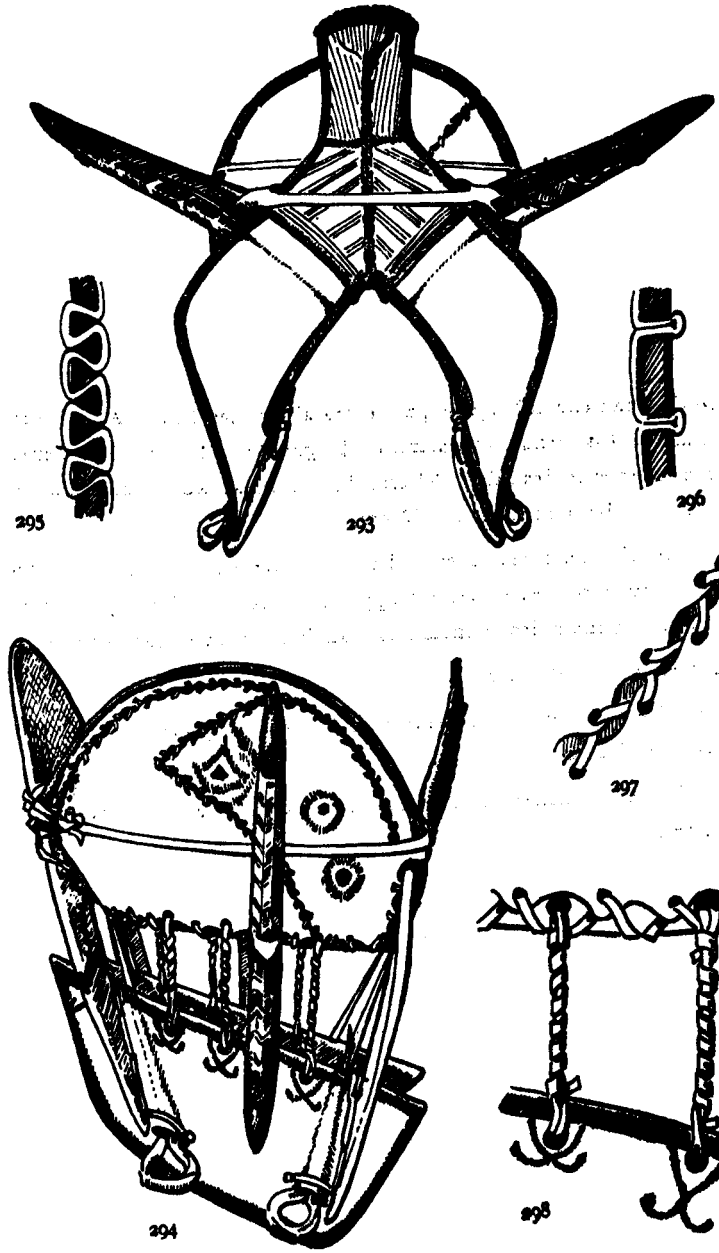
295
293
296
297
294
298

299. Selle de chameau fabriquée par le ma°allem des Idaw °Alī - Chenġītī - (Adrār) - 1934. Haut. (au sommet du *garbūṣ*) : 50 cm. Ecartement des bords supérieurs des ailes : 57 cm, du pommeau au troussequin : 44 cm, de la base des pommeaux : 32 cm.

299. Selle de chameau recouverte d'une housse en cuir jaune, *l'Arrrch* ; motifs peints rouges et verts ; appliques (ronds et losanges), cuir rouge foncé, à dessins noirs et incisions blanches, cousues par lanière blanche.

300. La même, vue de dos.

301. Extrémité supérieure d'un *marfoug*. Décor pyrogravé et peinture rouge. Rivet fer battu.

302. Nœuds de la lanière crue entourant la selle à mi-hauteur (sous la housse).

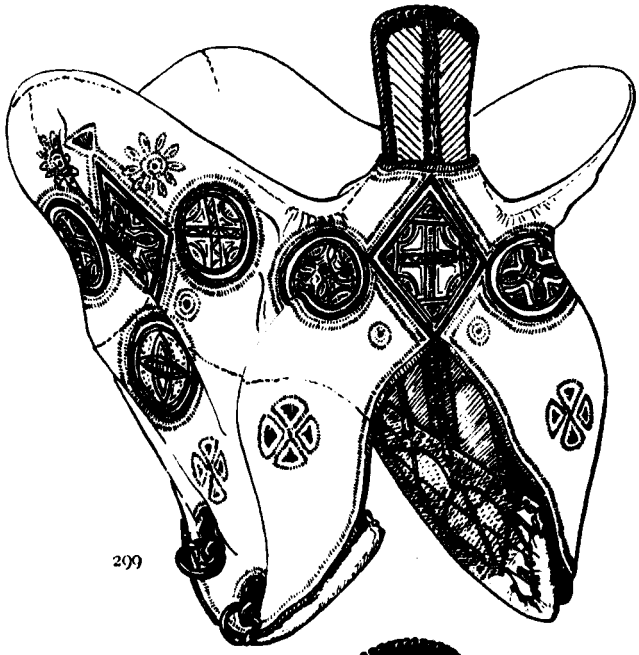

299

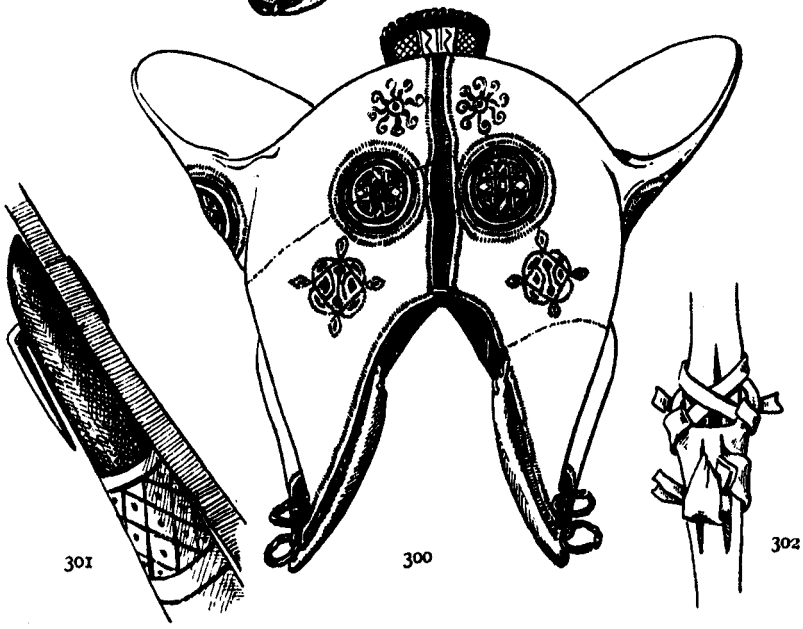

301 300 302

303. Faux quartier de la selle de la Pl. LVIII, fig. 293. Cuir naturel, décors vert, rouge, noir. Bourrelet rouge. Doublure cuir naturel. *Āṭar* (ʿAdrār).

304. Faux quartier de la selle de la Pl. LIX, fig. 299 et 300. Cuir de mouton. Centre et bourrelet rouges. Côtés jaunes. Décor rouge, vert, noir. Doublure fourrure de mouton noir et blanc. Largeur : 62 cm. Long. d'avant en arrière : 48,5 cm.

305. Profil des points de lanières matelassant ce faux quartier.

306. Bride de chameau (*khezama*) en cuir de mouton, et son anneau de nez en cuivre. La partie boutonnée est rouge. La grosse torsade, noire, se sépare en 5 petites cordelettes : 2 rouges, 1 jaune, 1 verte, 1 noire. Elles sont reliées par 4 anneaux de lanière. Long. : 2,40 m. *Šingīṭī* - Adrār.

307-308 Pompons de franges de cuir colorié ornant des brides. Tijikja - Boutilimit.

309. a.b.c. Dessus, dessous et profil de la lanière réunissant les cordelettes des brides.

310. Corde à queue (*āsfāl* آسفـل). Montoir noir. Une extrémité se termine en « tête de more », l'autre forme boucle coulissante. Long. : 4,80 m. Tijikja.

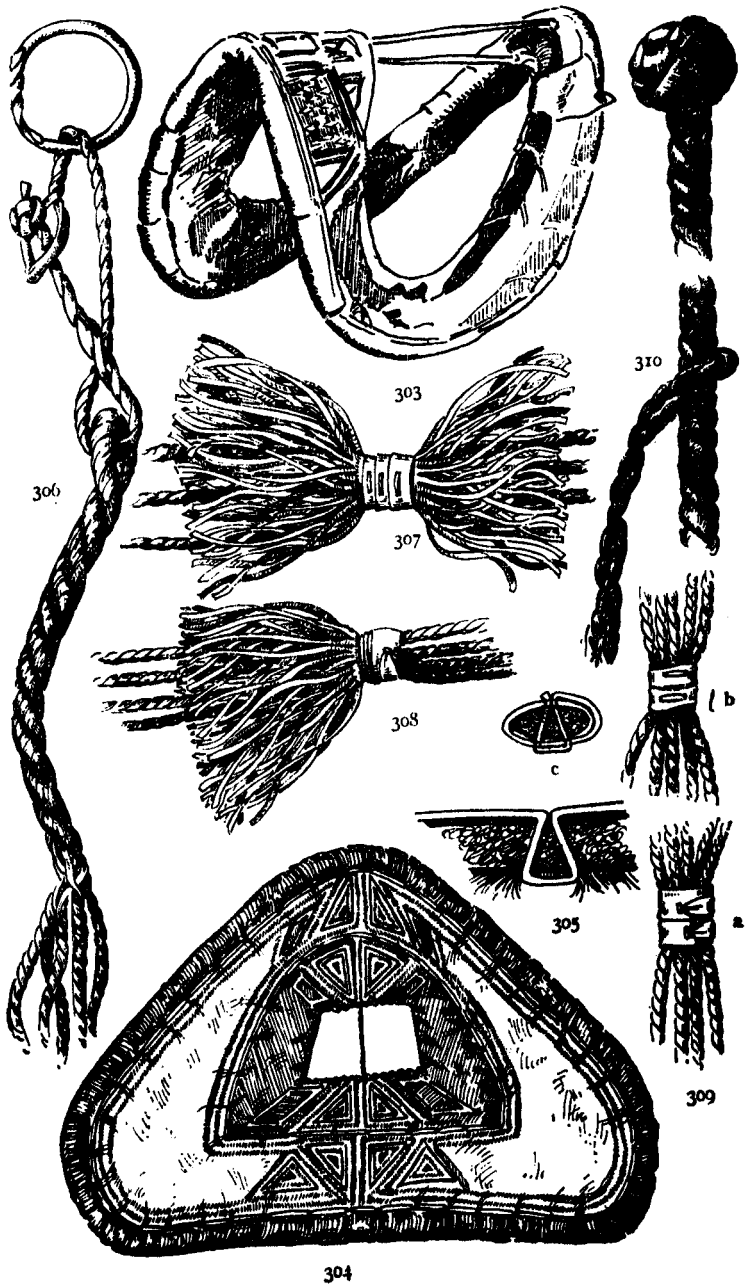
303
306
307
308
310
b
c
305
a
309
304

311. Contre-sanglon en place. (La selle est posée sur son faux-quartier.)

312. Mode d'attache de l'extrémité fixe d'un contre-sanglon.

313. Nœud de réparation d'un contre-sanglon.

314. Tapis de selle (*Ilwīch*) إلـويش Peau de mouton marocain à toison blanche collée sur une nappe de cuir de monton teint en jaune. Bordure décorée de dessins rouge, vert, noir. Bande (2 cm) de peau mince, rouge, posée à cheval, formant ourlet. Doublure de mouton jaune, unie. Dimensions : 1,5 d × 0,94 m.
[Tijikja] - Tagānt.

315. Bâton de chamelier (*debbuṣ*). Bois de Talha. Bride de poignet en lanières rouge, jaune et vert nattées. Long : 0,92 m.
Sangle : *Qorḍa* قـرطـة — et Boucle : *Ḥālqa* حلقـة

312

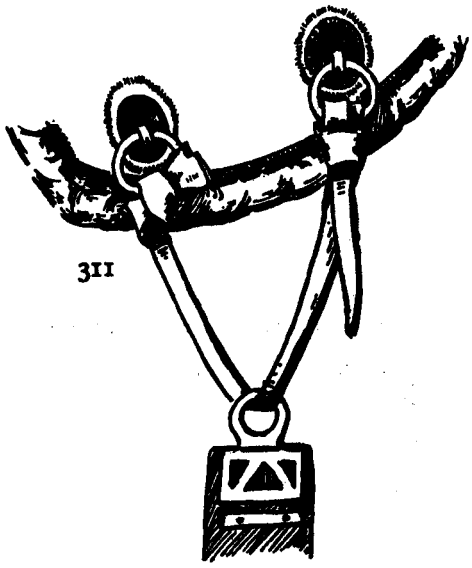

311

313

315

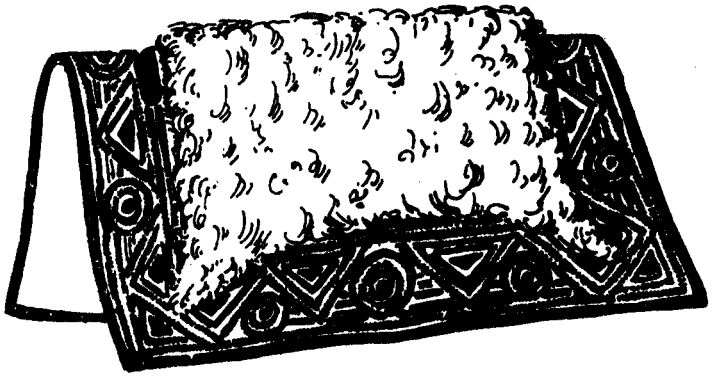

314

316. Tijikja, Tagānt, 1937. Grandeur réelle. Lanières rouge vif, tressées.

a) Boucle, fer recouvert cuivre. La sangle, pliée dans la boucle, est cousue par une lanière jaune.

b) Profil des clous ornementaux.

c) A droite, la sangle retombe librement jusqu'à terre. A 2,40 m de longueur, les lanières rouges sont cousues par un rang de points transversaux jaunes, puis partagées en 5 nattes de 28 cm de long : noir, rouge, jaune.

d) Glands terminant les nattes. La natte de droite est figurée de profil.

e) L'extrémité repliée sur l'envers de la sangle, à gauche.

317. Trārza. Emir Ūld-Deïd, 1934. Fer plaqué laiton, ajouré, guilloché. Traverse de la base en fer uni. Boucle fixée par 4 rivets de cuivre rouge sur une forte courroie en cuir de girafe.

318. Anneau des panneaux d'appui de la selle. Fer.

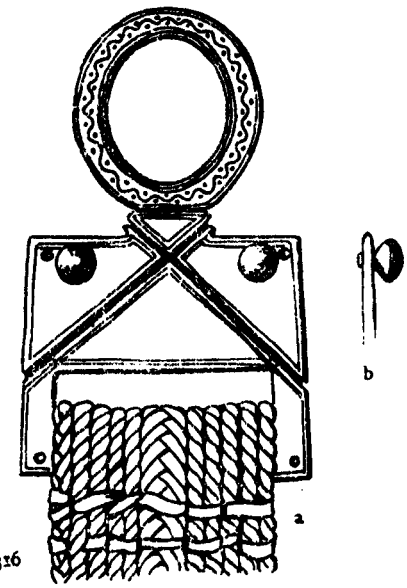

316

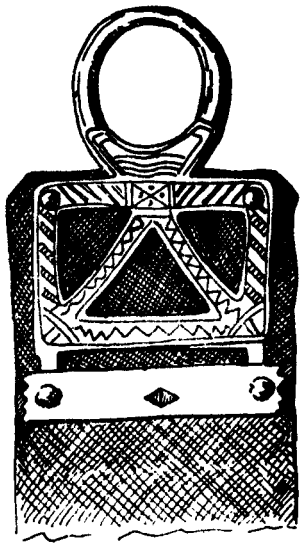

317

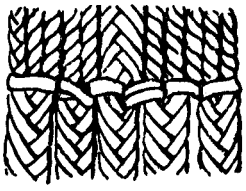

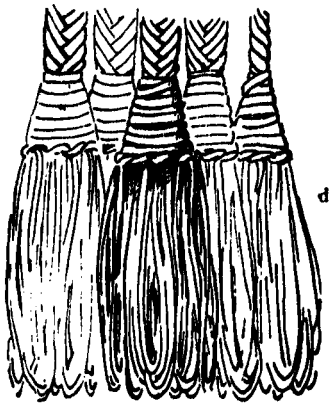

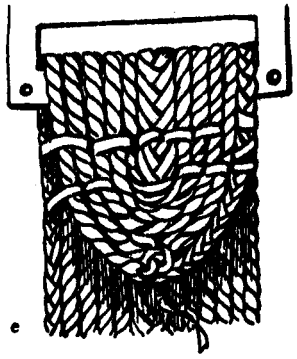

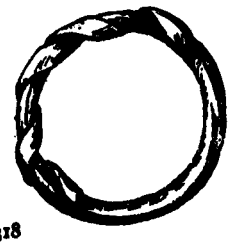

318

319. Tijikja, (Tagānt), 1937. Cuivre jaune massif, ajouré et ciselé. Les deux moitiés, réunies par une charnière, peuvent être employées séparément.

Sangles en tresses de lanières rouge vif, cousues à la boucle par des points transversaux en lanières jaune vif.

320. Boutilimit (Trārza), 1934. Maᶜallem des A. ᶜAbīrū. Fer ajouré, plaqué cuivre jaune ciselé sur la partie médiane, apparent et guilloché aux deux petits motifs centraux. Sangle cuir de bœuf, noire, ornée de petits motifs estampés.

321. Tijikja (Tagānt), 1937. Cuivre jaune massif, ajouré, uni. Sangles en tresses de lanières rouges. (Ces trois boucles, grand. réelle.)

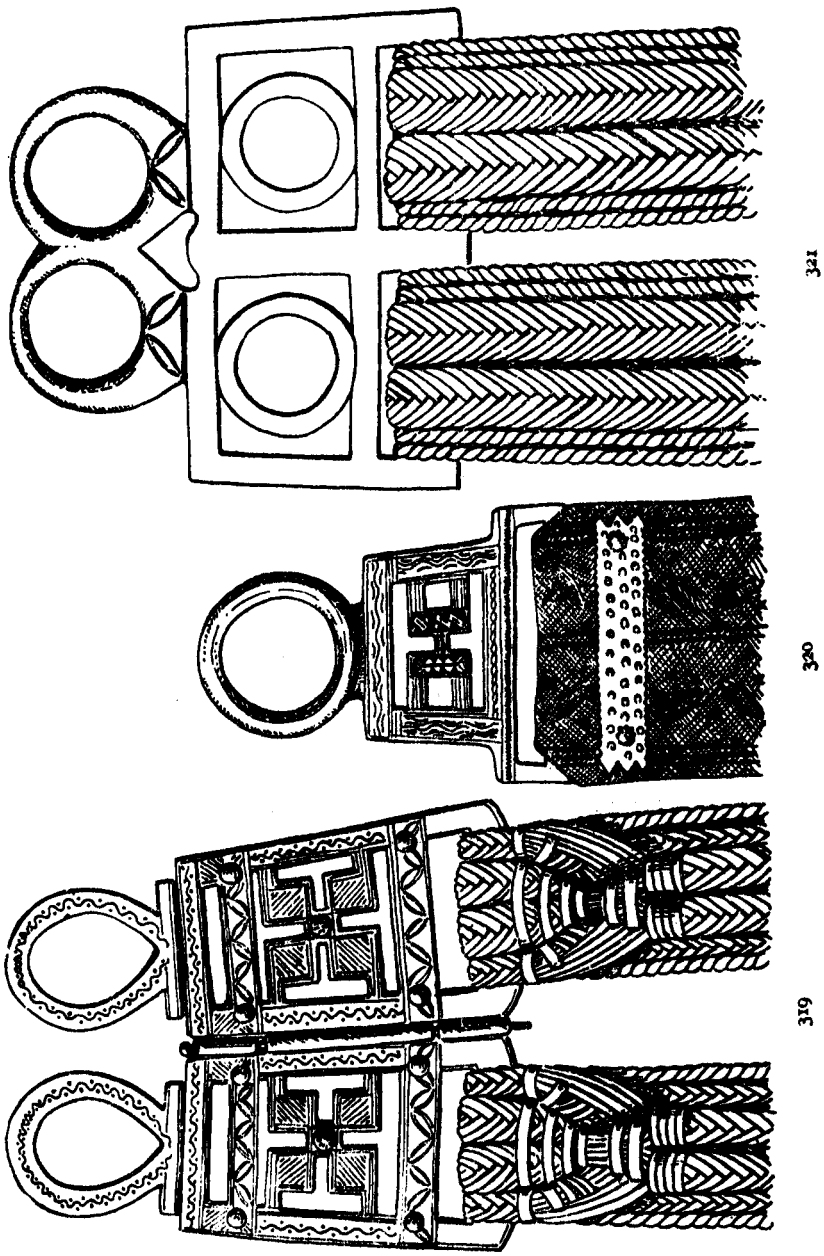

319 320 321

322. Boucle de sangle : *Ḥälqa* حالقة

Atar (Adrār). Maᵓallem Moḥamed Maḥmūd, 'A. Būsba. Fer plaqué laiton, guilloché, grand. réelle Sangle tressée en poil de mouton noir. Les deux extrémités, passées dans des boucles semblables, sont tenues repliées par des points de lanières rouges. Elles se terminent en deux mèches de 12 brins et de 15 cm de longueur. (M.H. 38-133-5.)

323. *Ḥälqa*

Trārza. Variante du modèle précédent. La sangle finit en 5 nattes de 20 cm de long, terminées par des boules enveloppées de percale teinte : 3 rouges, 1 bleue, 1 blanche. (M.H. 38-137-16.)

324. *Ḥälqa* à deux sangles.

325. Collier de chameau. Poil de mouton noir, tressé (section ronde). Ligatures cuir rouge sur percale blanche.

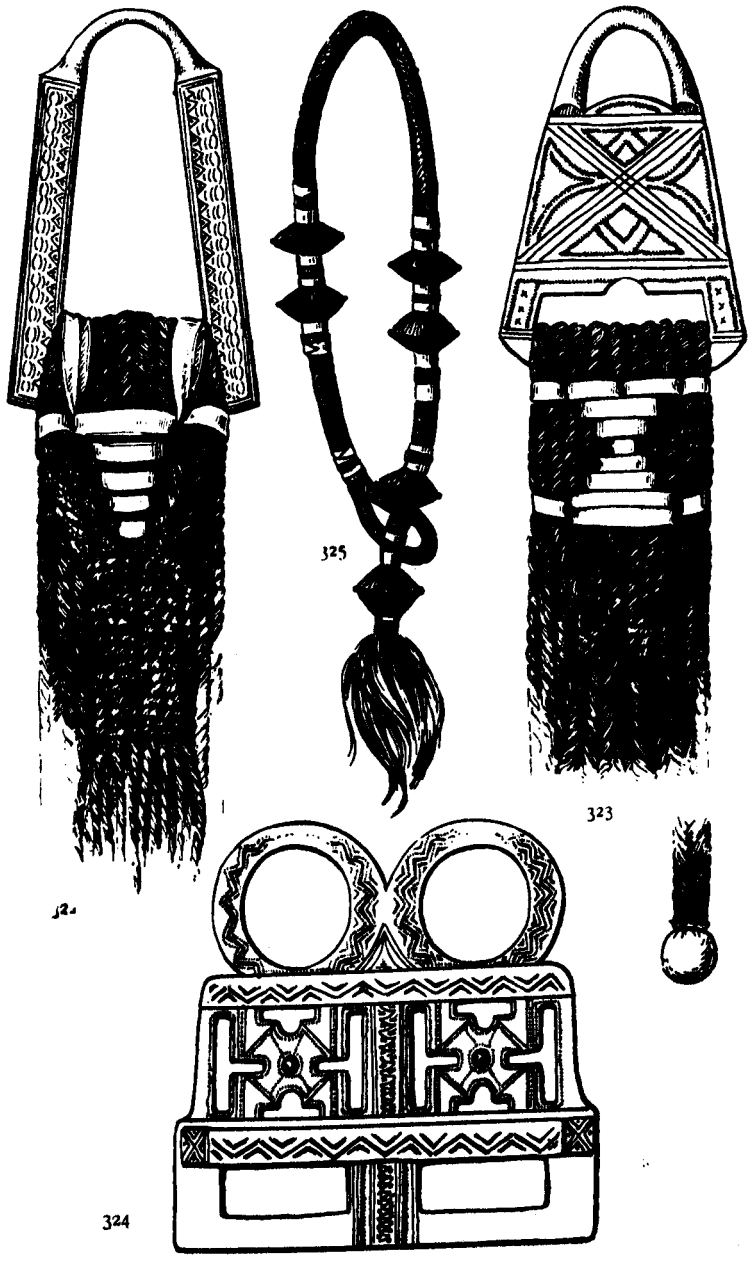
325
323
324

Deux belles boucles de sangle des *ᶜEuleb* (Trārza, 1951).

326. Laiton massif, guilloché, largement ajouré, plaqué de cuivre rouge sur les deux anneaux *Ḥālqa* destinée à être rivée sur une sangle par les clous d'argent à têtes en boucles (14 cm × 9,5 cm.)

327. *Ḥālqa* de la *jarfa* de la femme du chef. Fer plaqué de laiton gravé. Clous cuivre rouge.

Sangle : large courroie cuir noir à lanières rouges. (10 cm × 15,5 cm.)

Trārza

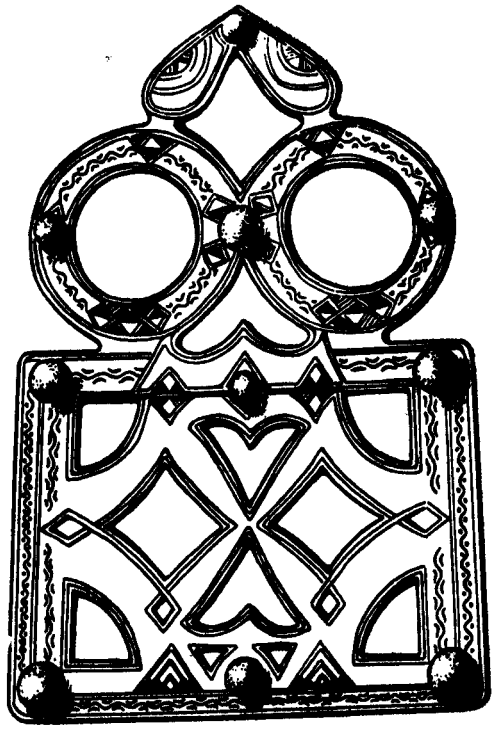

326

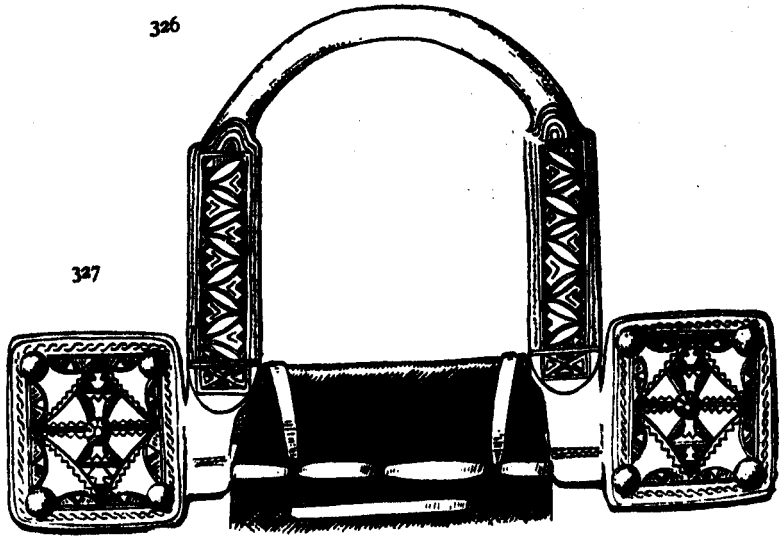

327

328. Modèle avec litière fixée à la selle.

Selle - Laḥraj. Deux brancards de bois légèrement courbés (long. 1,60 m) relient le pommeau (Haut. 0,66 m), *Garbūṣ* قربوص et le *troussequin, garbūṣ al-lūrānī,* à sommets élargis et terminés en pointes, les « cornes ». Ces deux pièces, en bois d'*agilal,* gainées de cuir jaune vif, s'écartent en ogives sur l'échine et la croupe du chameau. La pièce avant est munie de palettes de bois. L'ogive arrière est garnie d'un rembourrage recouvert de cuir.

Laḥraj se pose sur un tapis matelassé *lebda* لبدة

329. *Litière, jārfa* جارفة (1,37 m × 0,77 m), quadrillage de fortes lanières tordues, monté à un cadre de bois et à une pièce centrale, cuir jaune à décor rouge (a), elle-même solidement fixée aux brancards par des lanières. Aux deux extrémités du cadre, traverses en bois foncé sculpté (gonakié), et arceaux de branches souples recouverts de cuir noir. Les grands côtés du cadre sont faits de bois rond, gainé de cuir jaune et rouge qui cache et protège les ligatures du quadrillage.

Pendant le voyage, la *jārfa* est garnie de tapis de chèvre ou de peaux de mouton noir, *farū,* et de coussins. On y ajoute un dais, *khteir,* en branches courbées, sur lequel on étend un voile de cotonnade.

330. Extrémité sculptée d'un brancard.

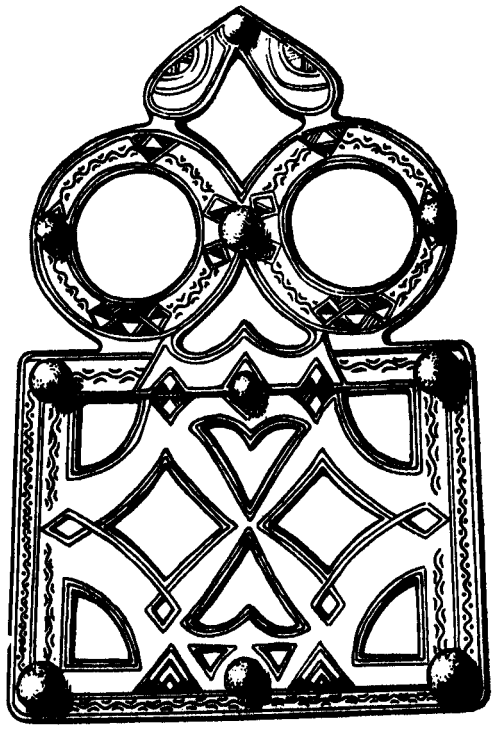

326

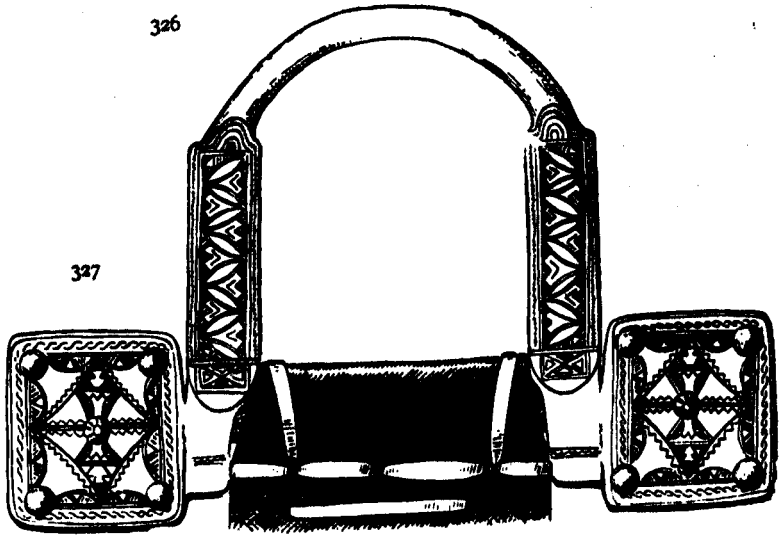

327

328. Modèle avec litière fixée à la selle.

Selle - Laḥraj. Deux brancards de bois légèrement courbés (long. 1,60 m) relient le pommeau (Haut. 0,66 m), *Garbūṣ* قربوص et le *troussequin, garbūṣ al-lūrānī,* à sommets élargis et terminés en pointes, les « cornes ». Ces deux pièces, en bois d'*agilal,* gainées de cuir jaune vif, s'écartent en ogives sur l'échine et la croupe du chameau. La pièce avant est munie de palettes de bois. L'ogive arrière est garnie d'un rembourrage recouvert de cuir.

Laḥraj se pose sur un tapis matelassé *lebda* لبدة

329. *Litière, jārfa* جارفة (1,37 m × 0,77 m), quadrillage de fortes lanières tordues, monté à un cadre de bois et à une pièce centrale, cuir jaune à décor rouge (a), elle-même solidement fixée aux brancards par des lanières. Aux deux extrémités du cadre, traverses en bois foncé sculpté (gonakié), et arceaux de branches souples recouverts de cuir noir. Les grands côtés du cadre sont faits de bois rond, gainé de cuir jaune et rouge qui cache et protège les ligatures du quadrillage.

Pendant le voyage, la *jārfa* est garnie de tapis de chèvre ou de peaux de mouton noir, *farū,* et de coussins. On y ajoute un dais, *khteir,* en branches courbées, sur lequel on étend un voile de cotonnade.

330. Extrémité sculptée d'un brancard.

328

330

329

331. Modèle du Tagānt. Campement de l'Emir du Tagānt ʿAbd-er-Raḥmān ould-Bakar, 1960

Laḥraj لحرج . Deux paires de brancards courbés (bois de Teïchoṭ, (Balanites *aegyptiaca*) entrecroisés entre le pommeau et le troussequin, dirigés l'une en avant, l'autre en arrière. Des ligatures de lanières crues fixent les brancards à leur croisement et de chaque côté du pommeau et du troussequin. Ligatures recouvertes de cuir de mouton jaune vif.

Pommeau et troussequin, gainés de peau de chèvre jaune, sont faits de planchettes de *Teïchoṭ*, découpées en cornes au sommet, divisées en ogive sous les brancards. En avant, deux palettes de bois emboîtent les épaules du chameau. Les deux coussins du troussequin, ronds et plats, rembourrés, s'adaptent aux flancs du chameau, en arrière de la bosse.

Long. totale : 1,30 m. Hauteur, au troussequin : 0,80 m.

Cette selle est complétée par un tapis rembourré, une sangle, deux *Tiziyaten* en fourrure agneau noir, une litière *jaḥfa*, indépendante, un لخطير *l-ḫṭeïr* ou dais de branches courbées. Il n'existe pas de nom d'ensemble équivalent au mot français « selle ».

L-ḥjība, لحجبة désigne l'ensemble femme-chameau-harnachement-bagages, pendant la marche.

Ce modèle, partout utilisé pour de courts déplacements ou par les femmes pauvres, ne comporte ni selle proprement dite, ni litière, ni dais.

Un bâti de bois est simplement posé sur des sacs bourrés de paille, des coussins, sacs de vêtements, un *farū* plié. Un voile de coton peut être attaché aux montants pour abriter la voyageuse (fig. 335).

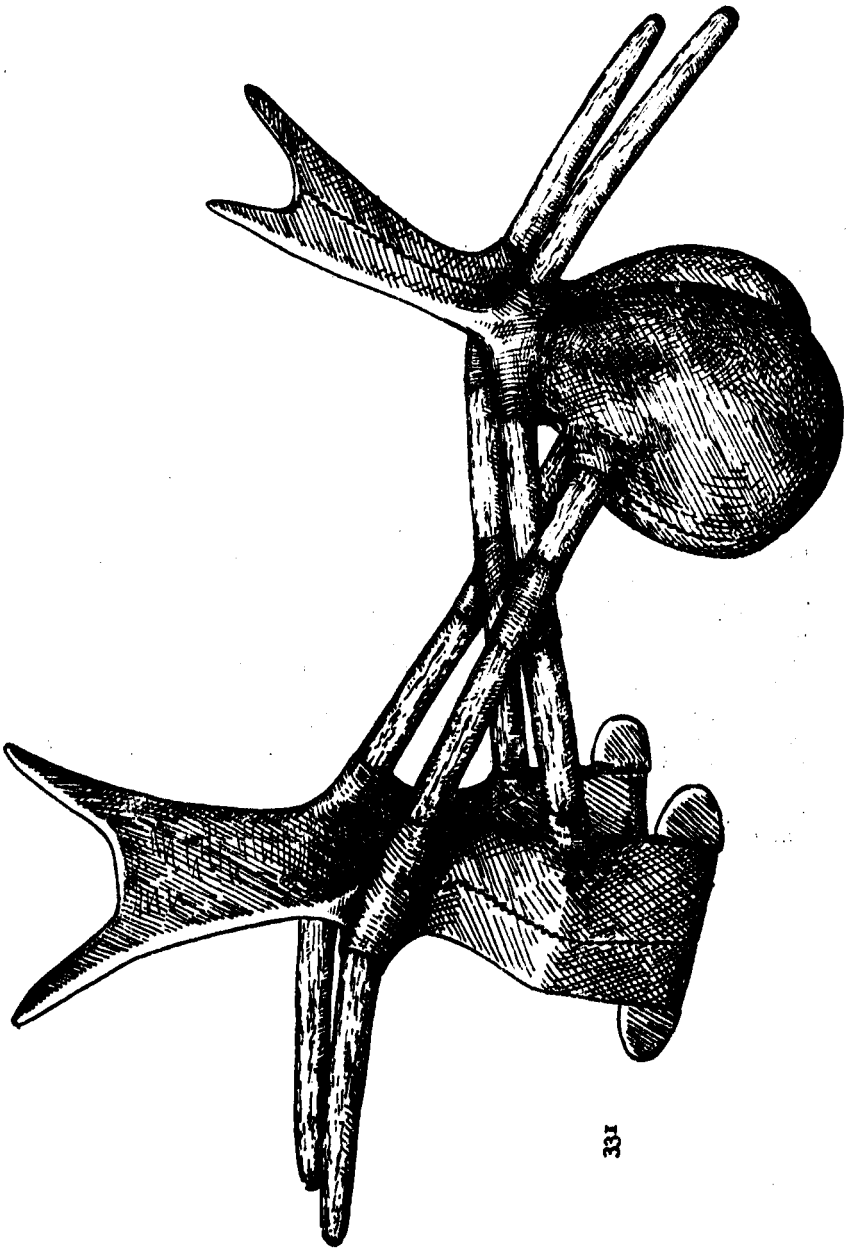

331

332. Le bâti, *'Amchchaġab*, امشغب . « Celui qui peine ». Fabriqué au Tagānt et exporté dans les autres provinces. Utilisé les montants en l'air pendant le voyage, ou, sous la tente, retourné, comme support de bagages.

Ce bâti est formé d'un cadre : 2 grosses traverses en bois clair de Teïchoṭ (Balanites *aegyptiaca*), long. 1,60 m, 2 petites traverses latérales, à section rectangulaire, en bois de *Yata*, brun foncé, dur, ou de *Sanqũ* (*Dalbergia melanonylon*) noir veiné de brun, long. 0,70 m, et de 4 montants également en *Sanqũ* ou en *yata*, très finement sculptés de motifs géométriques. Long. 0,90 cm, larg. 0,09 à 0,10 m. Une extrémité, fourchue, s'adapte aux traverses ; l'autre est taillée en forme de champignon afin de ne pas s'enfoncer dans le sable. Des bâtons minces, en mêmes bois, terminés en boules pour faciliter la ligature, sont disposés en X sur les côtés et derrière, en V sur le devant. Ces diverses pièces sont assemblées par des liens de cuir. Aux 4 angles du cadre, la jonction des traverses, montants et bâtons, est enveloppée d'un morceau de cuir cru, mouillé, cousu, qui durcit en séchant et assure la solidité et la rigidité de l'ensemble (fig. 333). Les têtes des bâtons formant la pointe du V sont fixées à la traverse par le même moyen (fig. 334).

Ce support sculpté compte parmi les plus beaux ouvrages de l'artisanat maure.

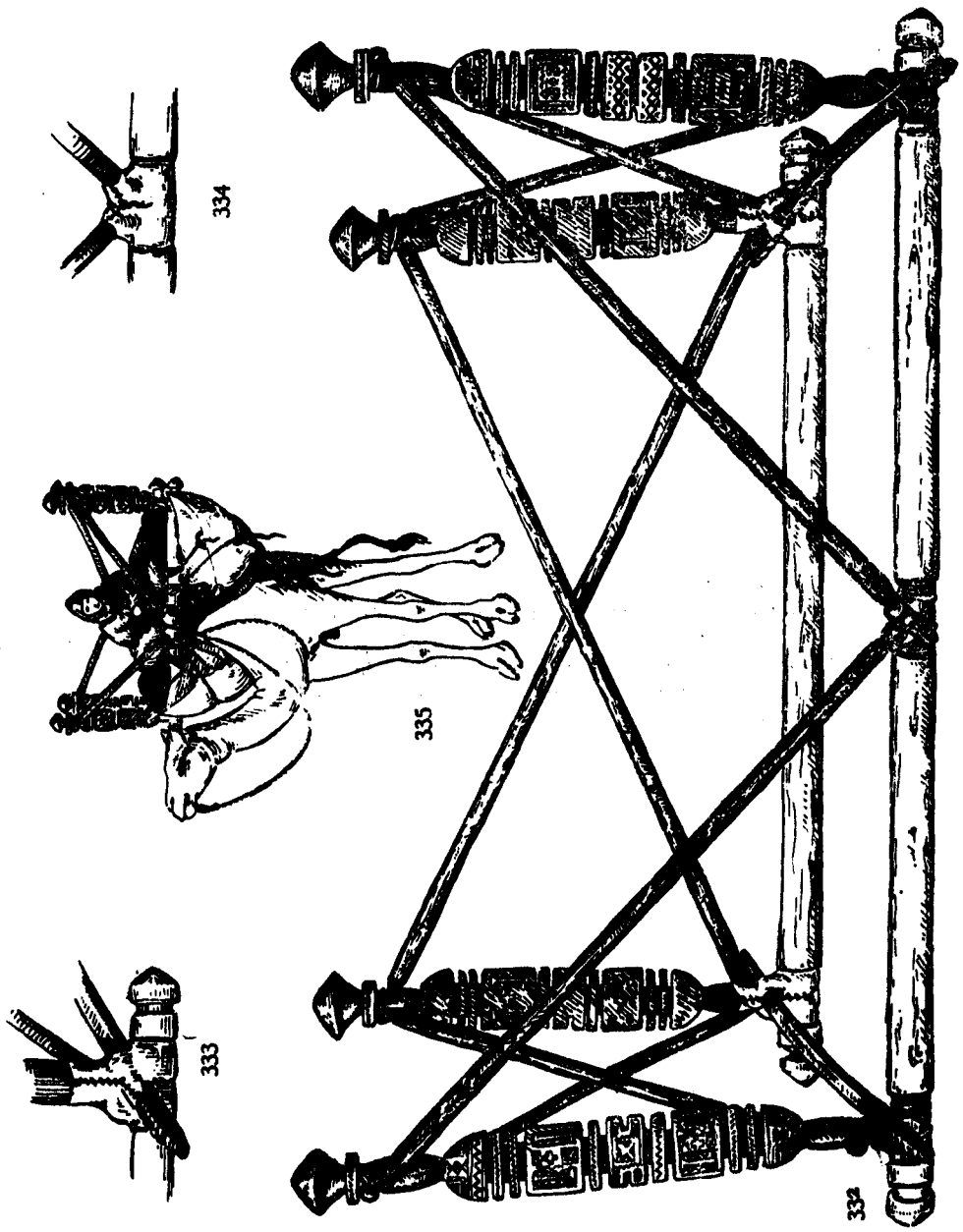
332
333
334
335

Tagānt.

336. et 337. *'Amchchaġab,* امسغب . Support de bagages. Pieds ou montants du même exemplaire. Il est d'usage que les 4 décors soient différents. Bois de *Sanqū* ou faux ébénier, *Dalbergia melanonylon* sculpté et ajouré. Haut. totale : 0,90 m. Larg. : 0,09 m. Seule, la moitié de la partie sculptée est représentée, l'autre moitié étant identique.
Tagānt.

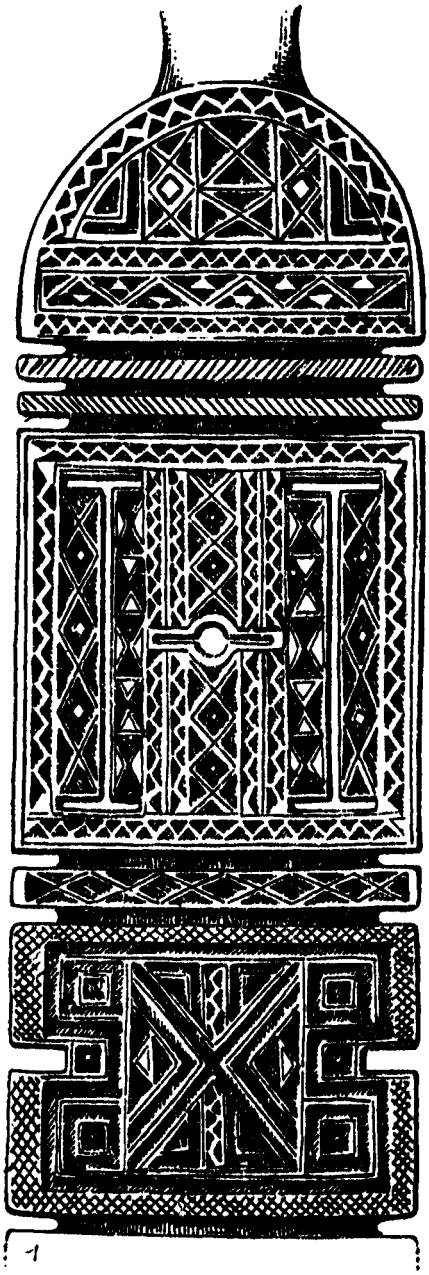

336

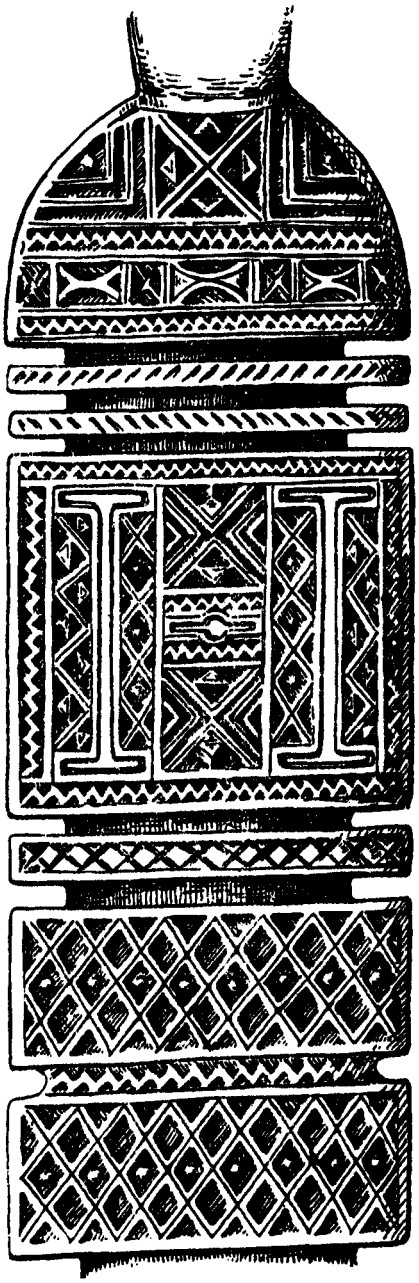

337

338. et 339. *'Āmchchaġab*, (suite).

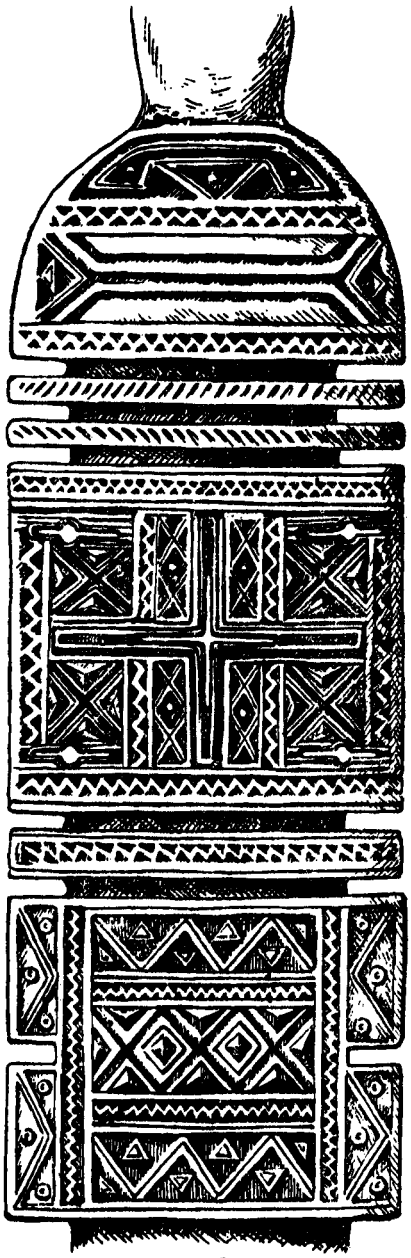

338

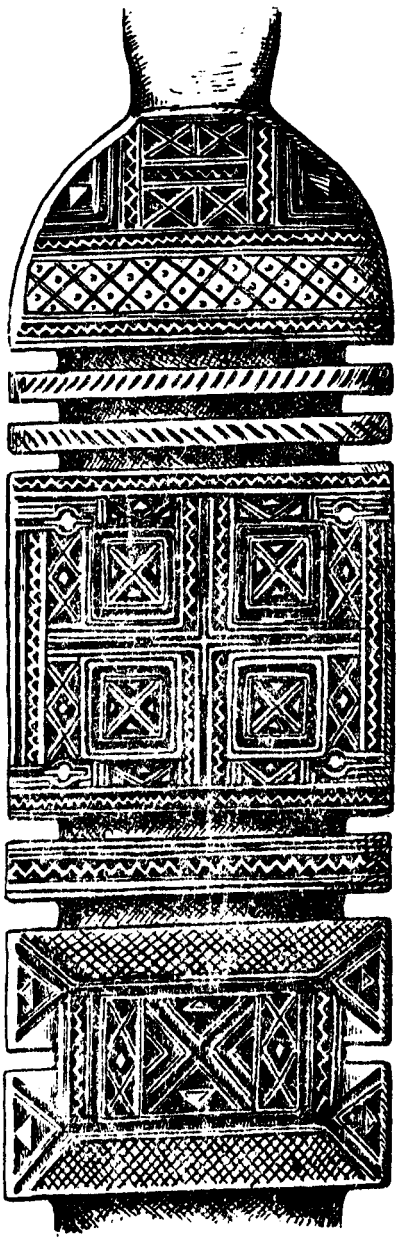

339

340. *Tâzaāt*, berb. تـازيت , *Tīziyāten* تيزيـاتن , sac de voyage.
Modèle de l'Ouest, Trārza, Brakna, Adrār.
Sac rectangulaire, aplati, en peau de vache ou veau, non teinté. Envers chamoisé à l'extérieur. Coutures à l'intérieur, faites avec des lanières. Dim. : 1 m × 0,65 m. Une ouverture est ménagée au milieu de la partie supérieure (0,40 m × 0,25 m env.). Autour de l'ouverture, est monté une sorte de « goulot » (H. 0,45 m) en 4 panneaux de cuir de mouton, rouge sur les petits côtés, jaune vif sur les grands, assemblés sous des lanières entrecroisées, entre des lignes vertes sur jaune, jaunes sur rouge. Le « goulot » est monté au sac par un surjet à l'envers, orné d'un passepoil rouge, de deux dépassants superposés jaune et vert, et de 3 rangs de points lancés en lanières rouge, jaune, verte. Deux anses (0,80 m) en grosse corde recouverte de fines lanières tressées, rayées rouge, vert, jaune. Chaque extrémité passe dans une boule de cuir rouge, puis entre deux bandes de cuir épais, recouvertes de lanières rouge, noir, jaune, vert, blanc, et s'insère dans la couture sous laquelle elle est retenue par un gros nœud de la corde. Cette insertion est cachée sous des effilés et un ruban de peau souple (0,75 m × 0,10 m). Un autre large ruban (0,75 m × 0,20 m) entre deux rubans étroits, est cousu dans la couture, au milieu du devant. Tous ces rubans sont très soigneusement travaillés de guillochages et triangles enlevés au couteau et de lignes et motifs noirs sur fond rouge. Envers bleu. Enfin, au milieu des petits côtés, devant, sous le ruban, et derrière, un demi-anneau de corde gainé de tressage rouge est inséré dans la couture de base du sac. Deux fortes cordelières fixées à ces anneaux par un « œil », seront nouées à la sangle du chameau ou aux traverses de la selle (fig. 341).

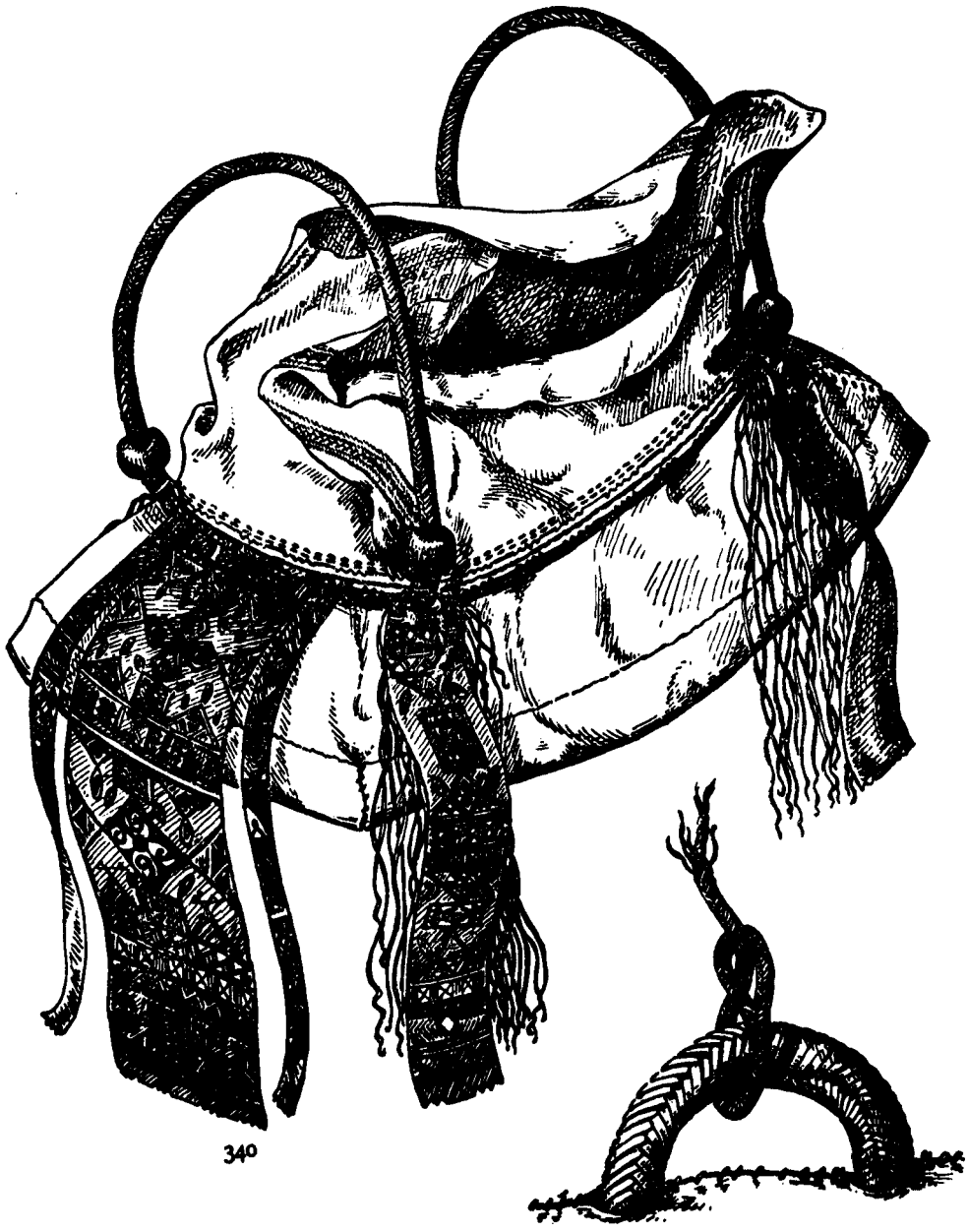

340

341

Tiziyāten (suite).

342. Ruban de peau, milieu devant (0,75 m × 0,20 m, plus les petits rubans de chaque côté).

343. Ruban des angles (0,75 m × 0,10 m).
Ces rubans sont décorés de raies, guillochures, triangles, enlevés au couteau (technique *ānkich*). Lignes, triangles et motifs noirs, sur fond rouge. Envers chamoisé bleu.

344. Détail de l'assemblage des panneaux du « goulot ».

345. Cordelière tressée sur corde, boule de cuir rouge et partie plate recouverte de lanières multicolores de la base des anses.

346. Détail du montage du « goulot » sur l'ouverture du sac de cuir de vache.

Le harnachement féminin comporte une paire de ces *Tiziyāten*, bourrés de paille bien tassée. Suspendus par les anses l'un à droite, l'autre à gauche de la selle, fortement appuyés aux flancs du chameau, ils soutiennent la litière et en assurent l'équilibre.

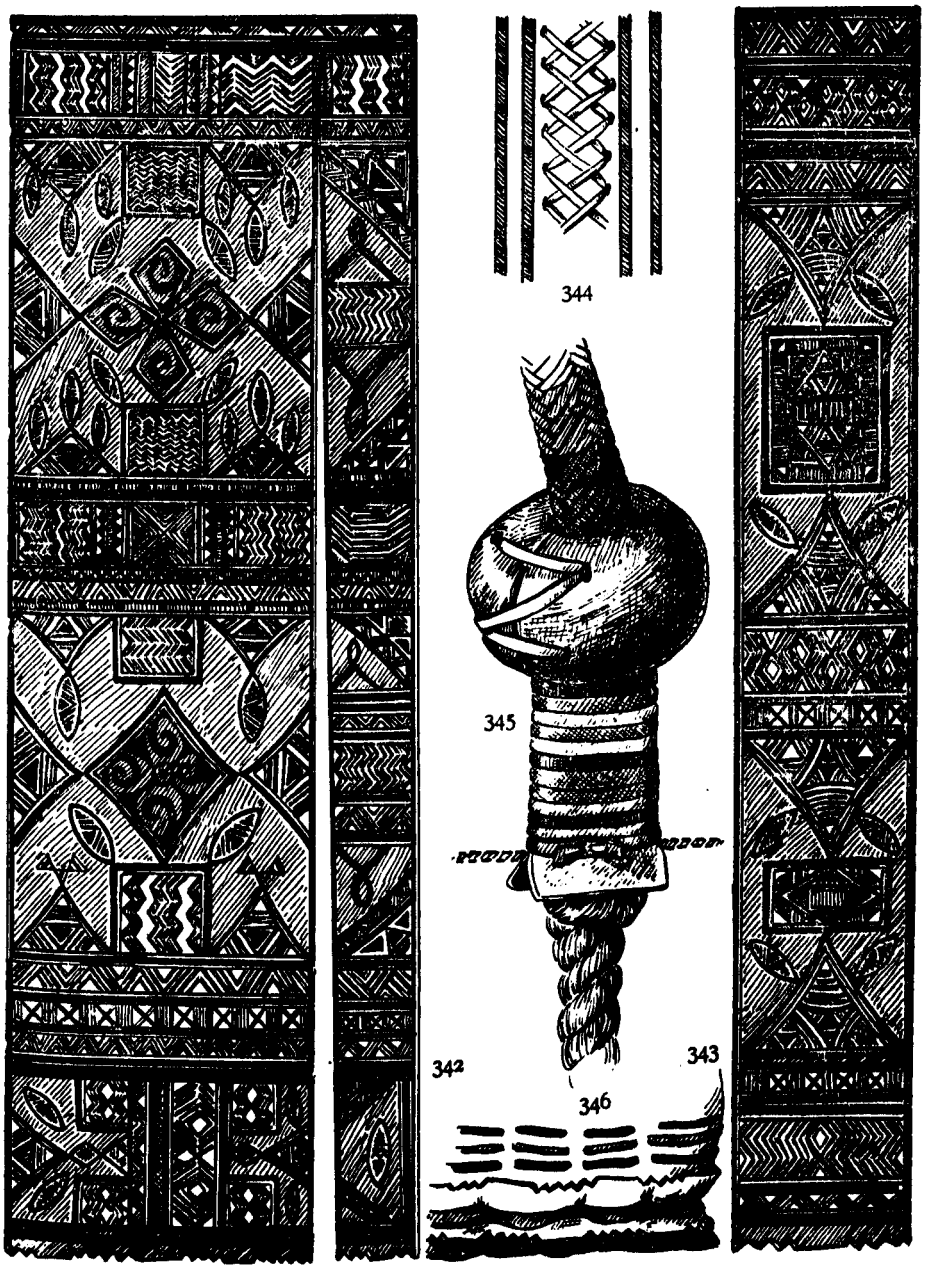
344
345
342
343
346

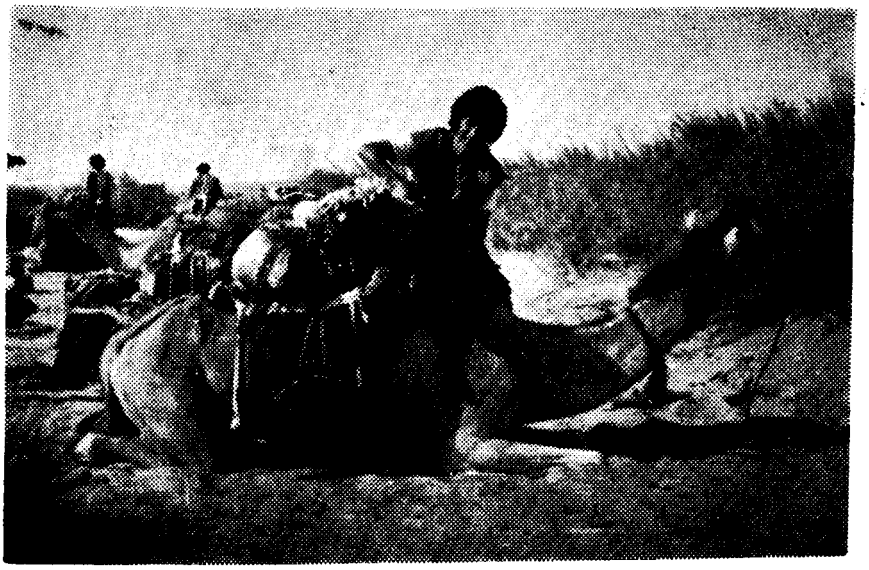

106. Le Sellage du matin, Oued Tourine (Adrar).

107. Tout l'équipement du nomade :
la selle, les sangles, le grand sac, les sandales et le bâton.

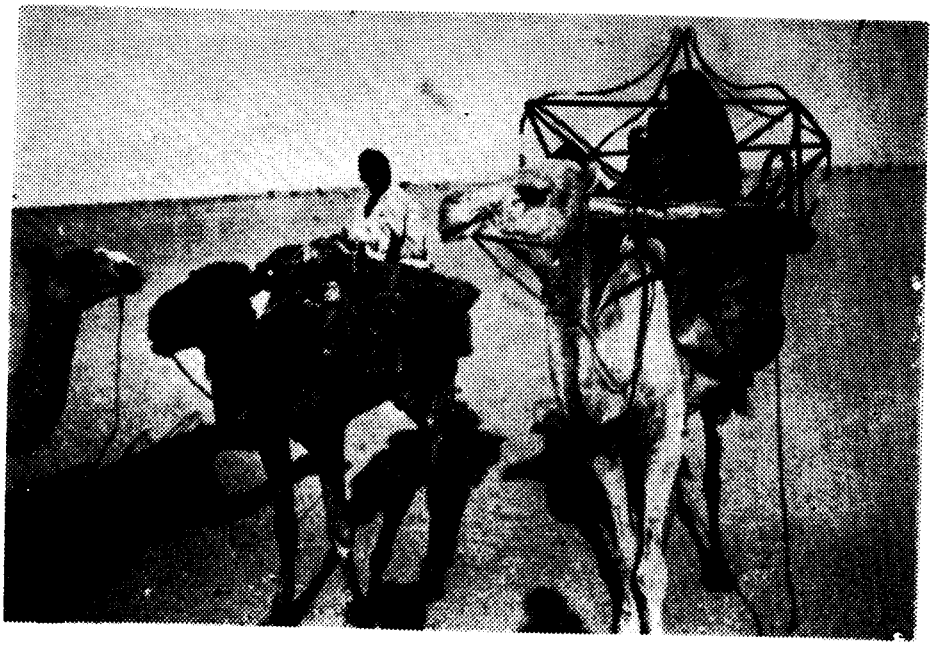

108, Inchiri, le bébé dans les voiles de sa mère sur la chamelle blanche, la chatte et son petit dans une grande écuelle à lait, parmi les bagages.

109. Palmeraie d'El Haoussenia. Ḥella de l'Emir du Tagānt des femmes réparent leur *Khteïr* près de la *Guelta*. 1937.

Cl. Missions Puigaudeau-Sénones
Reproduction interdite

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Les archives du Corps diplomatique de Tanger. — Les recherches que nous avons effectuées en vue de préparer notre thèse de 3e cycle sur le Conseil sanitaire international du Maroc nous ont conduit à explorer les archives du Corps diplomatique accrédité à Tanger, archives qui ont été jusqu'ici presque totalement négligées. Autrefois déposées à la Légation des Etats-Unis à Tanger, elles sont à présent au National Archives and Records Service, Washington, DC 20408. Le recours à ces fonds est d'un grand intérêt pour apporter de nouvelles lumières tant sur les activités du Corps diplomatique et ses relations avec le Makhzen, que sur la situation intérieure du Maroc, notamment dans les années qui ont précédé le protectorat. C'est pourquoi il nous a paru nécessaire de renseigner les chercheurs sur cette nouvelle matière, d'autant plus que les archives nationales demeurent encore d'un accès difficile.

Ces fonds sont trop considérables pour que l'on songe ici à les décrire dans leur ensemble. Nous nous bornons à donner quelques indications sur ceux que nous avons dépouillés, à savoir les dossiers relatifs aux affaires urbaines à Tanger et les procès-verbaux des séances du Corps diplomatique dans les années 1895-1907. Les premiers contiennent des documents fort précieux classés par ordre chronologique. Ils nous permettent d'étudier avec précision les activités à Tanger du Corps diplomatique, qui tendait en fait, dès le 19e siècle, à isoler cette ville et à en faire une zone spéciale. Citons parmi ces activités, celles relatives à la voirie, à l'adduction des eaux, à la création des abattoirs et des souks... Les documents sont rédigés en français ; mais on trouve plusieurs pièces en anglais, en espagnol et parfois en arabe. Parmi ces dernières figurent trois copies des Dahirs émanant de Moulay Hassan en 1892 et par lesquels de larges pouvoirs à Tanger, furent délégués au Corps diplomatique.

Quant aux procès-verbaux, ils constituent une mine de renseignements sur diverses affaires et, en premier lieu, sur des mesures envisagées par le Makhzen et soumises à l'approbation du Corps diplomatique. C'est ainsi que la séance du 14 mai 1895 est consacrée à l'étude des propositions

faites par Torrès au sujet des manifestes des navires et du contrôle des marchandises. Les séances du 1er juin et du 5 juillet 1895 donnent lieu à de longues délibérations à propos de la circulaire adressée par Torrès le 29 mai 1895 au sujet des voyages des étrangers dans l'intérieur. Dans une série de séances, tenues à partir de 12 novembre 1896, sont étudiées les propositions d'Abdelkrim Bricha concernant trois projets :

— Désir de Sa Majesté d'être représentée dans le Conseil sanitaire par un délégué spécial.

— Mettre un terme aux pertes éprouvées par l'administration des « Habous » de Tanger.

— Réglementation des transactions entre les ressortissants étrangers et les sujets marocains.

Dans une autre série de longues séances, tenues à la fin de 1899 et au début de 1900, les Représentants étrangers examinent les propositions de Ben Saïd, envoyé du Sultan, au sujet de la protection consulaire.

Outre ces mesures, qui sont restées lettre morte devant l'opposition du Corps diplomatique, nous trouvons l'évocation, souvent détaillée, de diverses autres questions : réclamations des ressortissants étrangers ; sécurité à Tanger ; droits de portes à Larache ; prisons indigènes ; cimetières chrétiens ; fausse monnaie ; câble entre Oran et Tanger ; importation des cartouches ; Tertib ; Acte d'Algésiras ; monopole des Tabacs...

Enfin il y a, dans ces procès-verbaux, une assez grande masse de renseignements qui ont trait à la situation intérieure : affaire du Rif (1899) ; expédition du Makhzen dans le nord (1901) ; troubles à Mogador et à Arcila (1906-1907) ; les agissements de Risouni ; Moulay Hafid..., etc.

Ces quelques indications suffiront sans doute pour montrer l'intérêt des renseignements contenus dans ces fonds. En dressant leur inventaire, nous croyons munir les chercheurs d'un nouvel instrument de travail.

Mohamed Amine El Bezzaz

Box Nos	Folder Nos	
1.	1, 2, 3, 4.	Présidence du Décanat.
	5.	Listes du Corps diplomatique.
	6-7.	Nominations, arrivée et départ des fonctionnaires diplomatiques.
	8.	Registre des lettres.
	9.	Nomination de fonctionnaires marocains.
	10.	Secrétariat du Décanat.
	11-12.	Correspondance du Doyen (1909-1919).
2.	13.	Correspondance du Doyen (1919-1924).
	14.	Letter from Portuguese Legation stating intention of circulating proceedinds of eight plenary sessions.
	15.	Correspondances diverses.
	16.	Retard des circulaires.
	17.	Contestation de la qualité de Doyen à M. Serrat.
	18-19.	Suspension des relations diplomatiques entre le Brésil et le Maroc.
	20.	Arrivée et départ des dignitaires marocains.
	21.	Visite à Tanger de S.M. l'Empereur d'Allemagne.
	22.	Nomination du Rév. P. Cervera, Vicaire apostolique au Maroc.
	23.	Décès.
	24.	Mort du Pape Benoît XV et élection du Pape Pie XI.
	25.	Préséances dans le Corps consulaire à Casablanca.
	26.	Danger de chasser à Tektana.
	27.	Protection des petits oiseaux.
	28.	Divers.
	29.	Réunions tenues à Fès entre les ministres d'Espagne et de France, et Sidi Abbas el Fassi, Sidi Abdellah el Fassi, et Sidi el Mokri.
	30.	Préparation des règlements.
3.	31.	Elaboration des règlements.
	32.	Règlement sur l'importation des explosifs.
	33.	Règlement sur les armes.
	34.	Conflit entre un certain Bensacar et le gouvernement marocain au sujet du loyer d'un magasin.
	35.	Taxe urbaine.
4.	36.	Soldat du Décanat.

Box Nos	Folder Nos	
	37.	L'achat et la vente des armes pour la chasse et la défense personnelle.
	38.	Règlement sur les expropriations.
	39.	Règlement du budget de la Caisse Spéciale.
	40.	Règlement sur les Adjudications en général.
	41.	Modifications au Règlement sur les Adjudications de la Caisse Spéciale.
	42.	Règlement de Magasinage.
	43.	Règlement du Comité Permanent des Douanes.
	44.	Règlement sur l'admission en franchise de Douane des produits destinés à l'agriculture.
	45.	Règlement sur l'exportation des bœufs.
	46.	Porcs.
	47.	Règlement de la police.
	48.	Statuts de la Commission d'hygiène.
	49.	Règlement sur la taxe urbaine.
	50.	Règlement de la voirie.
5.	51.	Règlement sur la circulation d'animaux et véhicules.
	52.	Règlement sur les constructions nouvelles.
	53.	Règlement concernant l'embarquement et le débarquement des passagers à Tanger.
	54.	Règlement sur les boissons alcooliques.
	55.	Règlement d'admission temporaire.
	56.	Concessions chérifiennes au Corps diplomatique.
	57.	Etablissement de municipalités.
	58.	Municipalité de Tanger.
	59.	Municipalités à Mazagan et à Casablanca.
	60.	Commission d'hygiène.
	61.	Délégués des Puissances étrangères à la Commission d'hygiène.
	62.	Correspondance relative à la subvention chérifienne.
6.	63.	Cimetières chrétiens à Fès, Marrakech et Larache.
	64.	Cimetière chrétien à Tanger.
7.	65.	Travaux de voirie. Programme.
	66.	Egouts.
	67.	Abattoirs.

Box Nos	Folder Nos	
	68.	Marchés.
	69.	Marché aux bœufs.
	70.	Compagnie espagnole d'électricité.
	71.	Eclairage électrique à Casablanca.
	72.	Adduction des eaux.
	73.	Service de pompiers.
	74.	Police municipale.
	75.	Conditions d'hygiène des logements ouvriers.
8.	76.	Mesures d'hygiène à Rabat, Mogador, etc.
	77.	Défense de galoper à l'intérieur de la ville.
	78.	Circulation des automobiles.
	79.	Affaires locales diverses.
	80.	Désignation des membres du Comité spécial des Travaux publics.
	81.	Règles pour le remplacement des Délégués du Corps diplomatique qui d'absentent.
	82.	Interdiction de se faire représenter par un collègue.
	83.	Retard dans les communications des procès-verbaux au Corps diplomatique.
9.	84.	Annonces des Adjudications dans les journaux.
	85.	Infractions au Régime des Adjudications.
	86.	Caisse Spéciale. Personnel.
	87.	Insertion de la monnaie espagnole dans le Cahier des Charges.
	88.	Budget de la Caisse Spéciale.
	89.	Mandats émis sur les fonds de la Caisse Spéciale.
	90.	Liquidation de la Caisse Spéciale.
	91.	Références de garantie sur la capacité des entrepreneurs.
	92.	Divers.
	93-94.	Procès-verbaux des séances du Comité des Travaux publics.
10.	95-98.	Procès-verbaux des séances du Comité des Travaux publics.
	99-103.	Procès-verbaux des séances de la Commission des Adjudications.
11.	104-107.	Caisse Spéciale. Programme de travaux.
	108.	Mesures contre la destruction de bois.
	109.	Portes de Mazagan.
	110.	Construction d'un petit lazaret sur la plage.

Box Nos	Folder Nos	
	111.	Exploitations des ruines.
	112.	Poste et Télégraphe.
	113.	Chemin de fer
	114-116.	Routes. Ports. Phares.
	117-119.	Port de Tanger
	120-121.	Port de Casablanca.
12.	122-123.	Tertib.
	124.	Impôt à établir sur les établissements publics à Tanger.
	125-128.	Monopole du Tabac.
13.	129-130.	Monopole du Tabac.
	131.	Taxes de débarcadère.
	132.	Taxes proposées par la Commission d'hygiène.
	133.	Taxes sur la circulation des véhicules.
	134.	Taxe de 2 1/2 pour cent sur les marchandises.
	135.	Projet de taxe sur le pétrole.
	136.	Taxes illégales.
	137.	Droits de statistique.
	138.	Taxe urbaine.
	139.	Taxe urbaine. Application de la taxe aux immeubles de la montagne.
	140-141.	Taxe urbaine.
	142.	Refus d'exemption pour les immeubles de la Communauté Israélite.
	143.	Taxe urbaine. Exemption des immeubles occupés par des Agents diplomatiques et consulaires.
	144.	Taxe urbaine. Révision du Règlement.
14.	145.	Paiement de la taxe urbaine.
	146.	Propriété. Divers.
	147.	Application de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras relatif à la liberté d'action de propriétés par les étrangers.
	148.	Transactions des étrangers avec les indigènes.
	149.	Contrats. Clauses abusives introduites par les Adouls.
	150.	Acquisition de terrains makhzen lt guich.
	151.	Empiètemlnt sur les voies publiques. Intervention des Agents des Travaux publics dans le transfert de propriété.

Box Nos	Folder Nos	
	152.	Intervlntion du Contrôle de la Dette dans les actes concernant les Biens Makhzln.
	153.	Biens Habous.
	154.	Projet de servitude militaire.
	155.	Expropriation.
	156.	Protlstation de S.M. Moulay Hafid contre la vente de ses propriété à Tanger.
	157.	Comité des Douanes.
	158.	Composition de la Commission de valeurs douanières.
15.	159.	Statistiques d'importation et d'exportation.
	160-163.	Tableaux de valeurs douanières.
	164.	Tableau de taxes
	165.	Ouverture au commerce des ports de : Arcila, Fédala, Kénitra
	166.	Monnaie pour l'acquittement des droits.
	167.	Manifestes.
	168.	Colis postaux.
	169.	Cabotage en bétail et moutons.
16.	170.	Service du port de Larache.
	171.	Dédouanement des marchandises le vendredi.
	172-173.	Aconage.
	174.	Service d'aconage à Tanger.
	175.	Projet d'adjudication du service d'aconage.
	176.	Droits d'aconage dans le port de Tanger.
	177.	Gages des portefaix et des bateliers.
	178.	Magasinage.
	179.	Droits de magasinage.
17.	180.	Admission temporaire.
	181.	Franchise pour l'exportation du son.
	182.	Franchise du matériel agricole.
	183.	Franchise des engrais pour l'agriculture.
	184.	Augmentation des droits d'importation et d'exportation.
	185.	Droits d'exportation du coriandre.
	186.	Franchise de Douane pour les agents consulaires.
	187.	Exportation des os.

Box Nos	Folder Nos	
	188.	Exportation de colimaçons, porcs, glands, grignons, cocons de soie.
	189.	Mesures sur l'exportation de laines pour éviter la maladie de l'anthrax.
	190.	Importation de cigares et de cigarettes
	191.	Falsification de la cire.
	192.	Dépôt de charbon dans la baie de Tanger.
	193-194.	Application de la convention de Madrid de 1880.
	195.	Divers.
	196.	Révision du régime des protections.
18.	197.	Mozab.
	198-200.	Désordres causés par les fêtes religieuses musulmanes.
	201-202.	Navigation sur les côtes du Rif.
	203.	Troubles à Tétouan.
	204-206.	Troubles à Mogador.
	207.	Troubles à Safi.
	208.	Troubles à Mazagan.
	209-210.	Troubles à Fès.
	211-212.	Troubles à Casablanca.
	213.	Troubles à Arcila.
	214.	Troubles à Arcila.
	215-216.	Troubles à Figuig.
	217.	Troubles dans le Rif.
	218.	La police à Tanger.
19.	219-224.	La police à Tanger
	225.	Police. Divers.
	226-228.	Fournitures pour la police.
	229.	Police. Augmentation des effectifs.
	230.	Police. Personnel européen.
	231-234.	Police. Rapport du Colonel Muller.
20.	235.	Police. Emploi irrégulier des troupes.
	236.	Police : Requêtes contre le Colonel Muller.
	237.	Moulay Hafid.
	238.	Reconnaissance de Moulay Hafid.

Box Nos	Folder Nos	
	239-240.	Raisuni.
	241-242.	Conditions des prisons.
	243.	Punitions cruelles infligées aux prisonniers.
	244.	Conditions des prisons ,
21.	245.	Requête de la Communauté Israélite ; assassinat de David Mellul.
	246.	Esclavage.
	247.	Passeports.
	248-256.	Les conditions intérieures.
	257.	Jeu dans les cafés.
	258.	Exercice de la médecine.
	259.	Etiquettes portant le nom d'Allah.
	260.	Heure légale à Tanger.
	261-262.	Dépôt d'explosifs à Tanger.
22.	263.	Petits jouets contenant des explosifs.
	264.	Dépôt de pétrole.
	265-266.	Armes et munitions.
	267.	Mesures contre les sauterelles.
	268.	Disette dans le Sous.
	269-270.	Inondation à Safi.
	271-272.	Réclamations générales.
23.	273.	Réclamations générales.
	274-276.	Réclamations de Casablanca.
	277-278.	Tableau des valeurs des principales marchandises importées au Maroc.
	279.	Procès-verbeaux des séances du Corps diplomatique.
24.	280-285.	Procès-verbaux des séances du Corps diplomatique.
25.	286.288.	Procès-verbaux des séances du Corps diplomatique.
	289-291.	Ordre public à Tanger.
	292-294.	Correspondances diverses.
26.	295-302.	Correspondances diverses.
27.	303-309.	Correspondances diverses.
28.	310.	Rapports et statistiques sur les importations au Maroc.
	311.	Divers.

Angus MACKAY. — *Spain in the Middle Ages, From Frontier to Empire, 1000-1500* The Macmillan Press Ltd., London and Basingstoke, 1977.

Spain in the Middle Ages is an excellent survey of Spanish history over a period of four centuries. As suggested in the title, the idea of the frontier is essential, because the evolution of the kingdom of León and Castile to gradually include al-Andalus on the one hand, and the remaining Christian kingdoms in Northern Spain on the other, was inevitably accompanied by territorial expansion. Hence the significance of the idea of the « reconquest » and that of the « moving frontier » as the linking thread in MacKay's analysis of the transformation of the tiny Castilian kingdom during the eleventh century into one of the most powerful maritime european powers by the end of the fifteenth century.

A leading specialist in the social and economic history of medieval Castile, MacKay perceives Spanish history with a particular stress on Castile. This is perfectly valid, given that its contribution to the Christian unification of Spain is unequalled, but the role of other regions like Catalonia have perhaps been unduly played down. This is however, the result of selection, which is inevitable when treating the history of any nation over such a long span of time.

By overstressing Castile's importance, the author seems to have approached Spainish history very much in line with Sanchéz-Albornoz' Hispano-centric view based on the « homos-Hispanicus », but this is balanced by considering relations with al-Andalus at the socio-economic plane, and the cultural inter-action between the Christians and the Muslims in the Iberian peninsula, (thus partially satisfying A. Castro's supporters). Without neglecting the political and cultural dimesions, the author lays special emphasis on the major social and economic forces and trends characterising the mutation of Spanish history from the eleventh century to the end of the fifteenth.

Part I covers the period 1000-1350, tracing the major historical developments at various levels. Economically, the Christians' crusading spirit toward the Andalusians served to gradually strengthen the former and to weaken the latter. Not only were the Andalusians forced to pay a regular annual tribute, but they were often subject to attacks and plunders which constituted an important motivating force for further Christian military activities. The king, the Church and the rising privileged classes, despite their internal struggles for power, benefited to different extents from al-Andalus as a new source of income. During the twelfth century,

the antagonisms between Christians and Muslims reached an unprecedented level. Whereas the crusading attitude of the Christians resulted from the triumph of the Catholic Church over the more tolerant Hispanic rite of the Mozarabs, the Andalusians were forced to recurr to a third party, and were united under the banner of the more intransigent al-Murābiṭūn and later the al-Muwaḥḥidūn. During the twelfth century, the Christians sought land rather than cash, or gold, but an important bi-product of the « reconquest » was the impact of Islamic scholarship on Christian Spain and Europe. Although the major political and economic features of the effects on Christian Spain of the political and economic relations with al-Andalus during the eleventh and twelfth centuries are lucidly outlined, the conflicting forces and contradictions which stimulated al-Andalus' continuous decline and final collapse of the Taifa states are not analysed in detail.

Socially, the effects of the « moving frontier » implied problems of manpower. The author argues that the frontier expanded despite a slow population growth and not because of a demographic explosion. Rather, it was better land, and special opportunities and privileges which attracted colonists to the frontier lands. These advantages included tax exemption, possibilities of acquiring booty, more freedom and a greater social mobility. However, new social inequalities developed along the frontier as a result of inequalities of land distribution and the increasing importance and power of warriors. Numerous small holdings initially spread along the frontier, but they were gradually replaced by a system of lordships. After the conquest of Toledo in 1085, the relationship between the rural and urban areas was seriously affected. The colonists established themselves in the towns and the social and economic fortunes of the Mozarabic peasantry diminished gradually. The religious conflict between the Mozarabs and the new conquerers was expressed at other levels when for a number of causes, the former lost their land ownership during the late twelfth and early thirteenth centuries.

Militarisation was an essential feature of Christian society in Spain and the author analyses the manner and degree to which it affected each social grouping (the clergy, the *ricos hombres*, the *infanzones*, the *hidalgos* or *caballeros*, the *burgueses* and the *moradores*). The author presents a vivid reflection of Christian society in Spain, stressing its specific characteristics. In terms of gaining power, the Church and the Crown were the most privileged by the end of the thirteenth century.

During the thirteenth century, the reconquest progressed rapidly under the direction of such dynamic kings as Ferdinand III of Castile and León

and James I of Aragon and the most important cities in al-Andalus fell to the Christians, including Cordoba (1236), Valencia (1238) and Seville (1248). However, the author illustrates that despite the importance of force, other factors also stimulated the reconquest. Land allocation was among the more important incentives of the colonists. Huge land estates developed in Andalusia and Murcia. In other regions, urban and rural areas were shared among the colonists and repartitions were carried out by comissions of *partidores* or *divisores*. This system of *repartamientos* was adopted in the more urbanised areas like Valencia, Murcia and Seville. Other problems of the reconquest were of a human nature and resulted from the composite origins of the colonists and the different types of contact between the Christian conquerers and the Andalusians, ranging from expulsion and persecution to incorporation. Commerical reasons were also significant in attracting colonists, particularly the Catalans.

Culturally, the expanding frontier created contact between the Christians and the Andalusians which varied greatly. The author briefly traces the cultural influence of al-Andalus on Christian Spain, especially after the twelfth century. He goes on to study the question of informal acculturation, as a result of the interpenetration of the Christians and Muslim cultures and the coexistence of different ethnic-religious groups like Christians, Mozarabs, Mudejars and Jews.

The author compares the constitutional developments in Castile, where the king gained excessive powers and León, with its system of constitutional equilibrium between the monarchy on the one hand and the other socio-political forces on the other. He traces these developments at the legal, administrative and social levels, and stresses their specific characteristics compared with other systems in other European countries and in regions in Spain like Catalonia.

Part II studies the further expansion of the frontier and the development of an empire (1350-1500). Internally, the author analyses the resistance of powerful groupings to the increase of royal power, racial unrest and economic crisis as the major causes behind the political crisis and civil wars that plagued the Iberian peninsula during the later medieval period. More important, however, was the pursuit of the reconquest and the external maritime expansion of the Spanish kingdom which led to the discovery of the new world, renderring Spain the most powerful European nation. On the other hand, the king's power continued to increase and the author illustrates this development not only by recurring to the political events, but by analysing the legal development in Castile with the adoption of the code of the *Siete Partidas*.

In his survey of the institutional history of Spain during the later medieval period, the author stresses the element of continuity, and shows how they were the product of developments in the past that were carried over into the modern period in Spain and Latin America. The origins of the institutional innovations and the administrative, fiscal, military and political reforms went back to al-Andalus, France, Portugal, Sicily, England, etc... Whereas Castile was marked by a great increase in royal power, in Aragon, the pactist institutional structure meant that reforms originated in the *cortes*.

From the mid-fourteenth century onwards, economic and demographic decline and financial insecurity affected Catalonia and the general situation in Spain drastically. The author illustrates the depth of the financial and economic crisis in different regions with their particular economic systems. For example, commerce predominated in Catalonia, Castile had a ranching economy, whereas Andalusia was a large producer of raw materials. However, the economic crisis in Spain as awhole is only fully appreciated in the context of commerceal relations with Europe, Portugal, North Africa and the Mediterranean world. In the background of general economic crisis, civil strife affected the noble and ecclesiastical lords greatly, but the peasants were equally victimised. Social unrest led to political strife and was also expressed in persecution of religious and ethnic minorities, particularly the *conversos*.

The general religious and cultural attitude in Spanish society gradually attained unprecedented levels of intolerence and the official establishment of the inquisition in 1478 marked the consolidation of a « closed society ». The author analyses the religious sentiment that prevailed and the reaction to heresy, citing examples of different types of heresies ranging from those of the *conversos* in Toledo and Cordoba to the Dunguesado in the Basque country.

Evaluating contact between the Christians and the Muslims of Granada from literary material like the ballads known as *ramances fronterizos*, the author illustrates that peaceful coexistence often characterised their relations because the *reconquista* was slowed down and Spain became more concerned with its relations with other European powers. He argues for example, that the Mudejars were not persecuted because of their economic role in Christian Spain. However, the author seems to overlook the great differences in terms of power between the Christians and the Muslims. The Christians no longer had to recurr to violence as often as they could have, because they controlled every aspect of the Mudejars' means of subsistence and imposed heavy taxation on the areas still under

Muslim rule . The Muslims, on the other hand, were in a position of weakness and striking inferiority which did not even enable them to defend their basic interests and most elementary beliefs and principles. A deeper analysis suggests that conflict was sharp, but that due to the tremendous contrast in power, the weaker party was constantly forced to adopt an attitude of submission in line with an imposed policy aimed at its eventual extermination. In terms of scholarship, the author shows that until the beginning of the sixteenth century, precedence was given to arms over letters in Spain, despite contact with the higher culture of the Andalusians.

MacKay's book fills an important gap by furnishing the English reader with a much needed survey of medieveal Spain. However, its importance also springs from the fact that the author is unususally well acquainted with Spanish primary and secondary sources. The book is not overburdened with footnotes, and an interesting evaluation of an extensive selected bibliography concludes the work.. A useful table of dates, charts and maps are also available, but a glossary for Spanish and Arabic terms would have been helpful given their large numbers. Finally, the style is readable, because of its clarity and simplicity.

M'hammad BENABOUD

Institut Universitaire
de la Recherche Scientifique

Mohammed KENBIB. — *Les protections étrangères au Maroc au XIX^e siècle et au début du XX^e*. Thèse de doctorat de 3^e cycle soutenue à l'Université de Paris VII, juin 1980.

On soupçonnait bien sûr déjà l'importance capitale de la protection en tant que vecteur privilégié de l'ingérence impérialiste de l'Europe au Maroc durant le XIX^e siècle, mais jamais on ne l'avait isolée du faisceau des instruments de pression dont usèrent les « Puissances » pour investir la société et coloniser insidieusement le Makhzen. C'est là déjà suggérer l'originalité et l'importance du travail de M. Kenbib, puisqu'il traite exclusivement d'un phénomène — d'approche compliquée et austère — entrelacé toujours avec d'autres données historiques dans les « classiques » de l'histoire du Maroc précolonial.

Ce faisant, l'auteur s'exposait au risque de dévier de son intention fondatrice et de produire, à partir de son observatoire de la protection, un énième aperçu sur l'évolution du Maroc au XIX^e siècle. Ce risque de débordement est contenu par le parti pris de ne pas s'en tenir à une vision diachronique du sujet mais au contraire d'analyser et de conceptualiser la protection comme un système. Histoire par conséquent très construite, élaborée comme un puzzle même si le mode d'assemblage ressort — volontairement — du « bricolage ». Histoire également très dépouillée parce que l'auteur s'enferme avec son phénomène avec une rigueur presque ascétique. au fil de ces 360 pages le lecteur est sans cesse confronté à un mécanisme, à ses ressorts et à ses implications. Il se trouve en présence non pas d'un ouvrage « attrape tout », protéiforme et insaisissable, mais d'une démonstration.

Cette thèse s'étage en quatre parties. Dans la première, on assiste à la genèse du système — le glissement des capitulations aux protections — et à sa progressive institutionnalisation jalonnée par l'ouverture de brèches (traité anglo-marocain de 1856, convention Béclard de 1863, conférence de Madrid 1880) qui sapent, ébranlent, désagrègent la souveraineté du sultan sur ses sujets. L'analyse s'affûte et devient tranchante lorsqu'elle fait ressortir le caractère factice, sans rapport aucun avec le vécu de la protection, de la classification des protégés par la diplomatie européenne en protégés consulaires, censaux, associés agricoles, protégés politiques. Cette répartition ne correspond pas à la pratique de la protection par les Marocains, d'abord parce que les associés agricoles, subalternes en droit, grignotent dans les faites les privilèges fiscaux et l'immunité judiciaire des censaux, ensuite parce que la protection fait tache d'huile

dans tout le corps social marocain en se diffusant par tous les vaisseaux de son réseau capillaire. Non seulement la protection ainsi comprise au sens étendu, à l'origine personnelle et viagère, devient progressivement transmissible et héréditaire, mais elle s'étend à la parenté, aux voisins, etc. c'est ce que l'auteur appelle la sous-protection ou protection à double, voire triple degré.

Dans la seconde partie — Protection et désorganisation du Makhzen — sont examinés, pesés et soupesés les démembrements de souveraineté infligés ou Makhzen par l'arme de la protection. Ils sont juridiques (désaisissement du chrâa par la conclusion entre Européens et protégés de contrats de courtage et d'association agricole, et territoriaux (émergence de mini-protectorats enclavés à l'intérieur du Royaume). Puis l'auteur enchaîne par une réévaluation de l' «anarchie marocaine», son mouvement de descente au plus profond, au plus concret des réalités touchées, contaminées par la protection, une sorte de gangrène qui pourrit tout sur son passage. sont inventoriés et passés au crible les « abus » auxquels donne prise la protection et qui engendrent un groupe de privillégiés qui se soustraient tant aux normes de la cité islamique qu'aux règles de l'Etat et du capitalisme européen au XIX^{e} siècle. Accaparement des grains et des moulins, faux contrats, contrebande des armes, gel du loyer des biens makhzen et des habous, etc. l'auteur excelle à nous présenter l'arsenal des procédés et des expédients par lesquels certains protégés font fortune, à mi-chemin des marchands-aventuriers du XVIII^{e} britanique et des grands brigands qui se multiplient dans le Maroc très « fin de siècle » postérieur à Moulay Hassan. Comme le reconnaîtra un diplomate français, « le protégé, qu'il ait volé ou assassiné, reste impuni car il est par définition un honnête homme aux yeux du protecteur... le défendre est un prétexte à intervention politique, l'innocenter un succès de prestige ». On ne saurait mieux diagnostiquer l'origine du mal.

Privillèges et abus des protégés engendrent une protectiomanie : « un nombre de plus en plus important de négociants — constate en 1879 Bargach — recherchent la protection pour se mettre à l'arbi des procédés des censaux ». D'une manière plus indirecte mais non moins agissante. les excès des protégés déclenchent la révolte qui provoque la harka makhzénienne dont les « bavures » amplifient la course à la protection. Emerge ainsi une « siba légale », d'essence impérialiste, assimilée par les gens du Makhzen à un prolongement de la siba traditionnelle (intéressante étude par M. Kenbib de la terminologie makhzen appliquée aux protégés et les apparentant aux révoltés classiques, puisqu'ils sont traités de malfaiteurs: *moufsidin*).

La troisième partie est consacrée au démantèlement matériel de l'Etat. Elle n'évite pas toujours les interférences avec la seconde partie, sans doute parce que la dissociation entre le politique et l'économique constituait un procédé narratif difficile à respecter sans fausse note. M. Kenbib analyse avec minutie l'hémorragie fiscale que l'exemption des protégés au sens originel, abusivement étendue aux associés agricoles, inflige au *Bit el-Mal*. Elle s'avère d'autant plus grave que seules les couches les plus pauvres de la société restent assujetties au fisc et par contre-coup, d'autant plus lourdement pressurées. Un amin, Ahmed Derkaoui, constate en 1889 que les registres fiscaux « ne mentionnent plus que les pauvres ». De Monbel confirme cette assertion en 1894 : « ...le régime de la protection ne laisse plus un seul sujet solvable au sultan et conduit l'Empire tout droit à se perte ».

Mais les protégés n'occasionnent pas seulement un inquatifiable mais énorme manque à gagner pour le fisc royal, ils constituent une couche parasitaire l'exploitant et le tarissant par leurs exhorbitantes demandes d'indemnisation pour des pertes de créance ou d'espèce, des vols de marchandises ou de bestiaux quelquefois inventés pour les besoins de la cause, souvent provoqués (*cf.* l'édifiante plainte des habitants d'El-Ksar adressée en 1877 au Makhzen contre les précédés des protégés) et toujours outrageusement gonflés grâce à l'appui comlaissant des consuls européens et à leur chantage arrogant à la canonière. Un diplomate français en fait l'aveu : « Les protégés vivent dans l'espoir d'être pillés » et Féraud renchérit en concluant que le Makhzen devient pour cette catégorie de Marocains « une véritable vache à lait ».

Tous ces développements, souvent chiffrés et toujours éclairés par des « petits faits vrais » que M. Kenbib a traqués avec acharnement dans les archives de Rabat, Londres et Paris et qu'il a l'art de citer en renfort, sont impressionnants de précision, mais parfois surchargés par une érudition qui est le revers du genre imposé par la thèse.

La dernière partie renoue avec un continuum événementiel, puisqu'elle expose comment des protections on passe au Protectorat. Pour enrayer ce processus, le Makhzen en appelle bien en vain, comme on peut s'en douter — à la bonne volonté des «Puissances » en les invitant périodiquement à radier de leurs listes les protections irrégulières et il s'efforce — thérapeutique plus consistante — d'éliminer les causes internes de la Protection. Mais ni le concours des *Ouléma* appelant l'opinion au boycottage social des protégés, ni les mesures rapportées par M. Kenbib visant plus à la prévention du mal qu'à son éradication — tel ce dahir édicté en 1869 et qui proscrivait la conclusion de contrats entre les étran-

gers et les Marocains non protégés endettés auprès du Makhzen n'aboutissent.. Il en est de même de la stratégie de repli adoptée vis à vis de la communauté juive : renonciation au prélèvement de la *jizya*, multiplication des dahirs accordant respect et sauvegarde (*Ihtiram* et *Tawqir*) à des notables susceptibles d'être tentés par la Protection.

Des protections, on glisse aux protectorats de fait exercés par les « Puissances » : dans ce nouveau pas en avant, M. Kenbib souligne le rôle joué par l'extension de la protection politique — conclue par les hauts dignitaires du Makhzen comme une assurance contre les risques de disgrâce royale mais fonctionnant comme une véritable prime à la trahision et contraire aux assurances de la convention de Madrid. Dans ce contexte de déliquescence des structures et de dévive des esprits, le Protectorat français survient autant comme la négation que comme le couronnement de la Protection. A première vue, il s'inscrit comme le terme d'une évolution puisque la France accorde une protection spéciale, de nature politique, à Moulay Hafid et à ses héritiers : la Protection finit ainsi par atteindre le faîte de l'Etat. A échéance plus longue, il en est l'envers parce que bien vite, le colonisateur proclame l'incompatibilité de cette institution — présentée comme une survivance intolérable de l'ancien régime — avec l'exercice du nouveau régime : « Rien mais rien ne pourra se faire au Maroc tant que nous y serons encombrés de cette question des protégés, qu'on rencontre à chaque pas et qui entraîne tout », fulmine en 1913 Lyautey.

Ce résumé n'a pour ambition que de suggérer la richesse d'un répertoire à qui rien concernant la protection ne demeure étranger. Mais ce travail fourmille aussi de renseignements sur le dysfonctionnement d'une économie où l'irruption du mécanisme capitaliste est à la fois stimulée et contrariée par le jeu des protégés et sur la crise de la société. De Boubker el-Ghanjaoui, le plus gros marchand de Marrakech dont ressort l'inquiétante profusion des rôles, à Ruben el-Maleh, à Essaouira, premier bourgeois marocain peut-être à accéder à la modernité de son siècle, M. Kenbib crayonne des types avec un fusain au trait caustique et mordant. Des pauvres gens des campagnes qui se ruinent pour acheter une carte de protection — tel cet Abdi, parce que dit il, « contre son caïd on a toujours sa peau à défendre » — aux juifs des mellahs, où la majorité cherche à se démarquer de la turbulente et compromettante minorité protégée, M. Kenbib sait aussi faire ressortir, par delà l'abstraction glacée des structures, la diversité des situations d'époque et faire voir des hommes concrets, dont on comprend mieux les souffrances, la colère et les espoirs.

Mais une réserve pour conclure : dans ce travail si précis et rigoureux il manque des chiffres, une approche statistique du phénomène de la Protection. M. Kenbilb invoque le caractère très fragmentaire du matériau statistique qu'il a rassemblé et, on s'en doute, fort problématique. Mais à défaut de restituer la courbe du mouvement, il eût peut être pu conjecturer des ordres de grandeur, ne fût-ce que pour démontrer la probabilité de son inflation.

Daniel RIVET

14°

12°

LES EXPEDITIONS (HARKA) DE HASSAN PRE

entre 1873 / 1290 et 1894 / 1311

dans la partie nord du Maroc

1 / 1500 000

0 30 60 90 120 km

34°

ITINERAIRES:

itinéraire à sens unique

itinéraire double ou à plusieurs sens

route principale hors de l'itinéraire

lieu-dit , village ou ville sur l'itinéraire

village ou ville hors de l'itinéraire

EFFECTIF EXPEDITIONNAIRE:

entre 10 et 19000 soldats

entre 20 et 30 000 soldats

PUBLICATIONS
DE LA FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES
DE RABAT

Thèses, mémoires, actes, revues

Ahmed TAOUFIK : Contribution à l'étude de la société marocaine au XIX[e] s. Inūltān (1850-1912). I[re] partie. (En langue arabe.)

Naïma HARAJ TOUZANI : Les « Oumana » au Maroc sous le règne de Moulay el Hassan (1873-1894). Contribution à l'étude de l'organisation financière au Maroc au XIX[e] siècle d'après les archives de l'époque. (En langue arabe.)

Abderrahmane TAHA : Langage et Philosophie. Essai sur les structures linguistiques de l'ontologie. Avec la traduction de la discussion rapportée par Abū Ḥayyān at-Tawḥīdī entre le logicien Mattā ibn Yūnus et le grammairien Abū Saᶜīd as-Sīrāfī et de deux autres textes. (En langue française.)

Ali OUMLIL : L'Histoire et son discours. Essai sur la méthodologie d'Ibn Khaldoun. 1979. (En langue française.)

Saïd BENSAID : Dawlat al Ḫilāfa. Etude sur la pensée politique chez al-Māwardī. 1980. (En langue arabe.)

« Aᶜmāl Nadwat Ibn Rušd ». Actes du colloque organisé à l'occasion du huitième centenaire de la mort d'Ibn Rochd (Averroès) du 21 au 23 avril 1978 à la Faculté des Lettres de Rabat. (En langue arabe.)

Salem IAFOUT : Mafhūm al-Wāqiᶜ fī-l-Tafkīr al-ᶜIlmī al-Muᶜāṣir.
(En langue arabe.)

Ahmed MOUTAOUKIL : Réflexions sur la théorie de la ségnification dans la pensée linguistique arabe. (En langue française.)

Abdelkader FASSI FEHRI : Linguistique arabe, forme et interprétation.
(En langue française.)

« Majallat kulliat al-adāb wa-l-ᶜulūm al-insāniya ». Revue en langue arabe de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Rabat (littérature, histoire, sociologie, philosophie, linguistique). Vol. I et vol. II (1977), vol. III-IV (1978), vol. V-VI (1979), vol. VII (1980), vol. VIII (1982).